

## Éducation à la sexualité à l'École

de la prévention à la sexualisation précoce

### Risques et bonnes pratiques

L'École doit instruire, protéger et surtout, ne pas nuire.

L'École n'a pas vocation à exciter, à inciter, à gêner, à choquer.



Sensoriel  
pas sexuel !



# SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>1. COMPRENDRE L'ENFANT POUR NE PAS LUI NUIRE</b>	<b>13</b>
<b>Pourquoi nous n'utilisons pas le terme « sexualité infantile » : discussion sémantique</b>	<b>14</b>
1.1. La sexualité infantile : un fantasme pédophile ?	15
1.2. Le développement de l'enfant	18
1.3. Préserver l'enfance et les liens d'attachement	24
1.4. Les conséquences traumatogènes du réel sexuel imposé à l'enfant	31
1.5. À retenir	38
<b>2. COMPRENDRE L'ADOLESCENCE POUR AIDER LES ADOLESCENTS</b>	<b>39</b>
2.1. Comprendre l'adolescence	40
2.2. L'identité sexuée, cette différence nommée égalité...	44
2.3. Être adolescent dans une société du sexe et de la jouissance	50
2.4. Culture du viol et pornification des relations, les ravages du porno	53
2.5. L'adolescent, un adulte en apparence, mais sans la capacité de discernement	60
2.6. L'éducation à la sexualité pour les adolescents	65
2.7. À retenir	69
<b>3. CAS CONCRETS</b>	<b>70</b>
3.1. Maternelle - Fierté de sélectionner des livres sur le genre	71
3.2. Maternelle - La masturbation en moyenne section	71
3.3. Maternelle - Éduquer à la sexualité en prévention des violences sexuelles...	73
3.4. Maternelle - Princesse Kevin dans la malette harcèlement	74
3.5. Maternelle - Lecture trans dès 3 ans	74
3.6. CE1 - « Une petite fille peut naître avec une zézette ou un zizi »	75
3.7. CE1 - « On peut se faire plaisir par les fesses »	76
3.8. CE1 - « Les couleurs en anglais sur le thème de la culotte »	76
3.9. CE1 - « La fée qui change les filles en garçons et bébé girafe qui sort par la vulve »	77
3.10. CM1 - « Spermé : liquide blanchâtre émis par le pénis »	77
3.11. CM1 - « Le pénis entre dans le vagin avec des mouvements de va-et-vient »	78
3.12. CM1 - « L'idéologie du genre à toutes les sauces et en toutes occasions »	78
3.13. CM1/CM2 - « Les rapports sexuels, c'est possible par l'anus et par le vagin »	79
3.14. CM2 - « Pour le plaisir une fille suce le pénis du garçon »	80
3.15. CM2 - « Les garçons pressent, pressent, pressent, et le sperme sort »	80
3.16. CM2 - « La femme monte sur l'homme et son zizi gonfle »	81
3.17. CM2 - « Sucrer c'est comme sucer un bonbon Haribo, c'est du plaisir »	82
3.18. CM2 - Forcés de regarder le sexe d'une femme en plein accouchement	82
3.19. CM2 - « Le consentement sexuel, c'est comme proposer une tasse de thé »	83
3.20. CM2 - « Une maman me dit que des enfants auraient été choqués par la leçon ? »	84
3.21. CM2 - « En mettant le zizi dans la bouche on peut être enceinte ? »	85
3.22. En primaire « On ne montre pas un préservatif »	85

3.23. 6e - « L'enseignante m'a dit de garder son secret »	86
3.24. 6e - « Des vidéos humoristiques au contenu douteux »	86
3.25. 6e - Des relations sexuelles peuvent avoir lieu entre 11 et 13 ans	87
3.26. 6e - « Ces vidéos sur la sexualité, recommandées par l'Éducation nationale »	88
3.27. 6e - « livre donné par l'enseignant : pédé c'est quand tu manges le zizi de l'autre »	89
3.28. 5e - L'infirmière a mis un préservatif sur une bouteille en plastique	90
3.29. 5e - « Le porno c'est interdit mais on peut en regarder en cachette »	90
3.30. 5e - « Le porno tu peux en regarder une fois »	91
3.31. 4e - Abusée à 5 ans, obligée à 14 ans de poser un préservatif sur un pénis factice	92
3.32. 4e - « Découper un préservatif pour pouvoir lécher sans risquer d'IST »	93
3.33. 4e - « Quelle est la meilleure position ? »	94
3.34. 4e - « Quand l'intitulé du cours n'a rien à voir avec le contenu... »	94
3.35. 3e - Enseigner le consentement et obliger l'élève à assister au cours	95
3.36. Collège - « Comment procurer du plaisir ? »	95
3.37. Collège « On se dit que ce n'est pas possible, je peux témoigner que c'est vrai. »	96
3.38. Collège « Sur les crédits des cours de SVT, pénis en polystyrène ou microscope ? »	97
3.39. Collège - Handicap - Un questionnaire sur la fierté non-binaire de l'Eurovision 2024	97
3.40. Seconde - Préparer un exposé pour défendre la théorie du genre	98
3.41. Seconde - « Est-ce que tu te définis autrement que garçon ou fille ? »	98
3.42. 1re - « À l'aide des cartes de pratiques sexuelles, reconstitue un rapport sexuel... »	98
3.43. 1re - Une frise chronologique délirante des différentes pratiques sexuelles	99
3.44. Lycée - « Il y a une coïncidence étrange quand même... »	102
3.45. Lycée - Les violences intrafamiliales, ce cheval de Troie de l'idéologie du genre	102
3.46. Lycée pro - Déconstruire les stéréotypes en réécrivant des contes pour enfants	102
<b>4. L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ DANS LE CADRE SCOLAIRE</b>	<b>104</b>
4.1. Les textes de référence	105
4.2. L'éducation à la sexualité : prudence, terrain miné !	106
4.3. De la prévention à la sexualité plaisir et à l'idéologie du genre	117
4.4. Des objectifs sans lien avec l'éducation à la sexualité	119
4.5. Intersectionnalité et éco-sexo-citoyenneté	124
4.6. Principes éthiques et vœux pieux	126
4.7. Démesure technocratique	131
4.8. À retenir	134
<b>5. L'ÉTAT, PROMOTEUR SEXUEL</b>	<b>135</b>
5.1. Il est tabou d'avoir des tabous	136
5.2. Enfance et jeunesse surexposées	136
5.3. L'État promoteur sexuel	137
5.4. La sexualité d'État : des Atribus aux sites d'information pour les enfants	138
5.5. Les réseaux sociaux, nouvelle source d'information des 11-24 ans	144
5.6. À retenir	147
<b>6. OBLIGATIONS ET FRAGILITÉS JURIDIQUES</b>	<b>148</b>
6.1. Du droit français au droit souple international	149

6.2. Élèves concernés et caractère obligatoire	150
6.3. Contenus officiels et mise en œuvre théorique	151
6.4. Fragilités juridiques	153
6.5. À retenir	156
<b>7. RECOMMANDATIONS</b>	<b>157</b>
7.1. Principes directeurs	158
7.2. Intitulé par niveau de classe et choix des termes employés	158
7.3. Les programmes - ce qu'il convient de faire et de ne pas faire	159
7.4. Contenus par classe d'âge - ce qu'il convient de faire et de ne pas faire	159
7.5. Organisation, place de la santé scolaire et compétences des intervenants	161
7.6. La place des parents	163
7.7. À retenir parmi les 130 recommandations	165
<b>8. CONCLUSION</b>	<b>166</b>
<b>9. ANNEXES</b>	<b>170</b>
9.1. Matrice de l'OMS - 0 à 15 ans	171
9.2. Discussion sémantique sur le terme « sexualité infantile »	186
9.3. Complément au développement cognitif des enfants	188
9.4. Les termes sur la sexualité les plus recherchés par les francophones sur TikTok	192
9.5. Lettre de saisine de Pap Ndiaye au Conseil Supérieur des Programmes	196
9.6. Courrier de SOS Éducation au Président du Conseil Supérieur des Programmes	198
9.7. Texte de Maurice Berger lu au Conseil Supérieur des Programmes le 30.11.2023	205
<b>10. BIBLIOGRAPHIE &amp; TEXTES DE RÉFÉRENCE</b>	<b>211</b>





## REMERCIEMENTS

Cette note rédigée par Sophie Audugé, directrice de SOS Éducation, est un « ouvrage » collectif rendu possible grâce à des femmes et des hommes courageux que la clairvoyance, le sens de l'intérêt général et le professionnalisme honorent. Que ces mots leur rendent l'hommage qu'ils méritent et apaisent les attaques dont ils ont, pour certains, été la cible.

Cette thématique des risques d'une sexualisation précoce des enfants, **SOS Éducation la porte en partenariat avec les Mamans Louves**, association indépendante de tout mouvement politique, dont la présence sur le terrain et l'engagement à la cause des enfants ont permis de rassembler de nombreux parents. Par cette collaboration, nous avons pu démultiplier nos appels à la vigilance et diffuser nos analyses afin de protéger rapidement un maximum d'enfants. Une mention particulière à Christelle Comet, vice-présidente des Mamans Louves, très investie sur cette thématique pour laquelle elle a acquis une expertise reconnue. Ne le cachons pas, notre cœur et nos nerfs ont fait les montagnes russes, tant la tâche semblait immense, et les offensives des idéologues hargneuses et délétères. Qu'elle soit ici remerciée pour cette randonnée épique.

**SOS Éducation et les Mamans Louves** tiennent à remercier tous les parents, les professeurs, les directions d'établissement, les équipes éducatives, le personnel de santé, etc., qui ont alerté nos deux associations pour dénoncer les dérives graves observées dans les classes. **Sidérés et inquiets, ils ont refusé d'être des témoins complices d'une sexualisation précoce des enfants aux conséquences évidentes et graves.** Les centaines d'heures passées à échanger ensemble sont à l'origine de ce travail dont l'enjeu est de fournir les clés de compréhension pour protéger les élèves d'enseignements inadaptés à leur âge, contraires à la mission d'un service d'instruction publique, bafouant l'autorité parentale et interférant dans le développement psychique des enfants en provoquant pour certains des traumatismes irréversibles.

**Un grand merci aux équipes de SOS Éducation et précisément, à Paola et à Mélanie.** Au-delà de leurs fonctions au sein de l'association, elles sont aussi et surtout, des mamans engagées, sensibles et concernées. Merci à elles pour leurs lectures et relectures, encore et encore, et pour leurs avis toujours pertinents.

**Nous exprimons également notre immense reconnaissance envers les dizaines de milliers de citoyens donateurs de SOS Éducation, qui, par leurs dons, financent intégralement les activités de l'Association. Sans leur soutien fidèle et leur engagement indéfectible à défendre la cause des enfants et de l'instruction, cette note n'existerait pas.**

Afin de mener cette mission à bien, **SOS Éducation a rassemblé un comité d'experts** composé de personnalités issues de plusieurs domaines, notamment de la médecine et du soin (médecin, pédiatre, pédopsychiatre, gynécologue, psychologue du développement, psychologue clinicien, etc.). **La sensibilité du sujet, l'agressivité des opposants et la mise au ban de ceux qui osent dire le réel des risques pour l'enfant sont tels que l'anonymat d'une partie du groupe est préservé.** Ces personnes se reconnaîtront. Ce travail vous doit beaucoup, évidemment. Votre parole libre a été un élément déterminant dans **notre recherche de la vérité**.

**SOS Éducation remercie chaleureusement Olivia Sarton** pour son expertise **dans le champ juridique** de la protection de l'enfance et de la famille. Olivia a participé à chacune des nombreuses réunions du comité d'experts et a rédigé la partie dédiée à la réflexion du point de vue juridique de cette note. Son intelligence, son expertise, son engagement, son ouverture d'esprit, sa rigueur et son exigence nous ont été d'une grande aide.

**SOS Éducation veut saluer trois médecins** qui ont accepté de s'engager dans ce travail à visage découvert. Ils ont apporté leur immense expertise. Le parcours détaillé des docteurs Nicole Athéa, Maurice Berger et Régis Brunod sont détaillés ci-après. Nous tenons à leur adresser quelques mots plus personnels. Pendant des dizaines d'heures, **ils ont partagé les connaissances d'une vie et** les données scientifiques du développement de l'enfant et de l'adolescent, les confrontant aux retours de la clinique actuelle. **Nous avons évalué les risques et les bénéfices de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire sous le prisme exclusif de l'intérêt supérieur des enfants et des adolescents.** Nous avons abordé tous les sujets, sans esprit moralisateur, cherchant à comprendre, à décrire et à expliciter **les meilleures manières de respecter l'enfance et d'accompagner l'adolescence.** Travailler avec des experts d'un si haut niveau intellectuel et d'une si grande noblesse d'âme est un privilège immense. **Il est des personnes utiles au monde et Nicole Athéa, Régis Brunod et Maurice Berger en font partie.** Aucun d'eux n'a d'intérêt dans cette mise en avant de leur contribution à ce travail. **Il n'y a que des coups à prendre à s'attaquer au sujet de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.** Nous le savions tous avant de démarrer. C'est pourquoi leur présence à nos côtés a encore plus de valeur. **Ils ont travaillé bénévolement dans un cadre de parfaite indépendance.**

**Merci Régis Brunod, pédiatre, pédopsychiatre, philosophe et poète.** Vous nous avez transmis les clés pour comprendre nos bébés et les différentes phases de leur développement sensoriel, moteur, psychique et affectif, de l'enfance à la puberté. Vous nous avez démontré à quel point **le sexuel est inepte dans la vie de l'enfant**, et que seul un esprit pédophile malade peut voir dans un bébé qui tète ou un enfant qui se tripote une connotation érotique.

**Merci Nicole Athéa, médecin, gynécologue et endocrinologue.** Vous avez décrit avec le regard d'une combattante, la traversée pubertaire de l'adolescence dans un contexte dans lequel la santé mentale de notre jeunesse, particulièrement des filles, est dramatiquement dégradée. Votre démonstration du processus d'identification personnelle, affective et sexuelle montre **l'importance d'une éducation basée sur le lien et l'affect.**

**Merci Maurice Berger, immense figure de la pédopsychiatrie française.** Vos travaux sont connus dans le monde entier. Vous avez consacré votre vie à la protection de l'enfance, à comprendre la violence des moins de 12 ans, et **vous continuez à réparer le psychisme** d'enfants abusés sexuellement. Vous explicitez les mécanismes traumatiques avec tant de clarté qu'un **novice comprend instantanément les risques pour les enfants d'une sexualisation précoce.**

Soyez par ces lignes, chère Nicole, cher Régis, cher Maurice, remerciés pour votre contribution cruciale au travail retranscrit dans ces pages.

## Régis Brunod

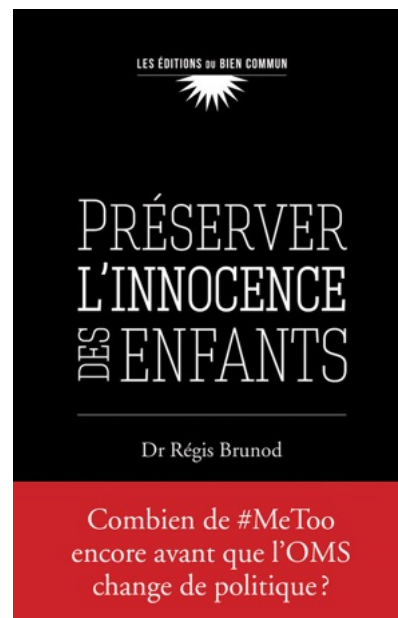
La partie dédiée à l'enfance se nourrit de l'analyse et des travaux de Régis Brunod.

Docteur en Pédiatrie

- CES de Psychiatrie (option enfant — adolescent)
- Certificat d'Études Statistiques Appliquées à la Médecine
- Diplôme d'Études Approfondies de Philosophie (épistémologie)
- Habilitation à Diriger des Recherches
- Interne des Hôpitaux de Paris
- **Chef de Clinique**-Assistant des Hôpitaux de Paris en Pédiatrie & Psychiatrie de l'Enfant et l'Adolescent
- Praticien Hospitalier Chef de Service et de Département à L'EPDSM de la Martinique
- Médecin adjoint du CHU vaudois Privat-Doctent
- Maître d'Enseignement et de Recherche à l'Université de Lausanne
- Médecin du Centre Ressources Autisme d'Île-de-France
- **Expert près de la cour d'Appel** de Fort de France & instances judiciaires de l'État de Vaud (Suisse)
- Très nombreuses publications scientifiques

Auteur

- « *Le médecin, le poète et l'enfant* », éditions du Comité National de l'Enfance, Paris, 1980, Prix AMIC de l'Académie Française
- « *Les aspects sensoriels et moteurs de l'autisme* », avec D. Caucal Autisme France Diffusion, Mouans-Sarhoux, 2010
- « *100 idées pour bien comprendre bébé* », avec B. Laisné, éditions Tom Pousse, Paris, 2013
- « *Préserver l'innocence des enfants* », éditions du Bien Commun, Alençon, 2020



## Nicole Athéa

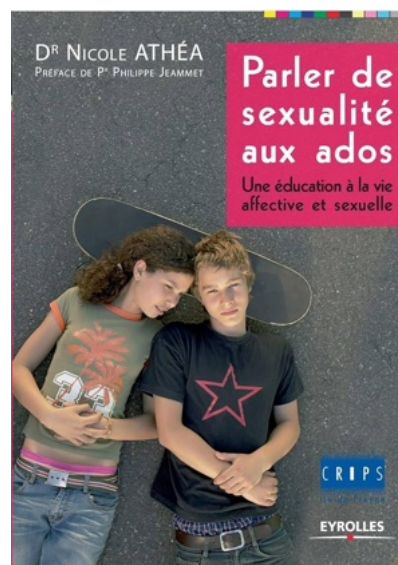
La partie dédiée à l'adolescence se nourrit de l'analyse et des travaux de Nicole Athéa.

Docteur Gynécologue-endocrinologue

- Interne et chef de clinique des hôpitaux de Paris
- Médecin inspecteur au ministère de la Santé (sur le dossier adolescent)
- Médecin (gynécologue) d'adolescents dans le service du Pr Courtecuisse
- Médecin référent au CRIPS — travail sur l'éducation à la sexualité avec des adolescents dans les collèges - formation de formateurs
- Médecin Endocrinologue pour des personnes transgenres en cabinet puis à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu

Livres

- Coauteur « *Le magasin des enfants* » dirigé par Jacques Testart — François Bourin, 1990
- **Auteur « Parler de sexualité avec les adolescents », préface de Philippe Jeammet — Eyrolles, 2007**
- Auteur « *Choisir son sexe, un nouveau désir ?* » — Herman 2022
- Coauteur « *Quand les filles deviennent des garçons, une nouvelle forme de féminicide social ?* » — Odile Jacob, 2023



## Maurice Berger

**Les données liées au développement psychique et aux mécanismes d'effraction et de traumatisme sur les enfants et les adolescents intègrent l'analyse et les travaux de Maurice Berger et du REPPEA.**

**Maurice Berger est vice-président du REPPEA** (Réseau de professionnels pour la protection de l'enfance et de l'adolescence).

### Médecin Pédopsychiatre

- Assistant chef de clinique
- Chef de service pédopsychiatrie au CHU de Saint-Étienne
- Création du seul service français dédié à la prise en charge des enfants extrêmement violents âgés de moins de 12 ans, couplé à un dispositif de recherche
- Pédopsychiatre dans un Centre Éducatif Renforcé du Rhône recevant les mineurs délinquants violents

### Habilitation à Diriger des Recherches en Faculté de psychologie

- Professeur associé en psychopathologie de l'enfant (Lyon 2)
- Directeur de formation à l'École Nationale de la Magistrature (2015-2021).
- Parrain du cycle approfondi de la justice des mineurs (CAJM, 2020-2022)
- Cocréateur et actuel responsable pédagogique du seul Diplôme Universitaire en France « Expertise légale en pédopsychiatrie et en psychologie clinique de l'enfant » (Université Paris Cité).

**Membre de plusieurs commissions** concernant la protection de l'enfance ;

**Auteur de plusieurs amendements** dans ce domaine, votés à l'Assemblée nationale ;

**Auteur de 19 livres**, dont « *Danger de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents* », REPPEA, 2018 ;

**Auteur de 118 publications** dans des revues à comité de lecture ;

**Expert intervenant** dans 374 conférences France & étranger.





# INTRODUCTION

## ORIGINE DE CE TRAVAIL

C'est en juin 2019 que nous avons été confrontés pour la première fois à une situation de sexualisation précoce des enfants dans le cadre scolaire, sur fond d'idéologie soi-disant progressiste. Cette anecdote, qui peut paraître « croustillante », est en réalité symptomatique de l'incapacité du système scolaire à protéger les élèves des discours idéologiques qui les prennent à partie dans le dos de leurs parents, oubliant au passage qu'ils sont des enfants !

Une grand-mère appelle SOS Éducation. Elle est sous le choc. Elle vient de récupérer son petit-fils à la sortie de l'école, et il est très perturbé. Il lui parle d'un « moulage fait en classe d'un zizi de fille avec le clito truc ». L'enfant est en grande section de maternelle. Une association est intervenue dans sa classe, sans la présence rassurante de la maîtresse ou de tout autre personnel éducatif d'ailleurs. Des enfants de 5 ans, livrés à eux-mêmes, face à des inconnus qui leur ont parlé de sexe, de clitoris surtout, car après tout, il n'y a pas que le sexe des garçons... ah ! Égalité - Égalité.

Une séance d'éducation à la sexualité dispensée par des militants du genre, convaincus de l'urgence d'agir à la source, directement en classe, pour la bonne cause : **la lutte des sexes**.

Et franchement, quel meilleur moyen pour combattre la suprématie du pénis masculin et faire connaître le plaisir sexuel féminin que de mouler un vagin et le nécessaire à la masturbation féminine, le clitoris ? **Mission accomplie pour cette classe d'enfants de 5 ans, sortis avec un sentiment de malaise, de dégoût et de honte, mais surtout à mille lieues de comprendre ce qui vient d'arriver !**

À l'époque, nous avons sous-estimé l'ampleur du phénomène. Nous avons pensé : c'est une erreur, c'est cette école, cette enseignante, cette association, c'est un cas à part, **c'est un fait divers...**

Puis l'intrusion des associations militantes dans les séances d'éducation à la sexualité n'a cessé sa progression, soutenue par des subventions fleuves d'argent public et **une sexualisation d'atmosphère**. À l'instar de cette campagne de Santé Publique France à hauteur d'enfant dans les Atribus : « La pénétration me fait mal. Que faire ? ».

Il était clair que l'enjeu de prévention qui prédominait dans l'éducation à la sexualité depuis la loi 2001 avait été relégué au second plan. La priorité affirmée était désormais celle d'**une éducation positive de la sexualité avec la jouissance comme unique objet du désir**. Et si possible dès la maternelle !



Faisant ainsi prospérer les élucubrations d'Alfred Kinsey pour lequel le bébé ne naît pas seulement sexué, mais sexuel... **Tout cela dans une injonction permanente à déconstruire le biologique et à suivre les revendications des militants du genre qui prônent le changement de sexe chez les enfants.**

Entre Santé Publique France et ses conseils pour une pénétration sans douleur, les attaques contre l'État émanant de SOS Homophobie, de Sidaction et du Planning familial pour défaut de réalisation des trois séances d'éducation à la sexualité dès le CP, ou Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale éclair, **dont l'histoire retiendra que l'éducation à la sexualité était sa priorité** pour l'École avant les savoirs fondamentaux, il était urgent de ramener un peu de science et de bon sens dans ce tsunami de sexualisation institutionnalisée.

**Rappelons que l'État n'a rien à faire sous les draps des enfants !**

Notre travail d'analyse se fonde donc sur **une approche rigoureuse et scientifique de l'éducation à la sexualité, du strict point de vue du développement de l'enfant et du processus d'identification personnelle qui s'élabore pendant l'adolescence.**

- **La première partie** est dédiée à comprendre l'enfant afin de respecter son développement de manière harmonieuse, à ne surtout pas l'entraver pour ne pas lui nuire ;
- **La seconde partie** se consacre à l'adolescence et décrit les difficultés du processus pubertaire et de la construction d'une identité globale individualisée des parents. C'est une période de la vie où l'estime de soi et le cheminement individuel pour se découvrir tiennent une place centrale ;
- **La troisième partie** décrit douze cas concrets, parmi les très nombreux témoignages reçus, de dérives de l'éducation à la sexualité qui ont eu lieu en France dans différents établissements scolaires ;
- **La quatrième partie** est consacrée à une analyse détaillée des principes théoriques dans la lignée desquels l'éducation à la sexualité doit être mise en œuvre dans le cadre scolaire. La mise en perspective avec les douze cas présentés souligne les zones de risque et donne lieu à des préconisations ;
- **La cinquième partie** est consacrée à l'hypersexualisation de notre société et à ses manifestations dans l'espace public, et à la position plus que douteuse qu'entretient le ministère de l'Éducation nationale en tant que promoteur de sites d'information et de dialogue sur la sexualité destinés aux enfants, sans contrôle ni limite d'âge ;
- **La sixième partie** propose un état des lieux du cadre juridique de l'éducation à la sexualité ainsi que l'analyse du point de vue du droit du caractère délictueux de cette sexualisation des enfants par l'État ;
- **La septième et dernière partie** rassemble les préconisations et les recommandations formulées par SOS Éducation à l'issue de ce travail, destinées à être communiquées au ministre de l'Éducation nationale.

**Ce travail s'adresse à tous ceux qui veulent sincèrement agir dans le meilleur intérêt des enfants et des adolescents. Nous espérons que vous trouverez des pistes de réflexion et des éléments de réponse utiles.**

## UN CONTEXTE DÉFAVORABLE

La question de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire intervient dans un contexte particulièrement défavorable. En premier lieu, **la santé scolaire est en piteux état** : les objectifs de l'éducation à la sexualité relèvent davantage de la politique de santé ; l'État choisit de privilégier ces enjeux avant ceux d'instruire, sauf qu'à l'École, il y a des enseignants et non des médecins.

S'il n'y a ni médecin scolaire, ni infirmier, ni psychologue sur le terrain pour garantir une mise en œuvre encadrée par la déontologie médicale et les protocoles du soin attachés à ce domaine, le risque pour les enfants est plus important que le bénéfique. Le deuxième élément de contexte à prendre en compte est **l'état de santé mentale fortement dégradé de la jeunesse et particulièrement des filles**. La problématique adolescente doit être au centre de toute réflexion sur cette thématique résolument intime et sensible. Pour terminer, **les parents d'élèves ne sont pas favorables à l'éducation à la sexualité à l'École**, comme le montre le baromètre IFOP avec SOS Éducation réalisé en septembre 2023. La majorité des Français considèrent que l'Éducation nationale a des défis plus urgents à relever, en priorité celui du niveau d'instruction et de sécurité des établissements scolaires. La chute historique de l'École française en mathématiques et en français, au dernier classement PISA de décembre 2023, ne peut que renforcer cette conviction.

### Une santé scolaire « sous-performante »

« La sous-performance de la politique de santé scolaire résulte en premier lieu d'**un manque de personnel. Le ministère de l'Éducation nationale ne parvient pas à pourvoir les postes ouverts**. Ces difficultés de recrutement découlent notamment d'**un manque d'attractivité des métiers de la santé scolaire** en raison d'**une rémunération insuffisante et de conditions de travail dégradées**. Le nombre de médecins scolaires a baissé de 20 % en dix ans. La France compte 900 médecins pour 60 000 établissements. Le constat est le même pour les infirmiers. »<sup>1</sup>

#### *Nombre de médecins scolaires par élève<sup>2</sup>*

- 1/5 000 (en moyenne)
- 1/7 800 (dans certaines zones d'éducation prioritaire)

#### *Nombre d'infirmiers scolaires par élève<sup>3</sup>*

- 1 / 1 300 (en moyenne)
- 1/ 1 800 (en Seine-Saint-Denis, en raison de grandes disparités territoriales)

#### *Nombre de psychologues scolaires par élève<sup>4</sup>*

- 1/ 1 500

<sup>1</sup>Rapport d'information par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la médecine scolaire et la santé à l'école, présenté par M. Robin Reda, rapporteur spécial, mai 2023

<sup>2</sup>La médecine scolaire en France en 2021 - Académie des sciences morales et politiques Pierre Bégue - Académie nationale de médecine

<sup>3</sup>Sénat 2021

<sup>4</sup>Géographie de l'école - MEN 2021



## Une santé mentale des jeunes très dégradée

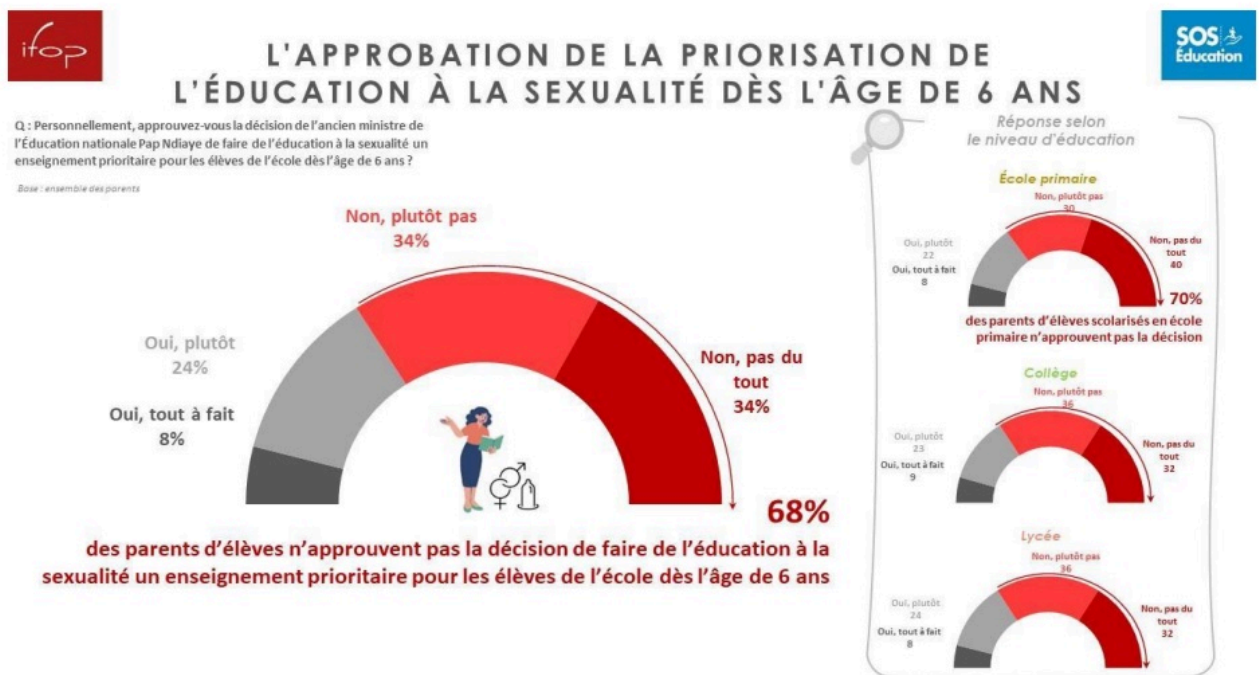
La détérioration de la santé mentale est observée depuis plusieurs années chez les adolescents. De très nombreuses psychopathologies ou vulnérabilités psychiques concernent particulièrement les filles.

- Une insatisfaction de leur image concerne près de 40 % des filles et 20 % des garçons ;
- Les troubles du comportement alimentaire à l'adolescence sont fréquents et concernent à **90 % des filles**<sup>5</sup> ;
- Suite à des enquêtes américaines et canadiennes effectuées entre 2000 et 2015, on constate des taux d'humeur dépressive allant de 25 à 40 % chez les filles et de 13 % chez les garçons ;
- Les taux de dépression rapportés en France par la DREES fin 2021 sont de **22 % chez les filles de 15/24 ans** et de 11 % chez les garçons. **La proportion d'adolescentes dépressives a doublé en 5 ans** (de 2014 à 2019). **Puis, elle a doublé à nouveau** entre 2019 et 2020.<sup>6</sup>

**Les taux des tentatives de suicide** sont extrêmement élevés : ils atteignent **30 % des filles de 15 ans en 2017** et 19 % des garçons (bulletin épidémiologique hebdomadaire<sup>7</sup>). **Les taux de tentatives de suicide chez les filles ne cessent de croître.**

Selon le pédopsychiatre X. Pommereau, ces tentatives de suicide expriment **des difficultés identitaires** dues au fait que « **les sociétés modernes sapent l'identité et le sentiment d'appartenance des jeunes** ».

## 70 % des parents de primaire pas favorables à l'éducation sexuelle dès 6 ans<sup>8</sup>



<sup>5</sup> Nicole Athéa & Marie-Jo Bonnet : « Quand les filles deviennent des garçons », Odile Jacob, 2022

<sup>6</sup> [https://www.liberation.fr/checknews/gestes-suicidaires-chez-les-adolescentes-sos-dune-jeunesse-en-detresse-20220110\\_USG4W6Q5WNAZZBJLED5776FUSM/](https://www.liberation.fr/checknews/gestes-suicidaires-chez-les-adolescentes-sos-dune-jeunesse-en-detresse-20220110_USG4W6Q5WNAZZBJLED5776FUSM/)

<sup>7</sup> [https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/3-4/pdf/2019\\_3-4.pdf](https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/3-4/pdf/2019_3-4.pdf)

<sup>8</sup> Voir pages 13 et 14 : <https://soseducation.org/docs/mobilisations/barometre-ifop-2023/barometre-resultats-2023.pdf#page=13>

# **1. COMPRENDRE L'ENFANT POUR NE PAS LUI NUIRE**



**C'est pas sexuel, j'me rassure...**

## **Pourquoi nous n'utilisons pas le terme « sexualité infantile » : discussion sémantique**

Les spécialistes du développement de l'enfant, psychologues cliniciens, pédiatres, psychiatres, psychanalystes, utilisent le terme « sexualité infantile » pour désigner une étape du développement de l'enfant qui va de 3 à 6 ans environ, et qui correspond à une curiosité à l'égard de « la différence des sexes et de la manière dont on fait les bébés ».

Mais l'utilisation du terme « sexualité infantile » est dévoyée depuis que l'OMS, sous l'influence de puissants lobbies, a conféré à la formule « sexualité infantile » une signification de sexualité fondée sur les mêmes ressorts que la sexualité adulte, ce qui n'a aucun fondement scientifique.

L'utilisation qu'en fait l'OMS dans les Standards européens d'éducation à la sexualité, reprise par l'Unesco, l'ONU, la stratégie de « santé sexuelle » de la France et de nombreux supports de l'Éducation nationale, etc., est erronée du point de vue du développement de l'enfant. Pire, elle crée une confusion entre la pulsion de savoir, de comprendre, de l'enfant, et les pulsions érotiques de la sexualité propres à l'adulte.

C'est à partir de ce dévoiement sémantique que l'OMS fonde la nécessité d'une « éducation à la sexualité dès la maternelle » comme constitutive d'une bonne « santé sexuelle » des enfants. Nous réfutons catégoriquement cette dérive idéologique qui sexualise les enfants alors qu'il convient de considérer les comportements exploratoires de découverte de son corps et son activité imaginaire, sa curiosité, comme faisant partie intégrante du processus de développement de l'enfant et non d'une activité sexuelle infantile.

Nous nous référons à la clinique de l'enfant et à ce qui caractérise l'enfance : avant la puberté, les enfants n'ont pas une sexualité fonctionnelle. C'est pourquoi nous utilisons dans ce rapport les termes spécifiques au développement de l'enfant tels que « pulsion de savoir », ainsi que les objets de cette curiosité - « la différence des sexes », « la différence des générations », « l'énigme de la naissance », « l'énigme du couple ». Ce que la psychanalyse entend généralement par le terme « sexualité infantile ».

Freud indique que la « première floraison » d'intérêt concernant la sexualité se situe autour de la troisième année de vie, au moment où se fait jour la pulsion de savoir. Il ajoute que cette pulsion de savoir est activée lorsque l'enfant est confronté à l'énigme de son existence, mais qu'elle n'est pas subordonnée à la sexualité.

L'adulte a beau vouloir expliquer la notion de plaisir sexuel à un enfant de cinq ans, ce que recommandent les Standards européens et les programmes de l'Unesco, cela ne sert à rien sinon à provoquer de l'excitation et l'envie de connaître ce plaisir inaccessible le plus vite possible. L'enfant ne peut pas comprendre le plaisir sexuel parce qu'il ne peut pas l'éprouver ; c'est une irréductible différence adulte-enfant, car l'enfant n'a pas de sexualité fonctionnelle.

Comme l'explique René Roussillon<sup>9</sup>, une des « solutions » que trouve l'enfant pour résoudre l'énigme de son existence et du couple, c'est d'essayer de « faire couple » avec son père ou avec sa mère, ce qu'on appelle la période œdipienne. Il ne s'agit que de fantasmes ; un garçon peut imaginer être le mari de sa maman par exemple, mais il ne pense pas pénétrer sexuellement sa mère. Une fille peut imaginer se marier avec son papa, son prince charmant, et avoir un bébé de lui, mais elle n'imagine pas être pénétrée sexuellement par lui.

Ces élaborations imaginaires échouent, car l'enfant n'est pas un être sexualisé dans le réel. Face à cette impasse, la solution de l'enfant est d'entrer dans la période de latence pendant laquelle ses désirs de connaissance liés à sa curiosité sur l'origine des sexes et la sexualité des adultes diminuent de manière importante pour se porter vers des domaines de connaissance non sexuels et qui sont à sa portée.

C'est pourquoi, dans ce rapport, nous utilisons pour la période de 0 à 3 ans la formule « sensoriel - pas sexuel », puis au-delà de 3 ans la formule « curiosité infantile » à l'égard de la différence des sexes, de l'origine des bébés, de l'énigme du couple parental, etc. Notre rapport s'inscrit donc en rupture avec le sens donné au terme « sexualité infantile » dans les documents de l'OMS et par toutes les institutions qui s'y réfèrent.

### **Maurice Berger**

<sup>9</sup> René Roussillon, né le 27 juillet 1947 à Lyon, est un psychanalyste, psychologue et professeur émérite de psychologie à l'université Lumière Lyon 2, membre de la Société psychanalytique de Paris

## 1.1. La sexualité infantile : un fantasme pédophile ?

### 1.1.1. Les affabulations d'Alfred Kinsey et de ses disciples

L'assertion selon laquelle le nouveau-né serait un adulte en miniature pourvu d'une sexualité **ne repose sur aucune base scientifique et contrevient à toutes les connaissances acquises sur le développement de l'enfant**. Selon le pédiatre et pédopsychiatre Régis Brunod, elle « **ne tient aucun compte des processus habituels de développement chez l'enfant** ».

Cette « idée » d'une sexualité chez le nouveau-né est une approche « adultomorphique » du développement de l'enfant : **une projection sur l'enfant par l'adulte de sa propre sexualité**. C'est aussi absurde que de penser que l'obstétricien pourrait prendre le bébé sortant du ventre de sa mère, le mettre debout, puis le lâcher afin qu'il marche jusqu'à sa mère pour s'y blottir. Le docteur Régis Brunod interroge : « **Dit-on d'un enfant qu'il marche parce qu'il a des jambes alors qu'il ne fait que gigoter ou qu'il parle alors qu'il ne fait que babiller ? Pourquoi l'envie de téter serait-elle la première manifestation de la sexualité ? [La sexualité] serait-elle le seul secteur du fonctionnement mental et corporel de l'enfant dont le développement serait totalement différent, voire en contradiction avec celui des autres aspects de son développement ?** »

**Les travaux sur lesquels repose l'idéologie d'une sexualité dès la naissance ont été initiés dans les années 1940/50 par Alfred Kinsey<sup>10</sup>, dont les recherches visaient spécifiquement à prouver l'existence d'une sexualité et d'une jouissance infantiles**. Il a mené des expériences sur des bébés et des enfants en dehors de tout cadre éthique et scientifique, biaisant les données **pour normaliser la pédophilie**. De célèbres scientifiques de l'époque se sont immédiatement élevés contre ces travaux grossièrement orientés dont ils ont dénoncé le profil des interviewés (pédophiles, pédocriminels), les conditions des « expérimentations » et l'absurdité statistique. **Ce fut le cas notamment d'Abraham Maslow<sup>11</sup> et de John Tukey<sup>12</sup>**. Maslow est un psychologue américain de renommée internationale qui a élaboré le concept de hiérarchie des besoins de l'homme et la théorie des motivations, la célèbre « *pyramide de Maslow* ». Abraham Maslow dénonce le fait que les personnes interrogées étaient volontaires pour participer à cette « recherche », ce qui laisse à penser qu'elles étaient moins timides, plus extraverties, souhaitant peut-être survaloriser leurs pratiques sexuelles. John Tukey est un statisticien lui aussi de renommée internationale. Il dénonce dès 1954 la méthodologie de Kinsey en révélant que son échantillon n'était pas représentatif de la population masculine américaine sur laquelle portaient théoriquement ses « recherches », puisque **55 % des répondants étaient des détenus ou d'anciens prisonniers et 26 % étaient des délinquants sexuels**.

Une analyse fouillée sur l'origine des « travaux » d'Alfred Kinsey et ses ramifications actuelles concernant les lignes directrices de l'éducation à la sexualité dans les programmes scolaires américains

---

<sup>10</sup> Alfred Charles Kinsey, né le 23 juin 1894 et mort le 25 août 1956, était un professeur d'entomologie et de zoologie connu pour avoir publié deux importantes études descriptives sur le comportement sexuel de l'homme et de la femme : *Sexual Behavior in the Human Male* (1948) et *Sexual Behavior in the Human Female* (1953), et pour les accusations portées à son encontre sur des faits de pédocriminalité. Ces publications ont provoqué un certain émoi dans la communauté scientifique, mais aussi auprès du grand public. Devenues des succès de librairie, ces deux études révélaient par exemple les pratiques assez communes de la masturbation, de rapports sexuels avant le mariage et extraconjugaux et d'expériences homosexuelles. Ses travaux ont suscité maintes controverses tant scientifiques que non scientifiques. On lui a principalement reproché ses motivations personnelles à promouvoir son objet d'étude et la médiocre représentativité de l'échantillon de population étudié par son institut. Kinsey est accusé d'avoir obtenu les résultats de ses recherches en ayant eu recours aux services d'un nombre non déclaré de pédophiles. L'Institut Kinsey s'est toujours refusé à révéler les sources de l'échantillonnage et le contenu de ses archives sensibles. Certains noms ont cependant été mentionnés, comme celui du pédocriminel notoire Rex King alias « Mister X » : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Alfred\\_Kinsey](https://fr.wikipedia.org/wiki/Alfred_Kinsey)

<sup>11</sup> Abraham Harold Maslow, né le 1<sup>er</sup> avril 1908 et mort le 8 juin 1970

<sup>12</sup> John Wilder Tukey, né le 16 juin 1915 et mort le 26 juillet 2000 : [https://fr.wikipedia.org/wiki/John\\_Tukey](https://fr.wikipedia.org/wiki/John_Tukey)

est présentée par Eugénie Izard dans l'ouvrage collectif du REPPEA<sup>1314</sup> « *Les dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents* ».

En voici plusieurs extraits particulièrement éclairants sur notre sujet :

« Alfred Kinsey fonde en 1947 un institut de recherche sur le sexe qui est financé par la fondation Rockefeller. Cet institut deviendra l'institut Kinsey. Il est encore actif de nos jours. En 1948, il publie son premier livre, « *Sexual Behavior in the Human Male* », portant sur l'analyse des comportements sexuels de la société américaine. Ce fut un succès. En réalité, Alfred Kinsey biaise ses échantillons en interrogeant des délinquants emprisonnés, des prostituées et en faisant passer ses résultats pour ceux de la société américaine. Mais ce qui est bien plus grave, c'est son recensement de l'ensemble des expérimentations sexuelles menées sur des nourrissons, des enfants et des adolescents. Ces « recherches » s'appuient sur les résultats d'agressions sexuelles sur mineur que lui transmettaient des pédophiles, dont bon nombre furent condamnés par la suite. Kinsey archive consciencieusement ses résultats dans des tableaux comptabilisant le nombre de ce qu'il appelait « orgasmes » provoqués chez des garçons, et même des nourrissons, et le temps nécessaire pour les provoquer. Alfred Kinsey prône la libéralisation de la pédophilie. **Kinsey explique dans son livre : « Il y a bien sûr des cas d'adultes qui ont causé des blessures physiques aux enfants avec lesquels ils ont tenté des contacts sexuels... Mais ces cas sont minoritaires et le public devrait apprendre à distinguer ces contacts délétères des autres contacts avec les adultes qui ne risquent pas de nuire à l'enfant si les parents de l'enfant ne s'inquiètent pas [...]. Il est difficile de comprendre pourquoi un enfant, à l'exception de son conditionnement culturel, devrait être perturbé par le toucher de ses organes génitaux ou perturbé encore plus par des contacts sexuels spécifiques [...]. Les contacts adultes sont une source de plaisir pour certains enfants, et parfois peuvent éveiller l'enfant érotiquement. »**<sup>15</sup>.

Les biographes qui ont travaillé sur les pratiques sexuelles de Kinsey relatent chez lui des comportements masochistes. En 1958, Kinsey est retrouvé mort, suspendu par les testicules.

Kinsey a fait l'apologie de la pédophilie sans jamais être inquiété. Ses idées seront portées après sa mort par ses disciples qui parviendront à les introduire dans les programmes d'éducation à la sexualité dans les écoles américaines. Dans les années 1960, ils réussissent à s'implanter dans les comités universitaires. Ils créent le SIECUS (Sex Information and Education Council of the United States) en 1964 **pour intégrer la philosophie de Kinsey dans le matériel d'« éducation sexuelle » pour les enfants**. Le docteur Mary Calderone, **directrice médicale du Planning familial**, devient la première présidente du SIECUS et Wardell Pomeroy, coauteur des livres de Kinsey sur la sexualité, fait partie du bureau fondateur. Calderone poursuit la pensée de Kinsey sur la pédophilie en déclarant notamment que les principaux effets de la pédophilie « ne sont pas causés par l'évènement lui-même, **mais par les réactions indignées, de colère ou de peur, des adultes qui l'apprennent** »<sup>16</sup>. Elle déclare également : « Une chose est sûre, dans tous les cas de contacts sexuels entre un enfant et un adulte sans force ni violence, **plus il y a de bruit et de tumulte, plus les dommages possibles pour le mineur sont**

<sup>13</sup> Chapitre rédigé par Eugénie Izard - *Histoire de « L'éducation à la sexualité » et des « Droits sexuels »* - Pages 25 à 40 de l'ouvrage collectif *Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents*. Édition REPPEA - Réseau de Professionnels pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence. [www.reppea.org](http://www.reppea.org)

<sup>14</sup> Voir les travaux de Brigitte Robillard détaillés dans le livre « Danger en protection de l'enfance. Dénis et instrumentalisation perverse » Dunod, 2016, chapitre 3 « L'autre histoire du syndrome d'aliénation parentale », p. 51-62 - Brigitte Robillard est l'auteur du Chapitre - *Que dit la loi par rapport aux problèmes soulevés par l'éducation à la sexualité* - Pages 95 à 138 de l'ouvrage collectif *Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents*. Édition REPPEA - Réseau de Professionnels pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence. [www.reppea.org](http://www.reppea.org)

<sup>15</sup> *Sexual Behavior in the Human Male*, Alfred Kinsey, 1948

<sup>16</sup> Mary S. Calderone and Eric Johnson, *the Family Book about Sexuality* (New York : Harper and Row, 1981), 178



**importants.** ». Pomeroy s'exprime dans le même esprit s'agissant de l'inceste : « L'inceste entre les adultes et les enfants plus jeunes **peut également s'avérer une expérience satisfaisante et enrichissante. Les relations incestueuses peuvent être – sont – une chose qui fonctionne bien.** »<sup>17</sup>.

Dans les programmes scolaires prônés par le SIECUS, l'accent est mis sur le « **sexe sans risque** » et **l'utilisation du sexe pour obtenir le plaisir individuel. Il est préconisé d'enseigner aux enfants qu'ils sont des « êtres sexuels » dès la naissance et qu'ils doivent être conscients de l'existence de tous les types de comportements sexuels.** Les lignes directrices du SIECUS pour la sexualité mises en œuvre dès 1960 aux États-Unis recommandent **d'apprendre aux enfants de cinq à huit ans ce qu'est la masturbation, et à se toucher les parties génitales pour se sentir bien.** Il est préconisé de dire aux enfants que « souvent les gens s'embrassent, se font des câlins, **se touchent et se livrent à d'autres comportements sexuels** les uns avec les autres **pour montrer leur attention et se sentir bien.** » Et que « **les corps peuvent éprouver du plaisir lorsqu'ils sont touchés** ». SIECUS est maintenant une organisation **financée par les contribuables américains** et bénéficie d'une audience dans les organisations internationales telles que l'OMS et l'UNESCO.<sup>18,19</sup> »

Il est utile d'avoir en tête l'origine, l'histoire, la finalité et la viabilité des données auxquelles se réfèrent les standards de l'OMS pour l'éducation sexuelle en Europe<sup>20</sup> appliqués en France.

Les idéologues et les politiques qui, au nom du progressisme, soutiennent les standards de l'OMS<sup>21</sup> et appellent à une approche « holistique de l'éducation sexuelle qui commence à la naissance », **font peu de cas de l'intérêt supérieur des enfants.** Ils sont avant tout nostalgiques d'une époque française qui glorifiait un certain intellectualisme libertaire et pédophile<sup>22,23</sup>.

### 1.1.2. Avoir un sexe n'implique pas d'avoir une sexualité

Les travaux de Kinsey, largement repris et institutionnalisés aux États-Unis, ont été démentis par de nombreux pédiatres et pédopsychiatres sur la base de données objectives. Les connaissances scientifiques plus abouties qu'à l'époque de Kinsey sur le développement de l'enfant permettent d'établir les processus d'exploration et d'activation sensorielle que l'enfant déploie pour découvrir son corps et qui ne relèvent pas de la sexualité.

**Dès sa naissance, le petit d'homme est un être unique, mais il n'est pas un adulte en miniature !  
Il est sensoriel, mais pas sexuel.**

Le développement psychoaffectif et le cerveau du bébé vont mûrir jusqu'à l'âge de 25 ans. Le rythme de développement diffère d'un enfant à l'autre, par paliers qui se franchissent de manière plus ou moins brusque. Certaines pathologies psychologiques ou neurodéveloppementales peuvent interférer

<sup>17</sup> Wardell Pomeroy, in mis 1977 Penthouse Forum Variations article, « A New Look at Incest » [http://driudithreisman.com/archives/2006/06/kinsey\\_crimes\\_c.html](http://driudithreisman.com/archives/2006/06/kinsey_crimes_c.html)  
<sup>18</sup> <http://hivhealthclearinghouse.unesco.org/library/documents/guidelines-comprehensive-sexuality-education-kindergarten-through-12th-grade>

<sup>19</sup> Chapitre rédigé par Eugénie Izard - Histoire de « L'éducation à la sexualité » et des « Droits sexuels » - Pages 25 à 40 de l'ouvrage collectif *Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents*. Livre réservé à un public majeur, images pouvant choquer les enfants et les adolescents. Édition REPPEA - Réseau de Professionnels pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence. [www.reppea.org](http://www.reppea.org)

<sup>20</sup> [https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf)

<sup>21</sup> « Nous avons à dessein opté pour une approche holistique de l'éducation sexuelle, qui commence à la naissance. Dès la naissance, les bébés apprennent la valeur et le plaisir des contacts physiques, de l'affection et de l'intimité. Bambins, ils apprennent à distinguer ce qui est « propre » de ce qui est « sale ». Plus tard encore, ils apprennent à faire la différence entre féminin et masculin, familial et inconnu. En clair : dès leur départ dans la vie, les enfants reçoivent des messages, en particulier de leurs parents, qui ont trait au corps et à l'intimité, et qui ont donc caractère d'éducation sexuelle. »

<sup>22</sup> [https://www.liberation.fr/checknews/2020/01/02/matzneff-les-signataires-d-une-petition-pro-pedophilie-de-1977-ont-ils-emis-des-regrets\\_1771174/](https://www.liberation.fr/checknews/2020/01/02/matzneff-les-signataires-d-une-petition-pro-pedophilie-de-1977-ont-ils-emis-des-regrets_1771174/)

<sup>23</sup> <https://www.dolto.fr/fd-code-penal-crp.html>

dans ce développement et impacter l'entrée dans la puberté ou le vécu de cette dernière (autisme, déficience, dépression, troubles alimentaires...).

**L'enfant est également fortement impacté par son environnement familial, social et culturel.**

Ce qui a aussi des répercussions sur son développement émotionnel et relationnel.

Le bébé naît avec un sexe masculin ou féminin, ce qui détermine ses futures fonctions de reproduction. **C'est une réalité biologique présente in utero et qui est immuable.** C'est un fait pour tous les bébés. La naissance de nourrissons souffrant de désordres du développement génital, pris en charge dans les centres de maladies rares, ne remet pas en cause cette réalité de la binarité des sexes.

**Le bébé n'a pas de capacités sexuelles quand il naît.** Il n'est pourvu d'aucune capacité fonctionnelle validant la présence d'une sexualité infantile. « À la naissance, c'est la constitution anatomique qui est déclarée au registre d'état civil à la rubrique sexe, pas une fonction. Avoir un sexe n'implique pas d'avoir une sexualité...

... La présence d'un organe ou d'un groupe d'organes anatomiques chez le nouveau-né n'implique pas l'existence d'emblée de toutes les fonctions auxquelles il pourra servir plus tard. Ces organes assurent aussi des fonctions intermédiaires adaptées au stade de développement de l'enfant. Un nouveau-né possède un cerveau et un larynx, mais ne parle pas, sa bouche sert à téter, ses cordes vocales à pleurer, sa motricité rudimentaire est adaptée à la tétée. **À la naissance et durant l'enfance, les organes génitaux externes n'ont aucune fonction génitale ou sexuelle**<sup>24</sup>. Leur principale fonction est l'élimination de l'urine<sup>25</sup>. »

## 1.2. Le développement de l'enfant

L'explicitation des stades du développement de l'enfant montre l'ineptie des projections d'un réel d'adulte en pleine maturité sexuelle sur le réel de la vie et du développement du bébé et de l'enfant prépubère.

### 1.2.1. Un processus de développement cognitif linéaire

Plusieurs stades de développement<sup>26</sup> de l'enfant vont se succéder. Le développement de l'enfant se fait par paliers de croissance lente, ponctué d'à-coups, voire de stagnations et de régressions transitoires, et de « sauts-acquisitions » qui constituent **de véritables métamorphoses sur le plan neuropsychique** (c'est le cas par exemple pour la marche, le langage, la logique, la puberté...). Ce processus de développement se fait dans un seul sens : celui d'**une adaptation spécifique aux besoins de chaque période de la vie, depuis la naissance jusqu'à la puberté.**

Certains enfants sont plus précoces sur certains aspects, mais cette précocité s'inscrit dans un intervalle temporel court qui suit la chronologie des stades du développement. À l'exception de certaines pathologies neurodéveloppementales pour lesquelles l'enfant atteint la puberté avec une

<sup>24</sup>Pour compléter le propos de Régis Brunod : « La possible érection spontanée de la verge des petits garçons est liée le plus souvent à l'envie d'uriner, parfois à la toilette. La soi-disant « mini-puberté » observée parfois chez les petites filles après la naissance est la conséquence de l'interruption de la circulation des hormones maternelles lors de l'accouchement. De même, la gynécomastie (seins) parfois observée chez les garçons ou les filles est la conséquence de l'imprégnation œstrogénique d'origine maternelle in utero. »

<sup>25</sup>Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun

<sup>26</sup>La naissance de l'intelligence chez l'Enfant - PIAGET J.- 1936 - Delachaux et Niestlé



maturation cérébrale retardée, le passage d'un stade à l'autre, avec ses caractéristiques comportementales propres, est respecté chez la plupart des enfants.

Bien que décrit sur certains aspects, le schéma du développement global des quatre stades décrits par Jean Piaget, et repris d'Henri Wallon, reste valable. Il convient d'y intégrer les connaissances récentes, éludées dans le modèle piagétien, de l'importance des interactions avec l'adulte et en particulier les liens entre émotions, inhibitions et développement de l'intelligence. Afin de comprendre de manière concrète les capacités cognitives des enfants en fonction de leur âge, en tenant compte des interactions avec l'adulte et du triptyque émotions, inhibitions, intelligence, chaque stade ci-après décrit est complété d'extraits du livre de Mireille Cyr<sup>27</sup> « *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime* »<sup>28</sup>. Une version plus détaillée est présentée [en annexe](#). Ses travaux sont particulièrement éclairants pour réfléchir à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire en fonction de l'âge des enfants.

1. Le stade sensori-moteur (dit « oral ») – **de la naissance à 2 ans** – comprend le développement des structures cognitives des mouvements et des sensations, et se caractérise par le « tout à la bouche » et la prédominance du besoin de peau à peau.

« L'enfant découvre le monde à travers les mouvements qu'il fait et les sensations qu'il ressent. »<sup>29</sup>

2. Le stade préopératoire – **entre 2 et 7 ans** – comprend les périodes d'acquisition du langage, de l'indépendance, de l'opposition (période du NON avant le OUI<sup>30</sup>), de l'égoïsme, de l'amélioration de l'attention. Par contre, la catégorisation est fragile et la conceptualisation n'est pas en place. L'enfant manifeste le besoin de vouloir faire tout seul, de s'opposer, alors qu'auparavant il était dépendant. La pensée est prélogique, **l'enfant ne distingue pas l'imaginaire de la réalité**. C'est un âge où la pensée magique est encore prépondérante et où le petit enfant **n'a pas les moyens psychiques d'une prise de distance avec certaines réalités du monde des adultes**.

« À partir de cinq ans, les catégories utilisées sont peu nombreuses et elles sont souvent utilisées de façon rigide : un pyjama ou un maillot de bain pourrait ne pas faire partie de la catégorie des vêtements<sup>31</sup>. Les enfants utilisent certains mots ou termes dans des phrases alors qu'ils ne maîtrisent pas ces concepts. Pour eux, « grand » et « vieux » sont directement reliés. Devant une dame vieille, mais petite, et une dame plus jeune, mais grande, les enfants âgés de moins de huit ans choisiront la dame plus grande comme étant la plus âgée. »<sup>32</sup>

Entre 4 ans et 7 ans, l'enfant développe des pensées (sur l'origine de la vie, sur comment on fait les bébés, etc.) pour lesquelles il élabore **ses réponses personnelles**. À cet âge, des éléments structurant les relations interpersonnelles de l'enfant avec son environnement familial et avec l'extérieur se mettent en place, **tels que la différence des sexes et la différence des générations, constitutifs des interdits de l'inceste**.

---

<sup>27</sup> Mireille Cyr est Ph-D en psychologie, professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal. Co-titulaire de la chaire de recherche interuniversitaire Marie-Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants. Chercheure au Centre interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS). Elle a codirigé *L'agression sexuelle envers les enfants*, PUQ, 2011 (2 vol.). Elle est l'auteur de *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime - De la théorie à la pratique*, dont la 3e édition a été publiée dans la Collection : Santé Social, Dunod - en mai 2023

<sup>28</sup> « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime » - Mireille CYR - 2014 - Paris, Dunod

<sup>29</sup> Ibid

<sup>30</sup> « Le NON et le OUI. La genèse de la communication » - René Arpad Spitz - 1962 - Presse Universitaire de France

<sup>31</sup> Walker, 2013 - cité dans « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime » - Mireille CYR - 2014 - Paris, Dunod

<sup>32</sup> « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime » - Mireille CYR - 2014 - Paris, Dunod

3. Le stade opératoire – **entre 7 et 11 ans** – comprend la période de latence, c'est-à-dire de l'acquisition des connaissances fondamentales. **L'enfant apprend à réfréner ses pulsions, à orienter et à focaliser son attention sur des domaines d'apprentissage stimulants.** La pensée rationnelle se développe et remplace progressivement la pensée magique, même si celle-ci disparaît rarement complètement. **La pensée est concrète** et s'accompagne d'une **approche littérale des faits**.

« Durant cette période, les enfants développent une pensée logique, bien que celle-ci demeure concrète. La question « pourquoi » n'est pas une question adéquate pour des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 10 ans. Cette question demande de réfléchir à un état mental, et ceci fait appel à une habileté sophistiquée qui n'émerge pas avant huit ou dix ans pour ses propres états mentaux, et pas avant dix ou treize ans quant aux motifs des autres<sup>33</sup>».

Béatrice Clavel-Inzirillo<sup>34</sup> explicite cette compétence « La compétence qui permet à l'enfant de réfléchir à l'état mental d'autrui est la décentration, à cet âge l'enfant ne l'a pas encore acquise. »

4. La période opératoire formelle – **entre 11 et 16 ans** – comprend la puberté et le stade génital, l'apparition des pulsions sexuelles (période des explorations à risque de l'adolescence), l'individualisation par la découverte du monde extérieur et l'identification par la recherche de soi. L'inquiétude des parents est alors à son paroxysme. L'enfant peut accéder à des connaissances plus élaborées et **conceptualiser des expériences qu'il n'a pas lui-même vécues**.

« À partir de onze ans et jusqu'à seize ans, les enfants amorcent le dernier stade de développement qui se caractérise par l'acquisition de la pensée abstraite. À la fin de cette période, ils peuvent réfléchir au sujet de notions morales ou abstraites telles que la justice. Ils ont encore des **difficultés à relier leurs actions actuelles avec une conséquence future**. Les enfants ont tendance à croire que les adultes savent tout sur les choses<sup>35</sup>. Si un adulte en position d'autorité « suggère » quelque chose, il est extrêmement difficile, sinon impossible pour des enfants âgés de moins de 12 ans d'être en désaccord avec ce qui est dit. »<sup>36</sup>

L'éducation à la sexualité à l'école, **lorsqu'elle présente un réel sexuel de l'adulte, ne respecte pas les stades du développement cognitif de l'enfant.** C'est d'autant plus grave qu'un enfant de moins de **12 ans est incapable, comme nous venons de le voir, de prendre de la distance vis-à-vis des propos que lui tient un adulte ayant autorité sur lui.** Cette faculté relève du développement de l'autonomie morale.

« L'autonomie morale se construit progressivement et il est difficile de dire à quel âge l'enfant croit un adulte ou pas, cela dépend surtout des situations. Concernant une situation concrète, sans enjeu (des opérations logiques notamment), à partir de 7- 8 ans, l'enfant peut donner son point de vue en dehors de celui de l'adulte et comprendre la causalité donc répondre à la question « pourquoi » dès lors qu'il n'y a pas d'enjeux affectif. En revanche, **concernant les situations affectives, l'autonomie se construit plus tard, du fait du conflit de loyauté, et de la position asymétrique qui demeure entre l'adulte et l'enfant.** C'est surtout la nature de la relation asymétrique qui crée par essence la dépendance de l'élève par rapport à l'adulte qui nécessite en effet que la relation soit **toujours médiatisée par un tiers : l'apprentissage et non pas de l'idéologie.** Et dans ce cas, cela perdure même au-delà de 12 ans.

<sup>33</sup> Walker, 2013 - cité dans « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime » - Mireille CYR - 2014 - Paris, Dunod

<sup>34</sup> Béatrice Clavel-Inzirillo est Enseignant-Chercheur en Psychologie du développement - Directrice du Département psyDEV - Institut de Psychologie - Université Lyon 2

<sup>35</sup> Walker, Warren, 1995 - cité dans « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime » - Mireille CYR - 2014 - Paris, Dunod

<sup>36</sup> « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime » - Mireille CYR - 2014 - Paris, Dunod

**Tout ce qui sort du cadre strict des valeurs de la République pour l'enseignement civique et des savoirs pour les apprentissages, n'a pas sa place à l'école publique. »<sup>37</sup>**

Ce décalage entre les aptitudes cognitives de l'enfant et les contenus présentés **interfère dans le psychisme de l'enfant par deux effets concomitants : la sidération et l'effraction.**

### 1.2.2. Le bébé naît sensoriel, pas sexuel

Si l'on s'attache à étudier le développement de l'enfant sans arrière-pensée et sans projection adulte, l'arrivée au monde est pour le nouveau-né le passage d'un environnement sensoriel clos, liquide, mis en sourdine par la caisse de résonance créée par le placenta, à un espace sans limites, aérien, où tous ses sens sont en éveil.

**Le petit d'homme ne naît pas pourvu d'une sexualité, mais s'éveille à la sensorialité.**

Déjà dans le ventre de sa mère, il va explorer une multitude de sensations. Progressivement, le nourrisson va catégoriser toutes ses perceptions sensibles, au départ en agréable / désagréable, voire douloureux, puis de manière de plus en plus élaborée. Cet éveil des sens concerne tous les organes, et il explore d'abord ses orifices (nez, bouche, oreilles, nombril, organes génitaux externes, anus).

« L'éveil sensoriel accompagne la mise en marche des grandes fonctions vitales du nouveau-né. Une sorte de curiosité, de recherche de la nouveauté est omniprésente dès le plus jeune âge dans la sensorialité. Il semble exister chez le bébé un désir du non-déjà ressenti. Le développement du jeune enfant est une expérimentation multisensorielle au cours de laquelle il cherche à varier les sources et la nature de ses perceptions<sup>38</sup>. »

Régis Brunod décrit les manifestations de l'exploration sensorielle de l'enfant au stade sensori-moteur<sup>39</sup>, caractéristiques des deux premières années du bébé, du point de vue de l'observation clinique en pédiatrie : « La zone anale est l'objet d'une exploration manuelle chez le jeune enfant, [...] **il est rare que ces gestes se maintiennent longtemps et tout ceci semble plus se faire dans un esprit de découverte du corps que d'autostimulation.** [...] La sensorialité de l'orifice de l'urètre n'est pas l'objet de la même attention. Il est exceptionnel qu'il soit l'objet de stimulations directes et même le gland, si sensible, ne l'est que rarement avant les prémices de la puberté. Le très jeune garçon expérimente plutôt la sensorialité de ses organes génitaux externes par un tripotage global permettant la découverte non seulement de la sensibilité cutanée de la verge et du scrotum, mais aussi de leur consistance, de leur contenu et de leur élasticité. »

Chez les petites filles, « c'est l'exploration digitale de la vulve qui est la plus fréquente ainsi que le clitoris. Après l'exploration digitale du début de la découverte de son sexe, l'introduction par la fillette de petits objets comme des perles n'est pas exceptionnelle. Ces comportements sont rarement répétés et sont plus **à considérer du point de vue de la curiosité et de la découverte que de l'autostimulation.** Dans notre expérience de pédiatres, nous n'avons observé de **comportements masturbatoires avec des substituts phalliques que très exceptionnellement, dans des situations d'abus sexuels répétés commis initialement par des adultes avec ces objets**<sup>40</sup>. »

<sup>37</sup> Propos recueillis auprès de Béatrice Clavel-Inzirillo est Enseignant-Chercheur en Psychologie du développement - Directrice du Département psyDEV - Institut de Psychologie - Université Lyon 2

<sup>38</sup> Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun

<sup>39</sup> Jean Piaget, La naissance de l'intelligence chez l'enfant, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1935

<sup>40</sup> Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun

### 1.2.3. La motricité, un prérequis pour la vie sexuelle future

Le développement de la motricité du bébé et du jeune enfant est une étape essentielle de leur croissance physique et psychique. La motricité joue un rôle déterminant dans la capacité future du jeune adolescent à se mouvoir, à vivre son corps, à ajuster ses gestes, à passer de manipulations exigeant une certaine force physique à une motricité fine en fonction des circonstances et de son intention. **Pourtant, nos modes de vie actuels restreignent les besoins fondamentaux des enfants à habiter physiquement les espaces** et limitent leurs relations avec l'environnement naturel et les êtres avec lesquels ils le partagent. Jusqu'à la puberté, garçons et filles vivent les différents moments de leur vie en s'exprimant avec leur corps. Cela est particulièrement vrai dans les relations humaines avec leurs pairs en maternelle et en primaire.

À ces âges, favoriser le développement et la motricité en concordance avec les interactions sociales est nécessaire pour être bien dans son corps : « **Le domaine de la motricité est un des prérequis importants pour la vie sexuelle future**<sup>41</sup>. »

La manière qu'un enfant a de bouger et de ressentir son corps, son tonus musculaire, fait partie intégrante du développement de la personne de l'enfant. « **Ce n'est que progressivement que le jeune enfant acquiert la possibilité de coordonner de manière adaptée les mouvements des différentes parties de son corps. Ce développement-apprentissage de la modulation dans la contraction et la décontraction musculaire ainsi que celle de la coordination va s'étendre sur de nombreuses années et concerne tout ce qui se meut dans notre corps**<sup>42</sup>. »

### 1.2.4. L'enfant, imitateur et empathique

Le développement cognitif et psychique de l'enfant s'observe par les processus qu'il met en œuvre pour traiter l'information et apprendre. **Ceux-ci sont immuables et ne s'adaptent pas en fonction du domaine étudié.** Ainsi, qu'il s'agisse de sexualité, de mathématiques ou d'une bêtise, les principes restent les mêmes. **Le jeune enfant cherchera à mettre en application, à imiter, à reproduire,** sans d'ailleurs avoir conscience des conséquences sur lui et sur les autres. Le développement psychique de l'enfant qui apprend passe d'une position centrée sur lui-même (égocentrée) à **une ouverture au monde lente et progressive mettant en jeu l'empathie.**

Le pédiatre Régis Brunod détaille parfaitement ces mécanismes du développement et des apprentissages qui passent par l'imitation systématique, et où l'empathie joue un rôle essentiel. « **L'imitation est un mode d'action prépondérant chez les enfants et elle est une des bases de leurs apprentissages.** Si la curiosité est l'étincelle qui va décider du projet et fournir l'énergie nécessaire au démarrage, l'imitation en fournit le plus souvent le plan d'action. Tout comme la curiosité, l'imitation utilise principalement le canal de la vision et dans une moindre mesure celui de l'audition. **La question du caractère interdit ou non de ce qu'ils imitent n'est pas dans leurs préoccupations immédiates,** mais elle apparaît le plus souvent dans un second temps, celui de l'apprentissage des regrets et du pardon.

---

<sup>41</sup> Ibid

<sup>42</sup> Ibid

Les jeunes enfants imitent, mais n'anticipent pas facilement avant l'action les conséquences de ce qu'ils vont imiter, ni le sens. **Leur besoin d'imiter est prégnant et leur impulsivité impérative.** La suggestibilité est la caractéristique de pensée complémentaire de la curiosité et de l'imitation chez les enfants. Ils **se laissent facilement influencer, en particulier par d'autres enfants**, surtout si ceux-ci sont un peu plus âgés. Dans notre expérience professionnelle, c'est l'association de ces trois éléments : **curiosité, imitation et suggestibilité** qui peuvent amener de jeunes enfants à adopter des comportements du registre de la sexualité des adultes. Pour donner un exemple, nous avons été amenés à intervenir dans une école où des garçons tentaient de se faire des fellations dans les toilettes. L'un d'entre eux avait vu des adultes en faire à son domicile. Cette connaissance avait bien sûr renforcé l'ascendant qu'il avait déjà sur quelques copains et lui avait permis de les convaincre d'essayer. C'était dans une école maternelle, les petits avaient entre 4 et 5 ans.

Si l'enjeu de l'éducation affective à cet âge est d'aider les enfants à adopter les bons gestes et les attitudes respectueuses de leur corps et de ceux des autres, **pas besoin de parler de sexe précocement.** Ce qui compte, **avant l'apprentissage d'un vocabulaire technique du sexe, c'est celui de toute la palette pour comprendre et dire les émotions et l'affection.** Aider un enfant à développer ses capacités d'empathie et d'altruisme au cours des années est probablement **un des meilleurs services que les adultes peuvent lui rendre pour sa vie affective et sa sexualité futures**<sup>43</sup>. »

**L'empathie est un phénomène complexe** qui comprend des dimensions émotionnelles, cognitives et motivationnelles : « **La dimension émotionnelle se réfère à l'expérience vicariante**<sup>44</sup> **d'affects** qui sont concordants avec ceux exprimés par autrui. **La composante cognitive reflète la compréhension des sentiments d'une autre personne**, soit par une simple association de sens ou par un processus plus complexe consistant à adopter intentionnellement sa perspective. Enfin, **la dimension motivationnelle correspond au souci du bien-être de l'autre** (symbole de compassion).

**Le développement de l'empathie suit la dynamique de la maturation progressive du cerveau** et des représentations qu'il intègre en interaction avec l'environnement social. Un déficit d'empathie est associé à une mauvaise compréhension sociale, des difficultés d'interactions dans l'enfance, et **dans certains cas, à un risque de conduites violentes.** L'environnement social joue un rôle important dans le développement de l'empathie, et cela, dès la naissance. **L'empathie se consolide en une caractéristique modérément stable dans les troisième et quatrième années de la vie.** Les différences individuelles dans la tendance à éprouver de l'empathie ont des implications importantes et en cascade sur le fonctionnement social tout au long du développement de l'enfant et de l'adolescent. La parentalité, c'est-à-dire l'ensemble des fonctions sociales et formes de vie familiale, a été proposée comme un facteur environnemental essentiel qui modère le développement et l'expression de l'empathie. En particulier, **les parents qui sont chaleureux, solidaires, sensibles et à faible négativité** ont tendance à avoir **des enfants qui montrent des niveaux d'empathie plus élevés**<sup>45</sup>. »

### 1.2.5. La pudeur grandit avec l'enfant

Si le jeune enfant est souvent timide, du fait de son anxiété face à l'être comme à la chose qui ne lui sont pas connus, il n'est pas pudique. Cette absence de pudeur du jeune enfant s'explique par

<sup>43</sup> Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun

<sup>44</sup> En médecine, « vicariant » se dit d'un organe capable de suppléer à l'insuffisance fonctionnelle d'un autre organe.

<sup>45</sup> Decety J, Holvoet C, Déficits précoces de l'empathie et psychopathologie, Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2021.02.002>

**l'absence de conscience de la nudité comme objet de désir sexuel de la part d'un autre.** L'abstraction et la projection sont également des capacités mentales que son neurodéveloppement n'a pas encore rendues fonctionnelles. L'identification non plus n'est pas en place. Le jeune enfant ne sait pas que sa pensée lui appartient, et que potentiellement les autres ne pensent pas comme lui.

**Cette immaturité psychique est caractéristique de l'enfance et oblige les adultes. Les adultes ont le devoir de respecter des interdits de comportement vis-à-vis d'un enfant.** Ils ont également pour mission de transmettre aux enfants les interdits qu'ils se doivent de respecter, notamment en ce qui concerne leur intégrité physique et celle des autres. L'action de l'école s'inscrit en relais ou en palliatif à une éducation absente, déficiente, voire déviante, sur ces interdits. **L'absence de pudeur du jeune enfant le rend vulnérable à des adultes ou à des enfants lui proposant des « jeux » sexuels qui sont en réalité des agressions.**

« Les petits connaissent bien la signification du mot « timide » ou « timidité » sans qu'on ait besoin de leur en expliquer la signification en détail puisque c'est ce qu'ils éprouvent à certains moments, ou ce qu'ils ont constaté chez un de leurs camarades. Il n'en est pas de même pour la pudeur, émotion qui pourrait paraître proche de la timidité, mais qui concerne principalement la sexualité. Les petits n'ont pas la notion de pudeur, ils se montrent nus sans aucune réticence ni honte. Comment pourraient-ils concevoir que leur corps est l'objet d'un désir sexuel ? Ce qui fait dire à certains pédophiles (sans honte non plus) que c'est l'enfant qui a cherché à les séduire. Cette absence de pudeur est aussi un des éléments qui oblige les parents à mettre en garde leurs enfants contre les mauvaises intentions de certains adultes. La pudeur se développe au cours de la seconde enfance et encore plus à l'adolescence. **Elle est une composante de la sexualité fortement influencée par le milieu socioculturel** dans lequel grandit l'enfant, et pas uniquement par sa famille<sup>46</sup>. »

### 1.3. Préserver l'enfance et les liens d'attachement

#### 1.3.1. L'attachement, ce lien si essentiel<sup>47</sup>

De nombreuses études ont démontré l'importance du lien d'attachement dans la construction de la personnalité du jeune adulte. « L'attachement est loin d'être anodin. Par sa présence ou son absence, par la forme qu'il prend, il a des conséquences déterminantes sur le bien-être immédiat de l'enfant et sur son avenir. **Il est sans conteste une des bases importantes sur lesquelles s'organise la vie des individus et des sociétés**<sup>48</sup> ». Un petit détour théorique permet de comprendre les mécanismes d'auto-rééquilibrage neurochimique que l'enfant déclenche face au sentiment d'insécurité et de stress qui l'envahit. L'attachement est un lien affectif durable d'un enfant envers un adulte qui prend soin de lui, et qui se manifeste notamment par divers comportements permettant à l'enfant, dans les moments de détresse, d'interagir avec cet adulte<sup>49</sup>. Être attaché à quelqu'un signifie qu'en cas de détresse ou d'alarme, on recherche la proximité et la sécurité qu'apporte la figure spécifique à laquelle on est attaché. Le comportement d'attachement est défini comme une unité fonctionnelle de comportement<sup>50</sup>. **Tout ce qui favorise la proximité, en donnant un sentiment de sécurité, appartient**

<sup>46</sup> Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun

<sup>47</sup> Ce paragraphe sur l'attachement a été rédigé à partir du Manuel de formation de Jeanne d'Arc Roy - Travailleuse sociale et Formatrice pour la petite enfance. Les notes de bas de page qui suivent sont celles citées par l'auteur

<sup>48</sup> « Je m'attache, nous nous attachons » L. Noël - 2003 - Bêliveau éditeur

<sup>49</sup> Bowlby 1969 - Desjardins, et al., 2005 - <https://www.cairn.info/revue-devenir-2009-1-page-31.htm>

<sup>50</sup> N. Guedeney, A. L'attachement. Concepts et applications, Masson, 3<sup>e</sup> édition. p. 95



**au comportement d'attachement.** C'est pourquoi face à une menace ressentie ou perçue, l'enfant va émettre des signaux. Cette menace peut venir de l'intérieur (faim, froid, fatigue, douleur, maladie) ou de l'extérieur (**refus de l'intimité**, absence ou départ de la figure d'attachement, **stimulation excessive** ou insuffisante, frustration, présence d'un **objet ou d'une personne inconnue**, bruit...).

L'enfant exprime cinq types de comportements d'attachement :

- Trois sont innés<sup>51</sup> : **les comportements de succion**, d'aversion (pleurs) et de signalisation (babillages & sourires),
- Deux sont acquis<sup>52</sup> : les comportements d'agrippement et de poursuite.

Déjà présent dans la vie intra-utérine, le réflexe de succion apparaît après la naissance (**succion non nutritionnelle**) quand le bébé est alarmé ou perturbé. De même, quand un enfant s'accroche à ses parents, il tente d'activer dans son cerveau la diffusion des hormones qui génèrent des sensations de bien-être. Il ne peut y parvenir sans l'aide de **ses parents qui sont sa base de sécurité neurochimique**. Quand l'enfant se sent menacé, **il a besoin qu'on lui porte secours pour rétablir son équilibre chimique émotionnel cérébral**<sup>53</sup>.

La petite enfance est une période de grandes angoisses. Le lien d'attachement permet à l'enfant d'affronter l'environnement qui l'entoure par exploration tâtonnante malgré ses angoisses. L'anxiété de séparation va diminuer progressivement avec l'âge et le périmètre de sécurité va s'élargir. Le développement cognitif et psychique des enfants est grandement influencé par les relations d'attachement et la situation familiale dans laquelle l'enfant grandit.

**Ce sont les adultes ayant élaboré un lien d'attachement fort durant la prime enfance qui ont le plus de chance de vivre pleinement leurs histoires amoureuses à l'âge adulte.** « Ce sont les mêmes qui avaient déjà, durant l'enfance, de bonnes capacités d'exploration sans se mettre particulièrement en danger et qui faisaient des découvertes intéressantes grâce à un périmètre de sécurité adapté<sup>54</sup>. »

### 1.3.2. Anxiété, agressivité, vie en groupe

« Une des grandes missions de l'école est de faire sortir progressivement les enfants de la position égocentrique qui caractérise leur développement initial pour qu'ils puissent s'intégrer dans un groupe social. Le jeune enfant est soumis à des pulsions, souvent assez violentes, qui peuvent le submerger dans certaines circonstances. **Ces pulsions sont le plus souvent des obstacles à la vie en groupe. Les pulsions de cet âge ne sont pas sexuelles.** La plus destructurante, tant au niveau personnel qu'à celui du groupe, est l'agressivité. Elle peut se manifester de manière physique : bousculade, coups, étranglement, etc., et persister de manière agie **chez ceux qui n'arrivent pas encore à utiliser des mots pour dire leurs besoins ou surtout ce qui les contrarie.** Certains enfants sont sujets à de véritables accès de rage dont ils ont du mal à sortir du fait de leur difficulté à réguler les émotions, et ce type d'excès nécessite une bonne dose de calme et de patience pour les adultes qui y sont confrontés.

<sup>51</sup>Bowlby 1969

<sup>52</sup>N. Guedeney, A. L'attachement. Concepts et applications, Masson, 3<sup>e</sup> édition. p.97

<sup>53</sup>The Science of Parenting: How Today's Brain Research Can Help You Raise Happy, Emotionally Balanced Children - Broché – 2016

<sup>54</sup>Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun



**L'aide durant la petite enfance à intérioriser les interdits et à se représenter mentalement les conflits sera très utile à ces enfants tout au long de leur vie.** On peut même espérer que cela puisse éviter ultérieurement des violences conjugales. L'expression de cette agressivité est facilitée par d'autres dispositions mentales des petits, assimilables à des pulsions. Parmi celles-ci, on retrouve fréquemment **l'intolérance à la frustration ainsi que la rivalité.** L'intolérance à l'attente et à la frustration se retrouve de manière importante chez les enfants peu confrontés à des interdits dans leur milieu familial, ce qui est fréquent de nos jours. **Les aider à intérioriser la notion d'interdit est fondamental pour qu'ils puissent, de leur propre initiative,** se protéger dans toutes sortes de situations quotidiennes, potentiellement dangereuses. D'ailleurs, **la notion de consentement ne pourra être introduite chez les enfants que si celle d'interdit a été intériorisée auparavant.**

L'anxiété est un puissant générateur d'agressivité. Les jeunes enfants éprouvent fréquemment cette émotion et d'une façon intense. En sont témoins leurs cauchemars ou même les terreurs nocturnes, une symptomatologie propre à l'enfance. La tranche d'âge de la scolarisation en maternelle correspond du point de vue du développement à une avancée majeure de maturation dans les domaines moteur, cognitif et linguistique qui les rend beaucoup plus autonomes. **Cette autonomie associée à leur curiosité grandissante les rend plus fragiles face au monde extérieur et donc plus facilement sujets à l'anxiété.** Éloignés de leurs parents, ce qui est le cas à l'école, ils ont encore plus besoin de se sentir en sécurité afin de se trouver dans un état psychique propice aux apprentissages, ce que l'anxiété ne permet pas. C'est le cadre scolaire et lui seul qui peut leur fournir ce sentiment de sécurité, dans la classe bien sûr, mais encore plus dans la cour de récréation, le lieu des agressions de toutes sortes, y compris sexuelles. À cet âge, un cadre rassurant est fait de rituels et d'anticipation de ce qui n'est pas encore connu, le tout sous la houlette d'adultes bienveillants faisant respecter ce cadre. **Aider les enfants à moduler leur anxiété à cette période de la vie est primordial pour la suite de leur développement.** Cela les aidera considérablement à franchir les étapes ou les événements anxiogènes qu'ils ne manqueront pas de rencontrer ultérieurement dans tous les domaines. **Anxiété et sexualité ne font pas bon ménage<sup>55</sup>.** »

### 1.3.3. Vie fantasmatique et période de latence

C'est le moment où l'enfant va chercher à comprendre comment il est venu au monde. **L'enfant produit ses propres interprétations fantasmatiques sur l'amour** entre son papa et sa maman. À cet âge, l'enfant est très attaché à ses propres explications, **la vérité lui importe peu.** Il aura même tendance à la nier si elle percute ses certitudes. Cette réalité qu'il s'invente est la condition *sine qua non* pour **préserver son innocence et son lien d'attachement.** « Les petits essaient toujours de trouver une explication à ce qui leur est inconnu en s'inspirant de ce qu'ils connaissent déjà et de ce qu'ils ont retenu du discours des adultes. Ils lui donnent **une suite d'apparence logique.** Ce ne sont pas de simples hypothèses, mais des certitudes déduites de leur propre raisonnement<sup>56</sup>. »

S'ensuit la période dite de latence, qui **prépare l'enfant à inhiber ses pulsions pour se consacrer aux apprentissages.** Cette phase de son développement est caractérisée par une grande curiosité et un désir d'exploration qui s'exerce dans un périmètre restreint, c'est-à-dire compatible avec son fort besoin de sécurité (cf. page 13 de ce rapport - note de Maurice Berger intitulée *Discussion sémantique sur le terme « sexualité infantile »*).

<sup>55</sup> Propos recueillis auprès de Régis Brunod

<sup>56</sup> Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun

Les enseignements à la sexualité dispensés à cet âge risquent de créer une effraction dans ce psychique fantasmatique qui est nécessaire aux enfants pour grandir.

« Sur le plan cognitif, il ne faut jamais perdre de vue que pendant toute la scolarité en maternelle et début du primaire, les enfants utilisent facilement, voire préférentiellement, la pensée magique pour trouver la réponse à leurs interrogations. Avant l'âge de raison, la rationalité ne les convainc que superficiellement et si besoin, ils la complètent par une de ces pirouettes attendrissantes dont ils ont le secret et qui répondent à leurs multiples questions. **Cette pensée magique est probablement la source de leur imagination et de leur créativité** dans de nombreux domaines et on ne voit pas pourquoi on devrait aller contre, si ce n'est de les handicaper durablement. La vérité des petits n'est pas la même que celle des adultes et la notion de mensonge ne leur est pas encore entièrement acquise. Vouloir tout rationaliser est une méconnaissance des caractéristiques de leur pensée ; cette méconnaissance est génératrice de contresens. Et, en fin de compte, que serait une vie amoureuse d'adulte sans imaginaire ni créativité<sup>57</sup> ? »

Rompre avec son scénario, **banaliser la relation de ses parents et réduire l'origine de sa naissance à un acte sexuel** imposent à l'enfant une vision mécaniste du vivant, sans affect et sans récit. Il **s'en trouvera profondément déstabilisé, car il se verra obligé d'entrer dans un récit sexuel à un moment où il ne le veut pas puisqu'il n'est pas en capacité d'entendre ni de ressentir ce qui relève de la sexualité adulte**.

Cette remarque vaut aussi pour les amitiés de l'enfance que les adultes nomment à tort « les petits amoureux ». Or les perceptions sensorielles que ressent l'enfant quand il développe des amitiés spécifiques s'apparentent à un sentiment d'amour, **mais elles ne font pas partie du registre de la relation amoureuse**. Ce choix sémantique n'est pas neutre. Bien au contraire, il crée une confusion dans l'esprit des enfants. **Pour les enfants, l'amour et l'amitié représentent un unique sentiment d'affection issu du souvenir de leurs premiers attachements**. Ces grandes amitiés procèdent d'un désir élaboré chez l'enfant, **un désir non sexué et non pulsionnel**. Ce camarade a été désigné pour de bonnes raisons, grâce à certains aspects bien précis de sa personnalité. **Dans ses relations d'amitié, l'enfant cherche à recréer à l'extérieur de sa famille des liens d'attachement forts**. Il le fait avec des personnes qu'il a choisies, dont la présence lui procure le sentiment de sécurité et de bien-être de l'attachement primaire avec sa mère. C'est d'ailleurs pour cela **que les enfants vont souvent plus naturellement vers les enfants calmes et rassurants**<sup>58</sup>.

C'est ainsi que l'enfant s'initie à une intimité partagée (**qui n'est pas sexualisée**) avec des personnes extérieures à son cercle familial. Il fait l'expérience des relations interpersonnelles dans le monde extérieur dans un périmètre qu'il a identifié comme sécurisé. Il se sent en confiance avec ces personnes-là, à ce moment-là. C'est parce que ce choix est intime d'un point de vue psychique, mais également physiologique par la sécrétion des hormones de l'attachement, que **les discordes sont vécues comme des trahisons** difficilement surmontables pour l'enfant.

<sup>57</sup> Propos recueillis auprès de Régis Brunod

<sup>58</sup> LES ORIGINES NATURELLES DU SENS MORAL CHEZ LE PETIT ENFANT Jean Decety « Devenir » 2019/3 Vol. 31 | pages 207 à 230 ISSN 1015-8154

**L'éducation à la sexualité dispensée avant l'âge de la puberté n'est pas seulement un non-sens, elle est également délétère**, car elle donne une connotation sexuelle à des relations par lesquelles l'enfant cherche simplement à retrouver les sensations de sécurité et de bien-être de l'attachement. Il se trouve dans une phase d'exploration au cours de laquelle il développe des relations interpersonnelles extrafamiliales. **Cette ouverture au monde s'inscrit nécessairement dans une vision fantasmatique qui n'est pas le réel**, mais qui apporte du bien-être à l'enfant et lui permet de grandir. Interférer dans ce processus de développement et de découverte en lui imposant un récit du réel sexuel sur ses origines ou en transposant ses grandes amitiés en relation amoureuse **peut perturber le registre non sexuel qui domine ses relations sociales durant la période de latence.**

#### 1.3.4. La puberté : le grand chamboule-tout

Cette partie est dédiée à l'enfance. C'est pourquoi ne sont évoqués de la période pubertaire que les éléments essentiels pour faire la transition entre l'enfant sexué à l'être sexualisé en devenir, qui caractérise le processus adolescent étudié dans la partie suivante. « **L'adolescence est une phase critique de maturation asynchrone<sup>59</sup> où le corps prend le pas sur l'esprit, où les émotions ne peuvent pas encore être gérées de manière rationnelle. Les transformations corporelles et psychiques créent un contexte de fragilité globale, d'hypersensibilité et de doute** »<sup>60</sup>.

Tout change à la puberté, période du développement jusqu'à la maturation sexuelle. Une première différence fille/garçon survient puisque la puberté arrive plus tôt chez les filles, vers l'âge de 11-12 ans<sup>61</sup>, alors qu'elle se situe vers 13-14 ans chez les garçons.

« La puberté est déclenchée par une sécrétion d'hormones au niveau de la base du cerveau et se manifeste à plusieurs niveaux : poussée de croissance avec modifications de la morphologie, développement des caractères sexuels secondaires, début de la fonction de reproduction au niveau des ovaires ou des testicules qui grossissent et se mettent à produire des ovules ou des spermatozoïdes. Ovaires et testicules sécrètent des hormones dites sexuelles : œstrogènes chez les filles et testostérone chez les garçons. Au cours de la puberté, on observe un véritable saut de leur production : des taux d'œstrogènes de l'ordre de 5 à 10 fois supérieurs suivant la phase du cycle menstruel chez les filles, de plus de 10 fois supérieurs pour la testostérone chez les garçons<sup>62</sup>. »

Ces modifications physiologiques et psychologiques majeures contribuent au **développement de nouvelles pulsions liées au désir sexuel**. Avant la puberté, parler de sexualité à un enfant n'a pas de sens puisqu'il n'est pas en capacité d'élaborer cognitivement des désirs dont il ne connaît pas la nature **(le désir sexualisé étant différent du désir de l'attachement)**.

Le point de vue développemental de la sexualité qui caractérise la prépuberté comme la « période non sexualisée » a le mérite de dissiper toute confusion entre un sexe anatomique dont sont pourvus les enfants à la naissance (sous une forme spécifique à leur âge) et une fonction qui ne sera réellement en place qu'à partir de la puberté : la sexualité<sup>63</sup>.

<sup>59</sup> Voir l'Article de Claudio Rubiliani pour l'observatoire de la petite sirène - Les bloqueurs de puberté et les traitements hormonaux administrés aux enfants et aux adolescents : modalités d'action et interrogations. Une brève synthèse. <https://www.observatoirepetitesirene.org/post/papier-de-claudio-rubiliani-n-1>

<sup>60</sup> Propos recueillis auprès de Claudio Rubiliani - biologiste (physiologiste de la reproduction), Docteur d'Etat, pendant plus de 20 ans formateur en IUFM d'enseignants du premier et du second degré par des approches interdisciplinaires axées sur la biologie - Pour approfondir lire l'article de Claudio Rubiliani « le genre, les adolescents et les réseaux dits sociaux » paru dans Topique n°156, 2022/3 pages 79 à 95

<sup>61</sup> <https://francais.medscape.com/voirarticle/3610714?form=fpf>

<sup>62</sup> Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun

<sup>63</sup> Propos recueillis auprès de Régis Brunod

**Reconnaître dans les textes officiels l'incongruence de calquer la sexualité des adultes sur la curiosité sensorielle de l'enfant permet de préserver l'intimité qui est essentielle à la constitution de l'identité.** Cela éviterait également, et ce n'est pas anecdotique, que les pédophiles arguent pour leur défense l'existence d'une sexualité infantile et présentent l'enfant comme un être sexualisé et séducteur. **Alors que par sa nature non sexualisée, l'enfant ne peut être qu'une victime impuissante.**

### 1.3.5. Distinguer sensorialité et sexualité

Le registre sexuel est inconcevable pour l'enfant qui n'a pas atteint la puberté. Les aptitudes à la sexualité **font partie des mécanismes du développement humain parmi les plus élaborés** puisqu'elles sont à la fois physiologiques et psychiques. Du constat par la sage-femme du sexe de naissance aux fonctionnalités sexuelles opérantes, le chemin est long jusqu'à la puberté.

La démarche de « tripotage » de l'enfant de son propre corps s'inscrit dans une recherche de sensorialité, **un éprouvé anti-angoisse**, et non dans une projection sexuelle associée à un fantasme érotique. Les mécanismes sensoriels du toucher de certaines parties du corps ne relèvent pas de l'autostimulation, mais renvoient à la mémoire du corps-à-corps, constitutive du lien d'attachement primaire qui soulage. Au même titre que la succion du pouce est un comportement inné qui apporte réconfort, le toucher de son corps produit sur l'enfant un sentiment de calme et de bien-être. L'enfant cherche à reproduire ces sensations de soulagement qu'il a déjà vécues.

**C'est pourquoi il est essentiel, pour comprendre de quoi nous parlons, de ne pas confondre la sensorialité rassurante avec la sexualité à la recherche d'un plaisir érotique.** Les organes génitaux, tout comme le psychisme de l'enfant prépubère, ne sont pas fonctionnels pour situer ces comportements dans un registre sexuel.

### 1.3.6. L'enfance face à une société sexualisée

L'enfance est le temps de l'insouciance et de la curiosité. Qu'en est-il dans notre société hypersexualisée ? **« En matière de curiosité à propos de la sexualité, les enfants sont soumis de nos jours à une double contrainte : d'une part des images à connotation sexuelle omniprésentes sous toutes les formes au coin de la rue et dans les médias, et d'autre part l'interdit de voir ce qui se passe pour de bon dans la vie des grands<sup>64</sup>. »**

Les parents doivent être conscients de cette injonction contradictoire qui perturbe le développement de leur enfant. Protéger les enfants de ces contenus inappropriés et savoir réagir quand ils y sont soumis fait désormais partie intégrante de leur rôle. **Ce n'est pas aux enfants de se protéger eux-mêmes.** Avancer que l'éducation à la sexualité serait une réponse à cette hypersexualisation et aux images pornographiques accessibles de plus en plus tôt est une inversion des responsabilités.

**L'éducation à la sexualité ne peut pas être le palliatif d'une société dans laquelle le sexuel est omniprésent et dont les enfants sont les victimes. L'école n'a pas à les « instruire » dans un domaine qui leur est interdit pour de bonnes raisons. Elle doit les protéger !**

<sup>64</sup> Préserver l'innocence des enfants, Régis Brunod, les Éditions du Bien commun

Mettre des mots sur des contenus à caractère sexuel auxquels les enfants ont pu être confrontés parce que les adultes n'ont pas été capables de les protéger ne compensera pas les effets négatifs de ces contenus inappropriés sur l'enfant. **Cette atteinte à leur intégrité n'est pas neutre, elle a pour conséquence une effraction psychique qui peut interférer dans le développement affectif et sexuel normal du futur adolescent.** Les institutions ont le devoir de fixer des garde-fous dans l'espace public et dans l'espace numérique pour limiter l'accès à ces contenus aux seuls adultes qui font la démarche de les consulter. Elles ont également le devoir de protéger les enfants de toute incursion du sexuel dans leur environnement afin de leur permettre de **grandir à leur rythme** pour qu'ils deviennent des adultes libres et accomplis.

Éduquer à la sexualité afin que les enfants soient « mieux préparés » pour aborder la pornographie est **une faute grave qui démontre la méconnaissance de l'enfant, de son développement et de ses besoins.**

**En les initiant au lexique sexuel** et en leur transmettant des informations techniques des différentes pratiques, **l'école contribue à normaliser la pornographie** (à l'instar des disciples d'Alfred Kinsey en infiltrant les programmes scolaires américains) **au lieu de dénoncer les ravages qu'elle produit sur des enfants innocents.**

« Un tiers des vidéos qui s'échangent sur le Net sont en effet à caractère pornographique. Donc, si vous laissez votre enfant naviguer seul sur le web, vous lui ouvrez forcément la porte vers des contenus hypersexualisés et violents. Ces images que les enfants ne comprennent pas peuvent **tout à la fois les exciter et les dégoûter.** Elles ont un effet direct sur la construction de leur sexualité et ont sur eux un impact traumatique. Cela peut **engendrer des comportements inédits chez de jeunes enfants** comme des doigtés dans les couloirs, des fellations dans les toilettes du collège, **et même à l'école primaire. On ne voyait jamais ça avant.**

Quand ces dérives sont apparues, au début, mes collègues et moi-même nous posions la question du visionnage par les parents de films porno en présence de l'enfant et/ou d'un climat familial incestueux. Et en fait non, dans la majorité des cas, il s'est avéré que les parents ne surveillent pas la navigation de leur enfant qui, une fois qu'il avait été exposé à du contenu pornographique, y retournait à leur insu. **L'enfant apprend par imitation et tout ce qu'il voit, il va tenter de le reproduire.** Le problème du porno, c'est qu'il **agit comme un viol psychique sur le petit.** Tous les champs de son développement affectif et cognitif peuvent être atteints. **Une génération entière d'enfants est ainsi sacrifiée** au profit des intérêts de l'industrie<sup>65</sup>. » – Sabine Duflo<sup>66</sup>

L'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire ne saurait dédouaner de leurs responsabilités l'État<sup>67</sup>, les acteurs du marché de la pornographie et de l'hypersexualisation ainsi que les adultes qui entourent l'enfant. Par contre, elle fait courir le risque d'un impact traumatogène sur les enfants que les parents tentent de préserver de la « société sexe »<sup>68</sup>.

<sup>65</sup> <http://www.sabineduflo.fr/une-generation-entiere-denfants-est-sacrifiee/>

<sup>66</sup> Psychologue clinicienne, formée à la psychanalyse et à la thérapie familiale systémique, Sabine Duflo travaille depuis une quinzaine d'années auprès des enfants et de leur famille au sein d'un centre médico-psychologique. Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les dangers des écrans sur les enfants, notamment en 2020 avec la sortie en poche chez Marabout de *Stop aux écrans - la méthode des 4 pas* ; - **Prochain livre à sortir chez Broché** - en février 2024 : *Il ne décroche pas des écrans !*

<sup>67</sup> Au nom de la liberté d'expression notamment, l'État français se refuse à adopter des mesures pour interdire la diffusion de contenus pornographiques véhiculant une sexualité violente, dégradante et humiliante. De même, la Cour Européenne des Droits de l'Homme fait primer le droit à la vie privée sur la condamnation d'actes de torture et d'humiliation pratiqués dans le cadre de relations sexuelles, dès lors qu'il s'agit de relations sadomasochistes consenties par les participants.

<sup>68</sup> BAUDRY P., La pornographie et ses images, Pocket, 2001

**En plus de ce risque, l'éducation à la sexualité ne s'attaque pas aux actions vraiment utiles qu'il faudrait mettre en place, à savoir :**

- cesser la sexualisation de l'espace public,
- instaurer des barrières effectives et fiables d'accès à la pornographie sur Internet pour les mineurs<sup>69</sup>,
- respecter la parole de l'enfant victime d'inceste,
- juger 100 % des plaintes pour abus sexuels<sup>70</sup>.

## **1.4. Les conséquences traumatogènes du réel sexuel imposé à l'enfant**

De nombreux pédiatres, pédopsychiatres et pédopsychologues **s'opposent à l'éducation à la sexualité en dehors de son volet de prévention**. Ils regrettent de ne pas avoir été suffisamment consultés en amont de l'élaboration des textes officiels instaurant le cadre de l'éducation à la sexualité et davantage encore à l'occasion de leur mise en œuvre en milieu scolaire. Les risques de dérives sont pourtant élevés avec des conséquences graves puisqu'il s'agit de **faire intrusion dans le rythme de croissance affective des enfants, parfois de manière traumatique**. Pour comprendre véritablement de quoi il s'agit, un détour théorique sur le traumatisme psychique s'impose.

### 1.4.1. Comprendre le traumatisme psychique

Voici l'explication de Maurice Berger dans l'ouvrage collectif du REPPEA « *Les dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents*<sup>71</sup>. »

« Le traumatisme, c'est lorsque le psychisme est confronté à des événements, paroles, images, actes, **qui dépassent sa capacité d'y faire face. Le psychisme est débordé**. Il y a alors effraction avec un ressenti de surprises, de sidération, de surexcitation, parfois d'effroi, une désorganisation qui peut se traduire par divers symptômes. Ce qui est traumatique, c'est lorsque le sujet, dans notre cas l'enfant, se trouve confronté à quelque chose de totalement étranger pour lui parce qu'il n'y a jamais pensé auparavant, ou il n'y a pas pensé du tout en ces termes. On ne peut apprivoiser de manière non traumatique, que les choses auxquelles on a déjà commencé à penser, qui, d'une certaine manière, sont déjà là en soi, c'est ce qu'un psychanalyste d'enfants, Winnicott, appelle le « trouvé – créé » : on avait déjà commencé à créer en soi une pensée sur un sujet, et on peut alors faire sienne la réponse qu'on trouve dans son environnement. **D'où l'importance d'attendre que l'enfant pose les questions.**

De plus, à la période qui précède l'adolescence, au sortir de leur cinquième ou sixième année, beaucoup d'enfants éprouvent de la pudeur, voire du dégoût à l'égard de la sexualité, et ils ont besoin de tourner leur curiosité vers d'autres champs de connaissances, en particulier la science, la culture, alors que **c'est exactement l'inverse que les programmes d'éducation à la sexualité proposent de susciter**. Ils consistent en réalité à **des sortes d'attentat à la pudeur pour nombre d'enfants de cet âge**. Les programmes d'éducation à la sexualité sont potentiellement traumatiques, car ils ne tiennent pas compte du fait que dans une même classe, les élèves ne sont pas tous au même niveau de maturité

<sup>69</sup> De telles mesures ont été proposées dans plusieurs rapports dont un rapport sénatorial, mais n'ont pour l'instant pas été retenues. Pourquoi ?

<sup>70</sup> Seule une plainte sur 6 pour viol ou agression sexuelle sur mineur aboutit à la condamnation de l'agresseur et une sur 10 en cas d'inceste (ministère de la Justice). Donc 3% seulement des viols et agressions sexuelles commis chaque année sur des enfants font l'objet d'une condamnation des agresseurs et seulement 1% dans les cas d'inceste. <https://www.civise.fr/wp-content/uploads/2023/11/Synthese-VF.pdf#page=17>

<sup>71</sup> Chapitre rédigé par Maurice Berger - *Les risques majeurs de l'éducation à la sexualité* - Pages 11 à 24 de l'ouvrage collectif *Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents*. Édition REPPEA - Réseau de Professionnels pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence. [www.reppea.org](http://www.reppea.org)

concernant leur curiosité à l'égard de la sexualité, et que **pour certains, en parler représente une irruption brutale dans leur vie psychique**, alors qu'il est évidemment préférable de les laisser s'approprier à leur rythme ce qui est en lien avec ce domaine.

Malgré les intentions affichées, **ce programme enfreint la limite entre ce qui est intime et ce qui est public**. Les adultes considèrent que la sexualité est le domaine de l'intime par excellence, pourquoi imposer aux enfants d'en parler en groupe classe ? Est-ce qu'on se demande entre adultes, à ses amis, au sein de sa famille, quelles sont les pratiques sexuelles des autres, ou comment ils jouissent ? Non. Pour deux raisons. La première est qu'entre adultes ayant intégré un certain nombre d'acquis sociaux, nous avons intégré que la sexualité relève de l'intime et doit être respectée comme relevant de la sphère privée. Par conséquent, les adultes ne débattent pas ouvertement de leurs pratiques sexuelles entre collègues, entre amis, comme d'un élément de vie du quotidien. La seconde, essentielle à l'éducation des enfants, est qu'il n'y a pas de discussion autour de la sexualité dans la cellule familiale, car le risque est d'introduire du sexuel dans cet espace.

C'est un des rôles fondamentaux des parents de ne pas laisser se sexualiser les relations intra-familiales, que ce soit entre enfants ou entre parents et enfants. C'est pour cela que les parents évitent d'avoir entre eux des gestes à connotation érotique devant leurs enfants. L'éducation des parents consiste ici à transformer les pulsions sexuelles de l'enfant en échange tendre et **à faire en sorte que pour l'enfant, ses parents sont des amoureux pas comme les autres**, l'image sexuelle des parents est tempérée par les relations de tendresse, intra-familiales.

L'enfant aura envie d'importer « l'éducation à la sexualité » reçue à l'école dans l'espace familial, de jouer au jeu du docteur avec ses frères et ses sœurs **sans comprendre pourquoi il est autorisé à l'école et pas à la maison**, de faire des travaux pratiques en comparant de visu les termes anatomiques récemment acquis. **C'est une immixtion dans un fonctionnement familial qui cherche à désexualiser les relations, accompagnée d'un discrédit des interdits parentaux**. Bien sûr, les enfants se livrent souvent à des jeux de « touche-pipi », mais **ils le font avec des pairs extérieurs à la famille, et en cachette, car l'enfant en perçoit l'aspect transgressif par rapport aux interdits parentaux**. Dit autrement, les enfants peuvent ricaner entre eux sur ce sujet, mais n'en parlent pas aux adultes. Les adultes peuvent parler de sexualité entre eux, mais évitent de le faire devant les enfants, sauf si ces derniers les questionnent. **C'est une barrière saine entre adultes et enfants.** »

Les adultes qui proposent cette « éducation à la sexualité » aux enfants dans le lieu des apprentissages obligatoires qu'est l'école endossent **un rôle de séducteur-initiateur**<sup>72</sup>.

---

<sup>72</sup> Propos recueillis auprès de Maurice Berger.



### 1.4.2. Symptômes, entraves et confinement narcissique

Alexandra Rhodes<sup>73</sup> expose les signes cliniques des enfants reçus en consultation de psychologue après avoir participé à des cours d'éducation à la sexualité présentant un réel sexuel inadapté à leur âge. Ces extraits sont issus de l'ouvrage collectif du REPPEA<sup>74</sup>.

« La symptomatologie des enfants ayant eu leurs cours d'éducation sexuelle relève de celle d'un « état de stress post-traumatique », qui est définie dans le DSM 5 – le manuel Diagnostique et Statistique des troubles Mentaux – comme **« une réaction spécifique qui peut se développer suite à l'exposition à des évènements traumatiques. »** Les signes cliniques de cet état psychique se traduisent par une **reviviscence des cours**, des **stratégies d'évitement** (ne pas vouloir retourner à l'école, ne pas entendre, ni voir, ni se souvenir, discuter avec d'autres élèves pour se distraire), des **perturbations cognitives** (altération de la pensée, telles que la sidération, la confusion) et une **hyperactivité** qui se manifeste par des malaises corporels, une hypervigilance, des difficultés d'endormissement, des cauchemars et **des angoisses majeures**, des bouleversements émotionnels, une forte insécurité affective.

**La sexualité adulte est expliquée de manière détaillée, on la calque sur le pulsionnel de l'enfant**, ce qui crée une abrasion de sa vie fantasmatique, c'est-à-dire de ce qu'il imagine et élabore sur la conception. Et **la vie fantasmatique est nécessaire pour son développement psychoaffectif et constitue une précieuse protection contre l'angoisse. Sans elle, le désir ne peut exister.** En priver l'enfant est une atteinte fondamentale à une ressource essentielle dans son développement. Ainsi, la curiosité de l'enfant sur ce sujet et toute sa capacité à le penser sont entravées. Utiliser ce langage sexuel adulte contraint les enfants et les jeunes adolescents à **devenir adultes sans avoir les ressources élaboratives suffisantes.**

De plus, ces cours comprennent **de nombreuses suggestions paradoxales qui provoquent de la confusion.** Ainsi, **on enseigne « l'intimité du corps » dans le groupe, donc en public**, message paradoxal qui sème un trouble inévitable, **un flou sur les limites du dedans et du dehors chez les élèves, de ce qui relève de soi et de ce qui relève de l'autre.**

Communiquer précocement des informations du réel sexuel adulte et dans un langage d'adulte à des enfants **encourage un éveil des pulsions qui constitue un non-sens, car l'éducation a pour but de les réprimer et non de les encourager.**

En effet, enseigner la sexualité à des élèves en primaire revient à stimuler leurs pulsions, alors qu'au contraire, la phase de développement dans laquelle ils se trouvent, dite « période de latence », est justement un **moment d'apaisement de leur développement psychosexuel et une augmentation des intérêts intellectuels.**

C'est la période pour l'enfant où **son énergie pulsionnelle se déplace vers un but non sexuel.** L'enfant canalise en investissant des objets ou des activités socialement valorisés qui lui apportent une

<sup>73</sup> Alexandra Rhodes est psychologue clinicienne, Expert psychologue, Psychothérapeute enfants, Hypnothérapeute.

<sup>74</sup> Chapitre rédigé par Alexandra Rhodes - *Clinique des effets de l'éducation sexuelle sur les enfants : analyse des témoignages* - Pages 57 à 70 de l'ouvrage collectif *Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents*. Édition REPPEA - Réseau de Professionnels pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence. [www.reppea.org](http://www.reppea.org)

satisfaction d'ordre intellectuel, artistique ou social mais non sexuel. Il s'agit donc d'un **non-respect de son rythme évolutif qui est intrusif et éminemment traumatique à son âge**. Et nous savons très bien qu'un enfant traumatisé devient un enfant soumis dont le contrôle est bien plus facile.

**Dans la confusion, l'enfant comprendra que sa sexualité est comme celle de l'adulte**. Comment peut-il alors se protéger face à une agression sexuelle de l'adulte ou d'un autre mineur, sachant que la grande majorité de ces agressions se produit sans violence et dans la séduction ?

Conserver l'intimité de l'enfant est une condition nécessaire au travail psychique du dedans et du dehors, ainsi qu'aux mécanismes de subjectivation posant sa **base identitaire** et la **façon dont il va s'incorporer au lien social**. L'intimité participe à la construction de l'identité, au positionnement de soi, en tant que sujet différencié d'autrui, ainsi que dans le groupe social. **Préserver sa vie fantasmatique sans interférence avec un réel sexuel traumatique est indispensable**.

Lorsqu'on parle de sexualité aux enfants de maternelle et de primaire, on anticipe leurs questions et leurs élaborations, ce qui fauche leur désir de connaissances. Tout professionnel de l'enfance sait qu'à 5 ans, les représentations sur la conception sont marquées par les théories sexuelles élaborées par l'enfant et une rêverie innocente nécessaire. **Confronter de si jeunes enfants à des images en total décalage avec leur représentation ne peut être que traumatogène**.

Dans son développement, l'enfant intègre ce contexte que l'on nomme « **le principe de réalité** ». Il s'agit d'un principe régulateur qui consiste à extraire l'enfant de ses fantasmes, de ses pensées d'être tout-puissant en prenant en compte les exigences du monde réel (**les interdits**).

Sa finalité est d'admettre l'existence d'une réalité qui ne peut pas toujours être conforme à ses désirs. En fait, c'est la capacité d'ajourner sa satisfaction pulsionnelle, de ne pas tout avoir. C'est par l'expérience vécue de frustrations que l'enfant apprend à accepter ce principe de réalité et comprend qu'il ne peut satisfaire toutes ses pulsions et tous ses désirs.

**Les interdits sont structurants pour la canalisation pulsionnelle des enfants et des adolescents, car ils viennent parfaire et remanier la structure morale de leur psychisme** (c'est-à-dire la structure leur permettant de concevoir et de distinguer le bien du mal, la récompense de la punition). **Et ce n'est qu'avec l'assimilation des interdits qu'une véritable intégration de la loi morale peut avoir lieu**.

#### 1.4.3. Les besoins de l'enfant pour un développement harmonieux

Hélène Romano<sup>75</sup> propose une synthèse des besoins de l'enfant pour grandir harmonieusement. Elle explique les dynamiques psychiques qui lui permettent d'adopter un rapport équilibré et adapté au développement de sa sexualité, et le rôle que doivent tenir les adultes dans ce processus. Dans son analyse pointue, Hélène Romano réaffirme l'importance de préserver la vie fantasmatique de l'enfant,

---

<sup>75</sup> Hélène Romano est Psychologue clinicienne, Docteure en psychopathologie, psychothérapeute spécialisée dans la prise en charge des blessés psychiques. Auteur d'une vingtaine d'ouvrages consacrés au psychotraumatisme dont : Romano H. 2016, in Romano H. & Izard E. « Effets des dérives et maltraitements institutionnelles, les enfants victimes et le parent protecteur ». *Danger en protection de l'enfance, dénis et instrumentalisations perverses*. Paris, Dunod. Romano H. 2013. *L'enfant face au traumatisme*, Paris, Dunod. REPPEA (dir.) *Le livre blanc de la protection des enfants maltraités, propositions contre les dysfonctionnements*, 2017, Toulouse, Éditions REPPEA-Amazone.

absolument nécessaire à la construction de son identité sans l'entraver. Les extraits de son propos présentés ci-dessous sont issus de l'ouvrage collectif du REPPEA<sup>76</sup>.

« Pour grandir psychiquement de façon harmonieuse, l'enfant a besoin d'adultes :

- protecteurs (c'est-à-dire garants d'un cadre et de la **transmission des interdits fondamentaux dont celui de l'inceste**) ;
- rassurants (c'est-à-dire d'adultes capables de s'ajuster à ses besoins et d'assurer une continuité dans sa prise en charge respectueuse de son niveau de développement) ;
- valorisants (autrement dit, **des adultes qui lui transmettent une bonne estime de lui-même**, ce qui ne peut se faire sans la prise en compte de la dimension de respect, d'intimité et d'altérité).

Un rapport à la sexualité équilibré résulte ainsi de différentes dynamiques psychiques :

- une curiosité contenue par les interdits transmis par les adultes ;
- l'envie de s'identifier progressivement aux plus grands ;
- le désir de savoir et les théories élaborées sur cette fameuse sexualité dont parlent tant les grands et que ceux-ci cachent aux enfants ;
- la connaissance et le respect de son corps ;
- **l'accès progressif à cette conscience** qui distingue l'être humain des autres espèces animales.

Que les enfants et les adolescents soient contraints devant toute leur classe de parler de leur sexualité (**ce qu'aucun adulte n'accepterait de faire**), ou de poser un préservatif sur un pénis factice en érection n'est en rien de la prévention, **c'est une dérive incestuelle institutionnelle majeure. La sexualité ne s'éduque pas**. Elle se découvre dans l'intimité et dans le respect de chacun.

L'impact traumatogène de ces intrusions est multiple avec une expressivité des troubles certaines fois immédiate, mais bien souvent tardive, des semaines, **voire des mois plus tard**. Il varie selon le niveau psychoaffectif de l'enfant, de l'adolescent, mais aussi selon son niveau d'anticipation face à ce à quoi il est **exposé de façon obligatoire, sans possibilité de s'en protéger et d'éviter cette exposition**.

Ce n'est pas lui qui choisit de regarder des sexes en érection, des dessins de femmes en train de se pénétrer avec des godemichés, des films de petits extraterrestres en train de se masturber, de faire du coloriage ou des découpages de petits personnages en diverses positions du Kamasutra. **Cela lui est imposé par des adultes qui représentent l'autorité**.

**C'est une des dimensions majeures de l'effraction : celle faite par cette obligation à participer à ces actions qui ne peuvent être que traumatisantes** pour les enfants qui n'ont pas la maturité pour les comprendre et qui se retrouvent face à des informations **indicibles, c'est-à-dire qui ne prennent pas sens dans leur représentation d'enfants**, et pour lesquelles ils n'ont aucun repère. L'enfant comprend ce qu'est l'acte sexuel entre les adultes. Il va en avoir une représentation précise qu'il va pouvoir coller sur ses parents. Ainsi tout le travail psychique autour de ce que l'on appelle la scène primitive, qui est

<sup>76</sup> Chapitre rédigé par Hélène Romano - *Effets psychopathologiques sur l'enfant de l'exposition à des contenus sexuels et aux fonctionnements institutionnels incestuels* - Pages 71 à 82 de l'ouvrage collectif *Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents*. Sous la direction de Maurice Berger et Eugénie Izard. Édition REPPEA - Réseau de Professionnels pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence. [www.reppea.org](http://www.reppea.org)

l'ensemble des fantasmes que va développer l'enfant autour de sa conception, **va se trouver réduit à un acte sexuel technique et entraîner une abrasion des fantasmes qui sont associés.**

Cette intrusion psychique est une attaque de la vie fantasmatique des enfants et entrave inéluctablement leur développement psychoaffectif intérieur. Ce qui leur est donné à voir leur impose en quelque sorte un scénario qui, de fait, bloque tout **travail psychique, pourtant absolument nécessaire dans l'élaboration de la sexualité future et dans la construction de leur identité.**

La clinique des enfants exposés à des traumatismes sexuels nous permet de savoir aujourd'hui que les troubles post-traumatiques peuvent s'enkyster et devenir envahissants, en particulier avec des reviviscences post-traumatiques en différé, conduisant à des problèmes attentionnels, des troubles psychosomatiques, des conduites d'évitement, pouvant conduire à un décrochage scolaire et à des troubles anxieux scolaires ou à des conduites dangereuses. **La pluralité de ces troubles peut conduire à des « jeux » traumatiques, voire des agressions où ils répètent sur leurs camarades ou leur fratrie, ce qu'ils ont vu.** Si les troubles sont externalisés et facilement repérables, ils peuvent aussi être davantage internalisés avec des jeunes qui se renferment, se mutilent, s'isolent. »

#### 1.4.4. Que reste-il du rôle des parents ?

Dans le cadre de son développement émotionnel et affectif, l'enfant devra apprendre à faire la distinction entre l'amour au sein de la famille et l'amour sexualisé qui justement unit les êtres en dehors du cercle familial. C'est à partir du vécu des relations intrafamiliales et de la qualité de la filiation que les parents peuvent transmettre aux enfants les principes d'**une relation d'amour non sexualisée et fixer les interdits en matière de sexualité pour prévenir les risques d'abus sexuels.**

« En tout état de cause, les adultes ne peuvent se décharger entièrement de leur rôle protecteur dans le domaine des agressions sexuelles, puisqu'il s'agit d'un sujet que les enfants peuvent difficilement concevoir du fait de leur immaturité globale et encore plus dans le domaine de la sexualité. **Pour cette protection, l'affirmation que les enfants n'ont pas encore de sexualité représente un interdit clair qu'il serait utile de diffuser dans le monde des adultes.** Ce serait un guide pour **éviter toute intervention scabreuse auprès des plus jeunes.** Ce serait aussi une ligne directrice évidente pour répondre de manière adaptée aux « jeux sexuels à la mode des grands » entre enfants ou même de véritables agressions sexuelles entre eux. À l'heure actuelle et à la vue de ce qui se passe **de manière non exceptionnelle dans les cours de récréation des maternelles**, l'OMS ferait bien de mettre à jour ses Standards pour l'éducation sexuelle en ajoutant à la « masturbation infantine précoce » prônée à la colonne « 0-4 ans » de sa matrice, « la fellation infantine précoce » (plusieurs observations entre petits garçons) ainsi que la « sodomisation infantine précoce » (un petit garçon avec une petite fille, ce qui illustre bien que c'est la zone anale qui intéresse les enfants à cet âge-là plutôt que la zone génitale ; essai bien évidemment non transformé par absence d'érection, CQFD). **Ces comportements en maternelle d'une sexualité copiée sur celle des adultes** sont probablement largement sous-estimés, car très déroutants pour les adultes qui y sont confrontés<sup>77</sup>. »

Ce cheminement sera facilité par un environnement familial qui aura su donner de la tendresse à l'enfant au moment où il en a le plus besoin. Caliné, embrassé, caressé par ses parents, le bébé, puis le

---

<sup>77</sup> Propos recueillis auprès de Régis Brunod

jeune enfant, constitue un stock de souvenirs sensoriels de ce passé rassurant et aimant qu'il va pouvoir reporter dans ses premiers émois amoureux.

Le rôle des parents est également fondamental pour l'avenir de l'enfant. C'est à partir de ce lien unique créé avec ses parents que l'enfant pourra engager son processus personnel d'individualisation et d'élaboration d'une identité globale et sexuée qui lui sera propre sans craindre de rompre la relation filiale tissée.

« **L'éducation à la sexualité est un terrain où les institutions prennent de plus en plus la place des familles sans pour autant leur demander leur avis ou leurs souhaits à ce propos.** Les parents ne s'en rendent pas toujours bien compte, car ils sont peu consultés sur ce sujet qui les concerne pourtant en tout premier lieu<sup>78</sup>. »

L'argument est de dire que les parents se sentent mal à l'aise pour parler de sexualité à leur enfant, et le faire dans le cadre de l'institution scolaire serait finalement une aide précieuse pour eux, « **cela leur enlève une belle épine du pied** ». Encore aurait-il fallu leur demander leur avis ! **Sous couvert de décharger les parents, l'enjeu est de faire passer un point de vue idéologique sur la sexualité infantine et d'orienter la manière de penser la relation à l'autre.**

C'est pourquoi on peut légitimement interroger la sincérité de la démarche, comme le fait Régis Brunod. « **S'agit-il d'une réelle délégation reprenant les valeurs humaines et spirituelles qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants ou bien d'une désappropriation ?** »

**En outre, alors que seul l'intérêt supérieur de l'enfant devrait prévaloir, sur le terrain, ce sont des militants du genre qui s'emparent du sujet avec l'appui des institutions internationales<sup>79</sup>.** En invoquant les droits des enfants, ils tentent de banaliser et de susciter des modes de sexualité marginaux qu'ils souhaitent voir se répandre socialement pour conforter leur représentation sociale.

Fort heureusement, en France, la loi de mars 2016 sur la protection de l'enfance<sup>80</sup>, qui définit précisément les besoins fondamentaux de l'enfant, **ne considère pas les droits sexuels comme faisant partie de ces besoins fondamentaux.**

<sup>78</sup> Préserver l'innocence des enfants - Régis Brunod - 2020 - Les éditions du Bien commun

<sup>79</sup> [https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf\\_sexual\\_rights\\_declaration\\_french.pdf](https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf)

<sup>80</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032205234/#:~:text=112%2D3...le%20respect%20de%20ses%20droits>

## 1.5. À retenir

- Avoir un sexe n'implique pas d'avoir une sexualité ;
- Le bébé n'a pas de capacités fonctionnelles sexuelles à la naissance et durant l'enfance ;
- La sensorialité rassurante qu'il recherche n'a rien à voir avec la sexualité à la recherche d'un plaisir érotique ;
- Entre 2 et 7 ans, la pensée est prélogique, l'enfant ne distingue pas l'imaginaire de la réalité ;
- Entre 7 et 11 ans, c'est la période de latence, l'enfant apprend à inhiber ses pulsions, sa pensée est concrète, il a besoin de focaliser son attention et d'être nourri intellectuellement ;
- Entre 8 et 10 ans, l'enfant commence à pouvoir réfléchir à ses états mentaux (ce qui est une habileté sophistiquée) ; c'est seulement à partir de 10/13 ans qu'il parvient à réfléchir à ceux des autres ;
- Entre 11 et 16 ans, l'enfant peut accéder à des connaissances plus élaborées et conceptualiser des expériences qu'il n'a pas lui-même vécues ;
- Un enfant de moins de 12 ans est incapable de prendre de la distance vis-à-vis des propos tenus par un adulte ayant autorité sur lui, **il le croit sur parole** ;
- L'imitation est un mode d'action prépondérant chez l'enfant et une des bases de ses apprentissages ;
- L'enfant n'est pas pudique, car il n'a pas conscience de la nudité comme objet de désir sexuel de la part d'un autre ;
- L'absence de pudeur rend l'enfant vulnérable aux adultes ou aux enfants plus âgés proposant des « jeux » sexuels qui sont en réalité des agressions sexuelles qualifiées dans la loi d'infractions pénales ;
- L'enfant a une vision fantasmée sur son origine (comment on fait les bébés, la relation entre papa et maman « des amoureux pas comme les autres », etc.) ;
- La vérité lui importe peu, il préfère conserver son scénario ;
- Avant la puberté, l'enfant n'est pas en capacité d'élaborer cognitivement des désirs dont il ne connaît pas la nature (le désir sexualisé étant différent du désir de l'attachement) ;
- Le registre sexuel adulte est inconcevable pour l'enfant qui n'a pas atteint la puberté ;
- Le réel sexuel adulte fait effraction dans la version fantasmatique psychiquement ancrée chez l'enfant, il la percute avec une telle force qu'il peut entraver son développement cognitif et psychique immédiat et futur ;
- Pour certains enfants littéralement sidérés par les contenus sexuels qui leur sont imposés dans le cadre scolaire, les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques ;
- L'enfant est sexué mais pas sexualisé. Face à ceux qui le sexualisent pour leurs désirs personnels, il est toujours une victime impuissante. L'enfant n'est jamais initiateur ou séducteur comme le prétendent les pédophiles ;
- **Il y a une incongruence à parler de sexualité infantile et de consentement chez l'enfant ;**
- En matière de sexualité, l'enfant n'a pas à consentir, il n'y a que des interdits. Les adultes doivent l'aider à les intérioriser. L'éducation à la sexualité crée une confusion dans ce message qui devrait pourtant être univoque ;
- Cette intériorisation, indispensable pour protéger l'enfant, est nécessaire au futur adolescent qui ne pourra intégrer la notion de consentement que si les interdits sexuels ont été intériorisés lorsqu'il était enfant ;
- Les aptitudes à la sexualité, même si elles sont fonctionnelles dès la puberté, relèvent de processus du développement humain parmi les plus élaborés puisqu'elles sont à la fois physiologiques et psychiques. Toute effraction psychique du registre sexuel dans l'enfance impacte le développement psychosexuel futur ;
- **Éduquer à la sexualité des enfants prépubères est un non-sens qui entrave leur développement cognitif, psychique et sexuel futur.**



## 2. COMPRENDRE L'ADOLESCENCE POUR AIDER LES ADOLESCENTS



**« L'adolescence est l'âge où les enfants commencent à répondre eux-mêmes aux questions qu'ils posent. »<sup>81</sup>**

---

<sup>81</sup> George Bernard Shaw

Dans la première partie, nous avons étudié l'enfant pour comprendre son développement et éviter toute effraction psychique par la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. **Nous avons insisté sur la priorité à donner au développement des compétences émotionnelles.** Nous verrons que cet enjeu constitue également le prérequis indispensable à l'éducation à la sexualité des adolescents. Cette deuxième partie aide à comprendre l'adolescence afin d'accompagner utilement, respectueusement, et **à la juste place de l'institution scolaire**, les jeunes dans cette période si particulière de la construction de leur identité personnelle et sexuée.

Pour rappel, à partir de 1973 et jusqu'à la loi de 2001, l'éducation à la sexualité était une option laissée à la discrétion des établissements scolaires qui concernait exclusivement les lycéens. À la suite de la « révolution sexuelle » et des combats féministes, l'enjeu devient celui de la femme moderne qui travaille, libérée de l'injonction à être mère, socialement l'égale de l'homme. L'éducation à la sexualité, au-delà d'enseigner la reproduction, porte désormais sur la prévention des grossesses, l'information sur la contraception et l'IVG. À partir de 2001, suite au traumatisme de l'épidémie du SIDA, un nouvel enjeu apparaît. L'hygiénisme sexuel devient prioritaire, l'éducation à la sexualité cible également les hommes et traite de l'homosexualité. **L'éducation à la sexualité est désormais inscrite dans la loi, elle est obligatoire et concerne tous les élèves à partir des classes de primaire.**

En 2018, sous l'impulsion de l'OMS, l'éducation à la sexualité change de **paradigme, l'enjeu est désormais de prôner une sexualité plaisir, sans tabou, déculpabilisante.** Cette orientation entrave le cheminement d'individualisation et de maturation sexuelle des jeunes sans répondre aux besoins d'information qu'ils ont durant cette période si cruciale de leur développement personnel.

**Nous allons démontrer que dans l'intérêt des jeunes, il convient de se détacher de ce nouveau paradigme qui ne repose sur aucune donnée scientifique.**

En partant de la connaissance des adolescents, nous avons cherché à décrire les fondements d'une éducation à la sexualité qui se soucierait vraiment d'eux.

« Si l'école doit apprendre à penser, elle doit aussi apprendre à penser sa vie sexuelle [...], elle doit permettre de **réfléchir à ce que la sexualité a signifié et continue de signifier pour l'humanité.**<sup>82</sup>»

## 2.1. Comprendre l'adolescence

### 2.1.1. Puberté et adolescence

« À l'adolescence, tout commence par le corps ». <sup>83</sup> Voilà une formule qui nous permet d'entrer de plain-pied dans notre sujet ! Nous avons rapidement évoqué la puberté dans notre première partie dédiée à l'enfance. À présent, nous allons nous intéresser à ce que vivent les adolescents dans leur chair, dans leur cœur et dans leur tête. Nous allons décrire ce qu'ils ressentent et ce qui les questionne. Nous allons parler de l'édification de leur identité sexuée qui jalonne les années lycée et qui n'a rien d'un long fleuve tranquille.

<sup>82</sup> Desaulniers M.-P., Faire l'éducation sexuelle à l'école, Éditions Nouvelles, 1995

<sup>83</sup> BIRRAUX A., L'adolescent face à son corps, Bayard, 1994

Nicole Athéa<sup>84</sup> propose une synthèse du cataclysme psychique et physique qui débute par la puberté et se poursuit durant l'adolescence :

« La puberté est un processus qui se caractérise par l'activation d'une hormone dans le cerveau (la LH-RH), ce qui produit la mise en route de l'activité des ovaires chez la fille et des testicules chez les garçons. À ces modifications du corps s'associe un travail de **maturation psychique et de modification des relations aux autres et au monde**, ce qu'on nomme « **processus de maturation psychosexuelle** ». La maturité psychosexuelle s'effectue grâce à un important travail d'élaboration psychique. C'est une période de construction identitaire essentielle permise par le nécessaire travail de séparation-individuation des parents. L'adolescence peut ainsi être définie comme « **le temps de l'intégration de toutes les modifications pubertaires et de leurs conséquences** ». »

Chez les filles, les transformations pubertaires se caractérisent par **la visibilité du développement des caractères sexuels secondaires**. Elles y attachent d'autant plus d'importance qu'ils contribuent à modifier le regard que les garçons portent sur elles, **ce qu'elles vivent souvent mal**. Les préoccupations et les questions qu'elles se posent au sujet de « la normalité » de ces modifications corporelles sont nombreuses. Notamment s'agissant de l'élargissement des hanches, de la modification de répartition de la graisse et de la prise de poids liée en partie à l'arrêt de la croissance. **Il est nécessaire de les rassurer face à cette véritable métamorphose**. L'estime qu'elles se portent diminue en proportion de la mauvaise image qu'elles ont d'elles-mêmes, en se comparant à un « idéal » physique que la mode et les médias leur imposent.

**Chez les garçons**, le processus pubertaire débute en moyenne plus tardivement. Il se manifeste d'abord par une **augmentation discrète du volume testiculaire**, qui précède de peu le développement de la pilosité pubienne. Ce processus est **invisible au début**, contrairement à celui des filles. S'ensuivent l'accélération de la croissance et du développement musculaire, le développement général de la pilosité, le développement de la verge, accompagnant l'augmentation de volume des testicules et la pigmentation du scrotum. Les premières éjaculations ont lieu en moyenne vers 13 ans et demi, 14 ans. C'est à cet âge que se situe le pic de croissance (vitesse d'accélération maximale de la croissance), celle-ci continue sur un rythme plus lent quelques années encore. Puis vient la mue de la voix. **Le processus pubertaire chez les garçons est en général achevé vers 15 ans**. »

**Le décalage de puberté entre filles et garçons est un sujet de rivalité. Le début de la période pubertaire est très à risque pour les jeunes filles sur le plan de la santé mentale.**

Entre 13 et 16 ans, les filles réussissent mieux scolairement que les garçons, elles apparaissent plus matures dans leur comportement, et leur physique n'a plus rien d'une petite fille. Durant cette période, elles n'ont pas du tout les mêmes préoccupations que les garçons. Ces derniers sont **très préoccupés par le corps féminin et l'apprentissage de l'acte sexuel**, ils éprouvent de grandes difficultés à contenir les pulsions sexuelles qui les assaillent. Les filles sont davantage dans la retenue de leurs pulsions. **Elles aspirent à expérimenter leur pouvoir de séduction et à engager une relation plus affective** que sexuelle.

---

<sup>84</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

Cette « différence des sexes » s'observe particulièrement au collège où les garçons se battent, donnant à voir une violence « agie » qui serait pour une part « l'expression de la violence subie par la survenue du processus pubertaire et de pulsions qu'ils ne maîtrisent pas ».

« Les garçons se bousculent, s'empoignent, se poursuivent, s'évitent et se confrontent à nouveau [...] Et ce corps-à-corps est l'un des points clés de l'apprentissage corporel sexué [...] Pendant que les garçons s'éprouvent dans leur capacité de confrontation, les filles miment les relations amoureuses adultes<sup>85</sup> ».

Les garçons se sentent dévalorisés par cette « supériorité de maturité féminine », ce qui peut expliquer (sans le justifier) qu'ils soient plus sur le mode de l'agression, par l'utilisation de termes grossiers, pornographiques ou par la moquerie envers elles. Ils pourront se montrer plus réticents à parler de sexualité ou de puberté et auront souvent plus de mal à verbaliser leurs inquiétudes.

## 2.1.2. L'entrée dans la sexualité

### 2.1.2.1. Les motivations pour le premier « rapport sexuel »

« Les premières expériences sexuelles doivent être envisagées dans le cadre d'une problématique plus large et centrale à l'adolescence, celle de l'« agir ». Elles constituent l'un des « agir » essentiels à cet âge. L'adolescent a besoin de faire, d'éprouver. L'entrée dans la sexualité à l'adolescence n'est qu'un moment particulier du cheminement d'un être humain sexué ».<sup>86</sup>

Il n'empêche que pour les filles comme pour les garçons, les premières expériences sont chargées de beaucoup d'appréhension. Les motivations qui conduisent filles et garçons à entrer plus ou moins tôt dans la sexualité sont principalement :

- l'influence des pairs – les relations sexuelles engagées pour les autres (petit ami/petite amie) ; pour faire comme les autres (pour ne pas se sentir marginalisé) ; celles contre les autres (pour se venger de quelqu'un), etc. ;
- vivre sa sexualité – les relations sexuelles engagées pour soi (éprouver la relation amoureuse pour les filles, chez les garçons souvent pour vérifier que tout fonctionne bien...), ou contre soi (action auto-punitive) ;
- La réaction prévisible des parents, qui peut être un facteur de blocage ou d'accélération dans une démarche provocatrice, d'opposition.

### 2.1.2.2. Les filles regrettent, les garçons sont satisfaits

**Les filles expriment souvent des regrets** à propos de leur première expérience sexuelle.

**A posteriori, elles considèrent que c'était trop tôt et qu'elles n'étaient pas prêtes.** Certaines adoptent une posture victimaire, ayant le sentiment confus d'avoir été « un peu contraintes » par leur petit copain ou surprises par une situation imprévue au cours de laquelle **elles n'ont plus osé dire non, mais n'ont pas vraiment dit oui...**

<sup>85</sup>« Jeux de filles, jeux de garçons », ZAIDMANN C. Enfance et Psy, Érès, 1998.

<sup>86</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

« Si les garçons peuvent exploiter les sentiments de leurs petites amies pour avoir des relations sexuelles avec elles, souvent la réalité est plus complexe. **D'autant que ce sont souvent les filles qui rompent rapidement après les premières relations sexuelles.** Dans bien des cas où la première relation était voulue par les deux partenaires, on observe une tendance générale des filles à **se situer paradoxalement dans la position de victimes de la sexualité des garçons.** Pour elles, ce positionnement est un moyen de minimiser leur responsabilité après coup **dans la mesure où l'influence et les normes de leurs copines ont probablement joué, à leur insu, un rôle important dans leur « décision »** d'avoir leur première relation sexuelle. En réalité, elles n'étaient pas prêtes à en affronter les conséquences, tant sur le plan physique que psychique. Reste alors le sentiment « d'avoir été utilisées » comme des objets à des fins purement sexuelles, alors que **leur demande est affective. C'est le différentiel majeur qui oppose les filles aux garçons à l'adolescence.** »<sup>87</sup>

**Il est important de laisser les filles exprimer leurs regrets** pour qu'elles puissent se sentir libres de différer leurs prochaines relations sexuelles.

**Les garçons sont en général plutôt satisfaits** de leur « première fois », pour autant qu'ils aient pu « assurer ». Ils ont en effet une réelle appréhension et le fait d'avoir pu réaliser la pénétration leur apporte un soulagement qui conforte leur estime de soi.

#### 2.1.2.3. *La recherche de soi par le « papillonnage »*

Quand il s'engage dans le processus d'identification personnelle, d'individualisation, l'adolescent cherche qui il est, notamment à travers ses relations à l'autre. C'est une phase du développement « égocentrique » non pas dans le sens de l'égoïsme, mais au sens propre « centré sur soi, préoccupé de Soi ». **La capacité d'altérité intervient plus tard, quand le travail d'identité est suffisamment abouti afin d'être disponible pour accueillir l'autre pour ce qu'il est, et non plus seulement comme un miroir de soi.** Cette construction identitaire du jeune est indissociable de sa maturité sexuelle.

Le « papillonnage » est une phase exploratoire propre à l'adolescence. « Le concept de maturité sexuelle ne peut pas faire abstraction des conditions d'apprentissage de l'adolescence : c'est en essayant et en commettant des erreurs que l'adolescent va pouvoir accéder à cette maturité que nous nous obstinons, nous adultes, à exiger de lui, **avant même qu'il ait pu éprouver ses sentiments et son corps.** La recherche de l'autre est souvent absente à l'adolescence. **La recherche de soi, y compris à travers l'autre,** est le moteur prépondérant des relations affectives et sexuelles que mène l'adolescent dans sa quête identitaire. L'adolescence est une période d'expérimentations : **l'autre est miroir, et les sensations partagées permettent de se découvrir soi et de s'éprouver.**

**Cette phase de « papillonnage » n'est pas dénuée de sens moral et de sentiment de culpabilité chez les adolescents,** lesquels peuvent parfois adopter des comportements à risque que nous pouvons aussi comprendre comme **des pratiques auto punitives.** Si l'estime de soi se dégrade au fil des expériences du corps, si une jeune fille pense qu'elle est devenue « un objet-sexuel », **agresser son corps à travers une sexualité à risque peut devenir un but.**

**Chacun doit pouvoir s'aimer suffisamment pour prendre soin de sa vie et respecter son corps.** Pour préserver sa propre estime, un adolescent doit comprendre ce qui le conduit à agir et les enjeux dans

<sup>87</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

lesquels il a été pris pour pouvoir se pardonner s'il s'est senti coupable d'avoir transgressé certaines règles, d'avoir eu certains comportements qu'il regrette. Les enjeux des comportements sexuels constituent la thématique majeure de l'éducation à la sexualité des adolescents. Ils doivent nécessairement compléter les connaissances scientifiques sur la sexualité, qui sont souvent sans effet quand elles sont les seules abordées.

**Une bonne estime de soi est une condition indispensable à tout comportement de prévention.** Un adolescent ne pourra vouloir préserver que ce qui est digne d'intérêt et respectable à ses yeux. **Se percevoir comme une personne digne d'être aimée est essentiel dans le développement d'une maturité psychosexuelle positive.** Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut ensuite respecter l'autre, et comprendre comment l'image de soi se construit à travers la relation aux autres. »<sup>88</sup>

Malgré les injonctions à jouir sans entrave que prône la sexualité sans l'affect, les adolescents présentent un sens moral qui s'est développé toute leur vie et qu'il ne faut pas entendre de façon négative, comme « un moralisme ». Il leur permet de juger leurs actions et celles des autres. Ils sont d'ailleurs souvent très intransigeants sur l'implication morale de certains actes ce qui va les conduire à se dévaloriser ou à critiquer d'autres jeunes. Les aider à en comprendre les enjeux peut leur permettre d'être plus compréhensifs, envers eux-mêmes et envers les autres.

« Les bébés naissent équipés de capacités d'évaluation intuitive et de raisonnement moral implicite qui guident leurs attentes vis-à-vis des autres. **La morale est une adaptation biologique propre à l'espèce humaine qui procure des bénéfices pour la vie en groupe et facilite la coopération entre individus non apparentés.** Le sens moral est sous-tendu par des mécanismes intuitifs, non conscients, qui sont relayés et renforcés par des mécanismes cognitifs plus complexes et **qui exigent un cerveau relativement performant.** La sélection naturelle a doté le cerveau humain d'un ensemble de prédispositions innées qui permettent de discriminer les comportements sociaux des autres et motivent une prosocialité singulière propre à notre espèce<sup>89</sup>. Il est important de noter que cette conception de la prosocialité et du sens moral, en tant qu'ensemble d'adaptations évoluées, **remet en cause les approches traditionnelles** qui ont dominé le développement de la morale, largement **fondées sur la socialisation et l'internalisation des normes sociales.** »<sup>90</sup>

**L'acte sexuel engage le corps et le psychisme, il impacte l'estime de soi de telle sorte que l'on ne fait pas impunément n'importe quoi de son corps.** Lorsqu'ils agissent en contradiction avec leurs valeurs, les jeunes peuvent être submergés par un sentiment de culpabilité ou de honte dont les conséquences peuvent s'avérer dévastatrices.

## 2.2. L'identité sexuée, cette différence nommée égalité...

Colette Chiland<sup>91</sup> nous invite à « faire la distinction entre **les différences entre les sexes et l'inégalité entre les sexes.** Des différences, les hommes ont fait découler l'inégalité, et **au nom de l'égalité, des militants voudraient nier les différences** ». Mais l'égalité ne peut se construire que parce qu'il y a des différences qui impliquent des besoins spécifiques à respecter.

<sup>88</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

<sup>89</sup> Tomasello, 2014

<sup>90</sup> LES ORIGINES NATURELLES DU SENS MORAL CHEZ LE PETIT ENFANT, Jean Decety, « Devenir » 2019/3 Vol. 31 | pages 207 à 230 ISSN 1015-8154

<sup>91</sup> Colette Chiland était une psychiatre, professeure des universités en psychologie clinique et psychanalyste française. Elle a été présidente d'honneur de la Société française d'étude et de prise en charge du transsexualisme.



### 2.2.1. Se définir vis-à-vis de son propre sexe

« La sexualité ne se réduit pas aux actes sexuels, elle concerne aussi les processus de sexualisation qui participent à l'étagage de l'identité sexuée, de l'orientation sexuelle, et plus globalement de l'identité. On naît avec un sexe féminin ou masculin, on devient petite fille ou petit garçon, **enfant sexué et non homme ou femme en miniature, tout au moins jusqu'à la puberté**. Puis, on devient homme ou femme, adulte. Les représentations mentales de ce que nous considérons quotidiennement comme relevant de la différence des sexes sont le produit d'une fabrication culturelle de rôles sociaux à partir « d'une petite différence<sup>92</sup> ».

**Une différence qui n'est pas si petite et dont les représentations mentales se forment sur des réalités génétiques, biologiques et développementales**, tout à la fois observables et mesurables. La réalité est que filles et garçons sont semblables et différents, mais aussi égaux et différents. « **L'égalité a été promue parce que précisément les êtres humains ne sont pas identiques<sup>93</sup>**. »

**Constituer son identité sexuée signifie pouvoir se définir vis-à-vis de son propre sexe.**

Ce qui semblait une évidence pour tous hier est remis en cause aujourd'hui. Les militants de l'idéologie du genre ont infiltré les sphères médiatiques et politiques<sup>94</sup> afin de changer le regard de l'opinion publique sur la différence des sexes. **Nous assistons à plusieurs phénomènes qui concourent tous à l'effacement de l'identité sexuée : négation de la réalité biologique du sexe de naissance, explosion de la cellule familiale hétéronormée, dogme du ressenti dans le choix de son identification sexuée, désir identitaire forgé par une vision transhumaniste.**

L'effacement de la femme comme identité sexuée multiple et diverse, réduite à des organes génitaux dissociés de la personne, est un exemple marquant de la période actuelle. Ces militants intiment à la population générale faite d'hommes et de femmes de parler désormais d'eux comme d'individus dotés d'un pénis ou de personnes menstruées. Cette sémantique et cette doctrine de la pensée, que la plupart des gouvernements d'Europe ont choisi de dispenser comme des enseignements dans le cadre scolaire, **ont un impact délétère sur le mécanisme d'édification de l'identité sexuée des enfants et des adolescents**. De tels discours créent une confusion, rendant plus difficile la construction de soi et le cheminement individuel nécessaire pour devenir adulte. **La différence des sexes est l'élément fondateur des êtres vivants**. Ce n'est pas dans l'intérêt des enfants, qui sont l'avenir de l'humanité, de les détourner de cette réalité biologique si précieuse.

« Cette division sexuée permet la reproduction sexuée qui demande **la participation des deux sexes pour créer un nouvel être vivant singulier, qui n'est ni le double de son père ni celui de sa mère**. Cette reproduction sexuée permet l'évolution de l'espèce humaine, pour s'adapter aux modifications de son environnement ; **en cela, elle est un élément essentiel de la survie des humains**.

Chez l'humain, la famille joue un rôle majeur dans le développement psycho-affectif et les apprentissages d'un enfant. Pour les parents, avoir un enfant, fille ou garçon, n'est pas neutre. Ils peuvent en avoir des représentations et des attentes différentes et singulières. Les normes sexuées ne

<sup>92</sup> FRANCEQUIN G., RENARD L., « Semblables, différents, égaux », Enfance et psy, n°3

<sup>93</sup> JACOB F., « Le jeu des possibles - essai sur la diversité du vivant », Fayard, 1981, Médecin et biologiste français

<sup>94</sup> LE RAPPORT IGLYO DE LOBBYING TRANSACTIVISTE POUR ATTEINDRE LES JEUNES EN EUROPE - Version originale <https://soseducation.org/docs/iglyo-only-adults.pdf>  
- Version française traduction deeppl <https://soseducation.org/docs/seulement-les-adultes.pdf>

s'inscrivent pas de la même façon dans toutes les familles et les cultures vont influencer la construction des enfants. **Mais l'enfant n'est pas que l'objet de sa biologie et de l'éducation de ses parents.** Il a aussi des désirs, des préférences qui vont s'exprimer de diverses manières... **Quel que soit son sexe, l'enfant joue avec les représentations sexuées. Il a beaucoup de latitude dans cette inscription, en particulier dans nos sociétés occidentales.**

**Et l'identité sexuée n'est pas un caractère identitaire qui primerait sur tous les autres : beaucoup de comportements, d'activités, de sentiments sont vécus de la même façon par les filles et les garçons.** On peut jouer à se maquiller avec le rouge à lèvres de sa mère, on n'en sera pas moins un petit garçon ; ou être un garçon manqué, et on n'en sera pas moins petite fille. **Tout cela fait partie des expérimentations.** Notre vie d'humain sexué nous permet tout cela sans problème dans nos sociétés.

Les normes de genre des sociétés occidentales ont été établies dans une période où la vie et les fonctions des femmes dépendaient des hommes. C'est beaucoup moins le cas aujourd'hui, si bien que, si ces normes perdurent encore pour certaines, notamment celles qui vivent de façon formelle des pratiques religieuses, **c'est beaucoup moins le cas pour la très grande majorité des personnes.**

Si les normes de genre traditionnellement attribuées pour le féminin concernent la bienveillance, la douceur, la capacité de parler... et pour les garçons, la virilité, la force... **chacun sait aussi que ses représentations sont fausses** et que les qualités ici décrites ne correspondent plus à « un masculin » ou à « un féminin ». Si bien que **laisser à penser au pouvoir des normes de genre dans l'édification d'un individu ne correspond pas à la réalité.**

Une femme peut être forte et un homme bienveillant sans modifier, ni chez l'un, ni chez l'autre, son identité sexuée. Nos qualités comme nos défauts ne sont ni masculins, ni féminins, ils sont humains. Et **nous sommes tous habités par une bisexualité psychique qui nous permet de nous exprimer, selon les situations, plutôt sur le mode féminin ; plutôt sur le mode masculin.** La plasticité humaine est très grande et les espaces de liberté pour l'exprimer sont possibles dans de nombreux cas. **Ce qui nous permet de vivre dans une identité sexuée plus libre aujourd'hui qu'hier.** À la réserve près que les normes sociales d'hypersexualisation des filles actuellement observées, peuvent perturber chez certaines l'élaboration de leur identité sexuée à la marge de ces normes.

**Si la métamorphose pubertaire est mal vécue, ce n'est pas le corps qui en est responsable, mais le fait de sortir de l'enfance et de grandir qui est difficile<sup>95</sup>.** »

### 2.2.2. L'homosexualité, un droit pas un choix

« À l'adolescence, l'homosexualité latente est forte. **De nombreux jeunes hétérosexuels peuvent être troublés de ressentir de façon plus ou moins consciente des émois homosexuels** parce qu'ils éprouvent « une affinité élective » avec un copain ou un groupe de copains du même sexe »<sup>96</sup>.

---

<sup>95</sup> Propos recueillis auprès de Nicole Athéa

<sup>96</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

On ne choisit pas d'être homosexuel. L'orientation homosexuelle se construit durant l'enfance. Elle est un **facteur identitaire puissant**<sup>97</sup>. Il faut prendre en considération le cheminement adolescent des jeunes homosexuels pour les aider dans leur processus de maturation, au même titre que l'éducation à la sexualité doit le faire pour les adolescents hétérosexuels.

« La menace permanente d'être traité d'homophobe dès lors qu'on ne pose pas l'homosexualité comme l'équivalent de l'hétérosexualité **rend difficile toute réflexion sur l'homosexualité**. En réduisant l'hétérosexualité et l'homosexualité à une « normalité équivalente » qui fait abstraction de la différence, **on évacue toute la problématique de la construction d'une orientation sexuelle, notamment celle qui concerne les jeunes homosexuels**, et on laisse intacts les facteurs qui engendrent une homophobie, notamment une homophobie intériorisée par les jeunes eux-mêmes.

**Pour l'éviter il convient d'expliquer la différence entre attirance homosexuelle et orientation homosexuelle**<sup>98</sup>.

À l'adolescence, l'identité sexuée est questionnée, c'est une période marquée par une ambivalence dans l'orientation sexuelle. L'ambivalence homosexuelle met en difficulté les adolescents et l'orientation sexuelle est souvent encore mal affirmée à cet âge. Les attirances homosexuelles sont fréquentes. Elles se manifestent par les amitiés très passionnelles, nombreuses à cette période de la vie, qui concernent les garçons comme les filles. Si les relations sexuelles homosexuelles concernent en majorité des adolescents homosexuels, **l'attirance homosexuelle est éprouvée plus largement par des adolescents, filles et garçons, d'orientation hétérosexuelle**. Cette attirance homosexuelle propre à l'adolescence **est souvent vécue comme une angoisse chez les jeunes**. C'est la base d'une homophobie adolescente, intériorisée, faite d'attirance et de déni homophobe<sup>99</sup>. »

« L'homophobie intériorisée, source de dégradation de l'estime de soi, **est à l'origine de symptomatologies surreprésentées chez les gays, comme l'anxiété, la dépression, les passages à actes suicidaires**, symptômes qui ne peuvent en aucun cas être rapportés à des facteurs psychopathologiques spécifiques. **Dans la construction d'une identité, il y a deux pôles : ce en quoi nous pouvons nous reconnaître semblables à l'autre ; ce qui va nous singulariser.**

**C'est dans une tension entre ces deux pôles que se construit l'adolescent. Son besoin de vérifier qu'il est comme tout le monde est essentiel**. L'adolescent qui découvre son homosexualité, **même si la société lui disait, c'est « normal », ne manque pas de se découvrir différent. La culpabilité est très grande chez un jeune qui se découvre homosexuel, et cette culpabilité ne peut se réduire à la problématique de la honte sociale**. [...] Il convient ainsi de différencier la honte de la culpabilité [...], la culpabilité est une forme d'intégration sociale alors que la honte est une désintégration. [...] Si la honte sociale aggrave la culpabilité, elle ne l'initie pas et ne la fonde pas<sup>100</sup>. »

<sup>97</sup> Bajos N, Rahib D, Lydié N. Genre et sexualité. D'une décennie à l'autre. Baromètre santé 2016. Saint-Maurice : Santé publique France, 2018. 6 p. 0,9 % des couples cohabitants sont des couples de même sexe. La part de ces couples a augmenté : elle était de 0,6 % en 2011. C'est entre les âges de 25 et 29 ans qu'il est le plus fréquent de vivre avec un partenaire de même sexe pour les femmes (0,9 %), et entre 30 et 34 ans pour les hommes (1,1 %). Les couples de même sexe sont plus présents dans les territoires les plus peuplés. La proportion de couples de même sexe est plus élevée en Île-de-France (1,4 %), particulièrement à Paris intra-muros (3,7 %). Ainsi, 15 % des couples d'hommes en France vivent à Paris intra-muros, 7 % des couples de femmes, contre 3 % de l'ensemble des couples. Les personnes vivant en couple avec un partenaire de même sexe sont plus diplômées que celles vivant avec un partenaire de sexe différent. Elles appartiennent également à des catégories sociales plus favorisées. 60 % des couples de même sexe ont contractualisé leur union et 14 % vivent avec des enfants, pour l'essentiel des couples de femmes.

<sup>98</sup> Particulièrement bien représenté dans le film « Les Roseaux sauvages » d'André Téchiné sorti en 1994

<sup>99</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

<sup>100</sup> HEFEZ S., « Adolescence et homophobie : regard d'un clinicien », Homosexualités au temps du sida, ANRS, 2003

**L'orientation sexuelle n'est pas un choix.** L'éducation à la sexualité en milieu scolaire doit répondre aux besoins des jeunes, et non pas servir le narcissisme des adultes intervenants qui se glorifient d'être les porte-voix de discours militants, éloignés des préoccupations des adolescents.

« Les associations militantes (gays et lesbiennes) qui présentent aux adolescents l'homosexualité sous l'angle de la normalité à équivalence avec l'hétérosexualité **nient un vécu spécifique**, une souffrance psychique singulière, ressentie par une majorité des adolescents lorsqu'ils constatent leur orientation homosexuelle. Souffrance qu'ils qualifient eux-mêmes de singulière. **Personne ne peut éviter la difficulté intérieure de se découvrir homosexuel, c'est-à-dire différent, à l'adolescence**<sup>101</sup>. »

Les jeunes veulent comprendre les pulsions qui les assaillent, notamment les attirances homosexuelles spécifiques à cet âge. Il est important de pouvoir mettre des mots sur ces sentiments et de distinguer attirance et orientation homosexuelles.

Dans une société hétéronormée, il est plus facile d'avoir une orientation hétérosexuelle à l'adolescence (**période où l'on veut être comme tout le monde**) que de découvrir son orientation homosexuelle. Pour les jeunes dont l'orientation est clairement homosexuelle, des sentiments de honte et de culpabilité ne sont pas rares. Ils doivent être aidés pour en sortir. **Il faut reconnaître cette situation sans tomber dans le piège de la victimisation.**

L'enjeu est d'avoir conscience que ces jeunes ont besoin d'un accompagnement spécifique. Ils devront faire le deuil d'une vie qu'ils n'avaient probablement pas fantasmée de cette façon. Ils auront à déconstruire l'image hétéronormative qu'ils avaient intériorisée afin de tracer leur nouveau chemin dans leur identité d'homme ou de femme homosexuel. La révélation à leur famille peut être source d'angoisse. **Il convient de leur fournir les clés pour penser leur identité en accord avec leur orientation sexuelle, sans la réduire à cette dernière.**

### 2.2.3. Le consentement : question d'âge et de genre

Le consentement ne doit pas être **une nouvelle doctrine sociale qui s'applique sans discernement.**

#### 2.2.3.1. Le mythe du consentement chez l'enfant

Le prérequis au consentement sexuel, puisque c'est de ce consentement dont il s'agit ici, nécessite que les protagonistes aient une sexualité fonctionnelle et soient parfaitement conscients que la relation s'inscrit dans le registre sexuel. Ce qui exclut de fait les enfants prépubères. De plus, consentir nécessite un développement cérébral abouti, une maturité cognitive et psychique qui se caractérise par la capacité de décider en pleine conscience des conséquences futures de ses actes, capacité dont l'enfant de moins de quinze ans est dépourvu.

**En conséquence, l'enfant n'a pas à consentir !**

C'est pourquoi **nous contestons avec fermeté les recommandations de l'OMS pour l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire** qui préconisent d'apprendre aux enfants dès la maternelle, **entre 0 et 4 ans**, « **le droit de refuser si l'expérience ou le ressenti n'est pas plaisant** », ou encore d'enseigner au tout-petit à « exprimer ses besoins et désirs, à devenir conscient de son identité sexuelle, à parler des

<sup>101</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

sensations (dés)agréables dans son propre corps, à **exprimer ses propres besoins, désirs et limites**, par exemple en jouant au docteur ou encore à **exprimer son propre besoin de vie privée...** ».

### 2.2.3.2. *Le consentement dans les relations adolescentes*

À l'adolescence, connaître **les principes et les limites du concept de consentement est éminemment important**. Nous savons qu'une majorité des filles regrettent leur première expérience sexuelle et que la majorité des garçons n'ont pas conscience de cette déception. Nous l'avons vu précédemment : **les filles comme les garçons ont des pulsions sexuelles et des besoins affectifs, mais ils peuvent être différents, et les adolescents n'en ont pas toujours pleine conscience**. D'autant qu'ils sont soumis à des nouvelles normes sexuelles qui les conduisent à faire des choses qu'ils ne souhaitent pas toujours faire. **L'enjeu du consentement à cette période est de se protéger et de préserver son estime de soi**. Pour y parvenir, il faut comprendre ce qui nous conduit parfois à accepter des comportements dont nous n'avons pas envie ou que nous réprouvons.

« On apprend aux filles à dire « non », mais on ne leur apprend pas à dire « oui ». La première relation sexuelle a lieu dans cet implicite du « ni oui ni non ». Il s'agit d'un non-dit. L'illusion qu'il faudrait se comprendre sans paroles. En même temps, **le « peut-être » est parfois un facteur érotisant**. Reste que c'est bien dans ce « ni oui, ni non » que les filles étayent leur représentation de victimes de la sexualité des garçons et qu'elles font d'eux les boucs émissaires de ces premières relations ratées.

**L'enjeu est d'apprendre à dire clairement « oui » autant que « non ».**

Il paraît essentiel que les filles puissent dire **un « oui » clair pour sortir de l'ambivalence et exprimer leur désir**. Les filles se sentent souvent bloquées par la représentation que pourraient avoir les garçons d'une fille qui dit « oui ». Nombreuses sont celles qui pensent que dire « oui » risque de les faire passer pour des « putes ». Bien qu'elles reconnaissent être comme les hommes, traversées par des pulsions sexuelles, elles redoutent la réputation qu'aurait une fille qui dit « oui ».

La construction des réputations « sexuelles » est une préoccupation forte des adolescentes. Les réseaux sociaux y jouent un rôle majeur. Une mauvaise réputation génère des souffrances importantes, des conduites autopunitives et des situations de harcèlement moral par les pairs.

« Quand la tête ne peut plus s'autoriser à dire « non », c'est le corps qui le dit. »<sup>102</sup> Les filles doivent apprendre l'importance de prononcer un vrai « oui », ce dont les garçons sont désireux.

Il est tout aussi important de permettre aux garçons de dire « non ». **L'altérité sexuelle est une réalité que filles et garçons doivent accepter : les adolescents des deux sexes ne fonctionnent pas de la même façon** et n'ont pas nécessairement les mêmes besoins et désirs aux mêmes moments. »<sup>103</sup>

**Instaurer le consentement et le non-consentement, véritablement, dans un « OUI » et un « NON » clairs**, est un élément de prévention essentiel qui permet de reprendre le contrôle sur sa vie, de rééquilibrer le rapport de force entre les sexes. C'est bon pour l'estime de soi !

<sup>102</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

<sup>103</sup> Ibid

## 2.3. Être adolescent dans une société du sexe et de la jouissance

« Nous sommes actuellement dans « une société sexe » [...] Cette ambiance sexe enveloppe l'ensemble d'un rapport au monde, **constitue une dimension de la vie contemporaine à laquelle nul n'échappe, [...] se situant en droite ligne d'une société de consommation où tout devient marchandise, la femme, l'homme, l'amour**<sup>104</sup>. »

### 2.3.1. Vivre au pays de la « sexualité merveilleuse »

Très jeunes, les enfants sont soumis **en permanence à une multitude d'images à connotation sexuelle**.

Quand arrive la puberté, ils sont déjà très fortement marqués par des contenus invasifs. Ils abordent l'adolescence, envahis par leurs pulsions sexuelles et soumis à un climat d'excitation continue. **Le sexe est devenu un objet de consommation comme un autre**. De nouvelles normes sexuelles standardisées apparaissent. Le but est désormais de rechercher des sensations toujours plus fortes, dans une quête permanente de jouissance dont le lien et l'affect ne représentent plus l'alpha et l'oméga.

L'impact de ce nouveau conformisme sexuel est d'autant plus fort que les normes sociales véhiculées le sont de manière implicite. « Ces images au milieu desquelles les adolescents vivent, diffusent des messages implicites qui, **s'ils ne sont jamais décodés, sont cependant absorbés**. Nous nous devons en tant qu'adultes de faire contrepoids à ces messages, car **ils véhiculent de nouvelles normes sociales** d'autant plus dangereuses qu'elles risquent d'être intégrées sans recul par les adolescents. Ces derniers peuvent prendre pour argent comptant les modèles proposés et penser qu'ils doivent reproduire les performances sexuelles dont les abreuve la pornographie. »<sup>105</sup>

Cette société de l'image et du sexe omniprésent est à l'origine d'un **« nouveau conformisme sexuel (et social) implacable qui a été pris pour une révolution sexuelle, alors qu'il n'est en réalité qu'un déplacement des contraintes »**<sup>106</sup>.

« Il semble même que **les jeunes puissent plus facilement s'opposer aux normes sexuelles de nature religieuse, explicites, qu'à des normes sociales implicites, qui sont constitutives de la façon dont ils se voient et dont ils pensent**. Pour les jeunes, qui ont une curiosité sexuelle importante et qui vivent de grandes tensions liées à l'envahissement de leur corps par des pulsions sexuelles, le fait d'évoluer dans un climat d'excitation permanent ne favorise pas l'intégration sereine de leurs pulsions. Le sexe est de plus en plus dissocié de l'affect. Parallèlement à une banalisation de l'engagement des corps, c'est-à-dire de la relation sexuelle, tout se passe comme si la jouissance sexuelle devenait le seul plaisir convoité. »<sup>107</sup>

Les valeurs implicites et explicites véhiculées dans les contenus que les adolescents « consomment » deviennent des normes à suivre. Les modèles de sexualité que diffusent les médias forment la construction identitaire des adolescents et **jouent un rôle dans la précocité de l'éveil sexuel**.

<sup>104</sup> BAUDRY P., La pornographie et ses images, Pocket, 2001

<sup>105</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

<sup>106</sup> Michel Bozon, 2009, « Libération sexuelle ou déplacement des contrôles ? Discours, normes et conduites », in Eric Fassin et Elsa Dorlin, (dir.), Des femmes et des hommes, genre et sexualités, Paris, Centre Georges Pompidou, Bibliothèque Publique d'Information, p. 145-160.

<sup>107</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles



Cette banalisation d'une sexualité précoce est incarnée par des contenus médiatiques sexualisant les adolescents de plus en plus jeunes, ce qui percute un principe fondamental : **la sexualité est l'affaire des adultes.**

« Les mannequins choisis par la publicité sont de plus en plus jeunes. **Les adolescents ne peuvent manquer de s'identifier à ces modèles très jeunes** et de se sentir concernés par la sexualité. Le message implicite est bien celui d'**une nouvelle norme de sexualité vécue par les jeunes**. Tout se passe comme si les parents n'étaient plus concernés par la sexualité : **ce sont les enfants qui deviennent les modèles à imiter pour être sexuellement attractifs**. La prolifération d'images, et pas seulement sexuelles, transforme en profondeur les mentalités et joue un rôle sur la construction d'une identité : **la structuration même de l'individu est altérée par ces images**<sup>108</sup>. »

Ce déferlement de contenus auxquels les adolescents vont inmanquablement s'identifier, puisqu'ils y sont mis en scène, intervient comme un message implicite de « droit et de normalité d'une sexualité adolescente ». Tous les spécialistes de la santé des adolescents constatent que **les filles banalisent** de plus en plus souvent **une entrée précoce dans la sexualité**. Il n'est plus rare de rencontrer des filles ayant leurs premières relations sexuelles vers 13 ou 14 ans. La majorité d'entre elles n'a **pas encore la maturité psychosexuelle** qui leur permet de faire face aux conséquences de leurs actes. Depuis plusieurs années, on observe un phénomène de prostitution<sup>109</sup> des jeunes filles qui n'épargne aucun milieu social<sup>110</sup>.

**Nous assistons à une banalisation préoccupante de l'acte sexuel** qui entrave le développement psychoaffectif et psychosexuel des adolescents et marque indéniablement **un tournant anthropologique**. La promesse de libération sexuelle qui devait permettre une vie plus épanouie n'a pas été tenue puisqu'on constate **un mal-être adolescent qui n'a jamais été aussi important**.

« Ce que l'homme a de plus profond, c'est sa peau<sup>111</sup> », écrit Paul Valéry. **Encore faut-il savoir l'entendre et respecter son langage.**

Mais voilà, l'acte sexuel **est devenu une « activité comme une autre »**, encadrée par des normes de performance. Les adolescents associent le sexe et la personne, mais pas nécessairement le sexe et le sentiment amoureux. De ce point de vue, les standards de l'OMS, **dont les mots « amour » et « sentiment amoureux » sont absents**, clive le sexe et l'affect. Avec le sexe objet de plaisir désincarné, les médias et l'industrie du sexe ont façonné une génération qui passe à côté des questions essentielles. **Celles liées au sens de l'acte sexuel et à son incidence affective, qu'elle soit psychique ou physique, sont occultées.**

L'éducation à la sexualité doit rétablir l'importance du lien **pour sortir de la solitude et du morcellement** qui menacent la vie affective et sexuelle des adolescents. Il faut s'inscrire dans la réconciliation de l'esprit et du corps et dans l'altérité, par opposition à une vision mercantile de la sexualité **qui réduit les individus à des « objets corps »**.

<sup>108</sup> BLONDEL E., Le problème moral, PUF, 2000

<sup>109</sup> <https://www.sudouest.fr/justice/prostitution-des-mineures-le-phenomene-se-banalise-et-inquiete-18202516.php>

<sup>110</sup> <https://www.cairn.info/revue-empan-2023-1-page-112.htm>

<sup>111</sup> VALÉRY P., Cahiers, t. II, Gallimard, 2001

« La conception de l'amour, comme une relation adulte faite de respect, de confiance et **d'acceptation de l'autre et de soi**, qui impose des concessions bilatérales **n'est pas compatible avec l'éducation qui prône le plaisir individuel et la jouissance avant tout**.

Tout se passe comme si, à travers la relation sexuelle, il ne se jouait rien d'autre qu'**une recherche de jouissance, une dissociation du sexe et de l'affect**. Or, entrer en relation avec l'autre, ne serait-ce qu'avec son corps, n'est pas si neutre que la société voudrait nous le laisser penser.

**La société idéalise le sexe, mais elle neutralise totalement l'impact et les conséquences éventuelles d'une relation charnelle**. Il est fondamental de faire prendre conscience aux adolescents que la relation sexuelle est une rencontre de deux personnes, qui ne se réduisent pas à des "objets corps"<sup>112</sup>. »

Le défi à relever est d'autant plus important que les principales représentations de la sexualité des adolescents proviennent aujourd'hui de la pornographie. Pour tous, **les performances sexuelles qui y sont montrées deviennent des nouvelles normes de comportement**.

Alors que les adolescents sont à l'aube de leur vie sexuelle, cette **pornification de la sexualité** les détourne de la relation avec l'autre et **entrave la maturation de leur identité sexuelle ainsi que leur capacité à penser leur identité au sens large**.

« Tenter de comprendre les enjeux affectifs de l'engagement du corps dans une relation sexuelle, **c'est réunir différentes parties d'une même personne, travailler sur le clivage entre le sexe et la personne**. Quelles sont les sensations, les émotions, les sentiments impliqués dans le mot-valise « faire l'amour » et quelle est la place de chaque être : est-il objet ou sujet de la relation ? »<sup>113</sup>.

### 2.3.2. Le paradoxe d'une sexualité libérée et d'une jouissance obligée

Quel paradoxe ! Alors que l'OMS prône une sexualité positive, heureuse, qu'elle décrit comme « libérée », les questionnements et les pratiques des adolescents démontrent qu'ils sont soumis à des normes sexuelles de plus en plus contraignantes, sans récit, sans humour, sans créativité, sans liberté.

Les intervenants de l'éducation à la sexualité sont souvent surpris des questions crues et techniques qui leur sont posées. Les jeunes abordent la sexualité avec l'attitude du bon élève qui se prépare à sa première dissertation et qui veut la fiche méthodologique complète !

**L'obsession de se référer à des normes sexuelles démontre l'emprise de la pornographie sur la sexualisation des adolescents**. Voici quelques exemples des questions qui taraudent nos jeunes et démontrent bien cette obsession d'être dans la norme :

- Sur les normes quantitatives : combien de fois **faut-il** le faire ? Combien de temps ça **doit durer** ? **Quelle est la quantité** de sperme éjaculé ?
- Sur les normes « qualitatives » : les jeunes veulent savoir ce qu'il **faut faire**, ce qu'il **faut accepter de faire**. Est-ce qu'il **faut dire oui** à la fellation ? **Est-ce qu'il faut avaler** ? Faut-il accepter la sodomie ?

<sup>112</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

<sup>113</sup> Ibid

Chaque pratique est détaillée et les jeunes s'interrogent sur le « devoir ». **Où est le plaisir**, la spontanéité, le laisser-aller, dans cette jouissance mécanisée, déshumanisée, standardisée ?

« La question des performances sexuelles, induites en particulier par les références pornographiques, devient récurrente. **Dans « faire l'amour », il ne reste plus que le « faire »**, il n'y a pas de récit, pas de sentiment, pas de relation, pas d'émotion, **mais simplement une sensation corporelle, une excitation**<sup>114</sup>. »

**Cette mutation du rapport sexuel en machine à jouir s'accompagne de la banalisation de l'engagement du corps.** Au moment où l'adolescent est en pleine construction identitaire et sexuelle, cette dissociation du corps, du cœur et du psychique est à l'origine de nombreuses déceptions<sup>115</sup>.

Nous verrons dans la quatrième partie que cette sexualisation de la société est soutenue par les injonctions de l'OMS à **formater nos adolescents en éco-sexo-citoyens**.

Sabine Duflo dans un article pour le magazine *Zèbre* y voit la manifestation prophétique du *Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley. Il faut reconnaître que certains parallèles sont troublants...

« La sexualité et les comportements sexualisés sont encouragés dès la petite enfance, mais détachés de tout sentiment et d'attachement affectif pour apparaître uniquement comme un loisir. Chaque individu se doit d'entretenir des relations sexuelles avec plusieurs partenaires, entre deux et six par semaine, et la durée des relations doit être extrêmement limitée, quatre mois étant considérés comme un temps long, c'est-à-dire suspect. « Chacun appartient à tous les autres » est un « proverbe hypnopédique<sup>116</sup> » enseigné aux enfants dès la crèche. L'individu qui a envie de rester plus longtemps avec un partenaire est désigné par le groupe comme anormal, peu fréquentable. Dans *Le Meilleur des mondes*, des mots comme famille, père, mère, frère, sœur, mari, épouse, amant, sentiment romanesque, etc. sont tabous et passibles de peine de mort<sup>117</sup>. »

Si l'éducation à la sexualité a une utilité pour la jeunesse, c'est celle de permettre aux adolescents de **prendre conscience de la pression sociale et des normes sexuelles qui pèsent sur eux**. Comme tout système d'influence, elles constituent des entraves à vivre et à penser librement.

#### **2.4. Culture du viol et pornification des relations, les ravages du porno**

Les données et analyses présentées sur ce thème sont issues des travaux de Maria Hernandez-Mora<sup>118</sup>, docteure en psychologie, conférencière et auteure d'une thèse de psychologie portant sur l'usage excessif de la pornographie. Les textes de ce paragraphe sont extraits du chapitre consacré à *l'excès de consommation de la pornographie chez les mineurs* du livre collectif *Violences Sexuelles sur Mineurs*<sup>119</sup>. Maria Hernandez-Mora est cofondatrice de l'association *Déclic – Sortir de la pornosphère*<sup>120</sup> qui

<sup>114</sup> BAUDRY P., La pornographie et ses images, Pocket, 2001

<sup>115</sup> <https://www.radiofrance.fr/franceinter/sexo-pourquoi-les-jeunes-ne-ont-ils-plus-l-amour-1510277>

<sup>116</sup> Hypnopédique = méthode d'enseignement pendant le sommeil

<sup>117</sup> Sabine Duflo dans l'article intitulé *Nous sommes dans le meilleur des mondes !* - pages 67 et 68 - du magazine *Zèbre* - Automne 23

<sup>118</sup> Maria Hernandez-Mora est psychologue clinicienne, spécialiste des addictions sexuelles et à la pornographie. Elle a créé une consultation spécialisée à l'hôpital Simone Veil (Val-d'Oise), dans le centre d'addictologie où elle travaille. Elle est cofondatrice de l'association Déclic - Sortir de la pornosphère. En lien avec des équipes internationales, elle est investie dans la recherche scientifique et rédige une thèse de psychologie qui porte sur l'usage problématique de la pornographie.

<sup>119</sup> Chapitre rédigé par Maria Hernandez Mora dans *Violences sexuelles entre mineurs : Agir, prévenir, guérir...* Les spécialistes répondent - de Olivia Sarton (Sous la direction de), Claire de Gatellier (Sous la direction de) - Broché – 2023

<sup>120</sup> <https://assodeclic.com>

intervient dans les écoles pour dispenser des modules de prévention sur les conséquences de la consommation de pornographie chez les enfants et les adolescents.

**La question des violences sexuelles entre mineurs a un lien direct avec la consommation de contenus pornographiques**, par l'influence que ces derniers ont sur la construction de l'identité sexuelle des adolescents et la reproduction des comportements et pratiques qui y sont présentés. Les données citées proviennent des recherches menées depuis l'apparition de la pornographie en ligne dans les années 2000 et surtout depuis l'apparition du smartphone, **lequel a entraîné la massification de l'accès à la pornographie.**

#### 2.4.1. Premier contact avec la pornographie : dégoût, fascination, excitation

« La normalisation de l'usage des technologies se fait à l'âge de **7-8 ans**. Les enfants ont facilement accès à Internet de n'importe où, à n'importe quel moment. Cette facilité d'accès précipite **le premier contact avec la pornographie : qui survient à 9 ans en moyenne**<sup>121</sup>.

Les chiffres de la consommation adolescente sont très élevés :

- **Huit garçons sur dix** entre 13 et 15 ans consomment de la pornographie de manière habituelle<sup>122</sup>,
- **91 % des élèves de troisième** ont déjà vu de la pornographie<sup>123</sup>,
- En France, **8 % des 14-15 ans regardent de la pornographie plusieurs fois par jour**<sup>124</sup>.

La plupart<sup>125</sup> des premiers contacts avec la pornographie se font de manière accidentelle.

L'enfant est confronté à des émotions paradoxales : en même temps qu'il peut ressentir du dégoût, de la peur et de la honte, il peut avoir une certaine fascination et une excitation corporelle.

Cela provoque chez l'enfant un choc psychique qui peut **le pousser à revenir sur ce contenu** pour tenter de comprendre par un nouveau visionnage ce qu'il a vu une première fois. Ce choc provient de l'effet de sidération psychique du contenu sur l'enfant, car il n'a pas les clés ni la maturité pour intégrer ces images qui s'éloignent de ce que lui, dans son imaginaire, avait forgé sur la sexualité et le corps des adultes.

Sa vision fantasmatique est alors altérée et son imagination restreinte, car figée sur ces images, lesquelles peuvent provoquer en lui des émotions et des sensations corporelles fortes et pourtant difficiles à nommer et à reconnaître. Face à ce choc, et **dans le but de s'apaiser, de réguler ce qui le traverse**, le jeune peut mettre en place :

- **soit des stratégies d'évitement** – dégoût de la génitalité et du corps de l'autre, en grandissant, avec un rejet de la sexualité, afin de se protéger de ce que la sexualité (vue uniquement sous le prisme pornographique) pourrait lui offrir,
- **soit une adhésion au contenu**, en reproduisant ce qui a été visionné, en consommant de manière fréquente ou compulsive de la pornographie.

<sup>121</sup> Children Internet Pornography Statistics, 2015.

<sup>122</sup> Ballester et al., 2019.

<sup>123</sup> Ibid.

<sup>124</sup> Fond Actions Addictions : [actions-addictions.org](http://actions-addictions.org)

<sup>125</sup> 40 à 70 % selon les études

## 2.4.2. Consommer de la pornographie change les comportements

### 2.4.2.1. Réduction de l'empathie

Plusieurs études scientifiques ont mis en évidence la **forte activation des neurones miroirs lors de l'exposition à la pornographie**. Les neurones miroirs sont ces neurones que nous avons dans la partie avant du cerveau, dans le cortex préfrontal. Ils interviennent depuis que nous sommes tout bébé, et nous permettent de nous développer à partir, d'une part des comportements appris par imitation, et d'autre part par la relation empathique mère-enfant (la mère régule son bébé via cet accordage<sup>126</sup>, ce qui permet au bébé de se construire dans un attachement sécurisé, dans une sécurité affective).

**Ces neurones miroirs sont fondamentaux dans le processus de construction de l'identité et le développement des habiletés relationnelles.**

Or, les études montrent qu'ils sont très activés pendant la consommation de pornographie, ce qui entraîne deux conséquences : d'une part, cela facilite le comportement d'imitation de contenu pornographique chez les adolescents avec leurs pairs et, d'autre part, **cela réduit l'empathie**. Cette **déconnexion empathique** peut favoriser des comportements agressifs entre mineurs (aussi entre adultes) et **remettre en question le concept même de consentement éclairé**.

### 2.4.2.2. Augmentation des comportements sexuels agressifs

Diverses études françaises et internationales montrent que **les jeunes s'inspirent de la pornographie pour leur propre vie sexuelle**. Une étude récente de l'IFOP<sup>127</sup> montre que cela concernerait **45 % des jeunes**. Une étude américaine de 2019<sup>128</sup> a montré que **80 % des jeunes qui regardent de manière régulière de la pornographie vont reproduire un ou plusieurs comportements sexuels agressifs**.

**Il importe de comprendre la relation étroite entre consommation de pornographie à l'adolescence et reproduction de comportements sexuels agressifs. La pornographie est un contenu sexuel, qui vise l'excitation sexuelle du spectateur** : il n'y a pas de narratif sexuel, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de trame, il n'y a pas de récit du désir, de la rencontre. Il n'y a pas d'histoire racontée. La pornographie présente **uniquement une vision morcelée du corps, privé du visage**, déshumanisé, où le sujet devient objet et est **réduit à sa fonction sexuelle**. C'est très visible pour la femme. Mais l'homme est aussi réduit à sa fonction sexuelle, à sa **puissance érectile** et à sa capacité d'accéder à l'orgasme.

La pornographie se caractérise en outre par **une place fondamentale de la violence**. Les études sont unanimes sur ce point, notamment une étude publiée au Canada en 2020<sup>129</sup>. Les auteurs examinent de manière aléatoire plus de quatre mille scènes d'un très important site pornographique américain et rapportent que **45 % de ces scènes contiennent de la violence physique** (fessées, gifles, étouffements, bâillonnements). **Dans 97 % de ce contenu violent, la cible est la femme**. Et ce qui est dramatique, c'est que, dans le contenu pornographique, **la femme aime cette violence**. Elle l'aime, elle en demande davantage, elle réagit d'une manière positive à cette violence.

<sup>126</sup> En psychologie développementale, ce terme désigne le processus dynamique par lequel la mère se synchronise avec son enfant afin de constituer avec lui un espace intersubjectif (Céline Hanon et Julien Fousson, « Mobilité : l'accordage comme enjeu clinique », L'information psychiatrique, 2019/4, p. 231-232).

<sup>127</sup> Sondage IFOP : « Les adolescents et le porno : vers une "Génération Youporn" ? », 2017.

<sup>128</sup> Emily A. et Lucia F. O'Sullivan, « The Relationship Among Online Sexually Explicit Material Exposure to, Desire for, and Participation in Rough Sex », Archives of Sexual Behavior, 48 (2), février 2019, p. 653-665.

<sup>129</sup> Niki Fritz, Vinny Malic, Bryant Paul Yanyan Zhou, « A Descriptive Analysis of the Types, Targets, and Relative Frequency of Aggression in Mainstream Pornography », Archives of Sexual Behavior, novembre 2020, <https://link.springer.com/article/10.1007/s10508-020-01773-0>

Comme le dit Gail Dines, sociologue britannique qui a étudié la pornographie et développé les concepts de *Pornland* et *Culture pornifiée* :

« **Là où la femme devrait dire non, la pornographie dit oui.** ».

Et c'est ce contenu-là qui est consommé et qui, en plus, procure du plaisir chez l'utilisateur.

#### 2.4.2.3. *Incitation à faire des choses qui « dégoûtent »*

Sur le terrain, on constate que de plus en plus, les adolescentes s'exposent à des situations traumatisantes. Les études montrent également une tendance à la victimisation suite à la consommation de pornographie. **Les adolescentes que nous rencontrons nous disent qu'elles font des choses qui les dégoûtent.**

Les femmes qui regardent de la pornographie ont une **probabilité quatre fois plus importante de se voir forcées à avoir un rapport sexuel et d'accepter des situations de violence sexuelle.** Les adolescents se mettent eux-mêmes en position d'objet sexuel.

Le facteur de désirabilité sociale entre en compte : beaucoup d'adolescentes, mais aussi d'adolescents, afin d'être acceptés dans le groupe, vont envoyer par SMS ou par les réseaux sociaux des enregistrements audio, vidéos ou photos de contenu à caractère sexuel où ils se mettent en scène eux-mêmes. C'est la pratique du sexting qui est en réalité une ramification de la pornographie.

**Le but est de provoquer l'excitation sexuelle de la personne à qui ce message est adressé.** Dans ce sens, tel que le propose aussi la plateforme « Onlyfans », ce comportement aujourd'hui normalisé est une forme de pornographie. **En quelque sorte, tout le monde, tout jeune peut devenir un éventuel acteur ou actrice pornographique amateur.** Nombreux sont les jeunes qui se plient à ces pratiques **alors même qu'ils se sentent gênés ou en désaccord.** Cependant, faire partie du groupe de pairs est très important à cet âge, et **beaucoup d'adolescents vont mener ces conduites sexualisées qui ne leur plaisent pas,** dans le but de se sentir intégrés et validés par leurs pairs. La peur « d'être quitté » entre aussi en jeu et s'entremêle avec les dépendances affectives souvent présentes à l'adolescence. Ce qui peut donner lieu au **développement de pratiques de revenge porn** : le destinataire du contenu sexuel le publie sur les réseaux sociaux pour se venger de l'expéditeur ou pour lui nuire. **Ces pratiques de plus en plus fréquentes ont des conséquences psychosociales dramatiques.**

#### 2.4.3. La pornographie ou le business de la culture du viol

« La pornographie fonctionne comme toutes les addictions, aux drogues ou au jeu, en stimulant les circuits cérébraux dopaminergiques de récompense. »<sup>130</sup>

##### 2.4.3.1. *La culture du viol exhibée librement*

Le sociologue espagnol Lluís Ballester Brage<sup>131</sup>, chercheur en sciences sociales et maître de conférence à l'université des Baléares, qualifie la pornographie **d'exhibition d'une activité délictueuse**<sup>132</sup>.

<sup>130</sup> Propos recueillis auprès de Claudio Rubiliani - biologiste (physiologiste de la reproduction), Docteur d'Etat, pendant plus de 20 ans formateur en IUFM d'enseignants du premier et du second degré par des approches interdisciplinaires axées sur la biologie

<sup>131</sup> Lluís Ballester Brage est membre du groupe de recherche et de formation en éducation sociale et du groupe d'études sur la prostitution dans les îles Baléares.

<sup>132</sup> Ballester et al., 2020.



Si on analyse les vidéos pornographiques une par une, on peut trouver dans beaucoup d'entre elles **des actes qui, hors ligne, sont qualifiés de délits ou de crimes**. Fin 2020, le site Pornhub, hébergé au Canada, a supprimé plusieurs millions de vidéos susceptibles de contenir des viols, des abus sexuels et des actes de violence. 6,8 millions de nouvelles vidéos sont publiées sur le site chaque année, dont « beaucoup montrent **des abus perpétrés sur des enfants et de la violence non consentie** », selon le New York Times<sup>133</sup>.

Dans la consommation de pornographie, la notion de consentement disparaît. **Les études montrent aussi que la pornographie favorise les mythes du viol**<sup>134</sup>. Par exemple, les mythes du viol liés à la pornographie sont : « Elle dit non, mais en fait, elle veut ».

La pornographie amplifie la rupture entre sexualité et affectivité. Elle renforce l'idée que la sexualité n'a rien à voir avec l'amour et l'affectivité. **On rompt totalement cette unité si spécifique de l'être humain entre corps et cœur, entre esprit et affectivité.**

#### 2.4.3.2. La culture du viol : produit de consommation de masse

La pornographie est un produit culturel de masse. Il n'existe pas d'autre produit avec un accès aussi facile, gratuit, massif, infini, **avec autant de propositions de nouveautés**.

Les études de neurosciences récentes montrent qu'il y a des corrélats neurobiologiques à la consommation de pornographie. Lorsqu'une personne consomme de la pornographie, elle est en train d'avoir une forte excitation corporelle et une forte attention focalisée. Dans la consommation de contenus pornographiques, tous les éléments sont réunis pour **un apprentissage optimum** :

- l'attention est focalisée,
- le corps est engagé,
- le système de récompense neurologique est fortement activé, **ce qui génère un plaisir intense...**

**Si bien que l'on peut parler d'un « apprentissage pornographique »**, c'est-à-dire l'absorption par la personne des schémas sexuels pornographiques ainsi que l'habitude aux stimuli sexuels pornographiques (sons, images, avec une très puissante capacité à procurer du plaisir).

**Les enfants et les adolescents n'ont pas de recul sur la vie et sur la sexualité.**

Cette facilitation de l'apprentissage touche particulièrement les enfants et les adolescents : ils sont beaucoup plus « à risque » d'absorber tout ce qui leur est donné, parce qu'ils ont des cerveaux immatures. Plus précisément, à l'adolescence, le système limbique, c'est-à-dire le système émotionnel, lié à la pulsionnalité, à l'émotivité, le système de la récompense et des émotions, est mûr, terminé. **Par contre, le cortex préfrontal**, qui est celui en charge des processus de réflexion, de raisonnement, de l'intellect, de la responsabilité, de la prise de décision, de l'esprit critique, de l'évaluation des conséquences à long terme, **n'est pas du tout achevé à l'adolescence**.

Les images, schémas sexuels et informations que les adolescents reçoivent quand ils consomment de la pornographie, restent imprégnés dans leur mémoire et modulent leur représentation de la sexualité.

<sup>133</sup> « Très critiqué, Pornhub désactive des millions de ses vidéos pornographiques », lemonde.fr, 14 décembre 2020.

<sup>134</sup> Seabrook et al., 2018.

#### 2.4.4. La pornographie : le sexe comme drogue

L'intervention du système de récompense est forte lors de la consommation de pornographie. Celui-ci est géré par la dopamine, cette substance neurochimique qu'on appelle d'ailleurs « la substance du plaisir », et qui nous permet de ressentir **le plaisir ou la récompense associée à nos comportements.**

**La dopamine est libérée de manière massive lors de la consommation de pornographie.** D'ailleurs, elle est sécrétée de manière bien plus intense quand l'enfant ou l'adolescent consomme de la pornographie **que lorsqu'il est dans une situation sexuelle réelle.**

À cause du phénomène de tolérance et d'habituation<sup>135</sup>, petit à petit, il va se masturber et se stimuler avec du contenu pornographique. **Puis, il va avoir besoin de doses de plus en plus fortes, de contenus de plus en plus « trash »** pour pouvoir accéder à une excitation sexuelle et à l'orgasme.

**Au final, la pornographie entraîne d'importantes traces mnésiques.** Plus la consommation intervient tôt, **plus le cerveau est façonné par ces contenus.** Or, les jeunes d'aujourd'hui consomment de la pornographie bien plus tôt que leurs aînés. Comme il s'agit d'un apprentissage optimum, les jeunes absorbent ces images, qui se gravent dans leur mémoire.

À la déconnexion morale et empathique s'ajoute un sentiment d'impunité : la violence présente dans la pornographie devrait être punie par la loi, et pourtant **la personne qui consomme est hors du champ de la loi.** Le jeune adolescent n'est pas pervers ! Simplement, il ne dispose pas des outils pour comprendre qu'**il s'agit d'actes délictueux, voire criminels.** **Donc le sentiment d'impunité se développe.**

#### 2.4.5. Les ravages de la pornographie sur les adolescents

##### 2.4.5.1. Complexe sur les parties intimes et dysmorphophobie

Quand le bistouri s'attaque aux parties génitales des adolescents !

La pornographie altère le rapport au corps **et peut entraîner le développement d'une sorte de dysmorphophobie**, c'est-à-dire un rejet du corps tel qu'il est, avec d'importants complexes corporels. **En effet, le corps tel qu'il est ne suffit pas.** On trouve chez les adolescents aujourd'hui des complexes corporels autour de leurs organes génitaux : à propos de leurs seins, de leur pénis... **Ce sont aussi les constats des chirurgiens esthétiques, qui disent que l'apparition de ces complexes, à un si jeune âge, est récente, avec des demandes de chirurgie précoces et étonnantes.** Par exemple, des adolescentes demandent des chirurgies des lèvres vaginales.

**Elles ne s'aiment même plus dans leur vagin** : ce sont des enfants de 12 à 16 ans qui se posent des questions sur la beauté ou pas de leur vagin ! Elles sont prêtes à imposer elles-mêmes une forme de violence à leur corps pour le rendre conforme à ce qu'elles pensent être les canons de beauté d'un vagin appris dans la pornographie.

---

<sup>135</sup> « En psychologie, terme désignant la diminution progressive et la disparition d'une réponse normalement provoquée par un stimulus lorsque ce dernier est répété », selon l'encyclopédie Universalis.

#### 2.4.5.2. Pratiques sexuelles violentes

La consommation de contenus pornographiques **est suspectée de favoriser des passages à l'acte violent chez les adolescents** : les juges de l'enfance en Espagne et au Danemark disent que, depuis l'apparition de la pornographie en ligne – et notamment les smartphones qui ont gagné les poches des enfants –, **les agressions sexuelles entre mineurs ont flambé**.

À titre d'exemple, des études ont relevé :

- 17 % des garçons (1/6) âgés de 14 à 18 ans **a déjà étouffé sa partenaire ou l'a giflée au visage**<sup>136</sup> ;
- 76 % des garçons adolescents et 35 % des adolescentes ont **augmenté le nombre de pratiques sexuelles à risque** à la suite de la consommation de pornographie<sup>137</sup> ;
- Les adolescents ont tendance à croire comme réels et naturels les actes qu'ils regardent, tels que le sexe en groupe<sup>138</sup>. Une étude publiée en 2021 dans El Mundo, l'un des principaux journaux espagnols, **révèle le développement de manadas**<sup>139</sup>, **c'est-à-dire le viol en groupe** avec cent trente agressions en groupe répertoriées chez les jeunes dans le pays.

**L'augmentation de ces pratiques violentes chez les jeunes est alarmante.** Il y a **une aggravation du risque chez les adolescents des milieux moins favorisés**, avec moins d'éducation, moins de cadre familial, et avec des carences affectives.

#### 2.4.5.3. Dysfonctionnement sexuel

Les dysfonctions sexuelles comme conséquences de la consommation de pornographie sont de plus en plus fréquentes. **Les sexologues expérimentés estiment que les dysfonctions érectiles des adolescents sont une nouveauté clinique propre de la société actuelle.** Ils expriment également comme **totale** **ment nouveau la prévalence actuelle de vaginisme** (trouble sexuel féminin qui se caractérise par une contraction involontaire des muscles du vagin rendant la pénétration difficile, voire impossible) **chez les femmes, ou qu'il y ait des jeunes hommes de 16 ans, pourtant en plein afflux de testostérone, qui ne réagissent plus à une fille réelle.** Cela s'explique parce que le cerveau est habitué aux doses massives de dopamine libérées lors de la consommation de pornographie. Un neuroscientifique de l'université de Los Angeles, **Peter C. Whybrow, qualifie la pornographie de « drogue numérique » ou de « cocaïne électronique »,** précisément parce que les études de neuro-imagerie montrent que **le cerveau réagit de la même manière à une prise de crack qu'à une consommation de pornographie.**

Nous avons tous ce qu'on appelle un « potentiel érotique », c'est-à-dire que nous sommes tous en capacité de désirer, d'être désirés, de créer des fantasmes sexuels, de désirer un rapport avec un ou une autre. Cet imaginaire sexuel autonome se développe de manière saine depuis que nous sommes tout petits. Cependant, la consommation de pornographie provoque une sorte de « contamination » de cet imaginaire, un envahissement de cet espace psychique qui est là pour créer le désir et le mettre en forme. Par conséquent, lorsque la personne a besoin de s'exciter ou souhaite le faire, elle va devoir apporter à son imaginaire les images de la pornographie afin de pouvoir accéder au plaisir sexuel recherché. **Elle peut éprouver des difficultés à être excitée par la situation réelle,** en raison des

<sup>136</sup> Jones, 2018.

<sup>137</sup> Ballester et al., 2019.

<sup>138</sup> Livingston et Mason, 2015.

<sup>139</sup> Manadas en français se traduit par « la meute »

phénomènes d'habituation expliqués précédemment : le cerveau devient moins sensible à une vraie fille qu'à « la femme pornographique ».

#### 2.4.6. Impacts sur les jeunes de la « pornification » des relations

Dans tous les cas, cette « **pornification** » des rapports et des relations peut avoir un impact important sur la santé et la vie sociale de l'adolescent. L'impact de ces comportements, nommés aussi par les experts « pornographie soft », peut être considérable. Dans ce sens, Félix Lopez, professeur de psychologie de la sexualité à l'université de Salamanque, en Espagne, estime que **dans notre société hypersexualisée, la sexualité est en même temps supervalorisée – l'adolescent pense qu'il doit être sexuel pour être à la hauteur, que c'est son potentiel sexuel qui le définit** – et infravalorisée parce qu'elle **est sortie de l'ordre de l'intime** et qu'on lui a enlevé toute sa gravité, sa valeur précieuse.

### 2.5. L'adolescent, un adulte en apparence, mais sans la capacité de discernement

Dans le cadre de ses travaux, Maurice Berger<sup>140</sup> a été interrogé sur **la capacité des adolescents à porter un jugement éclairé sur eux-mêmes**. Cette question lui a été formulée à l'origine pour analyser la situation de **jeunes adolescents convaincus d'être nés dans le mauvais corps et déterminés à changer de « genre »**. Le contexte de cette demande, qui concerne principalement le mal-être des adolescentes, et les réponses formulées par Maurice Berger sont éclairants pour notre réflexion.

#### 2.5.1. Mise en contexte de la question

Il s'agit d'évaluer la capacité de discernement d'adolescents convaincus d'être nés dans le mauvais corps et déterminés à changer de genre. Ils n'ont **aucun antécédent de dysphorie de genre**<sup>141</sup> apparu dans la petite enfance. La demande a été exprimée tardivement (à l'adolescence) par un ressenti d'être « né dans le mauvais corps », souvent après une consommation importante de contenus diffusés par des groupes militants trans sur les réseaux sociaux. Le changement de genre n'est pas une partie de plaisir... **Les effets des traitements médicaux et chirurgicaux sont particulièrement délétères**. L'impact sur la vie future du jeune est lourd et **sans retour possible**. D'autres pays constatent un accroissement des demandes de changement de genre provenant d'adolescents. C'est un phénomène nouveau en Occident, et les retours de bâton commencent à se faire sentir.

Historiquement, de rares enfants entre 2 et 4 ans (principalement des garçons) manifestaient une souffrance persistante dont l'origine était l'incongruence entre leur sexe psychique et leur sexe biologique. Pour 75 % d'entre eux, ils se réconciliaient avec leur sexe de naissance à l'adolescence. Ce qui est observé actuellement concerne **majoritairement des filles qui veulent devenir des garçons**,

<sup>140</sup> Ancien chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Étienne, ex-professeur associé de psychologie à l'Université Lyon 2, et psychanalyste. Maurice Berger se spécialise en psychiatrie générale en 1975, puis en pédopsychiatrie en 1977. Il est ensuite assistant-chef de clinique en psychiatrie adulte, puis, en 1979, chargé de fonder le service de pédopsychiatrie du CHU de Saint Etienne. Il crée deux hôpitaux de jour, une unité de Placement Familial Thérapeutique, et une Unité d'Hospitalisation à Temps Complet pour enfants âgés de 2 à 12 ans, dédiée en grande partie aux soins des enfants très violents. Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, il présente une habilitation à diriger des recherches en psychologie clinique à l'Université Lyon 2, puis est nommé professeur associé de psychopathologie de l'enfant dans cette Université de 1992 à 2003. Il participe à plusieurs commissions interministérielles concernant la protection de l'enfance, et propose plusieurs amendements qui sont acceptés lors du débat sur la loi réformant la protection de l'enfance en 2007. En 2013, il est invité et auditionné par le Sénat et l'Assemblée Nationale brésiliens lors de la rédaction de la loi brésilienne sur la protection de l'enfance. Principaux champs de recherche: La thérapie familiale d'orientation psychanalytique, avec la création d'un modèle de prise en charge familiale intitulé « entretiens familiaux », construit avec l'aide de René Roussillon, psychanalyste et Professeur de psychologie à l'Université Lyon 2. La compréhension et la prise en charge des troubles du développement cognitif et de l'hyperactivité avec troubles attentionnels. Les processus psychiques liés à la séparation chez les enfants adoptés, ou retirés à leurs parents pour être placés, ou confrontés au divorce de leurs parents. Plusieurs travaux portent sur les conséquences des différentes modalités d'hébergement chez les enfants petits en cas de divorce. Enfin depuis 35 ans, avec l'aide de son équipe, il mène des recherches sur les conséquences, au niveau affectif et cérébral, des maltraitements et des négligences chez l'enfant, et sur leur traitement, en particulier dans le domaine de la prise en charge des enfants et adolescents très violents. Il est l'auteur de 19 livres traduits en 7 langues, 107 articles dans des revues à comité de lecture, et a donné 332 conférences dans plusieurs pays du monde.

<sup>141</sup> La dysphorie de genre peut être qualifiée de « condition humaine douloureuse dont l'origine et la raison persistantes sont l'incongruence intimement ressentie avec son sexe biologique. »

sans antécédents dans la petite enfance, et qui découvrent subitement à l'adolescence que leur identité dite « de genre » serait différente de leur sexe biologique.

De nombreuses jeunes filles ont ainsi engagé un parcours de transition **en réaction à ce qu'elles ont cru être un trouble identificatoire apparu à l'adolescence**. Ce fut le cas de Keira Bell, une jeune Anglaise, qui a ensuite attaqué en justice l'hôpital qui l'avait prise en charge. Son procès a eu un retentissement dans le monde entier.

Elle a été la première « détransitionneuse » à porter plainte contre un établissement hospitalier pour l'avoir laissée s'engager dans une transition pédiatrique **alors qu'elle n'était qu'une adolescente**.

Ses avocats ont plaidé que son jugement ne pouvait pas être éclairé puisqu'elle était adolescente !<sup>142</sup> Elle a attaqué les médecins qui, selon elle, ont encouragé **son choix de changer de genre sans le questionner** et **sans investiguer sa santé mentale**. Elle souffrait en réalité de dépression.

Sa transition achevée, **elle n'a pas constaté d'amélioration**. Elle a compris qu'elle s'était trompée, mais il était trop tard. Elle a pris conscience de la portée **tristement concrète des effets irréversibles de la transition pédiatrique** : elle a désormais la voix et la pilosité d'un garçon, ainsi que deux cicatrices à la place des seins, et elle est probablement stérile. C'est pourquoi elle a décidé d'intenter ce procès historique afin que **le corps médical prenne conscience des limites de la parole adolescente**<sup>143</sup>.

#### 2.5.2. L'analyse de Maurice Berger sur la capacité de jugement des adolescents

*Texte rédigé par Maurice Berger pour le Rapport - La Transidentification des mineurs - SÉNAT MARS 2024, l'auteur a autorisé la reprise intégrale dans cette partie.*

Il est évident qu'il **ne peut y avoir de consentement éclairé sans avoir acquis la capacité d'évaluer les conséquences de ce à quoi on consent, capacité qui se nomme le discernement**. Un juge a écrit dans son ordonnance judiciaire à propos d'un adolescent : « **Le discernement s'entend par la capacité d'apprécier une situation de façon objective d'émettre un avis distancié et d'agir en conséquence de façon adaptée à cette situation** ».

Pourquoi l'adolescence est-elle qualifiée de « période à risque » par l'ensemble des professionnels du psychisme ? Pourquoi est-ce une période de grande vulnérabilité ? Le premier risque est d'origine neurologique et neuropsychologique ; le deuxième risque est affectif, les deux étant liés.

##### 2.5.2.1. Le risque neurologique concerne la maturation du système nerveux.

Un livre entier de Jensen est consacré à nos connaissances concernant le « cerveau adolescent », cerveau dont l'évolution est marquée par au moins deux processus :

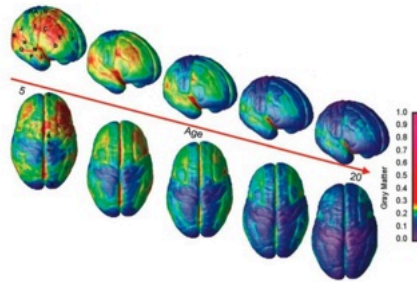
- L'accélération de la vitesse de l'influx nerveux, qui passe de **1 m/s avant l'âge de 10 ans à 100 m/s entre l'âge de 10 et 15 ans**. C'est pourquoi à cet âge les décisions et les actes peuvent se produire de manière impulsive, ce que les scientifiques appellent **les fulgurances de l'adolescence qu'on voit sur les IRM fonctionnelles**.

<sup>142</sup> Analyse d'Olivia Sarton - Juriste - sur le site Village de la justice, *OBSERVATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS ANGLAISES « KEIRA BELL »* <https://www.village-justice.com/articles/enfants-questionnement-genre-observations-relatives-aux-decisions-anglaises,40297.html>

<sup>143</sup> Article sur le site de Juristes pour l'enfance, « *Un mineur peut-il consentir à un parcours de transition médicale ?* » <https://www.juristespourlenfance.com/2022/09/29/un-mineur-peut-il-consentir-a-un-parcours-de-transition-medical-article-o-sarton/>

- **La maturation du système nerveux** se fait depuis les zones postérieures du cerveau vers les zones antérieures dites préfrontales, qui deviennent donc **fonctionnelles en dernier, à un âge variant entre 20 et 25 ans**. Il se produit alors une myélinisation (en bleu) des neurones constituant la matière grise, ce qui les rend plus adaptés à leur rôle (la myélinisation est le développement d'une gaine isolante de myéline autour des axones qui permet à l'influx nerveux de circuler plus vite).

### Myélinisation et réduction de la matière grise



Ceci est particulièrement important, car **la zone préfrontale est celle qui permet d'anticiper les conséquences de ses actes**, et donc d'inhiber certaines actions. Une nécessité du fonctionnement psychique est **d'acquérir la capacité de se retenir d'agir**<sup>144</sup> afin de réfléchir au préalable aux conséquences à long terme. C'est une composante majeure du discernement. Or, il existe une véritable **désynchronisation physiologique entre l'âge de 15 ans et de 25 ans**, les actes et les décisions pouvant se faire de manière impulsive et sans capacité suffisante pour anticiper leurs conséquences.

Ajoutons qu'à cette même période de l'adolescence se produit un processus qu'on considère comme extrêmement important : **l'élagage (pruning)**. **Deux millions de synapses peuvent s'activer par seconde ; un neurone peut avoir 10 000 synapses, envoyer 1 000 impulsions par seconde.**

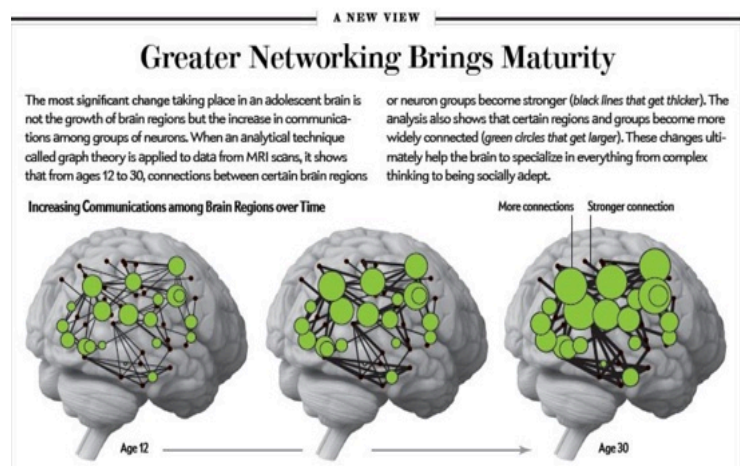
#### Il faut donc filtrer cette activité.

Le tableau ci-contre montre bien ce **processus de 12 à 30 ans**.

Le rôle de l'élagage est de diminuer le nombre de connexions, d'en supprimer beaucoup et d'en fortifier d'autres, celles qui permettent les pensées complexes, l'adaptation sociale, le développement des fonctions exécutives qui consistent à planifier une action en évaluant les conséquences.

**Donc moins, c'est plus.**

**Moins de connexions, c'est plus de capacité de penser, d'anticiper.**



<sup>144</sup> Selon la formule de Camus, « Un homme, ça s'empêche », dans Le premier homme, roman autobiographique inachevé d'Albert Camus, publié en 1994 par sa fille Catherine Camus aux éditions Gallimard. Analyse de cette citation par Michel Onfray : <https://youtu.be/FZoHY8kKhtY?si=C9YeiH45L9kdwQak>



### 2.5.2.2. Conséquences de l'avancée de l'âge de la puberté

Pour compliquer le tout, l'âge de la puberté a été sérieusement avancé sous l'influence de divers facteurs, meilleure nutrition, mais aussi perturbateurs endocriniens présents partout.

**Le résultat en est une autre désynchronisation** : un adolescent possède de plus en plus jeune la capacité physiologique d'avoir des relations sexuelles, et aussi de frapper grâce à l'augmentation de sa force musculaire, **alors que la capacité de contrôler ses pulsions et d'anticiper n'est pas encore acquise**.

Le rôle de l'environnement adulte (parents, enseignants, médecins, etc.) devrait être d'aider un adolescent à temporiser ses décisions, à ne pas prendre ses déclarations et intentions au sens littéral et à lui permettre de traverser le buisson de ronces que risque de constituer cette période sans y laisser trop de morceaux d'habits et de peau, selon l'expression de Winnicott... et **surtout pas de lui proposer de prendre des décisions qui engagent trop précocement son avenir**.

### 2.5.2.3. Le risque affectif concerne les processus liés à l'identité et à l'attachement

De manière succincte, on peut dire que **les liens affectifs les plus importants d'un enfant sont habituellement tournés vers ses parents**. Ils constituent sa base de sécurité ; c'est vers eux qu'il va lorsqu'un événement le stresse, l'angoisse, ou lorsqu'il ne se sent pas bien, triste ou inquiet. On appelle cela un **lien d'attachement sécurisant**. Si ce lien d'attachement est suffisamment sécurisant, l'enfant met peu à peu en lui un **sentiment de sécurité interne**, de confiance en soi, qui lui permet de s'éloigner pour explorer le monde, l'inconnu, **ce qui sera repris à l'adolescence sur un mode plus risqué**.

Il existe un autre mode de lien qu'on nomme **le système affiliatif ou système de sociabilité**. C'est l'ensemble de toutes **les manifestations de camaraderie**, le désir de faire des choses en compagnie des autres, et éventuellement la motivation à s'engager socialement. À l'adolescence, le lien affiliatif peut prendre de plus en plus de place par rapport au lien d'attachement avec les parents, et même parfois le supplanter.

**À l'adolescence, le besoin de s'autonomiser prend plusieurs formes et a différentes conséquences.**

L'adolescent, devenu pubère, **peut voir le corps de ses parents comme sexué**, et la proximité avec eux n'est plus physique (c'est la fin des câlins), mais s'exprime par des paroles. La prise de distance est aussi psychique : l'adolescent peut aussi s'opposer à la manière de penser de ses parents pour se construire une pensée personnelle. **Ses parents ne constituent plus pour lui le modèle qu'ils étaient auparavant**. Musset a écrit qu'« on peut léguer une maison à son enfant, il a besoin de la démonter pierre par pierre et de la reconstruire pour la faire sienne ». C'est la période parfois prolongée pendant laquelle les adolescents « font la gueule » en famille, ce qui donne régulièrement lieu à la publication de guides de survie à destination des parents qui ont un adolescent.

Mais sur quoi l'adolescent peut-il s'appuyer quand il rejette les valeurs de ses parents, leurs conseils, les contacts corporels avec eux, lorsqu'il est en même temps confronté aux transformations corporelles liées à la puberté, aux inquiétudes concernant son apparence physique, à la question de savoir comment gérer les relations de flirt éventuelles, etc. ? **Face à cela, les études montrent qu'au moins**

**un tiers des adolescents éprouvent un grand sentiment de solitude, et beaucoup traversent une période de dépression qui n'est pas pathologique.** L'étayage est alors souvent transféré sur le groupe des pairs ; Winnicott parle ainsi d'un agrégat d'individus isolés. **Le groupe est alors un relais au sein duquel peuvent se nouer des amitiés durables.**

#### 2.5.2.4. *L'adolescence, un état de vulnérabilité temporaire*

Cet état de vulnérabilité temporaire qui s'accompagne d'une perte de repères affectifs, moraux et corporels **fait que certains adolescents sont particulièrement influençables et perdent la capacité de penser par eux-mêmes, de critiquer ce qui devrait l'être.** Ici peut intervenir le rôle nocif de certains groupes, qui, sur les réseaux sociaux, sont dans un processus de séduction et émettent un message qui est, en gros : « **Tu ne sais plus qui tu es, viens dans notre groupe, sois comme nous qui sommes tous pareils.** »

Sous l'influence de ces réseaux sociaux, des adolescents peuvent se laisser entraîner à commettre des délits qu'ils ne commettraient pas individuellement. Mais ils risquent également de se retrouver, comme Pinocchio, invités par des compères à aller sur l'Île enchantée où chaque enfant, alléché par les promesses, subit une métamorphose physique irréversible (la transformation en âne dans ce récit).

Dans ces situations, **on doit garder à l'esprit que l'adolescent pense n'avoir de choix qu'entre la solitude ou l'acceptation du mode de fonctionnement du groupe,** et qu'il y a souvent un leader groupal qui éprouve un plaisir malsain à faire agir autrui comme il l'entend, donc à le manipuler. Faire face à un groupe et garder sa pensée personnelle avec conviction et solidité n'est pas facile pour un adulte. **Pour un adolescent, l'état de vulnérabilité temporaire dans lequel il se trouve peut altérer profondément sa capacité de discernement dans ses choix à tous les niveaux et sa capacité de maintenir une pensée personnelle.**

À cela s'ajoutent encore deux autres « zones » de fragilité :

- Les comportements exploratoires évoqués ci-dessus peuvent prendre une dimension risquée, puisque les conseils de prudence des parents sont rejetés : voyage « initiatique » dans des pays insécurisés, exploration de substances psychoactives, changement de certaines caractéristiques corporelles. Auparavant, ces modifications corporelles (piercings, crâne rasé) étaient réversibles et surtout sans conséquence sur la santé des adolescents ; aujourd'hui, les modifications corporelles (entraînées par une prise d'hormones, une mastectomie, une chirurgie faciale...) peuvent devenir une aventure sans billet retour.
- Les pensées suicidaires : elles sont fréquentes et font pleinement partie du processus adolescent. Plus qu'un véritable désir de mourir, c'est une solution qui est évoquée par les jeunes face à ce qu'ils ressentent comme des situations d'impasse, mais elle ne signifie pas la certitude d'un passage à l'acte. Il est souhaitable de parler clairement de l'existence de telles pensées avec un adolescent qui va mal. Il est fréquent d'être mal dans sa peau et dans son corps, et une mauvaise solution peut consister à attaquer ce corps en le transformant.

**La période de l'adolescence est par définition une période de turbulences au cours de laquelle le discernement peut être altéré.**

**Le risque est de prêter une liberté dite « individuelle » à des sujets qui n'ont pas de liberté interne suffisante du fait de contraintes développementales, neuropsychologiques et affectives.**

**D'où l'importance de ne prendre aucune décision irréversible à ce moment-là, de ne rien figer.**

En tant que thérapeute, on ne sait pas forcément comment un comportement inquiétant va évoluer. Par exemple, il n'est pas rare qu'une rupture totale et impulsive de scolarité s'accompagne d'une reprise des études des années plus tard. D'où l'importance d'accompagner, d'être là à la demande, d'envoyer des messages de prudence s'ils semblent pouvoir être acceptés. **L'adolescence invite l'adulte à une présence discrète et modeste, pas à participer à des actions sans retour possible.**

## 2.6. L'éducation à la sexualité pour les adolescents

« La sexualité n'est pas un objet en dehors du sujet, **mais une dimension du sujet qui s'apprend**<sup>145</sup>. »

### 2.6.1. Les limites de l'approche préventive

L'éducation à la sexualité mise en place après le traumatisme des années SIDA se situait dans un registre exclusivement de prévention hygiéniste qui peut se résumer ainsi : « **Faites tout ce que vous voulez, car c'est votre liberté individuelle et nous ne voulons, ni ne pouvons intervenir dans vos choix de vie, mais avec un préservatif.** »<sup>146</sup>.

L'éducation à la sexualité pour les adolescents a été mise en place dans ce contexte d'une pandémie sexuellement transmissible. Le principe était clair : transmettre le nécessaire pour se protéger sans entrer dans le détail du pourquoi de la sexualité, ni de l'impact psychique et corporel. Un tel positionnement, s'il était tactique à l'époque du point de vue du ministère de la Santé, **n'était assorti d'aucune finalité pédagogique du point de vue des jeunes.** Par conséquent, les interventions sont jugées par les élèves **décalées par rapport à leurs besoins et leurs attentes.** Personne n'y trouve son compte : ni les intervenants qui perçoivent l'ambiguïté de la situation et leur manque de légitimité, ni les adolescents. **Plus inquiétant encore : les statistiques montrent l'inefficacité du dispositif de prévention** puisque les chiffres des recours à l'IVG et des rapports non protégés sont repartis à la hausse<sup>147-148</sup>. Les adolescents interrogés confirment être largement informés sur les moyens de protection, la facilité à se les procurer et l'assentiment de leur partenaire à y recourir.

**Le nouvel enjeu éducatif est ailleurs. Il faut s'extraire du comment et s'intéresser au pourquoi de la sexualité.** Aider les adolescents à comprendre ce qui se produit en eux. Les aider à prendre du recul, leur montrer le chemin vers cette maturation sexuelle qui n'est pas « un domaine de performances individuelles et normées », mais un cheminement personnel de recherche de soi et d'altérité. **Les guider sans les influencer** dans le processus d'individualisation qui consiste à découvrir leur identité sexuée et leur orientation sexuelle, et à définir leurs propres valeurs en regard, et non en confrontation, de celles transmises par leur famille.

<sup>145</sup> DESAULNIERS M.-P., Faire l'éducation sexuelle à l'école, Éditions nouvelles, 1995

<sup>146</sup> Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - NICOLE ATHÉA - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

<sup>147</sup> <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communiquede-presse-et-resultats/le-nombre-des-interruptions-volontaires-de>

<sup>148</sup> [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2022/24-25/2022\\_24-25\\_1.html#:~:text=M%C3%A0me%20si%20le%20pr%C3%A9servatif%20reste.%5D%20%3B%20p%3C0%2C001](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2022/24-25/2022_24-25_1.html#:~:text=M%C3%A0me%20si%20le%20pr%C3%A9servatif%20reste.%5D%20%3B%20p%3C0%2C001)

### 2.6.2. Aider à devenir soi en respectant le rythme de chacun

Nous avons déjà soulevé dans la première partie consacrée à l'enfance l'importance de **ne pas devancer ni de répondre aux questions des élèves puisque certains d'entre eux ne disposent pas encore de la maturité nécessaire pour les assimiler**. Il en va de même pour les adolescents.

Il est impératif de sortir de cette idée qui consiste à penser que des fonctions sexuelles opérationnelles suffisent à déterminer la maturation psychosexuelle requise pour aborder des contenus à caractère sexuel. **C'est faux**. Comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, il faut attendre 14/15 ans pour que le développement corporel et cognitif arrive à maturité. **Il en va tout autrement du développement psychique nécessaire pour agir avec discernement qui est mature entre 20 et 25 ans.**

« Il est important de toujours veiller à **respecter le niveau de maturation des adolescents**, pour leur offrir des informations et des réflexions qu'ils puissent intégrer et utiliser. **Donner des informations sur des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour peut être non seulement contreproductif, mais parfois traumatique, même pour des adolescents.**

Lorsqu'ils n'ont pas encore eu de relations sexuelles, les adolescents expriment souvent de manière très simple leur manque de maturité sexuelle. **Il n'y a pas lieu alors d'intervenir, sinon pour signifier qu'on reparlera de sexualité le moment voulu. Il convient de les conforter dans leurs sentiments de ne pas être prêts** et de chercher à les protéger des pressions normatives issues des médias et de l'environnement. D'autres adolescents sont à l'évidence très mal à l'aise, ils vont rester silencieux et faire dévier rapidement la conversation vers d'autres sujets. Certains jeunes ont très peur de tout ce qui se réfère à la sexualité, ce que l'on observe de façon caricaturale chez les filles anorexiques. **Très peu d'adolescents de moins de 15 ans ont une maturité psychosexuelle qui leur permet une entrée positive dans la sexualité.** »<sup>149</sup>

L'éducation à la sexualité a pour finalité de permettre aux adolescents de **mieux vivre les processus physiques, cognitifs, affectifs et psychiques qui jalonnent le chemin vers leur maturation sexuelle afin de les intégrer positivement à leur personnalité**. Cela passe nécessairement par le fait d'accepter les transformations dues à la puberté qui modifient pour les filles le regard qui est porté sur elles, et qui, pour tous les adolescents, les confrontent à leurs pulsions et transforment leur vie relationnelle. Prendre en compte l'importance de l'estime de soi et de l'altérité est également déterminant. Les adolescents seront mieux préparés s'ils ont pu suivre un cursus complet d'éducation aux compétences émotionnelles et cognitives à l'élémentaire, suivi d'un approfondissement au début du secondaire.

« **L'adolescence est une période de transformations et de réaménagements de la personnalité en profondeur**. L'adolescent fait face à un décalage entre sa maturité physique et le développement psychoaffectif qui lui reste à faire. L'enjeu principal de cette période est de faire corps avec ses pulsions sexuelles et de réussir à les intégrer à sa personnalité. **L'adolescent doit renoncer à sa toute-puissance et apprendre à faire des choix**, notamment dans l'éducation transmise par ses parents. **Il doit faire un tri entre ce qui lui appartient, qu'il choisit d'intégrer à lui-même par le biais de l'identification, et ce qu'il laisse.** »<sup>150</sup>

<sup>149</sup> NICOLE ATHÉA, Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

<sup>150</sup> Ibid

L'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire doit permettre d'accompagner les nombreuses questions que les jeunes vont se poser au fur et à mesure de l'élaboration de leur identité sexuée. Il s'agit de leur **fournir des clés de réflexion**.

### 2.6.3. Respecter le rôle de « pare-excitation » de l'École

S'agissant des contenus présentés, les intervenants doivent avoir à l'esprit qu'**entre 12 et 14 ans, les enfants ne sont pas capables de faire le lien entre l'affectif et le sexuel**. Ils sont encore dans cette période de début pubertaire de l'attachement affectif à leur famille et à leurs amis. Bien que la sexualité ne soit pas au cœur de leurs préoccupations directes, **les contenus à caractère sexuel ne manquent pas de les exciter**. Cette excitation peut les déborder et se manifester en classe lorsque la sexualité est évoquée.

« Il faut **toujours** garder à l'esprit **le rôle essentiel de « pare-excitation »** que les intervenants en milieu scolaire ont à jouer dans ce contexte. Il est indispensable de réaliser qu'**on ne parle pas impunément de sexe sans déclencher des émotions sexuelles, une excitation**.

Cette excitation passe non seulement **par les thèmes abordés, mais aussi par les mots utilisés pour parler de sexualité**. Aussi faut-il éviter les termes qui peuvent favoriser cette excitation, comme « érection », « éjaculation », « sucer », « mouiller », « fellation »... En effet, leur emploi utilise les mêmes ressorts que la pornographie pour stimuler l'excitation. **Ces mots, que les adolescents utilisent, doivent donc être remplacés par un vocabulaire neutre.** »<sup>151</sup>

Nous verrons dans notre 3<sup>e</sup> partie dédiée aux dérives récentes survenues dans plusieurs établissements scolaires que ces termes **ont été présentés et expliqués** à des élèves de CM1 et CM2 !

Par ailleurs, et aussi invraisemblable que cela puisse paraître, **ils sont utilisés dans des contenus et des vidéos « officiels » présentés comme des supports pédagogiques**, exposant de manière détaillée et explicite, sans précaution ni contrôle d'âge, des pratiques et des positions sexuelles. **Ces contenus officiels sont proposés sur des sites institutionnels sous le logo de l'Éducation nationale ou du ministère de la Santé**. Les liens vers ces sites sont très largement diffusés auprès des enseignants, des intervenants et même des enfants... Le rôle de pare-excitation **n'est pas respecté par les ministères** qui ont pourtant pour **mission l'instruction, la protection et la santé**.

### 2.6.4. La place des parents

« **L'éducation à la sexualité fait partie intégrante de ce qu'on appelle l'éducation à la vie, et aucun programme ne saurait l'envisager en totalité, ni remplacer le rôle éducatif des parents, qui accompagnent les enfants durant toute leur vie**. Le rôle des intervenants en milieu scolaire n'est pas de faire des choix à la place des jeunes, mais de leur offrir la possibilité d'être acteurs de leurs décisions et de leurs choix. Tout en leur permettant de mieux comprendre la façon dont les normes et les valeurs de leurs familles se sont édifiées. »

Le rôle des parents dans l'éducation à la sexualité des adolescents est **très différent de celui qui leur est dévolu auprès des enfants prépubères**. Pour les parents, une mise à distance de la sphère intime et

<sup>151</sup> NICOLE ATHÉA Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles

sexuelle de leur enfant est salutaire. C'est la période de l'individualisation, nécessaire à la maturation psychosexuelle de l'adolescent. Les parents jouent le rôle de la transmission des valeurs, **mais ne doivent pas y tenir celui d'initiateur ou de confesseur sexuel.**

« Le rôle des parents est de transmettre leurs valeurs, leur vision de la vie et des relations humaines à leurs enfants. Les valeurs concernant la sexualité relèvent du domaine privé et du seul ressort des parents. Le cas échéant des autorités religieuses ou morales auxquelles l'adolescent et ses parents souhaitent se référer. Le développement psychosexuel de l'adolescent ne peut se comprendre qu'en référence à sa structuration durant l'enfance, c'est-à-dire aux relations entretenues avec ses parents et à l'éducation qu'il a reçue.

**La famille constitue le premier modèle de la sexualité de l'enfant. L'implicite est d'ailleurs beaucoup plus lourd en ce domaine que l'explicite ;** car ce qui est vécu et montré, a davantage de poids que ce qui est dit, notamment lorsque les paroles et les actes divergent dans une famille. **L'implicite est absorbé par l'adolescent,** imprégné sans pouvoir le refuser, **cela le constitue à son insu.**

Les parents veulent souvent préserver leurs enfants des échecs et des erreurs qu'ils ont commises, notamment dans leur vie affective. De nombreux parents ont eu le sentiment d'un manque dans leur éducation sexuelle, et se soucient de donner à leurs enfants des informations liées à la sexualité, avec l'objectif louable de participer à leur épanouissement affectif, voire sexuel **ce qui est plus discutable.** Certains adultes ne sont pas du tout à l'aise avec leur propre sexualité. **D'autres sont trop intrusifs et cherchent à effacer la différence générationnelle à travers des discussions trop intimes.**

Si le rôle des parents est essentiel dans l'éducation à la sexualité pendant la petite enfance et la période de latence, **il est plus limité à l'adolescence avec la découverte de la sexualité qui doit se faire à distance des parents.** Les parents doivent avoir des discussions qui relèvent de leur rôle éducatif puisque les risques se sont amplifiés notamment parce que la sexualité se développe dans un environnement de consommation de pornographie, d'alcool et de drogue pouvant avoir des effets sur le discernement et donc le consentement, etc.

Un bon développement psychosexuel **exige l'autonomisation et l'individualisation de l'adolescent avec ses parents.**

La morale personnelle, inspirée notamment des modèles familiaux, doit pouvoir s'intégrer au reste de leur personnalité. **Des professionnels extérieurs peuvent aider les jeunes** à réfléchir sur les valeurs explicites qui sont les leurs, sur les difficultés qu'ils vivent pour élaborer leur identité sexuelle, sans qu'ils rompent pour autant avec leur famille et leur culture d'origine. De telles ruptures sont **autant que faire se peut à éviter,** mais certaines violences familiales les rendent inévitables, et ces adolescents doivent être pris en charge socialement et accompagnés, car les comportements à risques et les situations de marginalisation sont fréquentes dans ces contextes. »<sup>152</sup>

---

<sup>152</sup> NICOLE ATHÉA, Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle - 2006 - CRIPS - Éditions Eyrolles



## 2.7. À retenir

- Entre 12 et 14 ans, début de la puberté, les enfants sont encore dans la période de l'attachement affectif à leur famille et à leurs amis, **ils ne sont pas capables de faire le lien entre l'affectif et le sexuel** ;
- L'adolescent fait face à un décalage entre sa maturité physique et son immaturité psychoaffective ;
- L'adolescence est une phase de turbulences et de réaménagement de la personnalité en profondeur ;
- Cette période de vulnérabilité s'accompagne d'une transformation des repères affectifs, moraux et corporels ;
- Si l'adolescence n'est pas une situation psychopathologique, elle fait le lit de nombreux troubles. Ces dernières années, la santé mentale des jeunes s'est détériorée, comme en témoignent de nombreux indicateurs, notamment les tentatives de suicide chez les filles, beaucoup plus touchées par ce phénomène ;
- Certains adolescents particulièrement vulnérables et influençables perdent la capacité de penser par eux-mêmes et n'ont pas le discernement les protégeant de choix précipités qui engagent leur vie ;
- Le processus de maturation psychosexuelle, caractéristique de l'adolescence, comprend les transformations corporelles, et le travail d'élaboration psychique et d'évolution des relations aux autres et au monde ;
- Les filles vivent souvent mal les transformations de leur corps, en particulier lorsqu'il n'est pas calqué sur les normes physiques à la mode, et du fait des nouvelles problématiques à gérer (règles, pilosité, odeur corporelle, boutons, cheveux gras...). Le regard que les garçons portent sur elles change, ce qui les perturbe ;
- L'altérité sexuelle est une réalité que filles et garçons doivent accepter. Les adolescents des deux sexes ont des besoins affectifs et des pulsions sexuelles différents ;
- L'adolescence, c'est agir ! L'entrée dans la sexualité constitue l'un des « agir » essentiels à cet âge ; l'autre est un miroir, et les sensations « partagées » permettent surtout de se découvrir soi et de s'éprouver ;
- Les filles expriment souvent des regrets à propos de leur première expérience sexuelle, jugée prématurée ;
- L'entrée précoce dans la sexualité est banalisée alors qu'elle peut entraver le développement psychoaffectif et sexuel ;
- **La relation sexuelle engage le corps et le psychisme.** On ne fait pas impunément n'importe quoi avec son corps, ce que démontrent les pratiques sexuelles autopunitives que s'infligent certains adolescents ;
- Se percevoir comme une personne digne d'être aimée est essentiel à la maturité psychosexuelle ;
- La société idéalise le sexe, mais neutralise l'impact et les conséquences d'une relation charnelle ;
- La pornographie amplifie la rupture entre sexualité et affectivité, propage des pratiques sexuelles violentes, altère le rapport au corps par une représentation normative des pratiques sexuelles et de l'anatomie du sexe ;
- La chirurgie plastique de la vulve, acte qui consiste en une mutilation sexuelle, est une demande qui progresse chez des filles qui veulent se conformer aux normes de la représentation pornographique du sexe ;
- La pornographie dégoûte aussi de nombreux jeunes qui le manifestent en faisant le choix de l'abstinence sexuelle ;
- Le consentement ne se limite pas à savoir dire non. S'il faut être capable de dire non à un désir projeté sur soi ou pour obéir à des normes, il faut également assurer son propre désir et pour cela être capable de dire oui. C'est ainsi qu'on peut préserver une image positive et protéger son intégrité physique et psychique ;
- La sexualité consiste également à étayer son identité sexuée, c'est-à-dire à se définir vis-à-vis de son propre sexe ;
- À l'adolescence, l'homosexualité latente est forte et peut se manifester dans le cadre d'affinités électives ;
- Cette attirance homosexuelle, qui n'implique pas une orientation (homo)sexuelle, est une source d'angoisse ;
- **L'orientation homosexuelle est un facteur identitaire puissant qui est un droit, pas un choix** ;
- On ne peut nier la difficulté intérieure de se découvrir homosexuel, c'est-à-dire différent, à l'adolescence ;
- Les parents ont pour tâche de transmettre des valeurs, mais pas d'être éducateur ou confesseur sexuel. Ils doivent se mettre à distance de la sphère intime et sexuelle de leur adolescent qui doit faire un tri dans l'éducation qu'il a reçue. Il doit décider de garder ce qui lui appartient, qu'il choisit d'intégrer à lui-même par le biais de l'identification, et ce qu'il laisse.

### 3. CAS CONCRETS



## L'État pas sous les draps !

### 3.1. Maternelle - Fierté de sélectionner des livres sur le genre

**Date des faits** : novembre 2023

**Département** : 45

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : Maternelle Petite-Section

**Statut des intervenants** : professeurs des écoles

**Public** : classe complète

« Je suis le papa d'un petit garçon de 3 ans. On a découvert lors de la remise des classeurs d'activités que les lectures et les activités associées se rattachent toutes à des livres sur la théorie du genre, les stéréotypes fille/garçon et l'importance de les dépasser, notamment pour les garçons en se travestissant. L'ensemble de ce programme de lectures et d'activités se trouve sur internet. Nous avons demandé aux enseignants pourquoi un choix si orienté de lecture à des si petits ? Ils nous ont dit qu'ils étaient fiers d'avoir choisi ce genre de livres. Que répondre à ça ? On a changé notre fils d'école. »  
[https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/enseignement\\_et\\_pedagogie\\_par\\_departement/enseignements\\_et\\_pedagogie\\_28/mdl/archives\\_2021\\_2022/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/enseignement_et_pedagogie_par_departement/enseignements_et_pedagogie_28/mdl/archives_2021_2022/)

### 3.2. Maternelle - La masturbation en moyenne section

**Date des faits** : mai 2023

**Département** : 24

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : Maternelle - Moyenne-Section

**Statut des intervenants** : interne - enseignante

**Public** : classe complète

**Contenu rapporté** :

- Lecture collective en classe **avant la sieste** du livre « Zizis et zézettes »<sup>153</sup> ;
- Démarche pédagogique à l'initiative de la maîtresse **après qu'un garçon a touché les parties intimes d'un autre enfant** ;
- Thèmes abordés et montrés (cf. images ci-dessous) : les organes internes du sexe féminin et du sexe masculin, plusieurs situations d'érection du petit garçon, la masturbation de la petite fille / du petit garçon, la nudité des parents, le sexe de la maman / du papa ;
- **Présentation collective d'un registre intime et privé** ;
- Lecture **avant la sieste, d'images et propos excitants**, incitation implicite au passage à l'acte ;
- La masturbation est présentée comme « **des caresses qu'on se fait pour se sentir bien** ».

Trop de stimulation peut conduire les petits à des **masturbations compulsives entraînant des problèmes médicaux (vulvite...)**.

---

<sup>153</sup> Livre Zizis et zézettes – Texte de Camille Laurans, Illustrations de Jess Pauwels, Éditions Milan, 2017



**Révélation de la dérive :** par l'enfant qui a parlé du livre en rentrant la maison

**Réaction des enfants :** depuis la lecture du livre, l'enfant veut voir les parties intimes de son père

**Démarche des parents :** le père a dénoncé la lecture du livre auprès de l'enseignante

**Réaction de l'établissement :** selon l'enseignante, la lecture s'était bien passée et il n'y avait aucune raison de s'inquiéter.

<sup>154</sup> Livre "Zizis et zézettes" - Texte de Camille Laurans, Illustrations de Jess Pauwels, Éditions Milan, 2017



### 3.3. Maternelle - Éduquer à la sexualité en prévention des violences sexuelles...

**Date des faits :** décembre 2023

**Département :** 93

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe :** Maternelle Grande-Section

**Statut des intervenants :** intervenants extérieurs

**Autres adultes présents :** maîtresse

**Public :** classe complète

« En décembre, je découvre dans le cahier de liaison de ma fille, âgée de 5 ans, le mot suivant : La classe de votre enfant va participer à un programme de prévention des violences sexuelles. Afin de mieux vous informer et de répondre à vos questions, nous vous invitons à un temps d'échange entre parents et professionnel(le)s. - J'ai refusé d'y participer. Je refuse catégoriquement que ce sujet soit abordé dans une classe de maternelle devant ma petite fille qui parle de licorne et croit encore au Père Noël. J'ai été convoquée par la directrice qui a tenté de me convaincre d'y participer en m'amadouant.

Après, la maîtresse m'a confié être contrainte de lire en classe des livres abordant le sujet du sexe des enfants et de leur montrer des illustrations. J'ai crié au scandale. J'ai écrit 3 mots dans le carnet ce qui m'a valu une lettre de l'inspectrice. Je l'ai appelée, j'ai laissé mes coordonnées à la secrétaire. Elle n'a jamais daigné me rappeler.

La Directrice a eu pour consigne de ne pas me communiquer les dates des interventions ! Rétention d'information ! Pour quelles raisons ?!

La directrice m'a contactée pour me dire : « Ne vous inquiétez pas, ce sont des illustrations de petits garçons et petites filles nue, ce ne sont pas des adultes. »

Ils veulent donc montrer des sexes en photo à nos enfants de 5 ans !!!!! Elle a ajouté qu'ils allaient aborder des thèmes tels que le consentement, la confiance des adultes, les parties du corps...

Ces sujets sensibles sont abordés par des personnes incompetentes, car comme vous le savez, ils ne sont ni médecin, ni psychologue, ni pédopsychiatre. C'est intolérable et inconcevable.

Que nos enfants apprennent les valeurs et le respect ainsi que l'écriture et la grammaire plutôt que de parler de sexe et surtout pas en maternelle ! » Maman

Madame, Monsieur,

La classe de votre enfant va participer à un programme de prévention des violences sexuelles. Afin de mieux vous informer et de répondre à vos questions, nous vous invitons à un temps d'échanges entre parents et professionnel(les) le **Lundi 5 février de 16 :30 à 18 :00 ou de 18 :00 à 19 :30.**

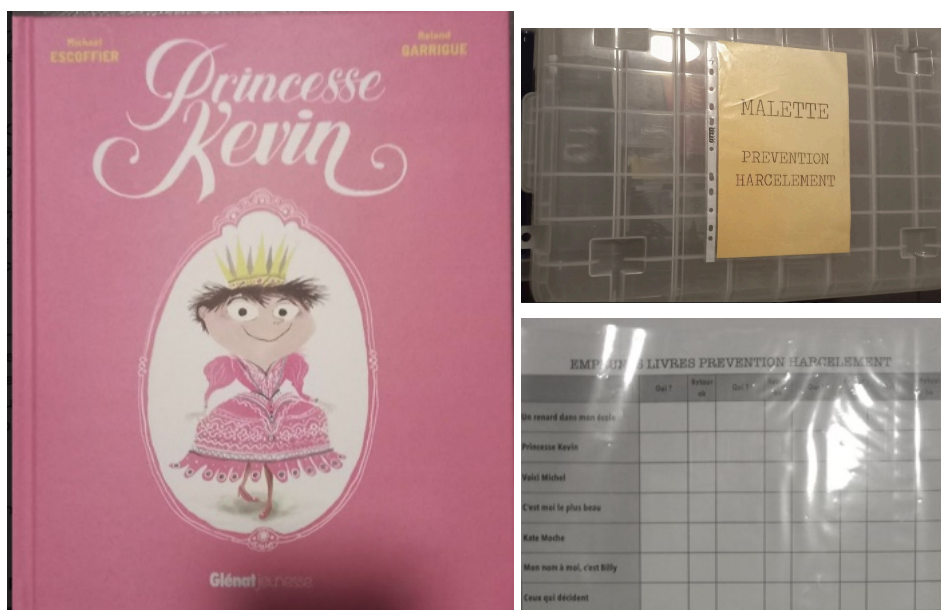
Un moyen de garde au sein de l'école pour votre enfant et la fratrie (seulement pour les frères et sœurs âgés de 3 ans à 10 ans) peut vous être proposé gratuitement afin de participer à ce temps d'échange. Pour des contraintes d'organisation, merci de bien vouloir nous faire un retour de vos besoins le plus rapidement possible. Pour ce temps de garde exceptionnel, le goûter ne sera pas fourni, merci de le prévoir.

Je serai présent de 16 :30 à 18 :00. Avec : ..... enfant(s)  
 Je serai présent de 18 :00 à 19 :30. Avec : ..... enfant(s)  
 Je ne serai pas présent.

Cordialement, l'équipe enseignante. **Signature:** \_\_\_\_\_

**IL EST HORS DE QUESTION**

### 3.4. Maternelle - Princesse Kevin dans la malette harcèlement



### 3.5. Maternelle - Lecture trans dès 3 ans

Livre « Je m'appelle Julie »<sup>155</sup> qui se trouve dans les écoles et dans les bibliothèques municipales dans lesquelles se rendent les enfants sur le temps scolaire.

Présentation de l'ouvrage par l'éditeur « Âge : À partir de 3 ans - Thèmes : Album jeunesse sur la transidentité, acceptation de soi, rentrée, école, imagination, LGBTQIA+ »



<sup>155</sup> Je m'appelle Julie Broché – Illustré, 26 mai 2022 - de Caroline Fournier (Auteur), Laurier The Fox (Illustrations) - <https://www.amazon.fr/Je-mappelle-Julie-Caroline-Fournier/dp/2957170086>





### 3.6. CE1 - « Une petite fille peut naître avec une zézette ou un zizi »

**Date des faits :** avril 2023

**Département :** 56

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe :** CE1

**Statut des intervenants :** externe - association

**Autres adultes présents :** enseignante

**Contenu rapporté :**

- Récit impliquant de gentils extraterrestres qui viennent étudier les êtres humains et cherchent comment différencier et reconnaître un garçon et une fille ;
- Chacun peut porter des jupes, des robes et des pantalons ;
- Présentation d'un dessin de petite fille nue sous la douche avec un sexe de garçon ;
- Présentation d'un dessin de petit garçon nu sous la douche avec un sexe de fille ;
- L'intervenant explique « qu'une petite fille peut naître avec une zézette ou un zizi, et qu'un petit garçon peut naître avec un zizi ou une zézette » ou « avec les deux sexes ».

**Révélation de la dérive :** les enfants en parlent aux parents

**Réaction des enfants :** choqués, surpris qu'un garçon puisse naître avec un sexe de fille et inversement ou que l'on puisse naître avec les deux sexes, etc.

**Démarche des parents :** directrice et association des parents d'élèves contactées

**Réaction de l'établissement :** aucun retour

### 3.7. CE1 - « On peut se faire plaisir par les fesses »

**Date des faits** : mai 2022

**Département** : 44

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CE1

**Statuts des intervenants** : externe - association

**Autres Adultes présents** : maîtresse

**Contenu rapporté** : « ce qu'est le pénis et le vagin », « comment on fait des bébés », « on peut se faire plaisir par les fesses ». L'intervention a été faite avec des supports en images et une vidéo dans laquelle les enfants ont dit voir : « un monsieur et une dame dans des positions, la dame sautait sur le monsieur, ils étaient tout nus, le monsieur avait le zizi levé »

**Révélation de la dérive** : un des enfants en a parlé plusieurs mois après les faits, d'autres enfants en ont parlé par la suite. Les parents n'ont pas su comment réagir

**Réaction des enfants** : choqués, mutisme, un enfant s'est remis à faire pipi au lit

**Démarche des parents** : aucune

### 3.8. CE1 - « Les couleurs en anglais sur le thème de la culotte»

**Date des faits** : novembre 2023

**Département** : 06

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CE1

**Statut des intervenants** : maîtresse, séance d'anglais

**Contenu rapporté** : Lors d'un cours d'anglais, la maîtresse a choisi d'apprendre aux enfants les couleurs en partant de la phrase « La culotte de tel animal est de telle couleur ». Les enfants devaient construire une cocotte en dessinant les animaux avec leur culotte de la bonne couleur et l'élève devait également se dessiner avec sa culotte de la couleur qu'il portait. La maîtresse a demandé aux enfants de dire devant toute la classe la phrase suivante en anglais « Ma culotte est de telle couleur » puis de placer les mains devant leur sexe en disant « Oups, j'ai oublié de mettre ma culotte ! ».

**Révélation de la dérive** : une enfant en a parlé à sa mère. Contenu confirmé par une autre maman.

**Démarche des parents** : la mère a informé l'établissement de son désaccord, celui-ci n'a pas reconnu que le contenu était inadapté. Elle a demandé le changement d'école pour sa fille.

**Réaction de l'établissement** : la direction de l'établissement a rédigé une information préoccupante contre la mère. La sensation de celle-ci est que l'établissement veut étouffer l'affaire.

### 3.9. CE1 - « La fée qui change les filles en garçons et bébé girafe qui sort par la vulve »

**Date des faits** : avril 2024

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CE1

**Statut des intervenants** : maîtresse

**Contenu rapporté** :

*« Ma fille, qui est en CE1, m'a raconté que sa maîtresse leur faisait un exercice dans le cadre de l'EMC (éducation morale et civique). Il s'agit d'une fée qui change les filles en garçons et les garçons en filles. Elle leur a dit que les garçons peuvent mettre du maquillage et des talons aiguilles. Les filles, qu'elles peuvent mettre des caleçons ou des slips !!! J'ai contacté les délégués des parents d'élèves ! La maîtresse a répondu que c'était dans le cadre de l'éducation à l'égalité des sexes dans les métiers. Mais cela n'a rien à voir avec ça ! Plusieurs parents n'étaient pas au courant. Hier, j'ai failli tomber de ma chaise, ma fille est jeune et n'a pas à entendre certaines choses. Chaque chose en son temps ! Elle m'a dit que la maîtresse leur a demandé d'où sortaient les bébés girafes. Ils ont répondu à leur façon, mais la maîtresse leur a répondu « Non, par la vulve ! ». Est-ce qu'on parle comme ça à des enfants qui sont en CP - CE1 ? C'est grave ! Il va falloir se réveiller ! » Maman*

### 3.10. CM1 - « Sperme : liquide blanchâtre émis par le pénis »

**Date des faits** : mai 2023

**Département** : 34

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CM1

**Statuts des intervenants** : interne - enseignant

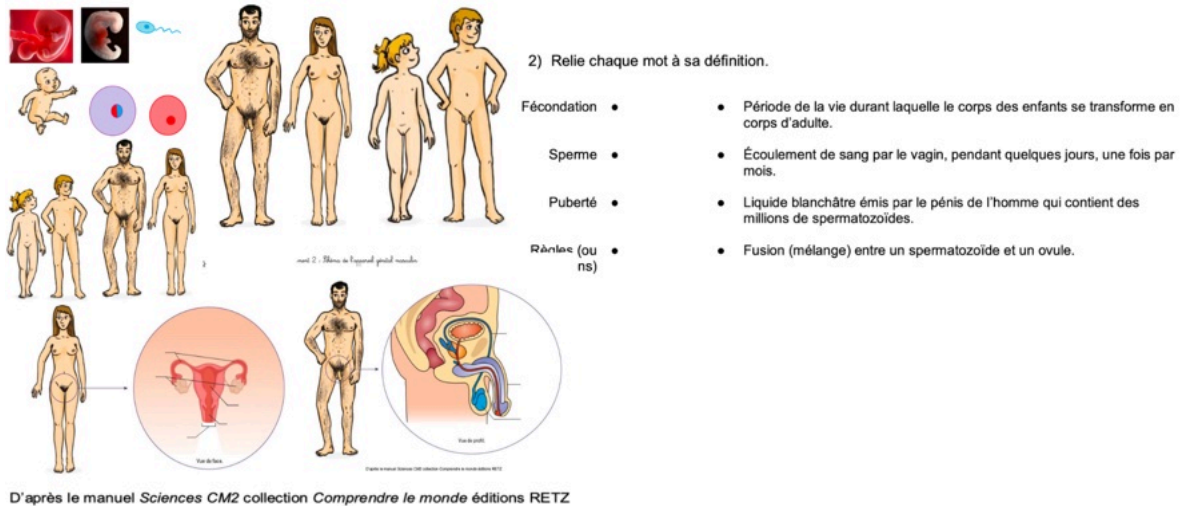
**Public** : classe complète

**Contenu rapporté** : corps nus d'hommes et de femmes adultes, schéma des sexes, « la puberté permet de pouvoir se reproduire », règles : « écoulement d'un peu de sang par le vagin tous les mois », éjaculation : « émission d'un liquide blanchâtre appelé sperme par le pénis », les mots étaient **à relier à la bonne définition**.

**Révélation de la dérive** : les enfants en ont parlé aux parents

**Réaction des enfants** : une enfant s'est mise à pleurer, plusieurs enfants ont été choqués, dégoûtés, gênés, refus de retourner en classe

**Réaction de l'enseignante** : séquence dans le cadre du programme de SVT et non pas des trois séances d'éducation à la sexualité. **Ressources pédagogiques prises sur le site Edumooov**. L'enseignante a transmis le lien et a précisé **qu'elle n'avait pas fait l'intégralité de la séance telle que prévue sur le site**.



### 3.11. CM1 - « Le pénis entre dans le vagin avec des mouvements de va-et-vient »

**Date des faits :** mai 2024

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe :** CM1

**Statut des intervenants :** intervenants extérieurs dans un forum

**Autres adultes présents :** les professeurs

**Public :** plusieurs classes ensemble

« Je suis maman d'un enfant de 9 ans en classe de CM1. Il a participé, avec une autre classe de CM2, à un forum sur l'éducation à la santé sexuelle sans que nous parents soyons avertis. En rentrant, il m'a expliqué que dans un atelier, il y avait une intervenante qui parlait de sexualité d'adultes, de pénis et de vagin. L'intervenante aurait montré comment le pénis entre dans le vagin de la femme en imitant des mouvements de va et vient. Elle a également parlé de la capote et dit de quelle façon l'utiliser. Mon fils n'avait pas été préparé à voir cela. J'ai discuté avec d'autres mamans qui ont aussi eu un retour inquiétant sur le contenu du programme. Certains parents n'étaient pas au courant, car les enfants n'ont pas souhaité en discuter avec eux. J'ai envoyé un mail au directeur ainsi qu'à certains parents afin qu'ils soient mis au courant de cette situation. Le directeur m'a menacé ; selon lui, mon fils a menti, et il a dit qu'il pouvait me poursuivre en diffamation et qu'il se questionnait sur le fait de savoir s'il n'allait pas faire un signalement. Il m'a indiqué qu'il n'avait aucune obligation de prévenir les parents, car les cours à l'éducation sexuelle sont prévus dans le programme du cycle 3. Il a dit que j'étais inconsciente, que je n'avais pas à remettre en doute les programmes proposés par l'Éducation nationale. » M. - Maman

### 3.12. CM1 - « L'idéologie du genre à toutes les sauces et en toutes occasions »

**Date des faits :** février 2024

**Département :** 89

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe** : CM1

**Statut des intervenants** : maîtresse

**Public** : classe entière

**Contenu rapporté** : « *Pour illustrer une dictée, faite en classe, sur l'Amérique, la maîtresse a passé une vidéo concernant 4 témoignages d'enfants américains. L'un d'entre eux disait être transgenre, se cachait de ses camarades car il ne se sentait pas à sa place et qu'il avait peur des jugements ! La maîtresse a alors demandé aux enfants s'ils savaient ce que voulait dire LGBT.* » Maman

**Réaction de l'établissement** : L'établissement ne comprend pas la réaction des parents. La direction traite les parents d'arriérés. Elle affirme que le contenu est validé par l'Éducation nationale et donc qu'ils ont le droit de le montrer aux enfants.

### **3.13. CM1/CM2 - « Les rapports sexuels, c'est possible par l'anus et par le vagin »**

**Date des faits** : mai 2023

**Département** : 49

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CM1/CM2

**Statut des intervenants** : interne - professeur

**Public** : classe complète

**Contenu rapporté** :

- La masturbation, l'érection, le sperme ;
- Le plaisir des rapports sexuels par l'anus et le vagin ;
- Les garçons peuvent aimer d'autres garçons ;
- Les garçons peuvent devenir des filles en changeant de genre ;
- Visionnage d'une vidéo YouTube sur la reproduction et la menstruation pour les filles.

**Révélation de la dérive** : des enfants en ont parlé

**Réaction des enfants** : choqués - des enfants se sont bouchés les oreilles - certains enfants ont baissé la tête

**Démarche des parents** : plaintes auprès de la direction

**Réaction de l'établissement** : la direction met en doute la parole des enfants, le professeur aurait seulement répondu aux questions.

### 3.14. CM2 - « Pour le plaisir une fille suce le pénis du garçon »

**Date des faits** : janvier 2023

**Département** : 42

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CM2

**Statut des intervenants** : externe - infirmière

**Public** : classe complète

**Contenu rapporté** :

- « Pour le plaisir une fille suce le pénis du garçon. »
- « Le garçon suce le vagin de la fille et peut avaler quelque chose. »
- « Pour le plaisir la fille peut caresser délicatement les testicules du garçon. »
- « On peut faire le sexe dans les fesses. »
- « Dites aux parents de vous vacciner contre le papillon. »
- « Pour la question de la LGBT, elle a expliqué la signification de chaque lettre, en ajoutant que l'on peut changer de sexe et prendre des médicaments pour bloquer la barbe et les poils. »

**Révélation de la dérive** : certains enfants en ont parlé à leurs parents

**Réaction des enfants** : choqués, des enfants ont pleuré, d'autres se sont bouchés les oreilles

**Démarche des parents** : certains parents ont demandé à être reçus par le directeur de l'établissement, leur demande a été acceptée

**Réaction de l'établissement** : la direction a reconnu des propos « pas forcément appropriés », mais affirme que l'infirmière aurait répondu à des questions émanant de « plus de la moitié de la classe ». La direction de l'établissement a prévu de poursuivre les interventions avec la même infirmière et a assuré aux parents que c'est « une femme d'expérience et compétente ». L'infirmière a été soutenue officiellement par le syndicat Sud Éducation.

### 3.15. CM2 - « Les garçons pressent, pressent, pressent, et le sperme sort »

**Date des faits** : mars 2023

**Département** : 34

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CM2

**Statut des intervenants** : extérieur - infirmière

**Public** : filles et garçons séparés

**Contenu rapporté** :



- « Les garçons peuvent faire l'amour tout seuls. Pour se faire plaisir ils pressent, pressent, pressent, et le sperme sort. »
- « Pour les filles, le clitoris, petite boule à l'entrée du sexe, grossit quand on fait quelque chose qu'on apprécie. »
- L'infirmière a ensuite montré des préservatifs, et a dit « Il faut que ce soit mouillé pour que ça ne s'accroche pas au corps de la fille. ».
- L'infirmière a parlé des menstruations (les enfants ont retranscrit « monstrueuses »), elle a montré les tampons : « Il faut l'insérer là où il faut quand il y a du sang » et elle a parlé de la nouvelle génération de culottes menstruelles. L'infirmière a également montré la cup.

**Révélation de la dérive** : les enfants en ont parlé aux parents

**Réaction des enfants** : enfants choqués, mutiques, une enfant très confuse après son retour de l'école

**Démarche des parents** : plusieurs parents ont décidé de prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour exprimer leur mécontentement

**Réaction de l'établissement** : le directeur de l'école n'a pas semblé à l'écoute, sous-estimant le traumatisme et mettant en doute le fait que plusieurs enfants soient en état de choc. Les faits ont été minimisés, **l'infirmière aurait « seulement répondu » aux questions des enfants**. Aucune suite n'a été donnée, et il n'y a eu aucun changement après cette dérive dénoncée par les parents à la direction.

### 3.16. [CM2 - « La femme monte sur l'homme et son zizi gonfle »](#)

**Date des faits** : mars 2023

**Département** : 34

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CM2

**Statut des intervenants** : extérieur - association

**Public** : classe complète

**Contenu rapporté** :

- « Être en sueur, le zizi qui explose... »
- « On a parlé de comment on fait les bébés. La femme monte sur l'homme et son zizi gonfle. Il va presque exploser. L'homme doit mettre un truc en plastique. »
- « Le corps nous appartient, du coup on est libre de choisir si on veut devenir une fille ou un garçon, on peut changer quand on veut même si la nature nous a fait différents. »

**Révélation de la dérive** : certains enfants en ont parlé aux parents

**Réaction des enfants** : plusieurs enfants choqués et dégoûtés, d'autres sont perturbés et demandent à leurs parents si c'est vrai. L'un des enfants ne veut plus dormir dans la même chambre que sa sœur, un autre refuse que ses parents entrent dans la salle de bain quand il se douche

**Démarche des parents** : plaintes auprès de la direction

**Réaction de l'établissement** : face au mécontentement de plusieurs familles, la directrice décide d'organiser une mise au point, seule avec les enfants. Elle les répartit en deux groupes : les filles et les garçons. Elle demande aux enfants ce qui les a choqués et leur précise qu'ils auraient pu lui en parler avant d'en parler aux parents. Elle rappelle à chaque groupe ce qui a été dit pendant les séances précédentes : l'acte sexuel, l'excitation, le pénis qui durcit... Les parents sont sidérés.

### 3.17. CM2 - « Sucrer c'est comme sucer un bonbon Haribo, c'est du plaisir »

**Date des faits** : juin 2023

**Département** : 06

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : CM2

**Statut des intervenants** : externe - infirmière (du collège voisin)

**Autres adultes présents** : l'enseignante

**Public** : classe complète

**Contenu rapporté** :

- Ont été évoqués « la sodomie », « la fellation », « la pornographie », etc.
- Enfant : « Est-ce qu'une fille peut toucher le zizi d'un garçon ? »
- Infirmière : « Oui, une fille peut sucer pour donner du plaisir. »
- Infirmière : « Le sexe de l'homme se recouvre d'une barrière qui empêche le pipi de sortir pendant l'acte. »
- Infirmière : « Il faut que le sexe du papa soit très dur pour entrer dans le vagin. »
- « Sucrer, c'est comme sucer un bonbon Haribo, c'est du plaisir... »

**Révélation de la dérive** : les enfants en ont parlé

**Réaction des enfants** : choqués par les propos tenus, des enfants se sont bouchés les oreilles, d'autres étaient agités, certains en ont voulu à la maîtresse d'avoir fait venir cette dame

**Démarche des parents** : plaintes et rendez-vous auprès de la directrice

**Réaction de l'établissement** : la directrice n'a pas pris au sérieux les parents et leur a demandé de dédramatiser. Les parents se sont sentis méprisés. L'enseignante a soutenu que de tels propos n'avaient en aucun cas été tenus par l'infirmière en qui elle avait toute confiance. Les parents n'ont eu aucun retour et se sont sentis désarmés. Une réunion a été tenue en présence de l'inspecteur, de la directrice, d'un représentant syndical de l'Éducation nationale et de l'infirmière. L'intervention des parents a permis de faire annuler la venue de l'infirmière dans une autre classe de CM2.

### 3.18. CM2 - Forcés de regarder le sexe d'une femme en plein accouchement

**Date des faits** : juin 2023

**Département** : 69

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe :** CM2

**Statut des intervenants :** externe - infirmière scolaire

**Autres adultes présents :** enseignante

**Public :** classe complète

**Contenu rapporté :** les faits se sont déroulés lors de la seconde séance d'éducation à la sexualité. Les enfants ont été choqués par un dessin en gros plan du sexe d'une femme en train d'accoucher. Les enfants se sont cachés les yeux. L'infirmière et la maîtresse les ont obligés à regarder et à écouter les commentaires qui accompagnaient le visuel.

**Révélation de la dérive :** les enfants ont raconté le cours à leurs parents

**Réaction des enfants :** choqués, se cachaient les yeux, dégoût, difficultés à s'endormir le soir

**Démarche des parents :** les parents ont demandé à voir ce qui avait été montré

**Réaction de l'établissement :** le contenu a été présenté à des parents. Les deux premières pages concernaient les transformations dues à la puberté. Les deux pages suivantes étaient vierges. Les parents ont demandé des explications. La directrice a répondu que l'infirmière avait proposé un contenu que les enseignantes de CM2 et elle-même avaient trouvé inadapté. Il a été demandé à l'infirmière de les retirer. Il s'agissait de schémas de sexes d'homme et de femme, de profil et de face, présentant : vulve, clitoris, anus, etc.

### 3.19. CM2 - « Le consentement sexuel, c'est comme proposer une tasse de thé »

**Date des faits :** mai 2024

**Département :** 13

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe :** CM2

**Statut des intervenants :** infirmière

**Autres adultes présents :** l'enseignante et l'AESH

**Public :** classe complète

*« Ma fille de 10 ans est scolarisée en classe de CM2. Elle nous a fait part de l'intervention d'une infirmière sur « comment on fait les bébés ». Les parents n'étaient pas informés de cette intervention. Lors de cette intervention, ma fille a bien été exposée à des notions de sexualité inappropriées à son âge et a été choquée par les propos qui ont été tenus. Voici ce qu'elle nous en a rapporté : « C'était atroce. Elle nous a dit des choses qui n'étaient pas de notre âge et pourtant elle nous en a parlé. On a parlé de la puberté et du viol, après je voulais plus écouter je me souviens plus. »*

*Des enfants se sont bouché les oreilles. Dans les jours qui ont suivi, elle nous a fait part de ses inquiétudes suite à la découverte lors de cette séance de ce qu'est une césarienne. D'autres enfants de la classe, ainsi que l'AESH présente à ce moment-là, ont ensuite fait part de leurs inquiétudes et questionnements lors d'échanges informels. La cheffe d'établissement a refusé de communiquer autour de cette intervention. Aucune réponse n'a été donnée à notre courrier spécifiant notre opposition à ce que des notions sexuelles soient abordées avec notre enfant. Pour l'enseignante, le contenu et la séance*

*étaient totalement adaptés et correspondaient aux compétences de cycle à atteindre, ainsi qu'à l'âge des enfants. La césarienne a été abordée à la demande individuelle d'un enfant, et l'enseignante n'a vu aucun inconvénient à répondre à cette question individuelle de manière collective. Nous avons sollicité un retour de l'Inspection académique sur la gestion de la communication et des contenus autour de cette intervention. En recoupant les informations, nous avons retrouvé une vidéo qui leur a été diffusée pour parler du consentement: <https://youtu.be/yj5NcMew6qc?si=1D6CSi4LIIMcyXAL>*

*La métaphore de la tasse de thé pour parler de sexualité est-elle accessible à des enfants de 10 ans ? Quelle partie du programme d'éducation à la sexualité justifie d'utiliser de tels contenus en CM2 ?*

### **3.20. CM2 - « Une maman me dit que des enfants auraient été choqués par la leçon ? »**

**Date des faits :** février 2024

**Département :** 94

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe :** CM2

**Statut des intervenants :** la maîtresse

**Public :** classe complète

*Dans le cadre de la deuxième séance d'éducation à la sexualité dispensée par la maîtresse dont le thème était la puberté, les enfants ont dû remplir un schéma sur lequel ils devaient identifier, des mots comme « éjaculation » et « sperme sort du pénis ». Une maman découvre la leçon de sa fille, laquelle lui dit: « Je m'en fous de ce cours, je n'écoute pas ce que la maîtresse dit. »*

*La maman écrit le soir même sur le groupe Whatsapp des parents d'élèves pour savoir si d'autres ont vu cette leçon. Une maman également élue de l'UNAAPE, lui répond. En accord sur le fait que les parents d'élèves auraient dû être informés de la mise en place de cet enseignement comme indiqué dans la circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 encadrant l'éducation à la sexualité qui prévoit que « les modalités retenues pour la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité sont présentées lors du conseil d'école et portées à la connaissance des parents d'élèves lors de la réunion de rentrée, dans le cadre de la présentation des enseignements ». L'élue indique adresser un mail à la directrice (en mettant en copie les autres fédérations de parents d'élèves de l'école). À ce jour, pas de réponse.*

*Le lendemain, la maman remet un mot adressé à la maîtresse à sa fille. La mère y exprime son étonnement quant au fait de ne pas avoir été informée de ces leçons et compte sur sa bienveillance pour tenir des propos adaptés à leur âge. Le soir, sa fille l'informe que la maîtresse a fait part, à tous les élèves, du mot qu'elle lui avait remis. Elle a dit aux enfants qu'elle avait un mot de la maman de XXXX prétendant que des enfants auraient été choqués par la leçon. Elle a alors demandé aux enfants s'ils étaient choqués, et aucun d'eux n'a levé la main. Elle a ensuite demandé à sa fille si elle était choquée, elle a répondu que ce n'était pas tout à fait le bon terme, mais qu'elle ne voyait pas pourquoi ils parlaient de ça... La maîtresse a rétorqué « Quand nous faisons du français ou des maths, on ne se demande pas à quoi ça peut nous servir. » L'enfant a dit à sa maman avoir été gênée d'être ainsi « exposée » devant toute la classe par la maîtresse.*

*À la sortie de 16h30, une discussion a eu lieu avec d'autres parents devant l'école. Voyant cela, la directrice est sortie et a dit à la maman qu'elle ne voyait pas ce qui la choquait, car les enfants*

surnomment les filles des « chattes » et parlent de sexualité dans la cour de récréation. Les autres représentants de parents d'élèves (FCPE et PEEP) ne voient pas où est le problème.

Le jour suivant, une réunion est organisée à l'école avec la directrice, la maîtresse, la maman de l'enfant choquée, une autre mère d'élève de la même classe et 4 représentants de parents d'élèves. La maman s'étonne que les parents n'aient pas été informés en amont. La maîtresse rétorque que les leçons font partie du programme, et se dit elle-même choquée d'avoir été nommément citée dans des échanges privés entre parents. L'enseignante indique avoir réalisé les mêmes leçons l'année précédente avec une double classe CM1/CM2 sans que cela ait soulevé de problème. La directrice fait le parallèle avec Samuel Paty, du fait que la maman ait nommément cité la maîtresse sur le groupe WhatsApp des parents d'élèves. Aucune réponse n'a été apportée aux questions de la maman (information et contenu des enseignements). La mère a mentionné le mot qu'elle avait remis et dont la maîtresse avait fait part aux enfants. Aucune réponse. La directrice n'a rien fait pour qu'un échange serein soit mis en place et a rapidement mis fin à la réunion. »

### 3.21. CM2 - « En mettant le zizi dans la bouche on peut être enceinte ? »

**Date des faits** : février 2024

**Département** : 14

**Niveau de classe** : CM2

**Type d'établissement** : école primaire - Public

« Je travaille comme surveillante dans une école primaire. Lorsque j'ai entendu parler de l'éducation sexuelle pour les enfants de primaire et de maternelle, je me suis informée du contenu de cette folie. J'ai aussitôt averti mes collègues qui m'ont prise pour une folle. Pour elles, cela ne pouvait pas être vrai. Aujourd'hui, le premier cours a eu lieu, mais les enseignants ne pouvaient pas assister à cette séance, donnant comme prétexte que les enfants ne seraient pas à l'aise. Le cours a été donné par l'infirmière du collègue. Après la séance, les enfants nous ont parlé, demandant si en mettant le zizi dans la bouche, on pouvait être enceinte. Nous avons demandé qui leur avait parlé de ça, ils ont répondu que c'était le cours qu'ils avaient eu le matin. Mes collègues maintenant ne me prennent plus pour une folle. Les parents se sont mis en colère quand ils ont appris ce qui avait été dit. Je ne sais pas si des plaintes ont été déposées. J'aimerais aider ces enfants au risque de perdre mon emploi. Comment puis-je avertir les parents de ce qui se passe ? Sachant que parmi ces enfants, certains ont subi des abus sexuels. Je ne peux rester inactive devant cette dérive dégueulasse (désolée pour cette expression), je ne peux l'appeler autrement. »

### 3.22. En primaire « On ne montre pas un préservatif »

« Ancienne infirmière de l'EN (je suis retraitée depuis quelques mois), je confirme que l'éducation sexuelle tourne parfois à l'obsession. J'ai toujours réussi à faire intervenir des personnes rigoureuses (et surtout pas le Planning familial), je me suis formée. Mais j'étais infirmière dans un lycée, et l'aborder avec de grands ados est essentiel. J'ai toujours fortement insisté sur le consentement, que le NON, il faut l'entendre même au dernier moment. Les jeunes ados sont biberonnés à Youporn... Alors, les dernières interventions que j'avais demandées étaient ciblées sur la pornographie, la prostitution des jeunes, la cybersexualité, et toujours le consentement, ce sujet notamment à partir d'un film, « Un fils ».

*Le problème principal est que personne n'est formé, même les infirmières. Elles peuvent délivrer une information sur la contraception et les IST, mais sinon, c'est le grand vide.*

*D'où probablement certaines dérives. On ne montre pas un préservatif en primaire... Et il faut toujours être respectueux de l'élève, chaque enfant n'a pas la même évolution. »*

### 3.23. 6e - « L'enseignante m'a dit de garder son secret »

**Date des faits** : mars 2024

**Département** : 33

**Type d'établissement** : privé hors contrat

**Niveau de classe** : 6e

**Statut des intervenants** : interne enseignante + intervention externe d'un jeune bénévole d'une association LGBTQIA+

**Public** : classe entière

**Contenu rapporté** : un jeune bénévole d'une association LGBTQIA+ est intervenu dans la classe. L'enseignante est en couple avec la directrice de l'école. Lors d'une promenade en forêt avec les élèves, l'enseignante a pris à part l'élève (dont les parents ont contacté SOS Éducation), laquelle était à proximité de l'enseignante quand celle-ci avait évoqué sa vie intime. L'enseignante a dit à son élève : « Je sais que tu es au courant pour moi et la directrice, mais s'il te plaît, il ne faut rien dire. »

**Révélation de la dérive** : l'enfant en a parlé à ses parents, car ces derniers ont vu un changement de comportement chez leur fille.

**Réaction des enfants** : l'enfant était chamboulée par le secret que son enseignante lui avait confié.

**Démarche des parents** : demande d'entretien avec l'enseignante et la direction.

**Réaction de l'établissement** : la direction se montre compréhensive et à l'écoute. Ils ont pu discuter calmement avec les parents et des efforts communs vont être fait. La direction informera les parents des prochaines interventions d'éventuels bénévoles et l'enseignante s'est engagée à faire plus attention à ses propos.

### 3.24. 6e - « Des vidéos humoristiques au contenu douteux »

**Date des faits** : mars 2024

**Département** : 07

**Type d'établissement** : privé sous contrat

**Niveau de classe** : 6e

**Statut des intervenants** : enseignant, professeur histoire - géo - EMC

**Public** : classe entière

**Contenu rapporté** : Le professeur a diffusé la vidéo Myth-too de la série 50 Nuances de Grecs à deux reprises : <https://www.arte.tv/fr/videos/092150-023-A/50-nuances-de-grecs/>



Il s'agit d'un dessin animé « humoristique » sur les violences et les abus sexuels faits aux femmes. Les dialogues sont grossiers (« Qu'est-ce qu'on va faire si on peut plus pécho - on se fait chier »), présence de vocabulaire sexuel cru « éjaculé sur ma jambe ». Dans d'autres séquences, le professeur a présenté des images de manifestations féministes, parlé des violences sexistes, expliqué le mouvement Metoo et raconté que l'actrice Adèle Haenel avait porté plainte contre un réalisateur pour l'avoir fait jouer en échange d'attouchements sexuels quand elle avait 12 ans.

**Révélation de la dérive :** Plusieurs enfants ont rapporté à leurs parents avoir été gênés par le visionnage de cette vidéo.

**Réaction des enfants :** Les enfants sont mal à l'aise en sortant de ce cours.

**Démarche des parents :** prise de contact avec le professeur pour demander des explications. Rendez-vous avec la direction du collège.

**Réaction de l'établissement :** L'enseignant répond aux parents que les supports utilisés en classe pour cette séance sont adaptés aux enfants de cet âge. Il sera contredit par la direction. Pour le directeur, l'enseignant ne doit pas faire de l'éducation à la sexualité, que la direction sous-traite à une association. Le directeur reconnaît que la vidéo n'était pas adaptée à l'âge des enfants et promet qu'il va recadrer l'enseignant. Si ce dernier ne se conforme pas aux limites fixées par la direction, le directeur en informera l'inspection.

### 3.25. 6e - Des relations sexuelles peuvent avoir lieu entre 11 et 13 ans

**Date des faits :** avril 2024

**Département :** 92

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe :** 6e

**Statut des intervenants :** professeur de SVT

**Public :** classe complète

*« Mon fils de 12 ans est scolarisé dans le collège public de ma ville, en classe de 6e. Il a eu un cours de SVT qui portait sur la reproduction humaine. Chaque semaine, il doit recopier un paragraphe appelé « bilan » qui se trouve sur l'ENT de son collège. Voici celui qui m'a interpellée :*

*« L'être humain devient capable de se reproduire à partir de la puberté (entre 11 et 13 ans). Son corps change et se développe pour devenir celui d'un adulte. Les filles ont leurs premières règles, les garçons leurs premières éjaculations. En plus des changements physiques, il y a aussi des changements de comportement. À partir de la puberté, un rapport sexuel peut aboutir à une grossesse et à la naissance d'un enfant. »*

*Dans son cahier, étaient notés les mots suivants : « érection », « éjaculation », « envie de ... ».*

*Mon fils a délibérément écrit 3 points de suspension, refusant de noter la suite du cours. Il fallait qu'il écrive « envie de relations sexuelles ». Je précise que ces mots n'ont pas été expliqués durant le cours et que mon fils ne sait pas ce qu'ils signifient. Certains enfants ont interpellé l'enseignante, s'étonnant du sujet abordé. Elle leur a répondu que c'était de leur âge. Le cours était accompagné d'un photocopié sur lequel étaient détaillés des schémas des organes génitaux masculins et féminins adultes, internes et externes. Je suis consternée que cette enseignante explique que les rapports sexuels peuvent avoir lieu entre 11 et 13 ans. Cette banalisation est délétère et dangereuse, non seulement en raison de l'âge inapproprié des enfants, mais aussi parce qu'ils sont laissés sans aucune explication, ce qui les trouble d'autant plus. Mon fils a été très choqué. » Maman*

### 3.26. 6e - « Ces vidéos sur la sexualité, recommandées par l'Éducation nationale »

**Date des faits** : avril 2024

**Niveau de classe** : 6e

**Statut des intervenants** : professeur de SVT

**Public** : classe entière

**Contenu rapporté** : « Des vidéos du site Lumni («La masturbation», «Avoir une relation sexuelle») sont diffusées en cours, puis mises à disposition sur la plateforme de l'école accessible aux élèves et parents, École Directe. Ces vidéos « déconseillées au moins de 10 ans » présentent des contenus (propos, images, sous-entendus) inadaptés pour des enfants.

Extraits de la vidéo « La masturbation » : « La masturbation, ça commence à l'enfance et cela s'accélère à la puberté vers 12-13 ans », « Aucun risque pour la santé, il paraît même que c'est bon pour l'humeur et le sommeil ! », « En se caressant on va se donner du plaisir et peut-être même un orgasme ».

La vidéo met également en avant la définition de l'orgasme ainsi que la question d'un jeune de 11 ans « Est-ce que je vais devenir stérile si je me masturbe trop ? ». On lui répond par la négative, en précisant la précaution suivante : « Si vous préférez vous masturber que de voir vos amis, c'est que c'est devenu une obsession, parlez-en à un adulte de confiance comme l'infirmier du collège, vos parents ou un médecin. » À la fin de la vidéo, deux acteurs adultes qui interprètent des ados regardent un film. Le garçon a une érection et un besoin incompressible d'aller se masturber. Il se lève en cachant son sexe avec un coussin pour aller se masturber dans la salle de bain.

Quant à la vidéo « Avoir une relation sexuelle » (toujours déconseillée au moins de 10 ans), le début et la fin parlent du plaisir sexuel, l'acte sexuel est présenté de manière détaillée. Au milieu, on trouve plusieurs séquences sur la prévention (risques de grossesses et MST) et le cadre légal. L'âge moyen du premier rapport est rappelé (17 ans), quel intérêt de rendre accessible cette vidéo à partir de 10 ans ?! Les scènes qui traitent de la sexualité et du plaisir sexuel sont explicites. Au début de la vidéo les deux acteurs adultes dorment dans des lits superposés (signifiant qu'ils représentent des ados). Ils entendent les voisins du dessus faire l'amour. On perçoit le bruit du lit qui cogne contre le mur, la femme qui gémit et qui crie de plaisir. Dans la scène suivante, on retrouve les «deux jeunes» au petit-déjeuner. La fille dit : « Faire l'amour, cela ne veut pas nécessairement dire pénétration », puis les deux acteurs se demandent depuis quand ils « ne l'ont pas fait » et détaillent ce qui leur manque le plus. Le garçon : « Ce qui me manque, c'est l'endorphine, la dopamine, la sérotonine ». La fille répond « Les hormones donc ! C'est marrant, moi, c'est plutôt les sensations. Genre quand tu as chaud, puis t'as des frissons aussi, après tu sens une espèce de vague de plaisir, et là t'arrive à quoi, t'arrive à l'orgasme. »

Puis une séquence censée représenter un rappel à l'ordre par la police des principes de prévention. Puis les deux acteurs parlent de lubrifiant qui « facilite la pénétration et évite au préservatif de craquer » et le garçon ajoute « et surtout, important, on est pas dans un film porno, donc on fait attention, de l'écoute, de l'échange, on communique ». Puis viennent les questions dont celle-ci : « Combien de temps doit durer un rapport sexuel ? » L'acteur répond : « On s'en fout », l'actrice rétorque : « On estime qu'un rapport depuis la pénétration jusqu'à l'éjaculation dure en moyenne 5

minutes 40 secondes, mais il n'y a pas que la pénétration, il y a tout le reste qui peut durer très longtemps. »

**Révélation de la dérive** : Les parents ont découvert ces contenus sur l'outil Ecole directe. L'enfant a expliqué à ses parents trouver ces supports « bizarres ».

**Réaction des enfants** : L'enfant était mal à l'aise et n'en a pas parlé spontanément lorsqu'il est rentré à la maison. Ce contenu n'était pas du tout adapté à des élèves de 6e ni à aucun autre élève dans le cadre scolaire.

**Démarche des parents** : Les parents ont alerté les représentants de parents de l'APEL, et ont également demandé un rendez-vous avec la direction de l'établissement. Ils se sont rendus à la gendarmerie pour déposer plainte. Les gendarmes ont refusé de prendre la plainte et ont appelé l'établissement afin de vérifier les vidéos en question. L'établissement a confirmé aux gendarmes que le contenu était conforme à la loi. Ils envisagent d'écrire directement au procureur de la République.

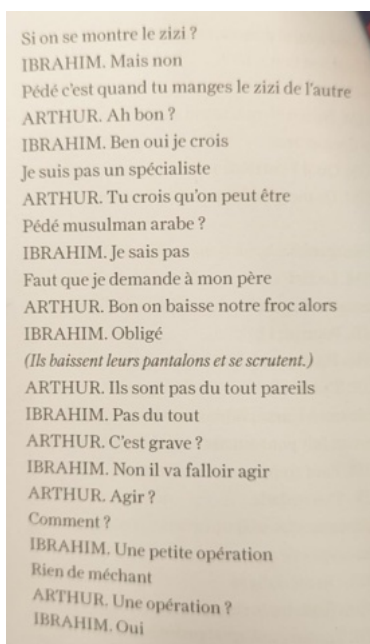
### 3.27. 6e - « livre<sup>156</sup> donné par l'enseignant : pédé c'est quand tu manges le zizi de l'autre »

**Date des faits** : 2023

**Département** : 35

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 6e



« En tant que professeur, je surveille le quart d'heure de lecture (dans une classe de 6e). Je suis moi-même en train de lire lorsqu'un élève me dit être choqué par ce qu'il lit ; il me tend son livre et c'est là que je vois la phrase suivante : « Pédé, c'est quand tu manges le zizi de l'autre. » (page 60), s'en suit tout un dialogue puis une scène de circoncision qui paraît-il n'aura pas lieu dans la suite de la pièce. Ce livre est présenté comme drôle et est une belle histoire d'amitié. Et d'un coup, sans prévenir, sans demander le consentement de qui que ce soit, vous avez ces images mentales sur quelques pages, puis la pièce de théâtre reprend son cours normal... Je n'ai pas trouvé de référence à ce livre sur le site de l'Éducation nationale, pourquoi est-il lu en classe ? Pourquoi ces textes, qui n'ajoutent rien à l'intrigue, sont mis là de façon totalement gratuite ? ».

Titre: Arthur et Ibrahim - Auteur: Amine Ajina - Edition: Actes sud Jeunesse

<sup>156</sup> Titre: Arthur et Ibrahim - Auteur: Amine Ajina - Edition: Actes sud Jeunesse

### 3.28. 5e - L'infirmière a mis un préservatif sur une bouteille en plastique

**Date des faits** : juin 2023

**Département** : 73

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 5<sup>e</sup>

**Statut des intervenants** : externe - infirmière

**Public** : groupe de garçons

**Contenu rapporté** : l'infirmière a montré comment mettre un préservatif en utilisant une bouteille en plastique, en précisant que « on peut faire l'amour par devant et par derrière » et « les enfants peuvent se masturber dans un coin ». Un élève choqué a raconté cela à un copain de classe qui n'avait pas participé à la séance : « Ça, ce n'est qu'un petit détail, je ne te raconte pas le reste, sinon tu meurs tout de suite. »

**Révélation de la dérive** : les enfants en ont parlé aux parents ;

**Réaction des enfants** : choqués et gênés d'en parler ;

**Démarche des parents** : Sidérés, ne sachant pas comment réagir.

### 3.29. 5e - « Le porno c'est interdit mais on peut en regarder en cachette »

**Date des faits** : mars 2024

**Département** : 13

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 5e

**Statut des intervenants** : enseignante SVT, déléguée à l'éducation sexuelle

**Public** : classe MIXTE mais en effectif réduit, car une partie de la classe était en sortie scolaire.

**Contenu vérifié** : Visionnage d'une vidéo <https://www.lumni.fr/video/les-films-porno> référencée sur le site Lumni (agrée par l'Éducation nationale) dans la catégorie SVT et classe de 5e. La vidéo indique que le contenu est déconseillé au moins de 10 ans. La vidéo s'intitule « Les films pornos ». Voici des extraits du contenu de nature à choquer les élèves, et qui véhiculent un message contradictoire : « bander », « fellation », « éjaculation », « érection qui dure des heures », « pénis énorme », « seins gigantesques », « femmes épilées qui n'ont pas de poils, car c'est ce que veulent les producteurs (avec visuel à l'écran de dessins de sexe épilé et sexe non épilé) », « nombre de positions qu'ils font », « vulve en gros plan avec des toutes petites lèvres », « c'est fait pour t'exciter vite et c'est efficace », « cachet pour bander longtemps », « c'est interdit aux mineurs, mais on va pas mettre des jeunes en prison pour ça », « moi, la première fois que j'ai vu du porno, j'avais 13 ans », « on demande ton âge, mais rien ne t'oblige à dire la vérité, c'est comme pour l'alcool et les clopes, t'en trouves partout mais c'est interdit. C'est très facile d'en trouver, mais c'est illégal ». Des sons suggestifs de films porno passent régulièrement en fond sonore pendant la vidéo. Deux acteurs (homme et femme) jouent les adolescents. L'acteur se cache dans sa chambre derrière l'écran de son ordinateur pour mimer le fait

qu'il va regarder du porno. La scène montre que c'est facile à faire, rapide, simple de le faire en cachette. Puis à la fin de la vidéo, ce même acteur qui interprète un ado met en scène des poupées, Barbie et Ken, dans des positions suggestives.

**Révélation de la dérive** : les enfants en ont parlé avec les parents.

**Réaction des enfants** : les enfants étaient choqués par les mots employés dans cette vidéo, et aussi excités et dégoûtés à la fois.

**Démarche des parents** : demande d'entretien avec l'enseignante et la direction.

**Réaction de l'établissement** : une rencontre a été organisée avec la proviseure et l'enseignante de SVT déléguée à l'éducation à la sexualité. Les parents ont été entendus. Il a été convenu de :

- Proposer d'autres supports plus adaptés à l'âge des enfants et sans contenu ni propos à caractère sexuel
- Tester la mise en place de groupes non mixtes pour les classes de 6e et 5e
- Faire la transparence sur le contenu du cours et les annoncer en amont sur Pronote et ne plus les dissimuler derrière la dénomination « projet »
- Mettre en place une réunion de sensibilisation et d'échange avec les parents.

### 3.30. 5e - « Le porno tu peux en regarder une fois »

**Date des faits** : novembre 2023

**Type d'établissement** : privé sous contrat

**Niveau de classe** : 5e

**Statut des intervenants** : association

**Public** : classe complète

*« Mon fils a eu en 5e une intervention dans sa classe de l'association XXX, choisie par le chef d'établissement pour remplacer l'association qui intervenait jusque-là, dans le respect du développement de l'enfant. Mon fils est rentré choqué et m'a dit que ses amis l'avaient été aussi. À la suite de cette intervention, un camarade de classe a proposé à mon fils de regarder du porno sur son téléphone. Mon fils a fini par accepter et m'a dit huit mois plus tard que c'était parce que l'association XXX leur avait dit que ce n'était pas grave de regarder une fois du porno qu'il avait finalement accepté de regarder sur le téléphone de l'autre garçon. Mon fils s'est senti sali, il avait honte. Je voyais bien qu'il était gêné en nous parlant et fuyait notre regard à ma fille et moi. On le sentait mal à l'aise. J'ai compris pourquoi huit mois plus tard. Huit mois pendant lesquels il a traîné une honte et un dégoût de lui-même et de l'amour entre un homme et une femme. » Maman*

Cette intervention se terminait par un questionnaire auquel devaient répondre les élèves et dont la synthèse leur était remise ensuite. Voici ce qu'ils pouvaient y lire : une élève avait répondu « Intéressant, mais j'ai trouvé ça gênant à la fin. » et un élève a répondu : « Maintenant, je vais demander à ma copine pour baiser et on va le faire chez elle. »

### 3.31. 4e - Abusée à 5 ans, obligée à 14 ans de poser un préservatif sur un pénis factice

**Date des faits** : mai 2023

**Département** : 17

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 4<sup>e</sup>

**Statut des intervenants** : interne - enseignante SVT

**Public** : classe complète

**Contexte de la situation** :

- L'enfant concernée a 14 ans au moment des faits ;
- Antécédents familiaux de l'enfant concernée : abusée sexuellement à 5 ans dans des conditions particulièrement difficiles par son demi-frère, elle a été placée sous l'autorité exclusive de son père. Elle présente une déficience intellectuelle légère, probablement suite aux abus sexuels subis. Elle est scolarisée en classe Ulis<sup>157</sup>. L'établissement était au courant du parcours et de la situation fragile de l'enfant ;
- Elle ne participe qu'à quelques cours par semaine en classe de 4<sup>e</sup>, dont le cours de SVT.

**Énoncé des faits** :

- L'enseignante a demandé à chaque élève de mettre un préservatif sur un pénis factice ;
- L'enfant n'a pas voulu « se prêter » à l'exercice et a demandé l'autorisation de sortir de la classe, accompagnée d'une camarade, elle aussi réticente ;
- L'enseignante a refusé, l'obligeant à obéir avant de quitter la salle ;
- L'enfant a été contrainte de poser le préservatif sur le pénis factice.

**Révélation de la dérive** : l'enfant est rentrée à la maison et a relaté les faits à sa famille ;

**Réactions de l'enfant** : reviviscence de la situation traumatique, dégoût, refus de retourner à l'école ;

**Démarches des parents** : le père a immédiatement contacté le chef d'établissement et exprimé sa colère et sa sidération face à une telle incompétence et un tel manque d'empathie ;

**Réaction de l'établissement** : le chef d'établissement a reconnu l'erreur et s'est engagé à recevoir sa fille et sa camarade de classe. Les deux jeunes filles ont effectivement été convoquées, et le chef d'établissement, essayant de se justifier, **a fini par leur poser des questions intimes** leur demandant **si elles avaient déjà eu des petits copains**, et leur faisant remarquer qu'**il ne comprenait vraiment pas ce qui les avait choquées**.

---

<sup>157</sup> Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)



### 3.32. 4e - « Découper un préservatif pour pouvoir lécher sans risquer d'IST »

**Date des faits** : avril 2024

**Département** : Luxembourg

**Type d'établissement** : privé homologué par le Ministère de l'Éducation nationale français

**Niveau de classe** : 4e

**Statut des intervenants** : interne - infirmière scolaire

**Public** : classe entière

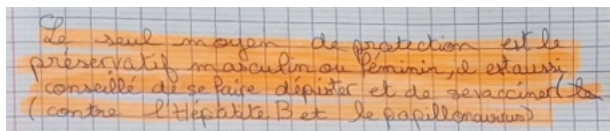
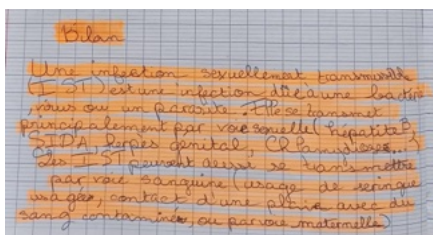
**Contenu rapporté** : « En complément des cours de SVT, la classe de 4e de ce lycée français à l'étranger a suivi une intervention d'une infirmière de l'école qui portait, selon l'indication sur Pronote, sur « le consentement ». L'infirmière avait pris soin de préciser qu'elle avait été formée à ces interventions (PMI, Planning familial...). En réalité, il ne s'agissait pas du tout de consentement. Ont été abordées les différentes pratiques sexuelles, parmi lesquelles le cunnilingus et l'anulingus...) en précisant qu'il fallait découper un carré de latex d'un préservatif et l'utiliser pour pouvoir lécher sans risquer d'IST ! L'infirmière a également parlé des différents goûts des préservatifs. » Maman

**Révélation de la dérive** : L'enfant était très mal à l'aise et en a parlé à sa mère.

**Réaction des enfants** : L'enfant est rentré chamboulé.

**Démarche des parents** : Rendez-vous demandé auprès de la Directrice du CESCE (Comité d'éducation à la santé à la citoyenneté et à l'environnement), qui a renvoyé la maman vers l'infirmière intervenante. La mère de cet enfant avait préparé son entrevue, aidée par une amie qui intervient dans les lycées au sujet de la vie affective, de la pornographie. Aucun argument n'a été pris en compte (sexualité d'adulte plaquée sur des imaginaires d'enfants / l'intimité n'est pas du domaine de l'école, le côté psycho affectif/émotionnel...).

**Réaction de l'établissement** : La seule réponse qu'elle a reçue : « c'est le programme » / « ils voient tous du porno ». Aucun discernement, voire aucune intelligence émotionnelle. La seule proposition qui lui a été faite a été d'écrire au CESCE pour demander que les interventions de ce style soient faites en fin d'année, avec des enfants qui gagnent quelques mois de tranquillité et de maturité.



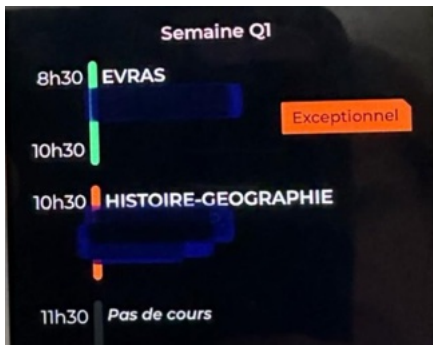
### 3.33. 4e - « Quelle est la meilleure position ? »

**Date des faits** : Mars 2024

**Département** : 92

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 4e



*« Je suis psychologue, j'entends de plus en plus de témoignages liés à des cours d'éducation à la sexualité à l'école. Aujourd'hui encore, une jeune fille de 13 ans en classe de 4e dans le public m'a fait part d'un cours appelé « Evras » dispensé par une infirmière. Les enfants devaient poser des questions autour de la sexualité dans une boîte, ensuite l'infirmière lisait les questions et y répondait. Voici la question posée dans sa classe et qui l'a choquée : quelle est la meilleure position ?*

*En sortant, elle en parle à une amie d'une autre classe dans laquelle la question posée par un élève et lu par l'infirmière était : quel goût a le sperme ? Au lieu de faire le tri et de décider de ne pas exposer l'ensemble des enfants à ce genre de questions, les intervenants les lisaient à voix haute et décidaient de la manière d'y répondre. » Psychologue*

### 3.34. 4e - « Quand l'intitulé du cours n'a rien à voir avec le contenu... »

**Date des faits** : mars 2024

**Département** : 17

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 4e

**Statut des intervenants** : professeur de SVT

**Public** : classe complète

*« Thème 3 - le corps humain et la santé - Chapitre 3 - Reproduction et comportement sexuel responsable*

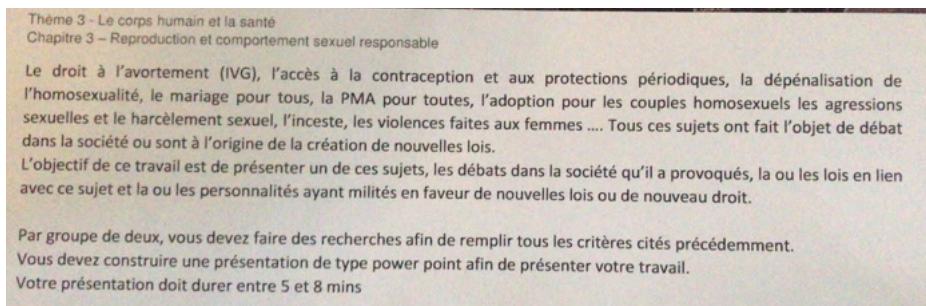
*Le droit à l'avortement (IVG), l'accès à la contraception et aux protections périodiques, la dépénalisation de l'homosexualité, le mariage pour tous, la PMA pour toutes, l'adoption pour les couples homosexuels, les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel, l'inceste, les violences faites aux femmes... Tous ces sujets ont fait l'objet de débat dans la société ou sont à l'origine de la création de nouvelles lois.*

*L'objectif de ce travail est de présenter un de ces sujets, les débats dans la société qu'il a provoqués, la ou les lois en lien avec ce sujet et la ou les personnalités ayant milités en faveur de nouvelles lois ou de nouveau droit.*

*Par groupe de deux, vous devez faire des recherches afin de remplir tous les critères cités précédemment. Vous devez construire une présentation de type power point afin de présenter votre travail. Votre présentation doit durer entre 5 et 8 mins. »*

Quand l'intitulé du cours n'a rien à voir avec le contenu ! En voilà un exemple, ce sont les élèves qui ont construit eux-même le cours sur l'histoire du militantisme.

À noter au passage le texte de l'enseignant truffé de fautes d'orthographe (les violences faites au(x) femmes ; ayant milité(s) ; de nouveau(x) droit(s)).



### 3.35. 3e - Enseigner le consentement et obliger l'élève à assister au cours

**Date des faits** : mai 2024

**Département** : 24

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 3e

*« Dans le cadre des 3 séances d'éducation à la sexualité, j'ai prévenu le principal et l'infirmière de l'école de ma fille qui est en classe de 3e du fait que je ne souhaitais pas qu'elle assiste à ces séances. Ce que ma fille m'avait demandé de faire pour elle.*

*Ma fille a évité la 1re séance, mais a été obligée par le principal (et ce bien que je l'avais eu au téléphone en amont) de participer à la 2e séance. Ma fille est rentrée du collège en pleurs et choquée d'avoir été obligée d'y aller alors qu'elle était et voulait rester en étude. » A. Maman*

### 3.36. Collège - « Comment procurer du plaisir ? »

**Date des faits** : novembre 2023

**Département** : 15

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : collège

**Statut des intervenants** : infirmière (sur les premières séances, accompagnée d'un psychologue)

**Public** : classe complète

**Contenu rapporté :**

L'infirmière a demandé aux élèves de prendre une feuille et d'y écrire individuellement selon eux :  
« Comment un garçon peut-il procurer du plaisir à une fille et comment une fille peut-elle procurer du plaisir à un garçon ? »

Les élèves ont exécuté la consigne. Puis l'intervenante a demandé à chacun de lire devant toute la classe ce qu'il avait écrit.

Quelques réactions des enfants suite à cette intervention :

- « L'infirmière vient nous parler de choses dégoûtantes, j'ai entendu des choses que je n'imaginai même pas... »,
- « Les cours de sexualité c'est limite un mode d'emploi de film X »,
- « L'autre jour l'infirmière était avec un psychologue, à travers son pantalon on aurait dit qu'il était excité on voyait comme une légère bosse »,
- « J'ai pas osé dire non quand elle nous a demandé de lire à voix haute, on pensait tous que c'était normal »,
- « Je ne veux plus que ces cours aient lieu, c'est horrible comme sensation ... »,
- « Certains riaient en écoutant ce que j'avais écrit, je me suis senti trop gêné, même l'infirmière souriait... ».

**Révélation de la dérive :** les propos ci-dessus ont été rapportés par les enfants à leurs parents.

**Réaction des enfants :** profonde gêne, ils ont été choqués, refus de retourner en cours, refus du cours d'éducation à la sexualité, rejet de la sexualité, dégoût, ... ;

**Démarche des parents :** courrier d'alerte à la direction de l'établissement.

### **3.37. Collège « On se dit que ce n'est pas possible, je peux témoigner que c'est vrai. »**

*« Quand on lit ce que vous relatez, on se dit que ce n'est pas possible, que c'est faux et que vous nous envoyez des fake news. Malheureusement, je peux témoigner que c'est vrai, car je suis enseignante et j'ai même assisté à une formation à cela !!*

*Cette horreur ne touchera pas seulement les établissements publics, mais aussi les établissements privés sous contrat, qui ressemblent de plus en plus au public en matière de « n'importe quoi ». Je vous le dis, car j'ai travaillé dans le privé cette année. J'ai quitté le public pensant retrouver un semblant de « discipline » et de « bon sens », mais que nenni !!*

*Ils nous ont justifié ce besoin de formation car... Vous comprenez, nos enfants ont maintenant accès au porno dès leur plus jeune âge. Et oui, ils regardent du porno dès le CM1 (voire avant). Donc, il faut remettre ces enfants dans « le droit chemin » pour leur expliquer que non, le porno, ce n'est pas la vraie vie. Il faut donc leur faire de l'éducation sexuelle dès le plus jeune âge. Les parents ne font pas leur boulot (couper les réseaux, interdire le porno) et donc, c'est à l'école de s'en charger. Et très mal. Mais personne là-haut ne s'en offusque. À quand l'école des parents ????? » Professeur en collège*

### 3.38. Collège « Sur les crédits des cours de SVT, pénis en polystyrène ou microscope ? »

« Intendant au collège, voici l'un des objets en polystyrène (pénis factice) que la SVT m'a fait acheter sur ses crédits d'enseignement il y a quelques semaines. On n'arrête pas le progrès...! » L. intendant au collège



### 3.39. Collège - Handicap - Un questionnaire sur la fierté non-binaire de l'Eurovision 2024

**Date des faits :** mai 2024

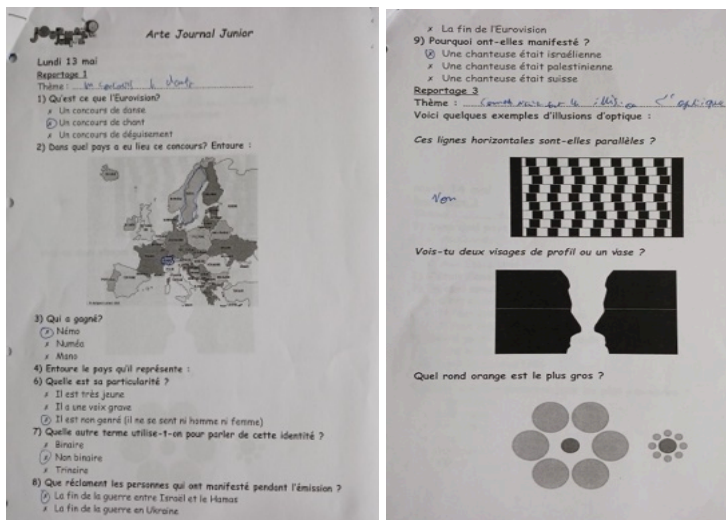
**Département :** 42

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe :** classe Ulis (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) regroupant des élèves en situation de handicap cognitif de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, donc de 11 à 16 ans.

**Statut des intervenants :** enseignant

*Lors d'un travail en classe sur l'Eurovision, le professeur a diffusé une vidéo du journal d'Arte junior sur le déroulement de l'Eurovision 2024. Les élèves devaient ensuite répondre à un questionnaire qui portait sur cet événement, l'occasion de parler de l'identité de genre du vainqueur, des manifestants contre la chanteuse israélienne.*



### 3.40. Seconde - Préparer un exposé pour défendre la théorie du genre

**Date des faits** : avril 2024

« Récemment, la prof de SVT de mon enfant lui demande, à lui et un autre camarade, de faire un exposé pour expliquer et défendre la théorie du genre. Je lui ai envoyé un message pour demander de changer l'énoncé du sujet qui est contraire au devoir de neutralité, car en l'état le sujet n'est pas de lutter contre l'homophobie ce sur quoi nous sommes bien d'accord, mais de défendre une idéologie celle de la théorie du genre. Le retour que j'ai eu de la part du professeur est que cela fait partie du programme et que je ne peux pas m'opposer aux sujets donnés par l'Éducation nationale. » Maman.

#### Sujet n°7 : ~~Identité sexuelle~~ et orientation sexuelle

- Qu'est-ce que l'identité sexuelle (ou genre) ? Pourquoi la différencie-t-on du sexe biologique ?
- Qu'est-ce que les stéréotypes sexuels ? Comment sont-ils construits et quel danger représentent-ils ?
- Qu'est-ce que l'orientation sexuelle ?
- Quelles ont été les différentes étapes de la défense des droits des personnes homosexuelles en France ?
- Pourquoi est-il important de lutter contre les discriminations et agressions homophobes ?

### 3.41. Seconde - « Est-ce que tu te définis autrement que garçon ou fille ? »

**Date des faits** : mars 2024

**Département** : 78

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : seconde

**Statut des intervenants** : groupe d'étudiantes du département universitaire du SPOT

« Ma fille, en classe de seconde, a été informée d'une intervention prochaine d'un groupe d'étudiantes du Département Universitaire Santé publique, Prévention, Observation, Territoires (SPOT) chargées d'animer dans sa classe une ou plusieurs séances consacrées à la « prévention à la vie affective et sexuelle ».

Cette annonce était accompagnée d'un questionnaire portant sur :

- La question de savoir si ma fille se « définit autrement » que garçon ou fille
- La question de savoir si elle est à l'aise avec le sujet de la vie affective et sexuelle
- Ses connaissances en matière d'IVG et d'infection sexuellement transmissible
- Les sujets qu'elle souhaite voir aborder pendant le cours »

### 3.42. 1re - « À l'aide des cartes de pratiques sexuelles, reconstitue un rapport sexuel... »

**Date des faits** : mars 2024

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 1e générale

**Statut des intervenants** : professeur de SVT



**Public** : classe entière

**Contenu rapporté** : *Le professeur annonce le déroulement des deux heures qui seront consacrées à la sexualité. Les élèves doivent former des groupes de 2 ou 3 pour la première partie de la séance. Un jeu de cartes présente les différentes pratiques et positions sexuelles et leurs noms. Les cartes ont un mot/phrase courte ou une image au centre (représentations simplifiées, pas de photos). En utilisant les cartes, l'élève devait reconstituer et expliquer un rapport sexuel du début jusqu'à la fin. La consigne de l'enseignante précisait qu'il était interdit de raconter son expérience personnelle. Ensuite, les élèves par groupe de 2/3 devaient partager le récit édifié par les cartes aux autres élèves de leur groupe, à tour de rôle, en changeant de place. Parmi les cartes se trouvaient les pratiques et visuels suivants : cunnilingus, pénétration anale, pénétration vaginale, des émojis faisant référence aux fesses, au pénis, une représentation simplifiée du vagin... La deuxième partie de la séquence devait être consacrée aux questions des élèves.*

*La gêne des élèves était telle qu'ils n'avaient aucune question à poser. L'enseignante, pour occuper le temps de la seconde partie de la séance, a surfé sur internet afin de lire des articles sur la sexualité, sa navigation sur internet était projetée au tableau.*

*Un des élèves a été très mal à l'aise, des propos et des pratiques l'ont choqué. Certains termes qu'il a entendus lors de la séance l'ont clairement écœuré et cela a suscité une réaction de colère qu'il a exprimé à sa mère en rentrant de cours. Cette dernière a pris contact avec l'établissement. L'entretien que la mère a eu avec l'adjointe du proviseur a été divulgué sans respect de la confidentialité des échanges, de telle sorte que des élèves étaient au courant et ont interpellé le jeune, lequel a botté en touche pour ne pas être isolé du groupe. L'enseignante l'a également interpellé dans un couloir pour en parler directement avec lui, ce qui l'a mis encore plus mal à l'aise.*

*L'élève a cherché à trouver le jeu de cartes utilisé en classe. Il a trouvé un jeu assez similaire sur le site : [madmoizelle.com/seduq-jeu-education-sexuelle](http://madmoizelle.com/seduq-jeu-education-sexuelle)*

**Commentaire de l'élève** : Il a été très mal à l'aise lors de la séance, des propos et des pratiques l'ont choqué. Pour lui, parler de choses aussi intimes en classe l'a énormément gêné. S'il peut comprendre que c'est important pour certains jeunes qui ne peuvent pas en parler aux parents, il considère que ce n'est pas la bonne manière de faire, car cela n'apprend rien, mais choque et dégoûte. Il aurait préféré qu'un entretien avec un médecin ou une infirmière soit proposé sur demande des élèves sur la base du volontariat. Cela permettrait de répondre aux questions que les adolescents se posent tout en adaptant les propos en fonction de chacun. Cela a suscité une réaction de rejet et de colère qu'il a eu besoin d'exprimer à sa mère en rentrant de cours.

**Démarche des parents** : rdv pris avec l'adjointe du proviseur. La mère a demandé la référence des supports de cours en question directement à l'enseignante de SVT, sans aucune réponse en retour.

**Réaction de l'établissement** : Le dialogue n'a pas pu s'établir avec l'adjointe du proviseur. Elle s'est retranchée derrière le fameux « Les cours et formations sont validés par l'Éducation nationale ». Elle a par ailleurs déclaré qu'on doit pouvoir parler de tout sans tabou de religion ou autre.

### 3.43. 1re - Une frise chronologique délirante des différentes pratiques sexuelles

**Date des faits** : janvier 2024

**Département** : 77

**Type d'établissement** : public

**Niveau de classe** : 1re

**Statut des intervenants** : intervenants du Planning familial

**Autre adulte présent** : le professeur qui devait faire cours

« Le 10 janvier 2024, une intervention du Planning Familial était prévue de 15h à 17h en classe de première, pendant les deux heures de français. J'avais été notifié de cette intervention dès novembre 2023 par un courrier électronique émanant de la proviseure de mon établissement. Le planning des interventions prévues dans l'établissement comprenait un en-tête avec les mentions suivantes : « Action Développement Durable » ; « Éco-délégués » (quel est le rapport ?) ; « Objectif 3 : Accès à la santé » ; « Objectif 5 : Égalité entre les sexes » ; « Objectif 10 : Réductions des inégalités » (cf. pièce jointe).

Je n'avais pas prévenu les élèves avant le jour de l'intervention, supposant que la hiérarchie les avait déjà prévenus en amont, ainsi que leurs parents. Je me suis trompé. Durant cette intervention, la classe a été séparée en deux groupes correspondant au début et à la fin de l'alphabet, filles et garçons mélangés. Je n'ai donc pu suivre que ce qui s'est passé dans l'un des deux groupes. L'intervenante a commencé par présenter le Planning Familial comme une association « féministe et proche des mouvements LGBT ». Elle a rappelé deux dates clés du combat féministe : 1968 avec la légalisation de la contraception, et 1975 avec la légalisation de l'avortement. Elle a ensuite indiqué qu'elle-même et ses collègues intervenaient dans les établissements scolaires à différentes étapes de la scolarité, et notamment en CP. Elle a indiqué que le discours était bien sûr différent selon le niveau dans lequel elles intervenaient. En CP, les intervenants mettent l'accent sur le consentement, qu'elle a défini de la manière suivante : « l'autorisation donnée par quelqu'un de pénétrer dans son intimité ». Au début de cette intervention, assis en cercle autour de l'intervenante, les élèves étaient très crispés. Cela se voyait à leur posture physique souvent recroquevillée, les bras serrés, etc. Ils n'étaient clairement pas à l'aise et tout leur langage corporel criait qu'ils n'avaient pas envie d'entendre ce qu'on était venu leur dire. Voyant la tournure que prenait ce début d'intervention, j'ai levé la main et un dialogue s'est engagé entre l'intervenante et moi.

« Depuis tout à l'heure, j'ai essayé de faire le bon élève et de bien vous écouter... »

« Oui, c'est ce que vous êtes censé faire. »

«... et si j'ai bien compris la notion de consentement, il s'agit de donner à quelqu'un l'autorisation de pénétrer dans son intimité. Vu les propos que vous vous apprêtez à tenir, il est clair que vous allez pénétrer dans l'intimité des élèves. À quel moment leur avez-vous demandé l'autorisation de le faire ? »

« Mais c'est au programme de l'Éducation Nationale. »

« La question n'en demeure pas moins : à quel moment leur avez-vous demandé leur autorisation ? »

« Le thème de la sexualité est bien abordé en SVT... »

« Oui, mais ici, on n'est pas dans le même registre. »

Silence gêné. L'intervenante finit par s'adresser aux élèves :

« Bon. On continue ou on s'arrête ? »

Silence gêné de nouveau. Au bout de quelques instants, deux élèves finissent par dire du bout des lèvres :

« On continue. »

L'intervenante, aux élèves : « Merci. »

Moi, à l'intervenante : « Merci. »

Elle enchaîne alors sur la suite son intervention, puis s'interrompt brusquement au bout de trente secondes. Elle se tourne alors vers moi :

« Est-ce que je peux vous voir un instant dehors ? »

Une fois sortis de la classe, elle me lance le reproche suivant :

« Vous m'avez mis en porte-à-faux devant les élèves. »

« À partir du moment où cette intervention a lieu pendant mon cours, j'estime que les élèves sont sous ma responsabilité. C'est pour cette raison que je me suis permis d'intervenir. »

« Je ne comprends pas : nous travaillons en lien avec l'Éducation nationale. D'habitude, nos interventions se passent bien et les professeurs se montrent coopératifs. Et si l'un des élèves se sent mal, c'est souvent au professeur que nous le confions pour qu'il le fasse sortir. »

« Je suis désolé que mon interruption ait pu vous déplaire. Il ne me semble pas que je me sois adressé à vous de manière impolie. »

« Bon. Je vais continuer mon intervention. Je compte sur vous pour ne plus intervenir. C'est clair ? »

« Entendu. »

Nous rentrons. Après avoir précisé que si un élève ne se sent pas à l'aise, il est libre de sortir, l'intervenante propose une première activité. Par groupe de deux ou de trois, les élèves doivent composer sur une feuille un nuage de mots autour du thème de la sexualité. A lieu ensuite une mise en commun des différents groupes. Le but de cette activité semble surtout être de désinhiber les élèves et de les mettre plus à l'aise.

Pour la suite de l'intervention, elle fixe la règle suivante : à aucun moment, les élèves ne devaient parler de leurs expériences personnelles. Leur propos doit rester général.

L'intervenante propose ensuite une deuxième activité. Elle distribue à chaque élève une carte où figure la mention d'une pratique sexuelle ou d'une étape du coït. Je me souviens pêle-mêle des mots suivants : « fellation », « éjaculation », « sodomie », « masturbation », « érection », « cunnilingus »... En commun, les élèves sont censés placer sur une frise chronologique ces différentes étapes sans se tromper : il ne peut pas y avoir éjaculation avant érection, etc. **Le résultat de l'exercice est une timeline délirante, contenant toutes les pratiques sexuelles possibles et imaginables...**

À différentes reprises, l'intervenante est revenue sur la notion de consentement, expliquant notamment qu'il était très important que même en cours d'action, l'un des partenaires ait la possibilité de demander à arrêter s'il ne se sentait pas à l'aise.

À deux ou trois reprises, elle a suggéré l'idée que la sexualité, ce n'était pas forcément qu'à deux, mais que cela pouvait être aussi à plusieurs, que cela dépendait des conceptions de chacun. De même, elle a dit que la sexualité n'était pas forcément liée à l'amour, que là encore, cela dépendait des gens.

Au bout des deux heures, elle libère les élèves en leur proposant, s'ils le souhaitent, d'emporter l'une ou l'autre brochure qu'elle propose. Mais personne n'en a pris. Les élèves ont tous filé sans demander leur reste. J'aurais aimé avoir un exemplaire de ces brochures, mais je n'ai pas osé en prendre, estimant m'être suffisamment fait remarquer.

Comme je m'apprêtais à sortir du lycée, un élève de cette classe qui se trouvait dans l'autre groupe m'a interpellé :

« Monsieur, on m'a raconté votre combat. Moi, je suis d'accord avec vous ! »

Au début du cours de français suivant, le surlendemain, j'ai tenu à préciser la chose suivante aux élèves :

« Vous savez, ce n'est pas parce qu'une intervention est programmée sur mon heure de cours que je suis d'accord avec son contenu. Loin de là ! Quelqu'un souhaite-t-il revenir sur l'intervention de mercredi ?... Non ? Tant mieux ! »

Et j'ai enchaîné avec mon cours de français.

Par la suite, mes élèves m'ont quand même reproché de ne pas les avoir mis au courant à l'avance de cette intervention. Je ne pensais pas que c'était mon rôle de le faire, et croyais qu'ils avaient déjà été informés, soit par la proviseure, soit par leur professeur principal, soit par l'infirmière du lycée. Apparemment, ce n'était pas le cas.

*Je n'ai eu aucun retour sur cette séance, ni de la part de ma hiérarchie, ni de la part des parents d'élèves. » Enseignant*

### **3.44. Lycée - « Il y a une coïncidence étrange quand même... »**

*« Ma fille de 16 ans a eu l'opportunité de visiter l'exposition Sexpo dans son lycée cette année. Honnêtement, je suis loin de toute polémique là-dessus. Il se trouve que quelques jours après, un réel changement de comportement a eu lieu chez elle. Ma fille m'écrit, de peur de me le dire en face, qu'elle se sent mal dans sa peau, qu'elle n'aime pas son corps, et bien d'autres choses. Pourtant si épanouie, elle s'est fermée d'un coup.*

*Et récemment, les parents ont reçu anonymement de la part d'un professeur un courrier de mise en garde concernant cette exposition. Face à ce mail, je suis passée, après réflexion, de « Pfff, n'importe quoi, encore une polémique de réactionnaire ! » à « Il y a une coïncidence étrange quand même ! ». » Maman*

### **3.45. Lycée - Les violences intrafamiliales, ce cheval de Troie de l'idéologie du genre**

**Date des faits :** juillet 2023

**Type d'établissement :** public

**Niveau de classe :** lycée

**Statut des intervenants :** professeur de SVT

**Autres adultes présents :** enseignante de français en observatrice

**Public :** classe complète

*« En tant que professeur de français dans un lycée public, j'ai assisté par « curiosité » à une partie (1h sur deux) d'intervention organisée par une collègue de SVT.*

*L'intervention a commencé par : « il existe 3 sexes : homme, femme, intersexe ». Un élève a justement fait remarquer qu'il s'agissait d'une malformation, il s'est fait rabrouer par l'intervenante, bien embêtée lorsque plus tard un autre élève défendait la prostitution en disant « Ben, chacun fait ce qu'il veut de son corps ! »*

*Elle était censée faire une intervention de prévention contre « les violences intrafamiliales ». Aucune prévention des violences n'a été faite pendant l'heure à laquelle j'ai assisté. Non ! Ce à quoi j'ai assisté, a consisté uniquement à dénoncer la virilité, vanter l'homosexualité et la transexualité. » Enseignante*

### **3.46. Lycée pro - Déconstruire les stéréotypes en réécrivant des contes pour enfants**

**Date des faits :** octobre 2023

**Type d'établissement :** lycée professionnelle - public

**Niveau de classe :** seconde

**Statut des intervenants :** association intervenants externes

**Autres adultes présents :** L'enseignante de l'heure sur laquelle l'intervention était planifiée

*« Je suis enseignante dans un lycée professionnel. J'ai reçu une demande pour accompagner en novembre mes élèves à un événement (échange, discussion) au sein de l'établissement.*

*Cette intervention d'une association externe s'intitule « La domination masculine ». Déjà, le titre m'a interpellée.*

*Mais, ces ateliers et spectacles sur la domination masculine se poursuivront par un travail de déconstruction de genres.*

*Enfin, l'enseignant de français prolongera ce travail par une réécriture de contes pour enfants en inversant les stéréotypes de genres !*

*Dans la mesure où ce projet s'adressera à des élèves de seconde professionnelle, je sais qu'il est moins nocif que tout ce qui se pratique maintenant auprès des enfants en primaire.*

*Je souhaite tout de même que l'on fasse savoir que la théorie de genres s'invite à pas feutrés (ou pas) dans l'enseignement proposé (imposé) aux jeunes.*

*Je terminerai en disant que pour caser cette intervention, plusieurs heures de cours, dont la mienne, vont être supprimées. » Enseignante*

## 4. L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ DANS LE CADRE SCOLAIRE



**Ne demandez pas à l'école  
de vous donner des frissons,  
demandez-lui plutôt de vous étonner<sup>158</sup>**

---

<sup>158</sup> André Lévy / L'Enseignement



Après une présentation rapide des deux textes de référence, **cette seconde partie est consacrée à décrypter la circulaire de l'Éducation nationale qui fixe le cadre conceptuel et théorique de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.** Notre analyse suit la rédaction de la circulaire. Cela a pour conséquence de nous conduire à faire les mêmes allers-retours entre les thèmes, les âges et les niveaux de classe que ceux faits dans la circulaire et qui ne sont pas pertinents. Nous nous en excusons par avance auprès des lecteurs.

Cette méthode d'analyse qui suit le texte cherche à mettre en exergue la multitude des consignes juxtaposées au fil des lignes de la circulaire, **telle une boule de neige qui roule et grossit jusqu'à devenir une injonction contradictoire à grande échelle, dans la pure tradition technocratique française.** Ce détricotage du texte permet de montrer les incohérences entre les intentions et la réalité, **et de corriger les erreurs fondamentales de ce texte du point de vue du développement de l'enfant.**

Des recommandations pour une adaptation plus respectueuse à la chronobiologie, au développement psychique et aux besoins des enfants et des jeunes sont présentées au fil des pages. Elles seront reprises dans le dernier chapitre de cette note ([chapitre 7](#)) et complétées avec des propositions émanant des chapitres précédents.

## 4.1. [Les textes de référence](#)

Les textes qui encadrent l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire sont :

- Les articles L. 121-1<sup>159</sup> et L. 312-16<sup>160</sup> du Code de l'éducation, issus de la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001<sup>161</sup> ;
- La circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018<sup>162</sup>, complétée par la circulaire du 30-09-2022<sup>163</sup>.

### 4.1.1. Le Code de l'éducation

Le Code de l'éducation fixe l'obligation de réaliser au moins trois séances annuelles dans les écoles, collèges et lycées. Le terme « école » s'applique généralement à l'élémentaire. Cependant, on constate une volonté, dans les discours politiques ou à l'initiative de directions d'établissement, d'**appliquer l'obligation de l'éducation à la sexualité dès l'âge de la scolarisation obligatoire, c'est-à-dire dès trois ans**<sup>164</sup>.

Le Code de l'éducation fixe le cadre de l'obligation légale à partir de 2001, mais ce n'est qu'en 2003 que la circulaire n° 2003-07<sup>165</sup> de l'Éducation nationale fournit les instructions pour la mise en œuvre des séances dans les établissements scolaires. **Elle a été abrogée et remplacée, le 12 septembre 2018, par [la circulaire n° 2018-111 en vigueur actuellement.](#)**

<sup>159</sup> [Article L121-1 - Code de l'éducation - Légifrance](#)

<sup>160</sup> [Article L312-16 - Code de l'éducation - Légifrance](#)

<sup>161</sup> [Article - LOI n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception \(1\) - Légifrance](#)

<sup>162</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir\\_43964/CIRC](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_43964/CIRC)

<sup>163</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2228054C.htm>

<sup>164</sup> Exemple de programme dès la maternelle dans l'académie de Versailles <https://www.ac-versailles.fr/media/15850/download>

<sup>165</sup> Circulaire du 27 février 2003 en application de la loi de 2001 rendant obligatoire les 3 séances annuelles [Bulletin officiel n°9 du 27 février 2003 - Ministère de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche](#)

#### 4.1.2. La circulaire du 12 septembre 2018<sup>166</sup>

La circulaire - Enseignements primaire et secondaire - L'éducation à la sexualité - NOR : MENE1824340C est le **document officiel qui encadre les séances d'éducation à la sexualité en milieu scolaire**. Elle est souvent mal connue de ceux qui se chargent de ces enseignements, qu'il s'agisse du personnel de l'Éducation nationale ou des intervenants extérieurs.

## 4.2. L'éducation à la sexualité : prudence, terrain miné !

### 4.2.1. Laïcité et neutralité

Les valeurs humanistes<sup>167</sup> sur lesquelles se fonde la circulaire dictent cet enseignement qui doit respecter les **libertés de penser et de croire**. L'esprit qui en découle est celui de **la laïcité** et de **la neutralité**. L'enseignement à la sexualité doit **respecter les croyances et les principes éducatifs des parents**.

**Le discernement** fait appel à la capacité des enseignants à juger sur des bases de connaissances solides de l'enfant et de l'adolescence (décrites dans les parties 1 et 2 de cette note) de ce qui peut être transmis aux élèves et de ce qui ne peut pas l'être. Les valeurs, les croyances, l'éducation reçue, l'histoire personnelle et les pratiques individuelles des intervenants n'ont (théoriquement) pas leur place dans ce qu'ils doivent transmettre aux élèves dans le cadre de cette éducation d'État à la sexualité.

Le cadre de référence fixé par le ministère de l'Éducation nationale s'inscrit dans le respect d'un principe fondamental de la relation entre l'institution et les parents d'élèves, à savoir : **ne pas mettre l'enfant en situation de conflit de loyauté avec ses parents**. Ce postulat est suivi d'un rappel explicite au personnel d'agir avec « le plus grand respect des consciences » et « une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants ». Ces précautions oratoires démontrent, s'il le fallait, que **l'administration scolaire marche sur des œufs** en intégrant l'éducation à la sexualité sous son autorité, ce domaine éducatif relevant légitimement des parents.

### Recommandations Principe directeur :

- Ne pas créer de conflit de loyauté entre l'enfant et ses parents ;
- Principe essentiel - Agir ensemble (parents et école) pour une éducation sexuelle en milieu scolaire **complémentaire et non substitutive**.

<sup>166</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir\\_43964/CIRC](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_43964/CIRC)

<sup>167</sup> Le préambule de la circulaire précise le cadre général basé sur des valeurs humanistes : de liberté, d'égalité et de tolérance, respect de soi et d'autrui - un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement - dans le plus grand respect des consciences, une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants - Finalités en matière de connaissances : connaissance du respect de soi, connaissance de son corps, connaissance du respect d'autrui - À l'école élémentaire (6 à 11 ans) : sans dimension sexuelle stricto sensu - À l'adolescence : ajout de la compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps - L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées.

#### 4.2.2. Pas de liberté pédagogique<sup>168</sup> pour l'éducation à la sexualité

Par ailleurs, la liberté pédagogique est constitutive de l'expertise détenue par un professeur dans un domaine d'enseignement académique dont il a validé ses connaissances et dont il maîtrise la didactique de sa discipline (enseignement universitaire, recherches académiques, élaboration des programmes par des experts de la discipline...). Si l'éducation à la sexualité devait être rattachée à une discipline académique, **ce serait la médecine, et plus spécifiquement la médecine de l'enfance et de l'adolescence** : la pédiatrie, la pédopsychiatrie, la gynécologie ; des disciplines nourries par une recherche académique et des publications. De ce fait, l'éducation à la sexualité ne peut pas être considérée comme un enseignement, mais doit être appréhendée comme une information émanant de disciplines universitaires en médecine spécialisée. **La liberté pédagogique d'intervenants du primaire ou du secondaire, non qualifiés dans ces disciplines spécialisées, ne peut donc pas s'exercer.**

De plus, l'éducation à la sexualité est un domaine d'éducation dangereux puisqu'un contenu inadapté à l'enfant peut créer un effet de sidération tel qu'il laisse une trace psychique traumatique et interfère dans son développement affectif et sexuel futur. Cette situation est spécifique à l'éducation à la sexualité. Le risque d'effraction psychique n'existe pas dans le cas des enseignements académiques du primaire et du secondaire, même lorsque ces derniers sont dispensés de manière inadaptée aux élèves. Dispenser des notions mathématiques inaccessibles pour une partie de la classe aura pour effet un désamour de la matière et du professeur. Il n'y a pas de quoi être fier en tant qu'enseignant, mais cela n'a rien à voir avec un viol psychique.

Rappelons que c'est le seul domaine « à enseigner » qui relève de l'intime et de la sphère privée, lequel est fortement déterminé par l'éducation, l'histoire familiale et personnelle. L'intervenant ne peut prétendre s'en extraire. Il est nécessairement influencé par ses propres valeurs, représentations et pratiques, qu'il aura à cœur de défendre et de partager avec ses élèves. Il s'agirait alors non pas de « la » liberté pédagogique du domaine de l'éducation à la sexualité, mais de « sa » liberté et de « sa » perception de la sexualité...

C'est pourquoi la liberté pédagogique ne saurait s'appliquer à l'éducation à la sexualité, sauf à ce qu'elle soit dispensée exclusivement par des médecins des spécialités préalablement énoncées.

#### Recommandations pour tous les niveaux d'enseignement – approche générale des programmes :

- Élaborer les programmes avec des médecins spécialistes de l'enfance (pédiatres), du développement psychique (pédopsychiatres) et de la sexualité (gynécologues spécialisés dans la sexualité des adolescents) ;
- La liberté pédagogique ne saurait s'appliquer à l'éducation à la sexualité, car elle ne relève pas d'un domaine d'enseignement académique du primaire ou du secondaire ;
- L'éducation à la sexualité n'ayant pas le statut d'une discipline d'enseignement du primaire ou du secondaire, mais d'une information, les séances ne peuvent donner lieu à aucun exercice, évaluation, notation...
- Constituer un comité de suivi intégrant des experts des spécialités de médecine concernées, garant des principes directeurs, des contenus d'intervention, de l'analyse des pratiques et de la mise à jour des « programmes » ;
- Proposer des séances « officielles » clés en main (méthodologies et ressources pédagogiques) ;
- Garantir la compétence des intervenants.

<sup>168</sup>Article L912-1-1 - Code de l'éducation - Légifrance

#### 4.2.3. En primaire : pas de sexualité

##### 4.2.3.1. Sans dimension sexuelle jusqu'à la fin du cycle 3

**La circulaire fixe un interdit clair : « sans dimension sexuelle *stricto sensu* à l'école élémentaire » ; interdit complété par l'obligation d'adapter les enseignements à l'âge des enfants.** Exercice périlleux tant les capacités motrices, cognitives et psychiques s'acquièrent à des rythmes variables d'un enfant à l'autre. Les pédiatres et les pédopsychiatres ne cessent de le rappeler : l'âge théorique n'est pas un indicateur fiable pour déterminer ce qu'un enfant peut entendre et comprendre, en particulier dans le registre de l'éducation à la sexualité.

Pour l'Éducation nationale, il s'agit d'**éviter toute interférence dans le développement normal de l'enfant**. Comme nous l'avons rappelé dans notre première partie dédiée à *comprendre le développement de l'enfant pour ne pas lui nuire*, certaines capacités cognitives et psychiques se développent jusqu'à la maturation complète de notre cerveau (autour de 25 ans). Les enfants de primaire n'ont pas la maturité physique, cognitive et psychique pour se voir dispenser des enseignements qui traitent de la sexualité adulte. **La vision fantasmatique élaborée par l'enfant doit absolument être préservée, car elle est constitutive du développement de son identité et de sa sexualité future.**

Pourtant, **sur le terrain, cet interdit n'est pas toujours respecté**, comme le démontrent les cas concrets présentés dans notre troisième partie. Des personnels de l'Éducation nationale (enseignants, infirmiers) parlent de la sexualité adulte à des élèves de primaire, voire de maternelle, en détaillant des pratiques sexuelles. Pire, certains idéologues bafouent cet interdit dans une démarche missionnaire, convaincus de l'existence d'une sexualité infantile semblable à celle de l'adulte. Ils se sentent autorisés à parler aux enfants de masturbation, de pénétration, de sodomie ou encore de fellation comme de simples plaisirs à ne pas réprimer, tels que le prévoient les standards de l'OMS pour l'éducation sexuelle en Europe.

En exigeant le strict respect de cet interdit « **sans dimension sexuelle *stricto sensu* à l'école élémentaire** », de nombreux débordements auraient été évités. Or ce n'est pas le cas. **L'absence de contrôle des séances d'éducation à la sexualité**, notamment sur ce point précis, met très clairement en péril la santé physique et psychique des enfants. Il est urgent de rappeler les termes de la circulaire et d'en préciser le sens. **L'adjectif « sexuel » caractérise tout ce qui est relatif au sexe, à la différence biologique entre mâle et femelle, à la sexualité, aux pratiques sexuelles, et à la reproduction sexuée**<sup>169</sup>. En conséquence, aucun de ces éléments ne doit être abordé durant les séances d'éducation à la sexualité pour les classes de primaire.

**Notons que l'intitulé « éducation à la sexualité » n'est pas congruent avec cet interdit. Le conserver crée une confusion dans l'esprit des intervenants**, ce qu'illustrent parfaitement les quelques cas de dérives que nous rapportons dans cette note. Nous n'avons aucun doute sur le fait que la majorité des intervenants n'a pas agi volontairement et consciemment contre l'intérêt des enfants. **Ces intervenants n'avaient ni les connaissances ni les compétences nécessaires pour être chargés de séances d'enseignement dont l'absence de maîtrise du sujet présente des risques pour les enfants.**

<sup>169</sup> Définition du Larousse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sexuel/72489>

Nous regrettons à ce propos le **manque d'empathie et de responsabilité des directions des établissements scolaires** dans lesquels cet interdit a été bravé. Les parents ont exprimé leur désapprobation face à des propos explicitement sexuels dispensés à leurs enfants qu'ils ont récupérés en état de choc. Avançant qu'ils ne savaient pas toujours qui intervenait ni quelle était la teneur précise des contenus délivrés, **les chefs d'établissement ont sorti le panneau « pas de vague » et mis en avant la liberté pédagogique de l'intervenant**. L'argument de la liberté pédagogique, qui n'est pas recevable en soi, comme nous venons de le démontrer dans le paragraphe précédent, est particulièrement incongru s'agissant de propos sexuels en primaire. Car lorsque cette liberté s'exerce, c'est nécessairement « dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'Éducation nationale »<sup>170</sup> et en la circonstance, la circulaire est univoque : la dimension sexuelle ne doit pas être abordée en primaire.

Il est urgent de rappeler que l'interdit du registre sexuel à l'élémentaire n'est pas à géométrie variable, car **l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas négociable**. **La responsabilité de l'institution scolaire peut être engagée en cas de non-respect de cet interdit.**

**L'argument comme quoi « il faut parler de sexualité aux enfants au motif qu'ils en parlent entre eux », avancé à plusieurs reprises**, est déplacé à plus d'un titre. Le premier point à retenir, largement exposé dans notre première partie, consiste en la faculté des enfants à privilégier leur pensée magique aux autres énoncés. Le second point est que l'apprentissage latéral (entre pairs, entre copains) n'a pas valeur de véracité, mais de lien. C'est la différence avec une transmission verticale : ce qui est dit par les parents ou les enseignants.

L'enfant sait que parmi les copains, beaucoup de choses dites ne sont pas vraies ! S'il éprouve le besoin de vérifier les informations, des régulations vont se faire entre les camarades, et le cas échéant, il peut en parler à ses parents qui réajusteront les propos tenus et les adapteront au niveau de maturité de leur enfant. **Mais comme nous l'avons rappelé dans le développement des stades cognitifs, tout ce qu'un adulte ayant autorité dit a valeur de vérité absolue chez les enfants de moins de 12 ans !** Cette réalité du développement de l'enfant engage l'institution scolaire à faire preuve d'une grande rigueur quant à ce qui est dit et par qui.

### Recommandations pour l'élémentaire + 6<sup>e</sup> (cycle 3 inclus) :

- Adapter les programmes
  - Ne pas devancer les questions des enfants ;
  - Respecter la vision fantasmagorique de l'enfant ;
  - Réserver la transmission des connaissances relatives à la sexualité humaine aux niveaux supérieurs ;
  - Ne pas montrer des corps dénudés, des sexes ou des positions sexuelles ;
  - Ne pas aborder l'orientation sexuelle et les pratiques sexuelles (jusqu'à la 5<sup>e</sup> inclus) ;
  - Ne pas répondre collectivement aux questions posées sur la sexualité humaine ;
  - Prendre en charge individuellement un enfant tenant des propos à caractère sexuel.

<sup>170</sup> [Article L912-1-1 - Code de l'éducation - Légifrance](#)

#### 4.2.3.2. Les compétences émotionnelles et cognitives

L'enjeu à l'élémentaire est de préserver l'intimité et l'innocence des enfants, tout en installant les prérequis à des relations fraternelles entre pairs et à de futures relations affectives harmonieuses. Il s'agit d'une éducation relationnelle dans le respect de soi et des autres. L'enjeu est donc de développer les compétences émotionnelles des enfants dans le respect des personnes et dans les interactions. Le champ psycho-émotionnel est privilégié, sans dimension sexuelle.

#### Recommandations pour l'élémentaire + 6<sup>e</sup> (cycle 3 inclus) :

- Adapter les programmes :
- Développer les prérequis de la sexualité future :**
  - les compétences émotionnelles et cognitives ;
  - le respect, la non violence et la coopération ;
  - la motricité globale et la motricité fine.

#### 4.2.3.3. La connaissance du corps

La connaissance du corps sans dimension sexuelle fait partie des enseignements élémentaires. Elle doit être abordée dans un cadre global, en traitant des différentes parties du corps, de l'hygiène corporelle, de la motricité et de l'activité physique. Présenter des images explicites des organes sexuels internes ou externes, aborder l'orientation sexuelle et les pratiques sexuelles ou encore développer l'idéologie du genre n'est pas adapté au développement d'enfants de primaire. Cet interdit d'évoquer la dimension sexuelle s'applique, que l'information soit descendante – l'intervenant transmet des contenus aux enfants (propos, sons, images, livres, vidéos, textes, etc.), ou ascendante – ce sont les enfants qui posent des questions. Le même interdit s'applique aux activités organisées à l'extérieur de l'établissement, aux visites à la bibliothèque, aux projections de films, aux participations à des expositions ou des spectacles...

Exemple d'un livre inapproprié recommandé par l'académie de Versailles **en maternelle** :





### Recommandations pour l'élémentaire + 6<sup>e</sup> (cycle 3 inclus) :

- Adapter le choix des mots à l'âge des enfants

CP - CM1 :

- Ne pas nommer les organes sexuels en classe, laisser les enfants utiliser leurs propres termes ;
- Parler de « zones intimes » sans avoir besoin de les définir ;
- Poser la distinction entre « l'intime » et « le public », installer l'interdit de l'inceste et de « tout geste » sur les « zones intimes », sauf nécessité médicale ou soins corporels.

CM2 - 6<sup>e</sup> :

- Ne pas nommer les organes sexuels en classe. Laisser l'élève utiliser le langage familial ;
- Différencier intime / public / tabou ;
- Installer les interdictions de l'inceste et de tout geste / acte sexuel réclamé ou réalisé par autrui ou sur autrui (cela concerne aussi bien les adultes que les autres enfants).

À partir de la 5<sup>e</sup> :

- Utiliser les termes anatomiques.

- Adapter les programmes

- **Développer les prérequis de la sexualité future** : la motricité globale et la motricité fine ;
- Présenter le corps de manière globale avec « ses zones intimes » ;
- Expliquer l'hygiène corporelle et poser les interdictions de l'inceste et des abus sexuels.

#### 4.2.3.4. La lutte contre les abus sexuels

Pour les enfants, parler de pratiques sexuelles ne les encourage pas à révéler d'éventuels abus. Certains propos ou contenus présentés sur la sexualité adulte peuvent **au contraire créer une confusion entre ce qui relève d'une sexualité autorisée et les interdictions de l'inceste.**

Notamment, comme nous l'avons rapporté dans notre troisième partie, lorsque des intervenants présentent aux enfants « la masturbation pour le plaisir », « le sexe dans les fesses c'est aussi du plaisir », « [Sucer] c'est comme sucer un bonbon Haribo, c'est du plaisir », etc. En exhibant la sexualité comme s'il s'agissait d'un « plaisir comme un autre », signe de bien-être et d'attachement à une personne, **l'Éducation nationale gomme les limites au lieu de les renforcer.**

Banaliser la sexualité adulte dans le monde de l'enfance n'est en rien de la prévention. Bien au contraire ! Cela expose davantage les enfants à des prédateurs dont les arguments sont justement « pour jouer », « pour le plaisir », « on ne fait rien de mal », « c'est parce qu'on s'aime beaucoup », etc.

**Il est ABSOLUMENT crucial que ce discours pédophile qu'entend l'enfant abusé par son agresseur ne soit pas accepté et normalisé par l'une des figures d'attachement extra-familiales les plus importantes : sa maîtresse ou son maître.**

**Justifier de tenir des propos explicitement sexuels à des enfants au nom de leur protection est un mensonge !** Ce que d'ailleurs ne manque pas de noter la CIIVISE dans son rapport intermédiaire : « L'Éducation nationale doit également veiller à ce que ces séances soient organisées d'une façon qui soit conforme au développement physique, psychique, affectif et intellectuel de l'élève, sans quoi elles peuvent devenir dangereuses pour l'enfant : on ne parle pas de la même façon d'intimité, voire de

sexualité, à des enfants de 6 ans qu'à des adolescents de 15 ans. Dans ce domaine, le cadre du travail de l'Éducation nationale avec les partenaires, qu'il s'agisse d'associations ou du service sanitaire pour les étudiants en santé, **doit être mieux précisé.** »<sup>171</sup>

Dans l'un des cas réels rapportés où de tels propos ont été tenus en classe entière, des enfants se bouchaient les oreilles, d'autres se cachaient les yeux, **et une petite fille a pleuré.** L'intervenante n'a rien remarqué. Il n'y a eu aucune prise en charge individuelle de cette enfant. Notons que s'il y en avait eu une, aucune structure d'aide n'était en place. **C'est un problème !**

**Aucune donnée scientifique ne démontre l'intérêt de parler de sexualité aux enfants pour les prémunir des abus sexuels.** Au contraire, la connaissance acquise auprès d'enfants ayant vécu ces situations dramatiques montre qu'ils parlent difficilement et qu'ils **ne révèlent pas leur situation dans un cadre collectif.** À l'école, si l'adulte ne constate pas les signaux faibles émis par l'enfant et qu'il ne crée pas une relation de confiance pour lui permettre de révéler ce qu'il subit, il est peu probable que la situation d'abus soit identifiée et l'enfant victime pris en charge. Ce que met en exergue le rapport de la CIIVISE<sup>172</sup> qui préconise la formation de l'ensemble du personnel éducatif (aux outils de repérage) et la mise en place d'un espace dédié pour accueillir la parole dans chaque établissement avec des adultes protecteurs formés pour accompagner les enfants.

Parfois, la révélation est faite à un camarade de classe qui en parle à sa mère, laquelle prévient l'établissement. C'est souvent dans le cadre d'une relation latérale (de copain à copain) et non verticale (de l'enfant à un adulte ayant autorité) que l'enfant va révéler l'abus sexuel dont il est victime.

L'Éducation nationale est d'ailleurs parfaitement consciente des limites de l'éducation à la sexualité concernant la prévention des agressions ou les possibles effets indirectement culpabilisants : « Dans le cadre de la prévention des violences sexuelles commises à l'égard des enfants, il ne s'agit pas uniquement de leur apprendre que leur corps leur appartient et qu'il leur faut dire non aux agresseurs. Un enfant, même averti, sera le plus souvent dans l'impossibilité de s'opposer à un adulte déterminé et se sentira par conséquent coupable puisqu'il n'a pas été en mesure d'éviter les violences si elles adviennent. On ne peut nier l'importance de la mise en garde des enfants contre les agissements de certains adultes. Néanmoins, ils ne peuvent être les seuls responsables de leur propre protection<sup>173</sup>. »

Les analyses des experts corroborent cette réalité des limites de l'éducation à la sexualité dans la prévention des violences sexuelles, notamment intrafamiliales, compte tenu de l'âge des victimes.

Ainsi, s'agissant de victimes de violences sexuelles à caractère incestueux recensées entre 2016 et 2018, 53 % avaient moins de 4 ans, et 22 % avaient entre 5 et 9 ans<sup>174</sup>.

Selon l'association Mémoire et traumatologie, « le fait d'avoir parlé n'a entraîné aucune conséquence, **seules 8 % des petites victimes ont été protégées ; l'agresseur n'est éloigné de la victime que dans 6 % des cas** »<sup>175</sup>.

<sup>171</sup> Voir page bas de la deuxième colonne de la page 69, [https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCL-inter\\_2803\\_compressed.pdf](https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/03/CCL-inter_2803_compressed.pdf)

<sup>172</sup> <https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2023/11/Synthese-VF.pdf>

<sup>173</sup> Fiche thématique Éducation à la sexualité n°2 : <https://eduscol.education.fr/document/9611/download>

<sup>174</sup> Note *Les victimes de violences sexuelles à caractère incestueux*, décembre 2020, Fiara Frattini, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, [https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2020-12/note\\_57\\_victimes\\_violences\\_sexuelles\\_caractere\\_incestueux.pdf](https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2020-12/note_57_victimes_violences_sexuelles_caractere_incestueux.pdf)

<sup>175</sup> <https://www.francebleu.fr/infos/societe/les-enfants-victimes-de-viol-et-violence-sexuelles-en-france-ont-en-moyenne-10-ans-1570427467>

**Recommandations pour tous les niveaux d'enseignement :**

- Adapter les programmes
  - Présenter le corps de manière globale avec « ses zones intimes » ;
  - Poser les interdits de l'inceste et des actes sexuels demandés ou réalisés par autrui ou sur autrui - « ton corps est à toi », « ton corps, c'est toi » ;
  - Expliquer qu'il n'y a pas de « jeu sexuel ». L'enfant n'est pas en capacité de consentir ;
  - Montrer aux élèves l'espace d'accueil de la parole dans l'établissement ;
  - Rappeler les interdits sexuels à chaque fois que la situation dans la classe le permet ;
  - Former le personnel aux outils de repérage d'une situation d'abus sexuel ;
  - Prendre en charge individuellement l'enfant dès les premiers doutes ;
  - Mettre en place un partenariat avec les équipes spécialisées de la brigade des mineurs dans chaque département afin que soit organisée sans délai, par celle-ci, une audition de l'enfant en salle « Mélanie » ;
  - Mettre en place un espace d'écoute individualisée sous l'autorité d'équipes spécialisées ;
  - Simplifier et accélérer les procédures pour entendre et protéger l'enfant en cas d'abus entre mineurs scolarisés au sein du même établissement.

**4.2.3.5. La puberté précoce<sup>176</sup>**

La puberté peut apparaître précocement, à 9/10 ans pour la petite fille et à 10/11 ans pour le petit garçon, mais à ces âges, le psychisme reste celui d'un enfant. **La puberté précoce n'est pas un thème à traiter avec des enfants en élémentaire.** Le traitement en groupe classe risque davantage de stigmatiser celle ou celui qui la vit. Les enfants concernés doivent pouvoir en parler individuellement avec l'infirmière scolaire. Celle-ci peut intervenir de manière très générale pour informer que sa porte est ouverte, notamment concernant ce sujet. L'éducation relative à la puberté et à l'entrée dans la sexualité est du ressort des parents. L'école n'a pas à se substituer à eux. Les parents doivent être informés de cette avancée de l'âge de la puberté (qui reste somme toute mesurée) et être munis d'outils de compréhension et d'un guide pour les aider à en parler avec leurs enfants dans un langage adapté.

**Recommandations pour l'élémentaire + 6<sup>e</sup> (cycle 3 inclus) :**

- À chaque début d'année, présenter l'infirmière et son rôle en fonction de l'âge des enfants ;
- Organiser une séance d'information succincte sur la puberté des filles avec les filles - **CM2** - *Sans détail, évoquer la poussée mammaire et les règles - l'objectif est de rassurer et d'identifier celles qui ont des questions pour y répondre ensuite en petit groupe ;*
- Informer les parents sur la puberté précoce, transmettre une fiche éducative - CM1 - ;
- Guide éducatif sur la puberté à l'usage des parents - CM1 -.

<sup>176</sup> <https://francais.medscape.com/voirarticle/3610714?form=fpf>

#### 4.2.4. L'adolescence, une frontière poreuse

##### 4.2.4.1. Accepter que mon corps change

**La prise en compte d'une puberté plus difficile pour les filles<sup>177</sup> est très importante pour agir efficacement sur la santé mentale des jeunes.** 40 % des filles ont une image négative de leur corps. Leur refus de la puberté est également fréquent. Les adolescentes ont beaucoup de mal à accepter le principe de réalité qui s'impose à elles par les transformations corporelles de la puberté : elles ne sont pas toutes-puissantes. Pendant cette période, elles sont parfois confrontées à cette réalité de manière très brutale. Leur corps est plus puissant, **il se transforme contre leur gré !** Les dysmorphies sont souvent mal vécues : certains adolescents craignent tellement ces modifications corporelles qu'ils peuvent développer une dysmorphophobie et adopter des conduites à risque.

#### Recommandations pour les collégiens (à partir de la 6<sup>e</sup>) :

- À chaque début d'année, présenter l'infirmière et son rôle en fonction de l'âge des enfants ;
- Organiser une visite de l'espace d'accueil de la parole et en expliquer le fonctionnement  
*En petit groupe ou en individuel – confidentiel – pour parler de ses difficultés – tristesse – angoisse – colère – etc. ;*
- Faire connaître le rôle d'accompagnement individuel de l'équipe de santé  
*Pour les difficultés liées au vécu de la puberté, aux relations avec les pairs, aux situations de harcèlement ;*
- Animer des séances « Comprendre les transformations corporelles et psychiques de la puberté » ;  
*Le module sera réalisé par un membre de l'équipe de santé, organisé en deux séances distinctes, le module rassemblera des groupes de 6 à 8 filles ou de 6 à 8 garçons, l'animateur suivra un protocole précis et la méthode des groupes de parole. Inscription à son rythme, chaque élève doit participer avant la fin du collège.*
- Développer un module sur « l'adolescence et grandir » ;
- Informer les parents des risques d'une puberté difficile ;  
*Rappeler le rôle du médecin traitant / pédiatre dans l'accompagnement des enfants au moment de l'adolescence. Il peut identifier des signaux physiologiques ou psychologiques et anticiper des difficultés à grandir ou des problèmes relationnels ;*
- Travailler sur la perception de son corps, le regard des autres, les « canons de beauté » pour les filles ;
- Faire prendre du recul par rapport aux diktats des corps dans la mode.

#### Recommandations pour les lycéens :

- À chaque début d'année, présenter l'infirmière et son rôle ;
- Créer un programme d'écoute « Vivre son adolescence » ;  
*Assuré par le psychologue scolaire, groupes filles et garçons séparés ; l'animateur suivra un protocole précis selon la méthode des groupes de parole.*
- Organiser chaque trimestre un des thèmes « Vivre son adolescence ».

##### 4.2.4.2. Les comportements sexuels à l'adolescence

L'Éducation nationale marque un **changement de cap dans l'éducation à la sexualité à partir de l'adolescence.** L'interdit de ne pas aborder la dimension sexuelle est levé : l'éducation à la sexualité « est complétée à l'adolescence par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels ». Ni âge ni niveau de classe ne sont précisés. Or l'indicateur « adolescence » est vague. Associés aux transformations du corps, **des changements psychiques importants vont avoir lieu durant l'adolescence,** notamment **le travail de séparation-individuation** qui autonomise

<sup>177</sup> Évolution de l'image du corps à l'adolescence. Déterminants psycho-sociaux et effets comportementaux, Persée - Revue de la littérature récente [article] Christine Ferron [https://www.persee.fr/doc/bupsv\\_0007-4403\\_1992\\_num\\_46\\_409\\_1255](https://www.persee.fr/doc/bupsv_0007-4403_1992_num_46_409_1255)

progressivement le jeune de sa famille. C'est une véritable **métamorphose de la personne** qui va être ainsi réalisée et **de nombreux comportements d'expérimentation** vont se mettre en place, **dont les apprentissages sexuels**.

Le début et le rythme de l'adolescence sont variables d'un enfant à l'autre. C'est pourquoi il est hasardeux de chercher à définir un âge à partir duquel des connaissances en matière de sexualité et de comportements sexuels peuvent être transmises sans crainte de **faire effraction dans le psychisme de jeunes qui ne sont pas encore prêts**.

11-13 ans est un âge sensible. Les élèves des classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> sont particulièrement vulnérables. Entre ceux nés en début d'année et ceux nés en fin d'année, certains élèves peuvent avoir plus de deux ans de différence. À cette période de l'enfance, cela représente un écart considérable en matière de développement physique, psychique et cognitif. **Certains élèves sont encore dans l'enfance quand d'autres entrent dans l'adolescence**.

#### Recommandations pour les collégiens de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> :

- Expliquer les mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux – priorité absolue – ;
- Rappeler l'interdit de la pornographie aux mineurs ;
- Expliquer le développement physique, psychique et cognitif de la puberté ;
- Développer la thématique « Ce que signifie être grand » ;

*Relations avec les parents, évolution des relations aux autres et du regard sur soi.*

#### Recommandations<sup>178</sup> pour les collégiens à partir de la 4<sup>e</sup> :

- Ne pas devancer le développement psychoaffectif et sexuel des adolescents,
- Aborder les relations affectives du point de vue des émotions et du lien, - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> - ;
- Comprendre les différences d'enjeu émotionnel entre les filles et les garçons, - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> - ;
- Sensibiliser à l'impact psychique de « l'acte sexuel », ne pas le banaliser - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> - ;
- Approfondir les principes du consentement et ses limites - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> - ;

*Dire clairement « oui » ou « non » - pas de « ni oui - ni non ».*

#### Recommandations pour les lycéens :

- À chaque début d'année, présenter l'infirmerie et son rôle ;
- Créer un programme d'écoute « Vivre son adolescence » ;  
*Assuré par le psychologue scolaire, groupes filles et garçons séparés ; l'animateur suivra un protocole précis selon la méthode des groupes de parole.*
- Organiser chaque trimestre un des thèmes « Vivre son adolescence ».

#### 4.2.4.3. La ligne rouge - préserver l'enfance et l'intimité

**« L'enfance et l'intimité doivent être préservées. » : cela sonne comme une injonction paradoxale.** L'Éducation nationale aura bien du mal à garantir les conditions pour préserver l'enfance et l'intimité en traitant collectivement de ce qui relève par nature de la sphère privée.

<sup>178</sup> S'il faut déterminer une tranche d'âge pour laquelle la grande majorité des jeunes est en phase d'adolescence, 13/14 ans correspondant à la classe de 4<sup>e</sup> est le meilleur compromis pour aborder certains sujets sans prendre le risque d'intervenir trop tôt et sans l'écueil d'arriver trop tard.

Enfance et intimité sont deux concepts aux contours mal définis. La perception de ce qui est intime varie d'une personne à l'autre. Comment gérer cette différence de point de vue dans un groupe classe ? Il en est de même pour l'enfance, quels critères en fixent la fin ?

**L'enfance a-t-elle un âge limite ?** Le droit a pris position<sup>179</sup>. L'enfance s'arrête à l'âge de la majorité. En France, c'est 18 ans : « Un enfant est une personne de moins de 18 ans ». Le dictionnaire Larousse propose quant à lui la définition suivante : « période de la vie humaine qui va de la naissance à l'adolescence »<sup>180</sup>. La pédiatrie et la pédopsychiatrie proposent la délimitation suivante : la « toute-petite enfance » de 0 à 3 ans, la « petite enfance » jusqu'à 6 ans, l'enfance de 6 à 10 ans, puis la « préadolescence » pendant les deux années qui précèdent la « puberté » (sans fixer d'âge à la puberté bien sûr).

**L'intimité a-t-elle une frontière objective ?** L'intimité est définie comme « ce qui est intime ou secret, relations étroites et vie privée »<sup>181</sup>, « qualité de ce qui est intime, et par extension, caractère de confiance réciproque des relations sociales »<sup>182</sup> ou encore « caractère de ce qui est intime, profond, intérieur. Dans l'intimité de sa conscience... »<sup>183</sup>.

Le sentiment d'intimité évolue avec le temps, il est corrélé au développement de la pudeur. Les tout-petits sont dénués de pudeur, ce qui en fait des proies faciles pour les pédophiles. A contrario, **entre 7 et 13 ans, l'enfant prend conscience de son corps et de celui des autres**. Il est fréquent qu'il passe d'un extrême à l'autre en faisant parfois preuve d'une grande pudeur. Pour Gilles Catoire<sup>184</sup>, « **l'intime a son versant corporel, le droit à la pudeur** ». En d'autres termes, la pudeur est au corps ce que l'intime est au psychique. Le processus évolutif de la pudeur dans l'enfance forge le sentiment d'intimité. **Il est absolument capital qu'il se développe selon le rythme de chacun et sans interférence adulte**. C'est pourquoi il est conseillé aux parents de **ne pas se montrer nus devant leur enfant** et d'adopter en leur présence des **gestes affectueux non sexualisés**.

Les comportements et les relations quotidiennes du couple parents ont valeur d'exemple. La pudeur installée dans la vie affective familiale et le respect de l'intimité amoureuse du couple parental sont nécessaires à l'enfant. Ils préfigurent la transmission par les parents des fondamentaux de l'éducation à la sexualité : **installer la distinction entre les générations, fixer clairement les interdits de l'inceste et préserver leur droit à l'intimité**. L'éducation à la sexualité est en priorité l'affaire des parents, car ils y jouent les rôles principaux !

Un intervenant extérieur, parce qu'il ne connaît pas chaque élève dans son intimité, doit être particulièrement précautionneux. Entre 7 et 13 ans, le risque est patent de faire effraction dans le psychisme des enfants en soumettant ces derniers à des contenus qui heurtent leur pudeur. Faire un cours sur la puberté en montrant des photos réalistes de sexes féminins ou masculins, citer des pratiques sexuelles, etc., heurtera la pudeur d'un grand nombre d'enfants. L'école n'a pas à « dispenser » des contenus potentiellement traumatiques, y compris chez des jeunes qui peuvent déjà

<sup>179</sup> [La Convention relative aux droits de l'enfant – Version pour les enfants | UNICEF](#).

<sup>180</sup> [Définitions : enfance, enfances - Dictionnaire de français Larousse](#).

<sup>181</sup> <https://www.cairn.info/concepts-en-sciences-infirmieres-2eme-edition--9782953331134-page-212.htm>

<sup>182</sup> <https://www.cairn.info/concepts-en-sciences-infirmieres-2eme-edition--9782953331134-page-212.htm>

<sup>183</sup> [Définitions : intimité - Dictionnaire de français Larousse](#)

<sup>184</sup> Gilles Catoire est psychiatre et auteur de plusieurs ouvrages sur l'inceste. Il est l'auteur du Chapitre - *Incestuel et éducation* - Pages 83 à 94 de l'ouvrage collectif *Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents*. Sous la direction de Maurice Berger et Eugénie Izard. Édition REPPEA - Réseau de Professionnels pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence. [www.reppea.org](http://www.reppea.org)



disposer de certaines connaissances. **En agissant ainsi, l'institution scolaire ne respecte pas les préconisations des pédiatres de préserver l'enfance et l'intimité.**

#### Recommandations principes directeurs :

- Ne pas franchir la frontière de l'intime ;
- Ne pas débattre de sexualité en classe ;
- Respecter le refus d'un élève à participer ou à assister au cours ;
- À chaque groupe d'âge, consolider la frontière entre la sphère privée et la sphère publique.

### 4.3. De la prévention à la sexualité plaisir et à l'idéologie du genre

#### 4.3.1. Nouvelles priorités : climat social, tolérance et identités de genre

Depuis 2018, l'éducation à la sexualité, fortement inspirée des recommandations de l'OMS, s'éloigne des enjeux d'information et de protection qui habitaient l'esprit de la loi de 2001. La prévention et les violences sexuelles ont été reléguées à **la sixième place des objectifs** pour l'éducation sexuelle en Europe fixés par l'OMS, **loin derrière les nouveaux enjeux que sont le climat social, la tolérance envers la sexualité et les différents modes de vie, le respect de la diversité sexuelle, des identités sexuelles et de genres**<sup>185</sup>. Il est désormais question de promouvoir un modèle de société mondialisée, où l'enfant s'auto-détermine, émancipé de l'emprise parentale par une éducation à la sexualité sous l'autorité de l'État, selon la doctrine de l'OMS.

Il s'agit de faire rupture avec le modèle de la famille nucléaire jugé traditionnel et dépassé. Les nouvelles générations attendues sont **des adolescents, détachés de la culture de leurs parents, invités à jouir et à consommer sans entrave**. Acquis à l'essentialisme identitaire, ils se destinent à être de toutes les luttes communautaires. **Le plaisir en valeur cardinale et la frustration se mue en syndrome de désespoir chronique**. La sexualité plaisir est institutionnalisée dans le domaine de la santé. La sexualité positive n'est pourtant pas synonyme de sexualité heureuse, ni de bonne santé psychique.

« Cette représentation réductrice et fautive d'un bonheur de la vie réalisé par la sexualité oublie toute la dimension psychique inconsciente pour ne se centrer que sur le corps et sur un consentement dont les enjeux inconscients ne sont pas pris en compte. Ils sont remplacés par des injonctions sociales d'allure libertaire. Nous pouvons affirmer que ce n'est pas le bonheur qu'une telle pseudo-liberté va apporter, mais un peu plus de confusion et de difficultés identitaires déjà si présentes dans notre société et particulièrement chez les adolescents. Aujourd'hui, la détérioration de la santé mentale des jeunes est majeure et n'a cessé de s'aggraver ces dernières années. Et pourtant, le champ des professionnels de la santé mentale adolescent connaît une baisse très grande de ses effectifs et de ses capacités d'accueil<sup>186</sup>. »

<sup>185</sup> Page 27, [https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf) L'éducation sexuelle vise les objectifs suivants : 1/ Contribuer à un climat social tolérant, ouvert et respectueux envers la sexualité et les différents modes de vie, attitudes et valeurs. 2/ Favoriser le respect de la diversité sexuelle et des différences entre sexes ainsi que la prise de conscience de l'identité sexuelle et des rôles socialement associés aux genres. 3/ Renforcer les compétences des individus à faire des choix informés et responsables envers soi-même et les autres. 4/ Avoir des connaissances sur le corps humain, son développement et ses fonctions, plus particulièrement en rapport avec la sexualité, et en prendre conscience. 5/ Favoriser le développement psychosexuel des individus en apprenant à exprimer des sentiments et des besoins, à mener une vie sexuelle agréable et à développer sa propre identité sexuelle et ses propres rôles de genre. 6/ Fournir des informations correctes sur les aspects physiques, cognitifs, sociaux, émotionnels et culturels de la sexualité, sur la contraception, la prévention des IST et du VIH, les violences sexuelles.

<sup>186</sup> Propos recueillis auprès de Nicole Athéa

#### 4.3.2. Un système d'influence bien rodé : le droit souple

Pour asseoir cette nouvelle doctrine de sexualité citoyenne et positive, source de santé, l'OMS a édifié un corpus de concepts juridiques parmi lesquels ceux déjà évoqués des droits sexuels, des droits humains et de sexualité citoyenne.

Ces concepts, que certains découvrent sans doute dans ces lignes, ont été introduits par le droit souple<sup>187</sup>. Le droit souple rassemble des publications telles que des recommandations, des déclarations de droits, des chartes, etc. **qui n'ont pas le caractère obligatoire du droit objectif. Mais l'influence du droit souple est considérable, sa vocation est d'influer sur l'éthos des sociétés pour changer la loi.**

Les recommandations de l'OMS relèvent de ce droit souple. Elles tracent la route des politiques publiques de ses États membres sur des questions sociétales afin que l'opinion publique soit déjà convaincue avant l'arrivée des textes au parlement. Les pays signataires des standards de l'OMS pour l'éducation sexuelle en Europe, dont la France, acceptent les recommandations et s'engagent en quelque sorte à les inscrire dans leur agenda politique. **C'est ainsi que de simples recommandations de l'OMS pour l'éducation sexuelle en Europe ou une déclaration des droits sexuels de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation) sont transcrites dans le droit national ou dans les programmes des politiques publiques, et que tout ou partie de la publication acquiert un caractère obligatoire.** La définition de la sexualité sur laquelle se fonde l'OMS<sup>188</sup> et ses recommandations pour l'éducation sexuelle en Europe ont été largement diffusées dans une multitude de publications émanant de nos institutions publiques<sup>189</sup> de santé et d'éducation.

L'ampleur de cette diffusion institutionnelle montre **l'incursion de ce « droit souple »**, dont le pouvoir d'influence est indéniable. Cette machine de communication institutionnelle (amorcée par la diffusion des standards pour l'éducation sexuelle en Europe de l'OMS, puis démultipliée à travers toutes les publications internationales et nationales qui en ont découlé) a modelé la perception de l'opinion publique française dans le sens voulu. Naturellement, la circulaire de l'Éducation nationale en vigueur actuellement en a été très fortement inspirée. L'esprit de prévention qui dominait dans la loi de 2001 a été balayé par les nouvelles injonctions sexo-sociétales de l'OMS.

Le cadre actuel de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans nos écoles est une copie consciencieuse des standards de l'OMS. On y retrouve des objectifs « progressistes » sans lien avec l'éducation à la sexualité et le principe d'intersectionnalité des champs d'influence, émanant des sciences sociales.

<sup>187</sup> Le « droit souple » présente l'intérêt de sa contradiction. Alors que le droit est généralement défini par son caractère obligatoire et contraignant, le droit souple donne au contraire la prééminence à un droit simplement proposé, recommandé, conseillé. Récente, la prise en compte de l'existence et de l'émergence d'un tel droit conduit donc désormais à distinguer, parmi l'ensemble des règles de droit, celles, impératives, correspondant au « droit dur » classique, de celles simplement indicatives, moins traditionnelles. Codes privés, chartes de bonne conduite, lignes directrices, recommandations, avis, communiqués... Le droit souple gagne du terrain, dans toutes les branches du droit et dans tous les ordres juridiques, externe comme interne. Ses auteurs, privés ou publics, se présentent donc aujourd'hui comme de nouvelles sources de droit. À la condition, toujours discutée, de se détacher des critères classiques d'obligatorité et de sanction de la règle de droit, l'effectivité étonnante des règles de droit souple, pourtant dépourvues de tels caractères, incite à la réflexion.

<sup>188</sup> « La sexualité est un aspect central de l'être humain tout au long de la vie et comprend le sexe, les identités et les rôles socialement associés aux genres, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue et exprimée sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Si la sexualité peut inclure tous ces aspects, tous ne sont pas toujours exprimés ou expérimentés. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels. » (Source: OMS (2006), p. 10.)

<sup>189</sup> Rapport Droits de l'enfant 2017 du Défenseur des Droits de la République Française ; Stratégie nationale de santé sexuelle Agenda 2017-2030 du Ministère des affaires sociales et de la santé ; Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 du Ministère des solidarités et de la santé ; vademecum L'école promotrice de santé d'EduSanté du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ; Guide d'accompagnement des équipes éducatives en collège et lycée du Ministère de l'Éducation nationale ; Guide à destination des animateurs/animateuses et des éducateurs/éducatrices sportifs du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**Recommandations principes directeurs :**

- Faire primer l'intérêt supérieur des enfants !
- Rompre avec les standards de l'OMS ;
- Rompre avec l'idée d'une sexualité infantile, l'extraire des documents officiels ;
- Rompre avec les concepts dangereux de sexualité citoyenne et de droits sexuels ;
- Ne pas relayer des idéologies dans l'école ;
- Laisser les sciences sociales à l'université pour les jeunes majeurs !
- Rétablir la réalité biologique et dispenser des connaissances scientifiquement avérées.

#### 4.4. Des objectifs sans lien avec l'éducation à la sexualité

**Certains objectifs de la circulaire ne relèvent pas de l'éducation à la sexualité**, nous les détaillons dans cette partie. Un objectif pédagogique doit être spécifique, clair, réalisable et mesurable. Quand ce n'est pas le cas, et d'autant plus dans un domaine aussi sensible que l'éducation à la sexualité, une finalité aussi approximative crée une zone de risque. Certains objectifs s'inscrivent dans l'esprit des standards de l'OMS pour l'éducation sexuelle en Europe, à la confluence de plusieurs thématiques des sciences sociales (droits humains et droits sexuels, sociologie, citoyenneté et citoyenneté sexuelle, stress des minorités et essentialisme identitaires) avec comme finalité de convertir les jeunes générations à une bonne gestion de leur « capital sexuel » selon le concept critique développé par Eva Illouz<sup>190</sup>. L'éducation à la sexualité vise à fournir un prêt-à-penser, un prêt-à-consommer du sexe dans une société sexualisée où la position de pouvoir a désormais quelque chose à voir avec leurs attributs sexuels : « **Le néolibéralisme a étendu son pouvoir à notre sphère la plus intime.** » - Eva Illouz.

##### 4.4.1. Objectif « L'acceptation des différences »

Dans le cadre de l'éducation à la sexualité, de quoi s'agit-il exactement ? De quelles différences est-il question ? Des pratiques sexuelles, de l'orientation sexuelle, de la différence des sexes, de l'idéologie du genre...

##### 4.4.1.1. *L'idéologie du genre ressenti, le cheval de Troie de l'éducation à la sexualité*

Ces discours idéologiques créent une confusion dans l'esprit des enfants. Ce n'est pas dans l'intérêt de l'enfant de le soumettre à des discours qui prônent le genre comme choix, **en dehors de toute réalité biologique et immuabilité du sexe de naissance**. Ils les perturbent plus qu'ils ne les aident à se construire harmonieusement et progressivement. Présentée à l'âge du bouleversement pubertaire, du rejet du corps, du cataclysme identitaire, la parole d'un mal-être adolescent dont l'origine serait de « ne pas être né dans le bon corps » peut avoir un effet incitateur plus que protecteur. La présence de clusters dans plusieurs établissements scolaires français démontre le risque de contagion sociale.

« L'enseignement » autour du changement de genre dispensé actuellement est affirmatif et exclusivement positif. Il est souvent réalisé par **des structures ouvertement militantes qui présentent une vision idéalisée du changement de genre, omettant volontairement de parler des effets des**

<sup>190</sup> Eva Illouz, née le 30 avril 1961 à Fès au Maroc, est une sociologue et universitaire franco-israélienne spécialisée dans la sociologie des sentiments et de la culture. Elle est directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

**médicaments, des chirurgies et des risques sur la santé physique et psychique de la transition pédiatrique.** Cette réalité du changement de genre n'est JAMAIS présentée ni dans les manuels scolaires ni dans les interventions sur ce sujet, malgré les données scientifiques probantes disponibles.

**Recommandations Principes directeurs :**

- Ne pas relayer les idéologies dans l'école ;
- Rétablir la réalité biologique du sexe de naissance et dispenser des connaissances scientifiquement avérées.

4.4.1.2. *L'orientation sexuelle, une liberté, un droit, qui relève de l'intime*

Les adolescents doivent être sensibilisés à la difficulté de faire la distinction entre attirance et orientation homosexuelle, aux doutes fréquents au moment de la puberté, à l'importance de respecter l'orientation sexuelle qui n'est pas un choix, au respect de l'intimité, au délit que constitue la discrimination d'une personne pour son orientation sexuelle.

**Recommandations pour les programmes de collège à partir de la 5<sup>e</sup> :**

- Expliquer la différence entre attirance et orientation homosexuelle ;
- Expliquer l'homophobie intériorisée ;
- Expliquer que l'homosexualité n'est pas un choix, mais un droit ;
- Expliquer la réalité du sexe biologique et son immuabilité ;
- Expliquer les différences sexuées et que chacun a du féminin et du masculin en soi.

**Recommandations pour informer les parents :**

- Informer les parents du phénomène transidentitaire qui touche les adolescents en Occident : *communiquer la part d'adolescents qui se réconcilient avec leur sexe/genre après la puberté, l'urgence d'attendre, les risques du parcours médical et chirurgical et l'adolescence volée dans un processus trop rapide, prématuré, de « transition de genre ». Fournir les clés pour comprendre les dernières statistiques de ce phénomène en provenance des pays ayant plus de recul que la France, et des outils d'aide pour accompagner l'enfant.*

4.4.2. Objectifs « La compréhension et le respect de la loi et des droits humains » & « la responsabilité individuelle et collective »

**Les enfants n'ont ni la maturité psychique et cognitive, ni l'instruction, ni l'esprit critique pour appréhender la portée de concepts aussi abstraits et orientés !** Ce verbiage institutionnel n'a pas de sens pour un enfant, mais sa finalité est limpide : **imposer progressivement et pernicieusement une pensée unique qui suit les considérations de l'OMS** au premier rang desquelles : « L'éducation à la sexualité contribue au développement positif de la personnalité et de l'autodétermination. »<sup>191</sup> ou encore « La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social relié à la sexualité. Pour réaliser la santé sexuelle et la maintenir, il faut protéger les droits sexuels de chacun. » **Ces contenus n'ont pas leur place dans des cours d'éducation à la sexualité dont la finalité est la protection de l'enfant et non son endoctrinement.**

<sup>191</sup> page 21- paragraphe 3 ; Arguments pour l'éducation sexuelle, 3.1 Principales considérations pour l'éducation sexuelle des standards [https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf)

**Les adultes doivent expliquer qu'un interdit, ce n'est pas « un jeu ».**

L'école doit transmettre des savoirs fondés sur la science et non diffuser des théories sociologiques à visée politique. À l'élémentaire, l'enjeu est d'installer les interdictions et non d'éduquer à la sexualité « bien-être, source de plaisir » : l'interdit de l'inceste, l'interdit de gestes déplacés et de relations sexuelles entre un adulte et un enfant, ou entre enfants, même pour jouer. L'éducation à la sexualité doit permettre à l'enfant de comprendre cela. Il faut interdire avec fermeté le « jeu de l'olive<sup>192</sup> » : ce « jeu » se pratique dans les cours de récréation et consiste à mettre un doigt dans l'anus par-dessus les vêtements. Il faut expliquer aux enfants que c'est une agression sexuelle, même si l'enfant victime s'est dit d'accord pour ce jeu. C'est interdit par la loi ! Les adultes sont là pour protéger les enfants qui ne sont pas toujours conscients d'être des victimes.

Il convient de marquer la limite à fixer à l'autre concernant certaines parties de son corps. Voilà une proposition d'action éducative qui permet de traiter des interdictions à partir d'un cas concret sans parler de sexualité. C'est l'occasion d'expliquer les limites du consentement et la différence avec un interdit. **L'enfant n'a pas à consentir puisque c'est interdit.**

4.4.3. Objectif « La construction de la personne et l'éducation du citoyen »

La sexualité relèverait donc de l'État avec pour enjeu la cohésion nationale par une citoyenneté sexuelle partagée... Ce concept de « citoyenneté sexuelle », qui se rapporte aux droits sexuels dans la perspective des sciences sociales, est le fondement des standards de l'OMS. L'éducation sexuelle y est définie comme « l'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, **interactifs et physiques de la sexualité** » avec pour objectif de donner aux enfants et aux adolescents « **les compétences et les attitudes qui leur permettent de comprendre leur sexualité et d'en jouir, [...] d'assumer la responsabilité de leur propre santé et bien-être sexuels [...], de faire des choix qui améliorent leur qualité de vie et contribuent à une société bienveillante et équitable.** »<sup>193</sup>

Fixer comme objectif à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire de contribuer à modeler un futur citoyen aux comportements et pratiques sexuels encadrés par l'État n'est pas neutre. Le ministère de l'Éducation rompt le contrat moral avec les parents qui lui concèdent de compléter l'éducation à la sexualité des enfants dans un double but : de prévention (abus sexuels, maladies sexuellement transmissibles, grossesse, etc.) et de respect (de l'intimité, de la vie privée, de l'orientation sexuelle, etc.). **Les parents ne confient pas leurs enfants à l'institution scolaire pour qu'ils soient formatés à une représentation étatique de la sexualité.** L'État n'a pas à normer ni à contrôler la sexualité de ses compatriotes, et n'a pas à missionner l'Éducation nationale pour qu'elle se charge d'inculquer la sexualité aux enfants dès le plus jeune âge dans le lieu de l'instruction publique.

Que l'OMS et tous les signataires de ses recommandations en matière de standards pour l'éducation à la sexualité en Europe (dont la France) se revendiquent libertariens et ultra-libéraux est un problème en soi. **Car il s'agit d'instaurer un modèle normatif et de contrôle qui porte atteinte aux libertés des individus.**

<sup>192</sup> Question d'un sénateur au sujet du « jeu de l'olive » posée au ministre de l'Éducation nationale ainsi que la réponse du ministre <https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSFO220701038.html>

<sup>193</sup> pages 19 et 20, [https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf)

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la volonté d'universaliser une société de la sexualité et de la jouissance, émancipée du modèle traditionnel de la famille nucléaire. Le plaisir sexuel est un plaisir parmi d'autres, qui n'est d'ailleurs pas toujours synonyme de bonheur. Lui donner une place surdimensionnée au détriment de l'éducation à la stabilité des relations sociales, de l'éducation à l'engagement, etc. risque d'entraîner une déstructuration massive des normes sociales dont certaines retombées négatives sont déjà visibles et documentées<sup>194</sup>.

**Si la finalité est de déconstruire la famille « traditionnelle » et la stabilité conjugale et familiale, ce n'est pas l'intérêt supérieur des enfants qui prime.** Cet objectif n'a pas sa place à l'école, dont la mission est d'instruire les enfants, en dehors de toute idéologie.

#### Recommandation principes directeurs :

- Rompre avec les concepts dangereux de sexualité citoyenne et de droits sexuels.
- Laisser les sciences sociales à l'université pour les jeunes majeurs !

#### 4.4.4. Objectif « Son approche globale et positive »

La sémantique « approche globale et positive » appartient aux standards de l'OMS. Elle n'était pas présente dans la loi de 2001 dont l'enjeu était le respect de soi et des autres, la protection de l'intimité et la prévention. En adoptant les recommandations de l'OMS, l'éducation à la sexualité a changé de paradigme. Désormais, la sexualité doit être un enjeu sociétal, de bien-être et de santé globale. La sexualité serait une « activité positive ». L'enfant naît, sexualisé, apte au plaisir, devant être éduqué pour apprendre à consentir ou à dire non, en fonction des sensations agréables / désagréables que lui procurent « les expériences de son corps ».

Voici quelques exemples des objectifs pédagogiques pour l'éducation à la sexualité en milieu scolaire selon l'OMS :

- **chez l'enfant de 0 à 4 ans** : « **le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la masturbation infantile précoce, devenir conscient de son identité sexuelle, parler des sensations (dés)agréables** dans son propre corps, exprimer ses propres besoins, désirs et limites par exemple en « jouant au docteur », **dire oui/non**, exprimer et communiquer ses propres émotions, désirs et besoins ; les bonnes et mauvaises expériences de son corps (qu'est-ce qui provoque un bon ressenti/sensation ?), **le droit de refuser si l'expérience ou le ressenti n'est pas plaisant** » ;
- **chez l'enfant de 4 à 6 ans** : « **le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la masturbation infantile précoce, les sensations liées à la sexualité (proximité, plaisir, excitation) comme faisant partie de la gamme des sensations humaines** (elles doivent être positives, **n'inclure aucune coercition et ne pas faire mal**) ; discuter de sujets qui concernent la sexualité, consolider son identité sexuelle ; **la conscience de pouvoir choisir**, la conscience des risques » ;

<sup>194</sup> Cf. les travaux d'Eva Illouz



- **chez l'enfant de 6 à 9 ans** : « **se réaliser dans les relations**, l'influence positive de la sexualité sur la santé et le bien-être, être capable de négocier des compromis, **le sentiment de sa propre responsabilité pour sa santé** et son bien-être, la conscience des choix et des possibles, la conscience des risques, **comprendre que l'on peut avoir une influence sur sa fertilité**, les différences (biologiques) entre hommes et femmes (internes et externes) ».

Comme nous l'avons démontré dans la première partie, le **principe de la sexualité infantile ne repose sur aucune donnée scientifique. Il a été développé pour banaliser les comportements pédophiles**, ce que confirment les extraits suivants émanant des standards de l'OMS : « L'enfant de 0 à 4 ans doit apprendre à refuser si le ressenti n'est pas plaisant... De 4 à 6 ans, il doit avoir conscience qu'il peut choisir... et de 6 à 9 ans, il doit se réaliser dans ses relations et avoir conscience qu'il est son propre responsable ! ».

#### Recommandations principes directeurs :

- Rompre avec les standards de l'OMS ;
- Rompre avec l'idée d'une sexualité infantile, l'extraire des documents officiels.

**Au lycée** : les séances d'éducation à la sexualité s'adressent à des jeunes dont une part importante vivra ses premières expériences sexuelles<sup>195</sup> pendant les années lycée. L'approche préventive est critiquée par l'OMS, car elle ne présenterait la sexualité que sous un aspect négatif, à savoir une sexualité centrée sur les risques : grossesse, maladie, etc. Les recommandations de l'OMS consistent à promouvoir la sexualité plaisir.

**En premier lieu, il n'appartient pas à l'institution scolaire d'éduquer aux plaisirs de la sexualité.** En second lieu, comme nous l'avons largement démontré dans les parties précédentes, la transmission d'informations à caractère sexuel à des élèves dans un cadre institutionnel obligatoire, par une personne ayant autorité sur eux, est **caractéristique d'un incestuel institutionnel**.

Ensuite, l'éducation à la sexualité doit pouvoir fournir aux adolescents les clés de réflexion leur permettant, dans le respect de leurs valeurs et celles de leur famille, de s'individualiser, de s'autonomiser, et d'élaborer leur identité globale et sexuelle. **Le dispositif mis en œuvre au lycée devra insister sur l'engagement corporel et les impacts psychiques des relations sexuelles. Les principes d'un consentement véritable seront exposés par l'aide à la verbalisation d'un OUI ou d'un NON clair.** Les élèves seront sensibilisés aux influences de la pornographie sur leurs perceptions et leurs comportements sexuels, et sur les conséquences délétères d'une consommation régulière.

Nous tenons à souligner qu'aborder la sexualité dans le cadre scolaire nécessite la mise à disposition **d'espaces dédiés et sécurisés, permettant d'accueillir des besoins ou des difficultés spécifiques à l'initiative de l'adolescent.**

<sup>195</sup> L'âge moyen des premières relations sexuelles a peu varié et se situe toujours dans la 17<sup>e</sup> année des filles et des garçons. L'âge moyen des garçons est plus tôt de quelques mois que celui des filles.

**Recommandations pour les lycéens :**

- Comprendre l'engagement émotionnel, corporel et psychique des relations sexuelles ;
- S'approprier pleinement les enjeux du consentement et ses limites,  
*ni oui-ni non ; un oui qui veut dire non ; un oui par peur des conséquences d'un non ;*
- Comprendre l'impact d'un « faux consentement » sur l'image de soi ;
- Décoder les pratiques sexuelles auto-punitives (réaction de honte ou de culpabilité) ;
- Comprendre l'impact de la pornographie sur le désir et les performances sexuelles ;
- Comprendre les cinq modes d'entrée dans une relation et l'impact sur soi ;  
Pulsion sexuelle – attirance sexuelle – sentiment amoureux – passion amoureuse – amour ;
- Apprendre à gérer ses émotions et ses pulsions affectives et sexuelles ;
- Apprendre à préserver l'estime de soi dans les relations affectives ;
- Comprendre ce qui se joue pour soi et sur soi dans une rupture.

#### 4.5. Intersectionnalité et éco-sexo-citoyenneté

L'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire s'apparente à une « mission grand écart » entre des champs disciplinaires aussi vastes qu'imprécis, sans lien spécifique avec le sujet, dans un registre d'éducation où les parents sont les premiers intervenants. La finalité est limpide, **l'éducation à la sexualité dispensée à l'école prend le parti de l'émancipation et du progressisme**. Au confluent de la biologie, du psychique, de l'émotionnel, du juridique, du social et du sociétal, il s'agit de faire émerger l'éco-sexo-citoyen. La circulaire reprend les termes des standards de l'OMS et décrit l'intersectionnalité des champs d'influence au cœur de laquelle l'éducation à la sexualité s'inscrit dans les écoles françaises. « L'éducation à la sexualité se trouve à l'intersection de plusieurs champs<sup>196</sup> : le champ biologique ; le champ psycho-émotionnel ; le champ juridique et social ».

##### **Le champ biologique**

Il s'agit de l'enseignement réalisé en France avant l'adoption des standards de l'OMS. Son contenu correspond à ce qu'évoquent les cours d'éducation à la sexualité dans notre imaginaire collectif. Le champ biologique est centré sur l'anatomie, la physiologie (mécanismes de la puberté), la reproduction et la prévention des infections sexuellement transmissibles. L'opinion publique y est favorable. Volet scientifique de l'éducation à la sexualité, il est dispensé dans les cours de SVT.

Les deux autres champs, « **psycho-émotionnel** » et « **juridique-social** », sont moins connus du grand public.

<sup>196</sup> Le champ biologique, qui comprend tout ce qui est de l'ordre de l'anatomie, la physiologie, la reproduction et ce qui en découle, en termes de contraception, de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH-sida ; le champ psycho-émotionnel, qui permet d'aborder la question de l'estime de soi, des compétences psychosociales, des relations interpersonnelles, des émotions et sentiments, et d'inviter ainsi les jeunes à développer leur propre réflexion et à échanger avec leurs pairs, tout en respectant leur sphère privée ; le champ juridique et social, qui a pour objectif de sensibiliser les élèves sur des questions sociétales, les droits et devoirs du citoyen, les mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux, les risques à une exposition aux images pornographiques, l'exploitation sexuelle, les violences sexistes et sexuelles, l'égalité femmes-hommes, etc. Il s'agit de combattre les préjugés, notamment ceux véhiculés dans les médias et sur les réseaux sociaux, à l'origine de discriminations, stigmatisations et violences.

### Champ psycho-émotionnel

- « L'estime de soi » et « les émotions et sentiments » ;

Ces deux thèmes font partie de l'intelligence émotionnelle et sont à considérer comme des prérequis pour de bonnes relations interpersonnelles, par conséquent pour des relations affectives et sexuelles futures harmonieuses.

- Les « compétences psychosociales » et les « relations interpersonnelles » ;

La formule « *inviter aussi les jeunes à développer leur propre réflexion et à échanger avec leurs pairs, tout en respectant leur sphère privée* » interroge. Comment l'institution peut-elle à la fois s'engager à respecter la sphère privée et inviter les jeunes à échanger en classe lors d'une séance d'éducation à la sexualité ?

L'Éducation nationale doit être consciente qu'en organisant ce qui s'assimile à un groupe de parole à l'échelle d'une classe, elle crée une zone de risque pour les élèves et pour l'institution. Nous ne remettons pas en cause l'intérêt de sensibiliser et de développer les compétences émotionnelles et psychosociales des élèves, ni de les aider à faire le lien avec la qualité des relations affectives. Par contre, **nous alertons sur les risques de dérives en traitant de ce champ de la psychologie sous le prisme de la sexualité et en appliquant la méthode du groupe de parole.** Rappelons que c'est une pratique de psychothérapie qui prend la forme d'un espace d'échange et d'écoute entre un nombre restreint de personnes. Cette pratique professionnelle répond à des règles précises et nécessite que l'animateur soit spécifiquement formé aux techniques et principes d'animation de groupe de parole. Il est également nécessaire de prévoir un espace dédié et de préparer les thèmes qui seront abordés. C'est un projet en soi<sup>197</sup> qui nécessite une réflexion en amont et plusieurs séances avant que les participants parviennent à s'exprimer librement. Il est peu probable qu'un tel dispositif puisse être instauré en respectant ce cadre pourtant indispensable. Le risque est de faire plus de mal que de bien.

### Champ juridique-social

- « Mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux » ;

L'influence néfaste de la pornographie et du numérique dans les relations et les comportements sexuels entre les jeunes est telle que nous sommes favorables à cette thématique qui devrait être un thème prioritaire pour l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

- « Sensibiliser les élèves sur des questions sociétales, les droits et devoirs du citoyen » ; « combattre les préjugés à l'origine de discriminations, stigmatisations et violences » ; « l'égalité femmes hommes ». Ces thèmes ne relèvent pas de l'éducation à la sexualité, mais des concepts de droits sexuels et de sexualité citoyenne chers à l'OMS. L'égalité femme-homme est intégrée dans le programme d'éducation morale et civique, un domaine d'enseignement approprié pour traiter de l'histoire du féminisme et des droits des femmes.

### L'éducation à la sexualité en dehors de l'établissement

La circulaire prévoit également de « proposer des ressources d'information et de soutien à l'extérieur de l'établissement, en mettant à disposition des élèves des dépliants et **un espace d'affichage dans les structures locales** et les numéros verts ». Que les numéros verts et les dépliants officiels émanant de

---

<sup>197</sup> Exemple d'un projet mis en place par la faculté des sciences de l'université de Montréal et qui se fonde sur 10 séances en groupe de 50 minutes en primaire et de 1h15 pour le secondaire : <https://www.sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/Mener-des-groupes-de-parole-en-contexte-scolaire.pdf>

L'Éducation nationale soient diffusés parmi les élèves, soit. En revanche, se faire le relais de ressources et structures extérieures soulève des questions. Qui garantit les contenus diffusés et la pertinence des conseils et du soutien apportés ? **Comment l'Éducation nationale le pourrait-elle alors qu'elle se décharge de toute responsabilité quand un élève subit des violences de l'autre côté du portail de son collège ?**

Le ministère s'engage sur un terrain où il n'a ni légitimité ni autorité, mais cette incursion peut s'avérer dangereuse pour les enfants. **L'École n'a pas à diffuser des documents ou à promouvoir des structures dont elle ne peut se porter garante.**

**Recommandation principe directeur** : cesser toute transmission de document ou d'information sur des structures associatives extérieures **dont l'Éducation nationale n'est pas garante.**

#### 4.6. Principes éthiques et vœux pieux

L'Éducation nationale énonce dans la circulaire de mise en œuvre de l'éducation sexuelle à l'école un cadre éthique qui amène plusieurs remarques.

##### 4.6.1. N° 1 : « Mettre à distance ses représentations et son vécu »

Ce point est fondamental pour marquer la frontière entre les générations et garantir la neutralité du service d'enseignement national. **Le non-respect de ce principe a été observé dans plusieurs situations** durant l'année scolaire 2022/2023 dont deux sont relatées ci-après :

- Enseignant répondant à ses élèves de primaire qui l'interrogeaient sur sa connaissance des pratiques sexuelles : « Je le sais, car je suis un adulte et ce sont des activités d'adulte que je connais. » Ce à quoi des élèves ont répondu : « Mais vous le faites ? » ;
- Intervenants d'une association militante mettant au premier plan leur situation et leurs convictions personnelles. Lors d'une intervention à l'École Alsacienne, les intervenants ont traité de transphobes<sup>198</sup> des élèves qui remettaient en question leurs dires idéologiques.

**Recommandations : garantir la probité et la formation des intervenants**

##### 4.6.2. N° 2 : « Instaurer et assurer dans le groupe un climat de confiance »

L'École ne peut pas tout. Sa mission est de transmettre des savoirs aux élèves. **L'école n'est pas un centre d'accueil psychologique.** L'intrusion d'une sémantique et de méthodes relevant du soin dévoie la mission de l'école. Par quels moyens l'école entend garantir à l'enfant qui se confiera sur son intimité, ses convictions, ses doutes, etc. qu'il n'en subira aucune conséquence après la séance alors que l'école est incapable de protéger les élèves du fléau du harcèlement... ? Le groupe classe ne réunit pas les conditions nécessaires à un climat de confiance sécurisé permettant de se confier sur le sujet de la sexualité. Les professeurs ne sont pas des spécialistes de la santé formés pour accueillir une parole parfois intime et savoir y répondre avec la déontologie professionnelle que cela requiert.

<sup>198</sup><https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ils-ont-accuse-les-enfants-d-etre-transphobes-a-l-ecole-alsacienne-une-conference-sur-les-trans-scandalise-les-parents-20230516>

**Recommandations principes directeurs :**

- Ne pas mobiliser la sphère intime-privée des enfants dans un cadre collectif ;
- Respecter le refus d'un élève à participer ou à assister au cours ;
- Prévoir du personnel de santé formé, compétent et présent !

4.6.3. N° 3 : « Inviter les élèves à respecter la parole de chacun, tant durant la séance qu'à son issue »

« Inviter » à respecter la parole n'est pas un principe éthique. C'est un non-engagement. Comme nous l'avons souligné dans le point précédent, l'institution scolaire est bien incapable de garantir quoi que ce soit à l'issue de la séance. Comment le pourrait-elle ?

Par ailleurs, il est indispensable que la parole d'un élève puisse être interrompue, notamment si elle ne respecte pas la pudeur et l'intimité des autres élèves ou si elle fait état d'une situation personnelle qui n'a pas à être divulguée dans le cadre de la classe.

**Recommandation principes directeurs :**

- Ne pas prendre des engagements que l'Éducation nationale ne peut pas tenir.

4.6.4. N° 4 : « Encourager les échanges et l'élaboration commune des réponses à partir des préoccupations des jeunes, en toute neutralité, sans imposer ses propres questions et réponses »

➤ **À propos des questions**

L'éducation à la sexualité est un sujet sensible puisqu'un contenu inadapté à l'enfant peut créer un effet de sidération tel qu'il **laisse une trace psychique traumatique et interfère dans son développement affectif futur**. La tâche est d'autant plus ardue qu'il existe une grande variabilité de maturité entre enfants du même âge. Ce qui est adapté pour certains enfants d'une classe ne l'est pas nécessairement pour les autres. Les enseignements d'éducation à la sexualité doivent être calibrés selon le plus petit dénominateur commun et ne jamais devancer les questions des enfants. **Certains mensonges ou omissions des parents sont des garde-fous dont la vocation n'est pas de cacher la vérité, mais d'en protéger les enfants à un âge où ils n'ont pas la maturité pour l'élaborer.**

➤ **À propos des réponses**

L'éducation à la sexualité à partir de la 5e consiste à transmettre des connaissances objectives fondées sur des données scientifiques. Les enseignements doivent être dispensés par un intervenant formé qui sait ce qui peut être dit ou non en fonction du sujet et de l'âge des enfants. **L'enjeu est de transmettre des éléments de connaissance structurants pour que les élèves puissent prendre de la distance face à la multitude d'informations à caractère sexuel ou pornographique auxquelles ils sont soumis.** L'espace pour élaborer des réponses communes non dirigées est par définition extrêmement réduit. « Les bavardages et les débats d'opinions » entre élèves sur la sexualité n'ont pas leur place dans l'institution scolaire qui doit rester le lieu de l'instruction.

**Recommandations principes directeurs et programme général :**

- Ne pas devancer les questions des enfants ;
- Ne pas répondre collectivement aux questions posées sur la sexualité ou les pratiques sexuelles ;
- Prendre en charge individuellement un enfant tenant des propos à caractère sexuel ;
- Rétablir la réalité biologique et dispenser des connaissances scientifiquement avérées.

➤ **L'exemplaire neutralité de l'Éducation nationale**

En matière de neutralité, le ministère de l'Éducation nationale doit faire preuve d'exemplarité. Malheureusement, ce n'est pas le cas. L'idéologie du genre ressenti indépendamment du sexe biologique est transmise aux enfants comme un savoir. Soutenir que le genre est un construit social, que le sexe est « assigné » à la naissance, que chacun peut déterminer son genre en fonction de son ressenti et que la biologie suivra, est un **discours idéologique contraire au devoir de neutralité du service public d'enseignement national**. Présenter le changement de genre comme une formalité est un mensonge éhonté, tant les conséquences délétères des traitements et de la chirurgie sur la santé physique et psychique des mineurs sont avérées. « *La transition pédiatrique est probablement l'un des plus grands scandales de l'histoire de la médecine.* »<sup>199</sup>, selon le Dr Christopher Gillberg, psychiatre suédois de renommée mondiale.

**Recommandations principes directeurs et organisation de l'établissement :**

- Ne pas relayer les idéologies dans l'école ;
  - Les interventions tenues dans l'établissement engagent l'institution scolaire ;
- Cesser toutes les interventions militantes. Identifier les associations qui dispensent un discours idéologique afin de les exclure des intervenants possibles des séances d'éducation à la sexualité, cesser la transmission de documents ou la promotion d'associations ou structures d'accueil dont l'Éducation nationale ne peut se porter garante, faire respecter la circulaire interdisant l'écriture dite inclusive dans l'enseignement.*

## 4.6.5. N° 5 : « Respecter chacun, autant dans la prise de parole que dans le silence »

**Ce principe est essentiel.** Il est bafoué lorsque l'intervenant insiste pour que les enfants participent à la séance en posant des questions ou en répondant à des interrogations, ou qu'il les oblige à regarder une image ou une vidéo qui les gênent clairement (certains enfants manifestent leur gêne en détournant le regard ou en se mettant à griffonner sur leur cahier). Ce principe est également bafoué lorsque l'intervenant demande aux enfants de poser un préservatif sur un sexe factice, et encore plus lorsque ces derniers expriment leur refus de le faire !

**Recommandation principe directeur :**

- Respecter le refus d'un élève à participer ou à assister au cours.

<sup>199</sup> « La transition pédiatrique est probablement l'un des plus grands scandales de l'histoire de la médecine. La grande majorité des adolescents présentant une incongruence de genre sont aux prises avec d'autres diagnostics psychologiques antérieurs. Il n'y a aucune raison ou justification pour priver ou « voler » le temps de la puberté à de nombreux enfants. » - Dr Christopher Gillberg, psychiatre suédois de renommée mondiale



4.6.6. N° 6 : « Permettre aux enfants et aux jeunes de repérer ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique, et maintenir les échanges dans la sphère publique. Ce qui est débattu dans le groupe doit pouvoir être entendu par tous dans l'institution. »

➤ **Sphère publique et sphère privée, c'est à l'école de les respecter !**

L'aptitude à distinguer ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique se développe dans les premiers moments du détachement avec la mère, puis se complète au fur et à mesure des expériences intra- et extra-familiales qui structurent la vie de l'enfant. **Cette distinction représente le premier et sans doute le plus essentiel élément de structuration de la relation parent-enfant.** Elle est à la base du développement psychique de l'enfant, en tant qu'être de liens, d'attachement, puis d'individuation. La distinction entre la sphère publique et la sphère privée est déjà installée chez l'enfant de 6 ans. L'enfant a conscience que le cadre scolaire se situe dans le registre « non privé ». C'est pourquoi il est déstabilisé et mal à l'aise quand des sujets relevant de l'intime sont abordés. Ou quand un enseignant l'invite à s'exprimer sur ce qui relève de sa sphère privée. **Il se retrouve alors confronté à une injonction contradictoire qui le met en situation de stress.**

**Recommandation pour tous :**

- Ne pas franchir la frontière de l'intime ;
- Consolider la frontière entre la sphère privée et la sphère publique.

➤ **Ce qui est débattu dans le groupe doit pouvoir être entendu par tous dans l'institution !**

Jules Ferry<sup>200</sup>, dans sa lettre aux instituteurs de 1883, écrit : « Si parfois, vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir : avant de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve, à votre connaissance, **un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire.** Demandez-vous si un père de famille, **je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant,** pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. **Si oui, abstenez-vous de le dire.** ». Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, avait à cœur de respecter l'autorité parentale. Rappelons que l'autorité parentale est définie dans le Code civil comme « un ensemble de droits et de devoirs **ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.** Elle **appartient aux parents [...]** pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne<sup>201</sup>. »

Avec cette formule « *doit pouvoir être entendu par tous dans l'institution* » utilisée dans la circulaire de 2018, le ministre de l'Éducation nationale ne se réfère pas à l'autorité parentale, mais à celle de l'institution. C'est donc à l'institution de donner son assentiment sur l'enseignement que l'institution

<sup>200</sup>Milieu de la troisième page du document (porte le numéro de 111)

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/lettre\\_ferry\\_instituteurs.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/lettre_ferry_instituteurs.pdf)

<sup>201</sup>[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038749626](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038749626)

dispense, c'est-à-dire : être juge et partie. Cette confiscation de l'autorité parentale dans un domaine d'éducation impactant prioritairement la santé et la moralité des enfants pose vraiment question.

**C'est un changement de cap particulièrement inquiétant.** D'autant plus que cette dépossession ne concerne que les droits, les parents restant les seuls responsables des conséquences sur la santé et la moralité de leur enfant : « Cette éducation à la sexualité **ne se substitue pas à la responsabilité** des parents et des familles<sup>202</sup> ». Nous avons pu le confirmer dans les faits... Nous avons adressé cinq courriers d'alertes sur des dérives graves de l'éducation à la sexualité survenues dans plusieurs établissements scolaires, donc concernant plusieurs milliers d'enfants. Aucune réaction de la part du ministre de l'Éducation nationale !

**Bilan : quand l'école fait l'éducation à la sexualité en outrepassant son rôle, les enfants en font les frais et les parents paient l'addition.**

#### Recommandations :

- Garantir les compétences des intervenants ;
- Informer les parents (dates, contenus, intervenants, coordinateur éducatif) ;
- Définir au sein du personnel de l'établissement un binôme présent à chaque séance ;
  - *Le coordinateur éducatif est garant des contenus, il est donc formé à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire ; en primaire, la recommandation est de privilégier la maîtresse/ le maître, et dans le secondaire, le professeur de SVT ;*
  - *Le référent santé, présent à chaque séance, assure la complétion sur la plateforme de suivi ; il garantit la prise en charge « santé » nécessaire.*

#### 4.6.7. Un cadre éthique sans système de contrôle

En préambule de l'énoncé des six principes éthiques que nous venons d'analyser dans le détail, la circulaire précise que « lors des **temps consacrés** à l'éducation à la sexualité, le personnel de l'Éducation nationale et les partenaires extérieurs **formés** sont **soumis au même cadre éthique.** »

➢ Si ce cadre éthique s'impose « normalement » au personnel de l'Éducation nationale et aux partenaires extérieurs, nous sommes nombreux à avoir pu constater que ce principe n'est pas respecté dans les faits. **En réalité, il n'existe aucun système de contrôle.**

➢ Les intervenants doivent être parfaitement « formés » et leur casier judiciaire vérifié. Les retours du terrain émanant de témoignages d'infirmières scolaires, de professeurs de SVT, de chefs d'établissement, etc. montrent que les intervenants manquent cruellement de formation. Ils devraient maîtriser les différentes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent, préalable indispensable pour anticiper les conséquences sur la santé psychique et physique de l'ensemble des thématiques à traiter : relation aux autres, vocabulaire et expression des émotions, communication non violente, mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux...

<sup>202</sup> Cette éducation à la sexualité ne se substitue pas à la responsabilité des parents et des familles. Afin de permettre aux élèves d'opérer des choix libres et responsables, elle tend à favoriser chez eux une prise de conscience, une compréhension des données essentielles de leur développement sexuel et affectif, l'acquisition d'un esprit critique, le sens et le respect de la loi. Il s'agit de travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la confiance dans leurs capacités, visant à développer l'estime de soi et l'aptitude à faire des choix personnels. L'éducation à la sexualité prend la forme d'une invitation au dialogue, dans un cadre global, positif et bienveillant. <https://www.education.gouv.fr/education-la-sexualite-1814#>

➤ Concernant les interventions visant à prévenir et à identifier les abus sexuels et les situations d'inceste, **une parfaite connaissance des situations et une formation à des protocoles et l'usage de guides d'animation sont une impérieuse nécessité.** Il va de soi que le casier judiciaire de chaque intervenant doit faire l'objet d'une vérification systématique avant toute intervention. S'agissant d'une thématique dont les enjeux sur la santé et la protection de l'enfance sont majeurs, ces principes de précaution minimaux ne sont, pour le moment, pas mis en œuvre, ce qui ouvre un espace à toutes les dérives.

#### Recommandation :

- Mettre en place un système de contrôle et de suivi de l'organisation des séances.

➤ Les points précédents **s'appliquent uniquement lors des « temps consacrés ».**

Qu'en est-il des interventions faites en dehors « des temps consacrés » ? Dans plusieurs situations de dérives rapportées, la séance n'était pas « consacrée » dans l'emploi du temps des élèves ; le chef d'établissement n'avait aucune information ni sur le contenu ni sur l'intervenant, donc aucune garantie quant à la formation de ce dernier ; **le cadre éthique n'a pas été respecté.**

#### Recommandations :

- Inscrire obligatoirement les séances d'éducation à la sexualité dans l'emploi du temps ;  
*Les interventions hors emploi du temps / « hors temps consacré » **ne relèvent pas de l'enseignement obligatoire** ;*
- Mettre en place une plateforme nationale de programmation des séances.

## 4.7. Démésure technocratique

### 4.7.1. Une mise en œuvre façon usine à gaz

La dernière partie de la circulaire énumère l'ensemble des règles<sup>203</sup> pour la mise en œuvre effective de l'éducation à la sexualité. Afin d'éviter les redondances, ne sont décryptés ci-après que certains points marquants. Le système de mise en œuvre décrit consiste en une usine à gaz caractéristique d'une technocratie. Les standards de l'OMS et les ambitions de cette dernière de forger des « éco-sexo-citoyens » ont complexifié le dispositif à outrance. Ce système réclame une multitude d'acteurs institutionnels chargés de suivre, coordonner, piloter, **sans faire. Tout ce monde devant se coordonner dans une organisation kafkaïenne dont l'objectif est d'organiser, rappelons-le, trois séances d'éducation à la sexualité par niveau de classe par an !** Nous recommandons GRANDEMENT de limiter le nombre d'interlocuteurs et d'intervenants dans le système.

Voici un bref aperçu des acteurs et des structures institutionnelles « invités » à se coordonner pour organiser ces trois séances par an :

- Le personnel d'éducation dans les domaines suivants : enseignement, social, psychologie et santé ;
- Les comités académiques CAESC, les comités départementaux CDESC ;
- Les agences régionales de santé (ARS) dans le cadre de conventions avec le rectorat ;

<sup>203</sup> Page 3, [https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir\\_43964/CIRC](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_43964/CIRC)

- Les équipes académiques de pilotage de l'éducation à la sexualité, pluri catégorielles et inter-degrés ;
- Le réseau des référents égalité ;
- Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) de l'établissement public local d'enseignement ;
- Le CESC inter-degrés ;
- Le réseau des partenaires de proximité ;
- Les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

**Mettre tous ces différents acteurs en mouvement pour trois séances d'éducation à la sexualité relève du burlesque.** On comprend dès lors que sur le terrain, le sentiment dominant soit celui de l'incohérence, de la désorganisation, de la confusion et du désengagement des équipes. Sans oublier une opacité et un manque de contrôle de ce qui se fait réellement. Le bilan de ce fiasco est que le taux de mise en œuvre des séances est encore très en dessous de l'obligation légale. **Les failles du système ont conduit à de graves dérives qui ont mis en péril la santé psychique des enfants.**

Nous proposons que l'organisation et l'animation des trois séances soient placées sous la responsabilité des professeurs des écoles pour les classes élémentaires et des professeurs de SVT à partir du collège. Ils seront formés au préalable. Rappelons qu'ils **ne bénéficient pas de leur liberté pédagogique académique puisqu'il s'agit d'éducation à la sexualité**, domaine pour lequel ils n'ont pas reçu une formation suffisante en médecine de l'enfant pour prétendre intervenir sans risque auprès des jeunes.

Pour les séances consacrées à l'éducation à la sexualité, ces professeurs adopteront un rôle d'animateur qu'ils exerceront dans un cadre précisément défini. Ils seront outillés d'un kit pédagogique pour chaque niveau de classe avec des méthodes d'animation éprouvées leur permettant une progression pas-à-pas qui respecte le développement de l'enfant. La formation, les fiches pédagogiques et les méthodes employées seront définies par un groupe de travail composé à parité de professionnels de la santé de l'enfance (médecins, pédiatres et psychiatres spécialistes de l'enfance et de l'adolescence) et de personnel éducatif (professeurs des écoles, enseignants et infirmiers).

**Recommandation :** revoir l'organisation et [limiter le nombre d'interlocuteurs et d'intermédiaires.](#)

#### 4.7.2. Les interventions extérieures

Plusieurs règles encadrent les interventions des prestataires extérieurs. Il est prévu que les séances puissent être coanimées par des partenaires extérieurs, institutionnels et associatifs, à la condition que l'association concernée ait reçu l'agrément national ou académique, et que les intervenants soient formés. Les séances qu'ils assurent doivent être construites en lien avec le projet d'école ou d'établissement, **faire l'objet d'une préparation en amont avec les membres de l'équipe éducative**, et se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un de ces membres. Pour les lycées, il est prévu que les actions mises en œuvre fassent l'objet d'un compte-rendu annuel soumis au conseil d'administration.

Les nombreux retours du terrain montrent que ces règles ne sont pas régulièrement suivies. **C'est une zone de risque importante**, d'autant que les établissements ont de plus en plus recours aux associations extérieures, faute d'enseignants et de personnel de santé volontaires en interne pour

assurer les séances d'éducation à la sexualité. Dans les faits, le contrôle de la formation des intervenants, la copréparation en lien avec le projet d'établissement et la présence d'un membre de l'équipe pédagogique pendant chaque séance ne sont pas systématiquement respectés. **De nombreuses associations dispensent des contenus militants contraires à la neutralité attendue par le service public d'enseignement.** Elles disposent pourtant d'un agrément et poursuivent les objectifs d'éco-sexo-citoyenneté prônés par l'OMS.

#### Recommandation relative à l'organisation des établissements :

- **Les interventions tenues dans l'établissement engagent l'institution scolaire ;**

*Cesser toutes les interventions militantes. Identifier les associations qui dispensent un discours idéologique afin de les exclure des intervenants possibles des séances d'éducation à la sexualité, cesser la transmission de documents ou la promotion d'associations ou structures d'accueil dont l'Éducation nationale ne peut se porter garante, faire respecter la circulaire interdisant l'écriture dite inclusive dans l'enseignement.*

#### 4.7.3. Une mise en œuvre sous haute surveillance

Comme nous l'avons démontré dans la troisième partie, des dérives graves ont été constatées dans plusieurs établissements dans lesquels des propos et des contenus inadaptés ont été présentés. Concomitamment, l'alerte avait été lancée par des professionnels de l'enfance sur les conséquences traumatiques observées sur ces enfants choqués et suivis dans leur cabinet. Les équipes pédagogiques sont en effet conscientes des risques, et peu d'enseignants veulent prendre en charge ces séances dont la conception et la réalisation s'avèrent bancales. Faute de candidats, des associations idéologiques occupent le terrain avec des contenus qui n'ont plus rien à voir avec l'esprit de la loi et ce qui est attendu du service public d'enseignement. **Les parents, conscients de ces dangers, alertés parfois par les enseignants eux-mêmes,** sont de plus en plus soucieux et prudents, ce qui affecte encore davantage leur confiance en l'institution scolaire.

Actuellement, **l'éducation à la sexualité en milieu scolaire ressemble davantage à un serpent de mer incontrôlable.** L'Éducation nationale doit retrouver sa place de service d'instruction publique et faire primer l'intérêt supérieur des enfants.

#### Recommandations :

- Instaurer un système de contrôle ne laissant aucune place aux dérives ;
- Rendre le système pleinement transparent pour tous, notamment pour les parents ;
- Garantir les compétences des intervenants ;
- Assurer des dispositifs de formation pour chaque intervenant ;
- Fournir des kits pédagogiques élaborés avec des professionnels de l'enfance et de l'adolescence ;
- Garantir un personnel de santé formé, compétent et présent !
- Être intransigeant en cas de dérives.

## 4.8. À retenir

- Les textes qui encadrent l'éducation à la sexualité sont : la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001, les articles L. 121-1 et L. 312-16 du Code de l'éducation, les circulaires n° 2018-111 du 12/9/2018 et du 30/09/2022 ;
- L'enseignement de l'éducation à la sexualité est obligatoire, il doit être inscrit dans l'emploi du temps ;
- Les parents doivent être associés et informés ;
- L'obligation de trois séances par an concerne les écoles, collèges et lycées, **pas les classes de maternelle** ;
- Cet enseignement doit respecter les libertés de penser et de croire ;
- Le personnel de l'éducation nationale doit agir avec « le plus grand respect des consciences » ;
- Les enseignements doivent être pleinement adaptés à l'âge et respecter la sphère intime des élèves ;
- L'éducation à la sexualité est un domaine dangereux. Un contenu inadapté peut créer un effet de sidération qui laisse une trace psychique traumatique et interfère dans le développement affectif et sexuel futur ;
- La liberté pédagogique ne peut s'appliquer à l'éducation à la sexualité puisque les enseignants ne sont pas qualifiés dans les disciplines concernées (médecine de l'enfance, de l'adolescence et du psychisme) ;
- **La « dimension sexuelle » est interdite à l'école élémentaire.** L'adjectif « sexuel » caractérise ce qui est relatif au sexe, à la différence biologique mâle/femelle, aux pratiques sexuelles et à la reproduction sexuée ;
- **L'intitulé « éducation à la sexualité » n'est pas congruent avec l'interdit du registre sexuel en primaire ;**
- L'enjeu jusqu'en 5e est de développer les compétences psycho-émotionnelles et le bon usage des outils numériques. À 13 ans, certains élèves sont encore dans l'enfance quand d'autres entrent dans l'adolescence ;
- **Aucune donnée scientifique ne démontre l'intérêt de parler de sexualité pour prémunir des abus sexuels ;**
- Âge des victimes d'abus sexuels à caractère incestueux : 53 % ont moins de 4 ans, 22 % ont entre 5 et 9 ans ;
- Selon l'association *Mémoire et traumatologie*, « le fait d'avoir parlé n'a entraîné aucune conséquence, seules 8 % des petites victimes ont été protégées ; l'agresseur n'est éloigné de la victime que dans 6 % des cas » ;
- Le rapport de la CIVISE préconise la formation du personnel éducatif aux outils de repérage des violences et un espace dédié pour accueillir la parole dans chaque établissement avec des adultes protecteurs formés ;
- **Dans les cas de puberté précoce (filles : 9/10 ans ; garçons : 10/11 ans), le psychisme reste celui d'un enfant ;**
- Parler de puberté en primaire est prématuré et risque de stigmatiser ceux qui la vivent précocement ;
- La difficulté des filles à vivre la puberté doit être prise en compte, 40 % ont une image négative de leur corps ;
- **Ce n'est pas dans l'intérêt de l'enfant de le soumettre à des discours qui présentent le genre comme un choix ;**
- L'École n'a pas à diffuser des documents ou à promouvoir des structures dont elle ne peut se porter garante ;
- « L'éducation à la sexualité » dispensée par des militants expose à une vision idéalisée et fautive du changement de genre des enfants, sans mention des médicaments, des chirurgies et des risques physiques et psychiques ;
- **Il n'appartient pas à l'institution scolaire d'éduquer aux plaisirs de la sexualité ;**
- Aborder la sexualité nécessite la mise à disposition d'espaces dédiés et sécurisés avec une prise en charge assurée par des professionnels de santé capables d'accueillir la parole d'adolescents en difficulté ;
- L'absence d'inscription au FIJAIS et la compétence des intervenants extérieurs doivent être vérifiées de manière systématique ;
- **La présence d'un intervenant extérieur requiert toujours celle d'un membre de l'équipe éducative ;**
- Le programme et les contenus, même dispensés par des partenaires extérieurs, doivent être conçus avec l'équipe pédagogique de l'établissement qui reste la seule responsable de la réalisation et des conséquences ;
- L'organisation et le nombre de structures administratives mobilisées pour organiser trois séances par an rendent la mise en place de l'éducation à la sexualité kafkaïenne, et aucune de ces structures n'a la charge d'en contrôler la réalisation dans le respect de l'intérêt des enfants !
- **Les failles du système ont conduit à des dérives mettant en péril la santé psychique de milliers d'enfants.**



## 5. L'ÉTAT, PROMOTEUR SEXUEL

Pénétration  
vaginale

LE BATEAU IVRE



UN PRÉSÉRATIF  
MASCULIN OU FÉMININ

+



ÉVENTUELLEMENT  
UN LUBRIFIANT  
(à base de silicone ou d'eau)

+



UN AUTRE MOYEN  
DE CONTRACEPTION



### Le bateau ivre

La femme est couchée sur le dos, son/sa partenaire, à genoux, lui maintient les jambes en l'air et la pénètre. Pour toute pénétration vaginale, pensez à la double protection : le préservatif pour les IST, mais aussi une autre contraception (pilule, implant, patch, anneau), pour éviter tout risque de grossesse non prévue. Si besoin, pour plus de confort,



RETOUR AUX POSITIONS



IMPRIME ET CONSTRUIS LES PERSONNAGES



**ONSexPRIME.fr un site pour vos enfants,  
signé la République française  
et Santé publique France ?!**

## 5.1. Il est tabou d'avoir des tabous

Nous vivons depuis une vingtaine d'années un changement de paradigme profond.

**« Il est interdit d'interdire » a été remplacé par « il est tabou d'avoir des tabous ».**

La sexualité est partout : dans l'espace public, dans l'espace numérique, dans les médias. Pour les institutions, qu'elles soient internationales, européennes, françaises, mais aussi dans les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, la sexualité est synonyme de bonne santé et il est d'utilité publique de l'enseigner dès le plus jeune âge.

Comme nous avons pu en faire la démonstration dans les différentes parties de ce travail, **l'enjeu de cette obsession à éduquer les enfants à la sexualité est social et sociétal ; il ne s'agit en aucun cas de l'intérêt supérieur des enfants. Il faut le dire !**

Notre quotidien culturel et médiatique est fait d'injonctions à se donner du plaisir. Une sexualité crue, mécaniste et dépersonnifiée, assortie d'une représentation bodybuildée des corps, est partout. La réponse institutionnelle est de brandir des concepts creux de droits sexuels et de sexualité citoyenne venant d'institutions internationales aux conflits d'intérêts avérés. Comme si cela ne suffisait pas, cette promotion institutionnelle d'une sexualité heureuse n'est pas placée sous l'égide de l'amour et de la relation à l'autre, mais d'une **ordonnance à jouir censée garantir une bonne santé tout au long de la vie**. Cela devient si important pour l'humanité qu'il faudrait en urgence préparer le futur citoyen, si possible dès le berceau, à cet idéal universel...

Les contribuables doivent avoir conscience de deux choses essentielles : ce n'est pas dans l'intérêt des enfants ; néanmoins des sommes pharaoniques d'argent public sont consacrées à imposer cette sexualisation dans l'espace public et dans les écoles. **De l'argent dont nous pensons qu'il serait indéniablement mieux utilisé à renforcer l'apprentissage des fondamentaux, à réduire les inégalités d'accès à l'instruction, à protéger les enfants des abus sexuels.**

L'enfant est la première cible à soumettre à ce dogme. L'idéologie d'une sexualité infantile portée par Alfred Kinsey est au centre de ce mouvement militant **du futur éco-sexo-citoyen**.

**Les institutions internationales somment les États d'initier tous les enfants en milieu scolaire au plaisir sexuel comme s'il s'agissait d'un élément de la vie qui procure de la satisfaction et du bien-être.** Les enfants sont pris en étau entre les interdits éducatifs de leurs parents et des professionnels de santé qui visent à les protéger et à préserver leur enfance, et l'espace public et l'École qui les soumettent à des stimulations et excitations inadaptées à leur âge. Les enfants sont, par l'immaturation liée à leur jeune âge, incités à imiter, ou choqués, victimes d'une effraction psychique. Leurs relations interpersonnelles sont sexualisées à un âge où leurs intérêts et leurs besoins sont ailleurs.

## 5.2. Enfance et jeunesse surexposées

**Cette exposition régulière à des visuels et à des narratifs sexualisés a déjà impacté les relations des jeunes dont le vocabulaire quotidien s'en est trouvé profondément bouleversé.**

La diffusion massive de la culture rap<sup>204</sup>, américaine et française, a été un indéniable vecteur d'une **représentation caricaturalement stéréotypée des relations amoureuses ainsi que de la femme objet sexuel et de l'homme « dominateur-baiseur »**. Le lexique sexuel s'est banalisé au point qu'il est utilisé par les jeunes comme un langage courant dans les cours de collège et de lycée.

Ainsi, les filles comme les garçons se nomment, sans que cela constitue une injure : « pute », « salope », « BDH » pour bandeuse d'homme, « BDG » pour bandeur de gadji... Ces termes s'utilisent entre filles, entre garçons et filles, entre garçons. **Aucun milieu social ne semble épargné.** Ces « petits noms » entre amis basculent dans le registre de l'insulte en fonction du contexte. **Les mots ont perdu leur sens, mais pas leur portée.**

Nous assistons à une banalisation d'insultes à caractère sexuel, prononcées sans tabou, allègrement ignorées par les adultes qui entendent les adolescents s'invectiver de la sorte. **Cette immersion dans l'hypersexuel est incompatible avec les besoins de ces jeunes en plein bouleversement pubertaire.** À l'âge des premiers émois, des premiers amours et de la découverte de la sexualité, un tel auto-dénigrement n'est pas sans conséquence psychique.

Longtemps les institutions publiques se sont tenues à distance des modes et des courants sociétaux. **La libération sexuelle des années soixante s'est faite sans l'accord des parents et sans que l'École s'en fasse la tenancière.** La position d'autorité de l'instruction nationale, garante de la transmission de nos valeurs et de notre culture, inscrivait ses actions dans la sphère collective des savoirs et non dans celle de l'intime et des idéologies. Il est actuellement assez courant de trouver dans les CDI des établissements scolaires des livres pornographiques destinés aux adolescents ! Ce n'est pas le rôle de l'École de faciliter l'accès à cette « littérature » !

Dans des états démocratiques, **le peuple attend de ses institutions publiques une vision sur le long terme et des actions empreintes du sens du devoir.** Notamment lorsqu'il s'agit de protéger et d'instruire les enfants. Ces temps semblent révolus. Les institutions internationales, européennes et françaises sont désormais pourvoyeuses d'idéologies portées par des mouvements militants qui font intrusion dans la sphère de l'intime et ciblent les enfants.

### 5.3. L'État promoteur sexuel

Aussi surprenant que cela puisse paraître, **il y a actuellement un consensus institutionnel à soulever les draps des lits des enfants et à sexualiser l'enfance.** Les parents sont malheureusement très loin d'imaginer qu'un mouvement global est en marche depuis une quinzaine d'années et dont nous percevons aujourd'hui la partie émergée de l'iceberg. Ces institutions infiltrées par les lobbyistes et les ONG militants des droits LGBTQIA+, prolifiques en injonctions contradictoires, publient rapports et guides à penser et à éduquer les futures générations à leurs droits sexuels.

Ils clament que c'est pour la bonne cause des enfants, au nom de la santé et contre les discriminations ! Le lien est difficile à faire entre l'intérêt supérieur des enfants et cette obsession de les éduquer dès quatre ans à la sexualité adulte, à la masturbation, et de les responsabiliser sur leur santé sexuelle... **Du point de vue de la science et de la connaissance du développement des enfants et des adolescents, cela n'a clairement AUCUN SENS !**

<sup>204</sup> <https://theconversation.com/ce-que-les-chansons-preferees-des-adolescents-nous-apprennent-sur-leur-imaginaire-amoureux-212059>

Voici quelques exemples de ces rapports et guides, sans que cette liste soit exhaustive :

- *Standards pour l'éducation sexuelle scolaire en Europe de l'OMS*<sup>205</sup> ;
- *Recommandations relatives à la santé et aux droits des adolescents en matière de sexualité et de reproduction*, sous-titres *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité* et *Une approche factuelle de l'OMS*<sup>206</sup> ;
- *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité*, sous-titres *Une approche factuelle* de l'UNESCO, du *Rapport Droits de l'enfant en 2017* et *Au miroir de la convention internationale des droits de l'enfant du Défenseur des Droits de la République française*<sup>207</sup> ;
- *Stratégie nationale de santé sexuelle, Agenda 2017-2030 du ministère des Affaires sociales et de la Santé*<sup>208</sup> ;
- *Priorité Prévention*, sous-titres *Rester en bonne santé tout au long de sa vie* et *Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 du ministère des Solidarités et de la Santé*,<sup>209</sup>
- *Vademecum L'école promotrice de santé d'EduSanté, Pour l'école de la confiance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*<sup>210</sup> ;
- *L'Éducation à la sexualité*, sous-titre *Guide d'accompagnement des équipes éducatives en collège et Lycée du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*<sup>211</sup> ;
- *Guide à destination des animateurs / animatrices et des éducateurs / éducatrices sportifs*, titre *Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle*, sous-titres *Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles* et *Les clés pour mieux agir du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*<sup>212</sup> ;
- etc.

#### 5.4. [La sexualité d'État : des Atribus aux sites d'information pour les enfants](#)

Depuis quelques années se répandent des campagnes d'affichage institutionnelles de Santé Publique France explicitement sexuelles dans l'espace public. **Pour rappel, les enfants y attendent leur bus pour aller à l'école, aux activités de loisirs...**

Nous avons également vu apparaître une profusion de sites à destination des enfants et des adolescents financés par des fonds publics, dont le contenu à caractère sexuel est indéniablement excitant, incitateur et résolument orienté vers une vision institutionnelle de la sexualité libérale et libertaire ; les corps sont objets de jouissance et la sexualité objet de plaisir à consommer sans modération. Ci-dessous, vous trouverez une sélection de visuels et de parcours sur les sites institutionnels destinés aux enfants. Chacun pourra juger s'il s'agit du rôle des institutions publiques de santé et d'éducation de produire avec des fonds publics ces campagnes publicitaires et ces plateformes d'éducation sexuelle. Bien sûr dans l'intérêt supérieur de vos enfants !

**Le tout en écriture dite inclusive laquelle est normalement proscrite dans l'enseignement !<sup>213</sup>**

<sup>205</sup> [https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf)

<sup>206</sup> <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789241514606>

<sup>207</sup> <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266214>

<sup>208</sup> [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_sante\\_sexuelle.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf)

<sup>209</sup> [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille\\_de\\_route\\_sante\\_sexuelle\\_16122021.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_sante_sexuelle_16122021.pdf)

<sup>210</sup> <https://eduscol.education.fr/document/1689/download>

<sup>211</sup> [https://media.eduscol.education.fr/file/Action\\_sanitaire\\_et\\_sociale/52/6/education\\_sexualite\\_intervention\\_114526.pdf](https://media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/52/6/education_sexualite_intervention_114526.pdf)

<sup>212</sup> <https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/guidesexualite-2019-vf-2019-pdf-2251.pdf>

<sup>213</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>

### 5.4.1. Le sexe dans les abribus

Campagne de Santé publique France

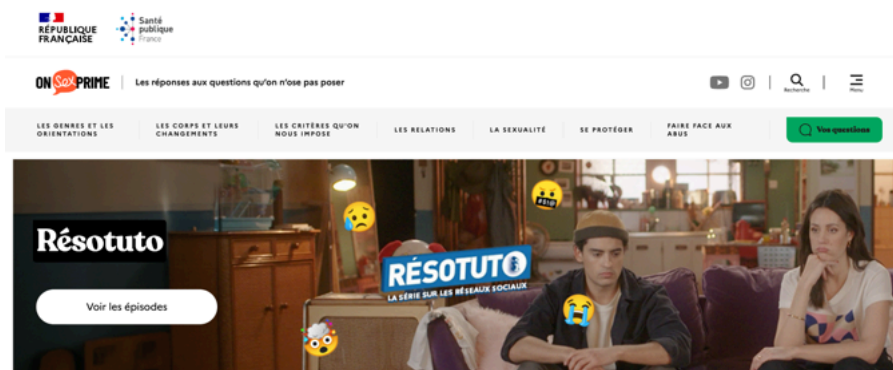


Campagne de Santé publique France



### 5.4.2. Site « Onsexprime » recommandé par Éduscol<sup>214</sup>

Entrée sur le site, page d'accueil<sup>215</sup> : aucune limite d'âge n'est notifiée pour accéder à l'ensemble des contenus.



<sup>214</sup> Éduscol est un site de l'Éducation nationale, site de référence des ressources pédagogiques des enseignants

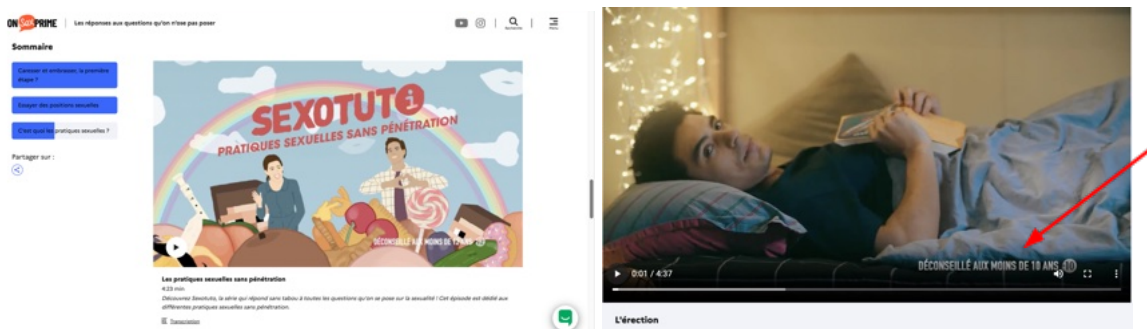
<sup>215</sup> <https://www.onsexprime.fr/>





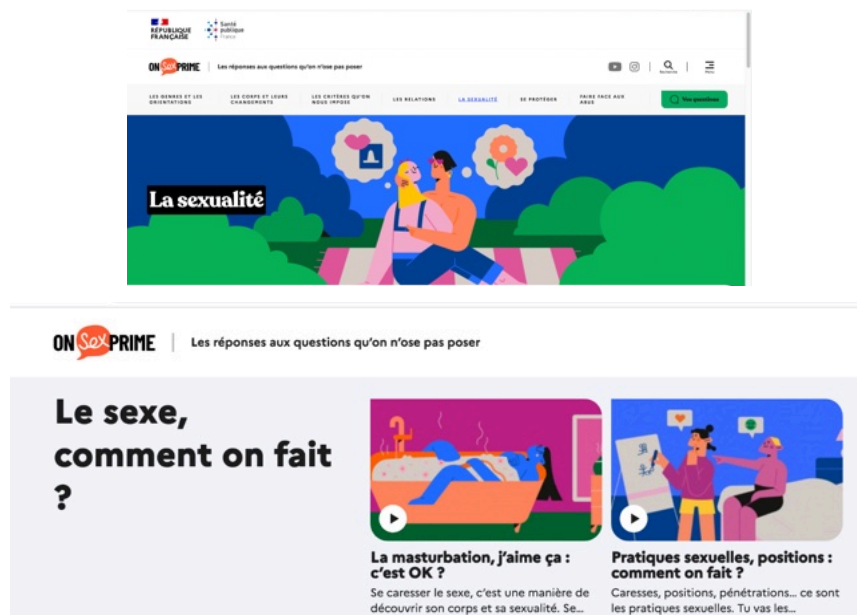
5.4.2.1. Les vidéos Sexotuto

L'accès à la série des vidéos Sexotuto<sup>216</sup> n'indique aucune limite d'âge. C'est seulement lorsque la vidéo se lance qu'apparaît l'indication « Déconseillé au moins de 10 ans ». Aucun contrôle d'âge n'étant opéré, ces contenus sont en accès libre pour tous les enfants. En tout état de cause, 10 ans est un âge évidemment trop jeune pour être confronté à des propos à caractère sexuel.



5.4.2.2. « Pratiques sexuelles, positions : comment on fait ? »

Accès à l'onglet « La sexualité<sup>217</sup> » : pas de limite d'âge !



<sup>216</sup> <https://www.onsexprime.fr/toutes-les-vidéos>

<sup>217</sup> <https://www.onsexprime.fr/la-sexualite>



Accès au thème « Pratiques sexuelles, positions : comment on fait ? »<sup>218</sup> : **toujours pas de limite d'âge**

**ON Sox PRIME** | Les réponses aux questions qu'on n'ose pas poser

YouTube Instagram Recherche Menu

### Sommaire

- Caresser et embrasser, la première étape ?
- Essayer des positions sexuelles
- C'est quoi les pratiques sexuelles ?

Partager sur :

🔍

## Caresser et embrasser, la première étape ?

Une relation sexuelle commence souvent par des baisers et [des caresses](#). Ça fait monter le [désir](#), on parle de « [préliminaires](#) ». Mais en fait, tu peux les faire à tout moment, et ne faire que ça si tu veux !

Il n'y a [pas de modèle à suivre pour une relation sexuelle](#), pas d'étapes par lesquelles passer absolument.

## Essayer des positions sexuelles

Des positions, il y en a plein ! Que ce soit pour la [pénétration](#) ou pour les « [préliminaires](#) ». On ne va pas pouvoir toutes te les décrire ici !

Il n'y a aucune position obligée dans un [rapport sexuel](#). Tu fais uniquement celles dont tu as envie. Tu n'es pas obligé d'essayer celles que tu ne veux pas. Tu peux en avoir essayé et changer d'avis.

Tu peux en essayer plusieurs pendant un seul rapport. Tu peux aussi n'avoir envie que d'une seule position ! Ou en préférer une parce que tu sais qu'elle te donne du plaisir. C'est comme tu le sens. Avant d'enchaîner sur une nouvelle position, assure-toi juste que ton/ta partenaire soit OK. Demande-lui si tu peux lui montrer quelque chose de nouveau, ou au contraire si il/elle peut le faire.

### Sommaire

- Caresser et embrasser, la première étape ?
- Essayer des positions sexuelles
- C'est quoi les pratiques sexuelles ?

Partager sur :

🔍

## C'est quoi les pratiques sexuelles ?

Les [pratiques sexuelles](#), c'est tout ce que tu peux faire dans une relation sexuelle. Ce sont par exemple :

- les baisers ;
- les caresses ;
- le [cunnilingus](#) ou la [fellation](#) (avec la bouche sur le sexe de ton/ta partenaire) ;
- les positions (assis, couchés sur le côté, accroupi...);
- la pénétration.

Tu vas découvrir ces pratiques sexuelles à ton rythme, au fil des mois et des années. C'est normal d'être prêt-e pour essayer certaines pratiques et pas d'autres. Ta sexualité évolue selon tes partenaires, tes expériences, tes sentiments aussi. Le plus important, c'est ton [consentement](#) : tu ne fais que ce que tu as vraiment envie de faire.

Quelle que soit la pratique, le mieux est d'observer en même temps la réaction de l'autre pour voir ce qui plaît et s'adapter. C'est différent pour chaque partenaire. On ne le dira jamais assez : communiquer est la clé d'une vie sexuelle satisfaisante.

Ci-dessous tu peux découvrir plus en détail certaines pratiques et comment te protéger si tu les fais.

**ON Sox PRIME** | Les réponses aux questions qu'on n'ose pas poser

YouTube Instagram Recherche

### Sommaire

- Caresser et embrasser, la première étape ?
- Essayer des positions sexuelles
- C'est quoi les pratiques sexuelles ?

Partager sur :

🔍

Ci-dessous tu peux découvrir plus en détail certaines pratiques et comment te protéger si tu les fais.

## La pénétration vaginale

...

## C'est quoi la sodomie ?

...

## C'est quoi le sexe "oral" ?

...

### Pénétration douloureuse ?

Ne t'inquiète pas, si tu veux avoir des pénétrations, [il y a des solutions](#). Parles-en avec un-e médecin, un-e [sage-femme](#) ou un-e [gynécologue](#), il/elle vérifiera si c'est un signe d'[endométriose](#) ou un [phimosis](#) par exemple.

**ON Sox PRIME** | Les réponses aux questions qu'on n'ose pas poser

YouTube Instagram Recherche

### Sommaire

- Caresser et embrasser, la première étape ?
- Essayer des positions sexuelles
- C'est quoi les pratiques sexuelles ?

Partager sur :

🔍

### Pénétration douloureuse ?

Ne t'inquiète pas, si tu veux avoir des pénétrations, [il y a des solutions](#). Parles-en avec un-e médecin, un-e [sage-femme](#) ou un-e [gynécologue](#), il/elle vérifiera si c'est un signe d'[endométriose](#) ou un [phimosis](#) par exemple.

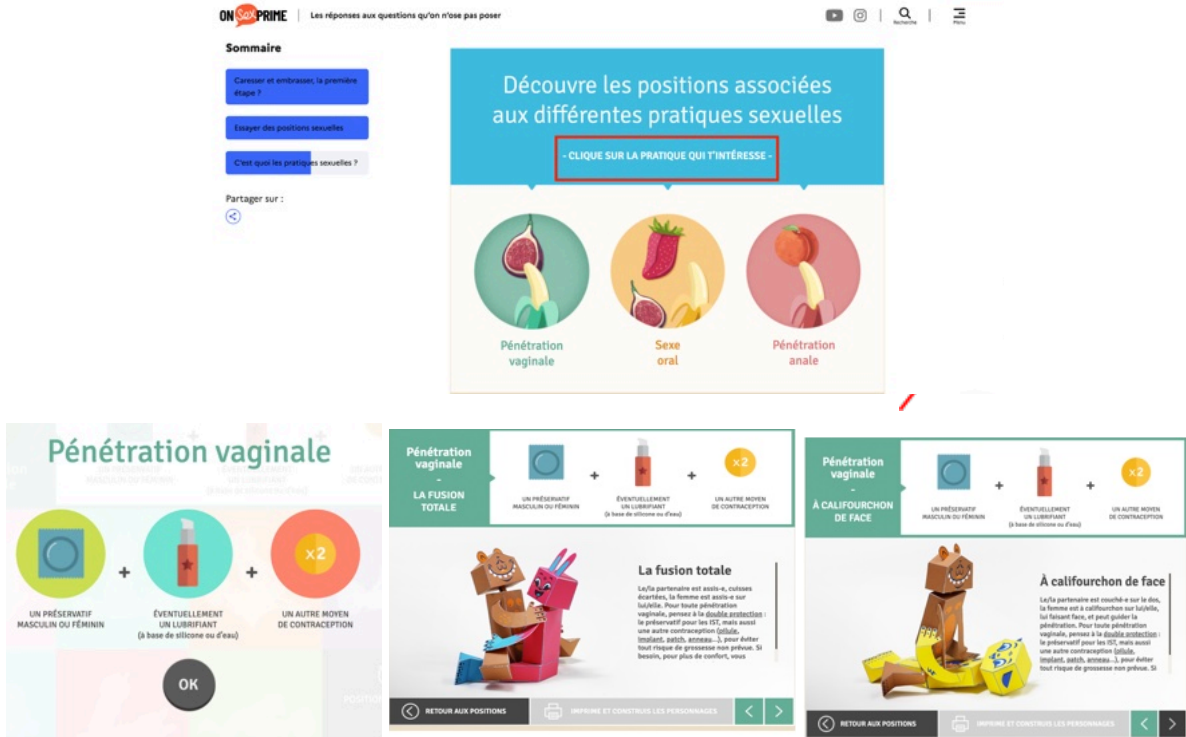
### Bon à savoir !

Qu'il y ait du [sperme](#) ou pas, une fellation peut transmettre une [IST](#).

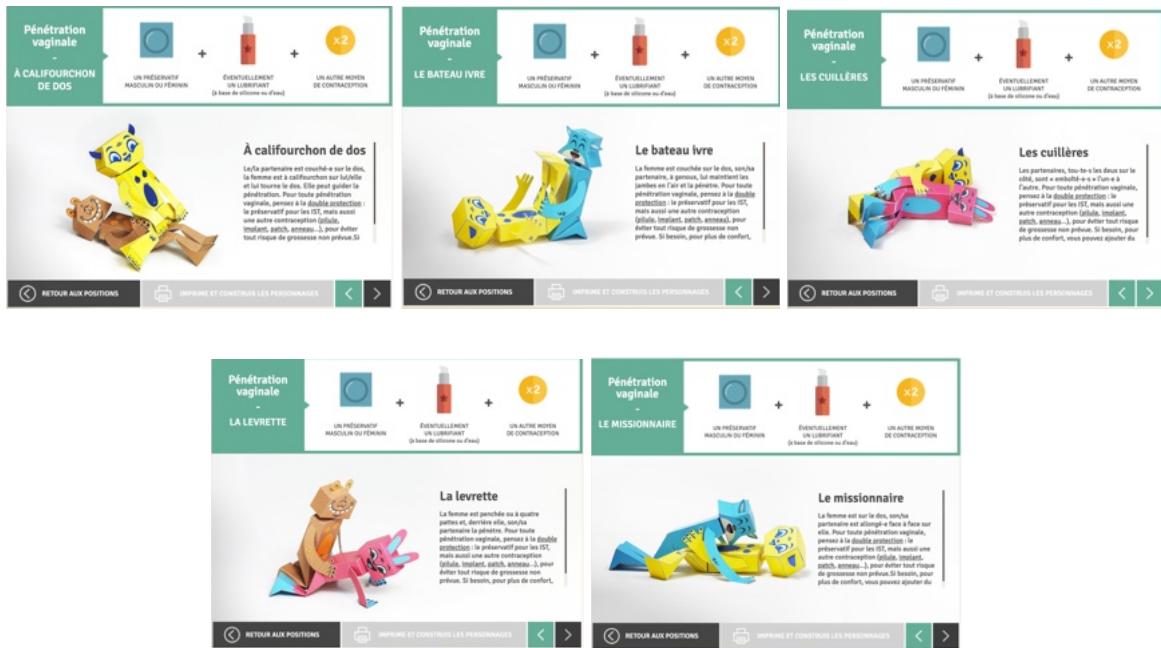
<sup>218</sup> <https://www.onsexprime.fr/la-sexualite/le-sexe-comment-on-fait/pratiques-sexuelles-positions-comment-on-fait>

5.4.2.3. *Le kamasutra expliqué aux enfants !*

Le kamasutra expliqué à vos enfants : l'État les guide « Cliquez sur la pratique qui t'intéresse » et leur propose même « Imprime et construis les personnages »<sup>219</sup> en position sexuelle donc !

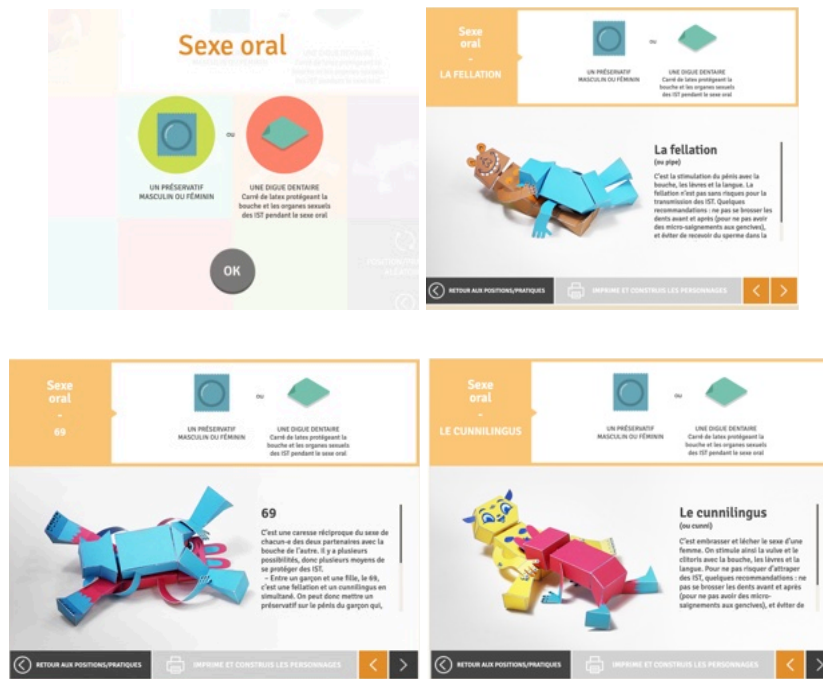


On appréciera la proposition en bas de l'image : « **Imprime et construis les personnages** »



<sup>219</sup> En bas de la page « Pratiques sexuelles - positions » : scroller vers le bas pour accéder au module « Découvre les positions associées aux différents pratiques sexuelles, le kamasutra enfantin se dévoile par pratique. »  
<https://www.onsexprime.fr/la-sexualite/le-sexe-comment-on-fait/pratiques-sexuelles-positions-comment-on-fait>

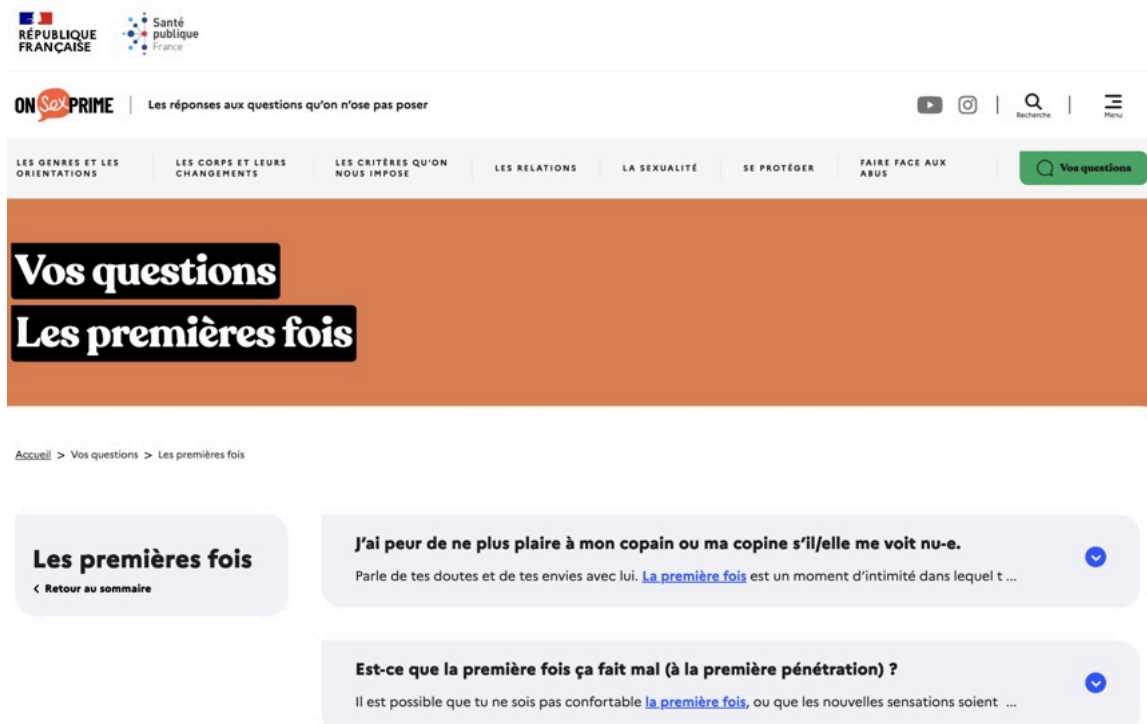
Voici les visuels des pratiques sexuelles accessibles dans la rubrique « Sexe oral ».



Même principe et mêmes personnages pour la rubrique « Pénétration anale ».

#### 5.4.2.4. Vos questions « Les premières fois »

L'onglet « Vos questions - les premières fois » : là encore, aucune limite d'âge<sup>220</sup>!



<sup>220</sup> <https://www.onsexprime.fr/vos-questions/les-premieres-fois>

**Doit-on être amoureux pour faire l'amour ?**

Pas obligé d'être amoureux-se, mais tu dois te sentir à l'aise et en avoir envie. Que ce soit un/une partenaire d'une nuit ou dont [tu es amoureux-se](#), c'est important que tu te sentes bien avec lui/elle. Que tu puisses parler de tes doutes, de tes envies, que tu sentes qu'il/elle te respecte, te veut du bien et te manifeste de l'intérêt. Il est aussi important de discuter de votre relation avant le rapport : ce qu'elle représente pour chacun-e afin de ne pas vous faire du mal ou regretter.

**À quel âge peut-on commencer à faire l'amour ?**

Dans la loi, il n'y a pas d'âge pour avoir le premier rapport sexuel, faire des caresses ou se toucher le corps. C'est toi qui choisis quand tu es prêt-e à avoir des relations sexuelles. En revanche, si tu ne te sens pas encore tout à fait prêt-e, que tu ne sais pas encore comment te protéger des IST (infections sexuellement transmissibles) et d'une grossesse non prévue, ne te force pas. Attends d'avoir vraiment envie et d'être prêt-e. Et sache que même si tu as le droit de faire l'amour à l'âge que tu veux, [tu ne peux pas le faire avec une personne de n'importe quel âge](#).

**Le lubrifiant : pense-y !**

Il aide à mieux « glisser » lors de la pénétration vaginale ou anale. Les préservatifs sont souvent [lubrifiés](#), mais c'est bien d'en avoir au cas où... Dans les associations, souvent, tu peux en avoir !

**5.4.2.5. À quoi ça sert d'observer son sexe**

Aucune limite d'âge annoncée, sauf sur les vidéos Sexotuto intégrées dans le texte de l'article<sup>221</sup>.

**Comment observer ma vulve**

Pour observer ton sexe, prends un miroir pour t'aider à bien voir. Ton sexe est composé de parties extérieures et intérieures. La partie extérieure est appelée la [vulve](#), avec les [lèvres externes](#), les [lèvres internes](#) et le [clitoris](#) (le petit bouton qui est à l'endroit où les lèvres se rejoignent). Il n'existe pas de modèle, de taille ou de forme de vulve idéale. Et puis, la façon dont tu observes [ta vulve](#) peut changer l'impression que tu as : l'image que tu verras debout devant ta glace n'est pas la même que celle que tu auras si tu te regardes avec un petit miroir les jambes écartées. Le trou entre les lèvres, c'est l'entrée du [vagin](#). C'est par là que sort le sang des [règles](#) et que se passe l'accouchement. Entre le vagin et le [clitoris](#), il y a le méat urinaire. C'est par là que sort l'urine. Dans la partie intérieure, que tu ne peux pas voir, en bas de ton ventre, il y a les [ovaires](#), les trompes de Fallope et l'[utérus](#). C'est dans l'utérus que se déroule la grossesse.

**Comment observer mon pénis ?**

Prends le temps d'observer ton sexe : ton [pénis](#), ton [gland](#) et tes [testicules](#). Pour bien voir ton gland, tu peux le [décalotter](#), c'est-à-dire faire glisser la peau qui le recouvre. Si tes deux [testicules](#) n'ont pas la même taille ou la même forme, c'est normal. Prends l'habitude de toucher séparément tes testicules. Fais-les rouler doucement entre tes doigts. Comme ça, tu peux savoir s'il y a un changement de forme ou de consistance. Si c'est le cas, parles-en à un-e médecin.

À l'intérieur de ton corps, il y a la [prostate](#), qui permet de créer le [sperme](#). Elle se trouve juste derrière ta vessie.

**Le clitoris**

Le clitoris, c'est l'organe du [plaisir sexuel](#). Le clitoris est composé de deux parties :

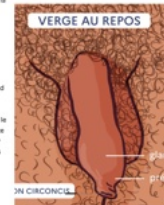
- Le gland. Tu peux le voir en te penchant en avant [comme ça](#). Il est petit et rond. Il est situé à l'intersection des lèvres internes, tout en haut de la vulve. Il est protégé par un repli de peau appelé le capuchon. Avec l'excitation sexuelle, le gland de ton clitoris gonfle un peu un peu. Ça dépend des personnes.
- La partie interne du clitoris. Tu ne la vois pas mais elle existe bien. Elle est constituée de deux bras qui s'étendent de chaque côté du vagin. On appelle ces bras les corps spongieux et les corps caverneux. Les corps spongieux se remplissent de sang et envoient en direction. C'est ce qui favorise la pénétration.



Le gland est situé au bout du pénis. Il est très sensible aux caresses. Le gland est aussi fragile. La muqueuse du gland est la partie la plus sensible aux infections sexuellement transmissibles. Au repos, le gland est recouvert par le prépuce (sauf si tu as été circoncis).

**Le prépuce**

Le prépuce est la peau qui recouvre le gland au repos. Pendant l'excitation, le prépuce se replie en arrière du gland. Le prépuce est relié au gland par une petite peau appelée le frein. Parfois, le frein est trop court. Dans ce cas, tu n'arrives pas à décalotter (découvrir le gland) et c'est douloureux. Les médecins savent facilement régler ce problème. Pendant des rapports longs ou pas assez lubrifiés, parfois, tu peux te faire mal au frein. C'est douloureux et impressionnant mais ça se répare facilement.



L'accès aux visuels détaillés des organes génitaux se fait en un clic à partir du texte introductif par un lien hypertexte.

**5.5. Les réseaux sociaux, nouvelle source d'information des 11-24 ans**

L'influence des réseaux sociaux sur les perceptions et les comportements des jeunes adolescents est largement démontrée. Il faut reconnaître que les associations militantes en général, et du genre en particulier, l'ont parfaitement compris et ont pris le virage bien avant que les autres acteurs réalisent l'emprise que ces applications en ligne pouvaient avoir sur des adolescents en perte de repères et en rupture avec les autres modes d'information.

<sup>221</sup> <https://www.onsexprime.fr/les-corps-et-leurs-changements/comment-marche-le-corps-humain/a-quoi-ca-sert-d-observer-son-sexe>

Nous assistons à un véritable changement de paradigme informationnel puisque la génération dite « Z », née entre 2000 et 2010, et celle des « Alpha », née à partir de 2010, s'informent presque exclusivement sur les réseaux sociaux.

Une étude de l'IFOP intitulée « *Génération TikTok, génération "toctoc" ?* », publiée le 31 janvier 2023 pour la fondation Reboot et la fondation Jean Jaurès, enquête sur la mésinformation des jeunes et leur rapport à la science et au paranormal à l'heure des réseaux sociaux »<sup>222</sup> et démontre que :

- 10 % des jeunes fréquentent les sites Internet ou applications mobiles des titres de la presse écrite (ex : Le Monde, Ouest France...), **contre 69 % qui utilisent pour s'informer les réseaux sociaux** de partage de photos et de vidéos (ex : Facebook, Instagram, TikTok, Snapchat...)
- **41 % des TikTokeurs croient** en l'idée qu'un créateur de contenus/influenceur qui a un nombre important d'abonnés a tendance à être **une source fiable**.

**Le domaine de la sexualité ne fait pas exception à la règle.** Ce que démontre une analyse des données menée par le média ZAVA<sup>223</sup> qui se désigne comme « expert en téléconsultation, spécialisé en santé intime ».

Dans son propos liminaire, ZAVA entend conforter les résultats d'un sondage par téléconsultation, auto-administré par Sidaction et publié en mars 2023. Dans ce sondage, 67 % des 15-24 ans disent ne pas avoir bénéficié des trois cours d'éducation sexuelle annuels bien que la loi impose cet enseignement depuis 2001. Pour rappel, c'est à l'appui de ce sondage que trois associations ont annoncé attaquer l'État<sup>224</sup> en justice et que le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Pap Ndiaye, a répondu en fixant comme priorité à son ministère l'éducation à la sexualité dès l'entrée en primaire. Omettant ainsi un salubre retour d'expériences et une nécessaire évaluation des millions d'euros de fonds publics engloutis depuis une vingtaine d'années par la myriade de ces associations militantes dont l'objet social est d'assurer la prévention et l'information des jeunes en matière de sexualité dans un cadre non institutionnel...

C'est donc dans ce contexte que ZAVA a examiné les données de TikTok<sup>225</sup> afin de révéler **les termes les plus fréquemment recherchés par les francophones** sur ce réseau social en matière de sexualité.

Comme nous avons pu le démontrer, l'éducation à la sexualité que revendiquent les militants du genre n'a pas pour enjeu l'intérêt supérieur des enfants, mais vise à influencer leurs perceptions et leurs comportements. Quant à TikTok, on sait maintenant que l'application chinoise est un outil de guerre culturelle et intellectuelle en mode « soft power », comme l'analyse très bien Vincent Joly pour le Figaro dans l'article « *Comment la Chine protège ses enfants et rend les nôtres débiles avec le réseau social TikTok* »<sup>226</sup>.

**Les données brutes sont accessibles en annexe. Voici un aperçu des résultats communiqués par Zava.**

<sup>222</sup> Pages 27 et 30 - [https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2023/01/Presentation\\_119379\\_Reboot-FJJ-Volet-A\\_11.01.23-1.pdf](https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2023/01/Presentation_119379_Reboot-FJJ-Volet-A_11.01.23-1.pdf)

<sup>223</sup> ZAVA, <https://www.zavamed.com/fr/tendances-sexualite-2023-2024.html>

<sup>224</sup> <https://www.francetvinfo.fr/societe/education/education-a-la-sexualite-a-lecole-trois-associations-attaquent-l-etat-en-justice-pour-obtenir-davantage-de-seances-5687153.html>

<sup>225</sup> Toutes les données détaillées sont à retrouver ici [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1kfV-14rc2JNu-0cSdL\\_sOwtOO2bh8u95gsa-AhmOhJA/edit#gid=0](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1kfV-14rc2JNu-0cSdL_sOwtOO2bh8u95gsa-AhmOhJA/edit#gid=0)

<sup>226</sup> <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/comment-la-chine-protège-ses-enfants-et-rend-les-notres-debiles-avec-le-reseau-social-tiktok-20221214>



1. « Épilotion - 2,1 milliards de vues

L'étude révèle que l'épilotion est le sujet le plus recherché sur TikTok, avec les hashtags #epilation et #épilation, totalisant 2,1 milliards de vues. Les jeunes aspirent à des conseils pour prendre soin de leur corps, accroître leur confiance en eux et comprendre les normes de beauté qui ne cessent d'évoluer. Bien qu'il y ait des liens avec la sexualité par son impact sur l'hygiène et l'esthétique, il est essentiel de rappeler que c'est une décision personnelle. Il vaut mieux privilégier son propre confort et ses propres préférences plutôt que de se conformer aux opinions extérieures.

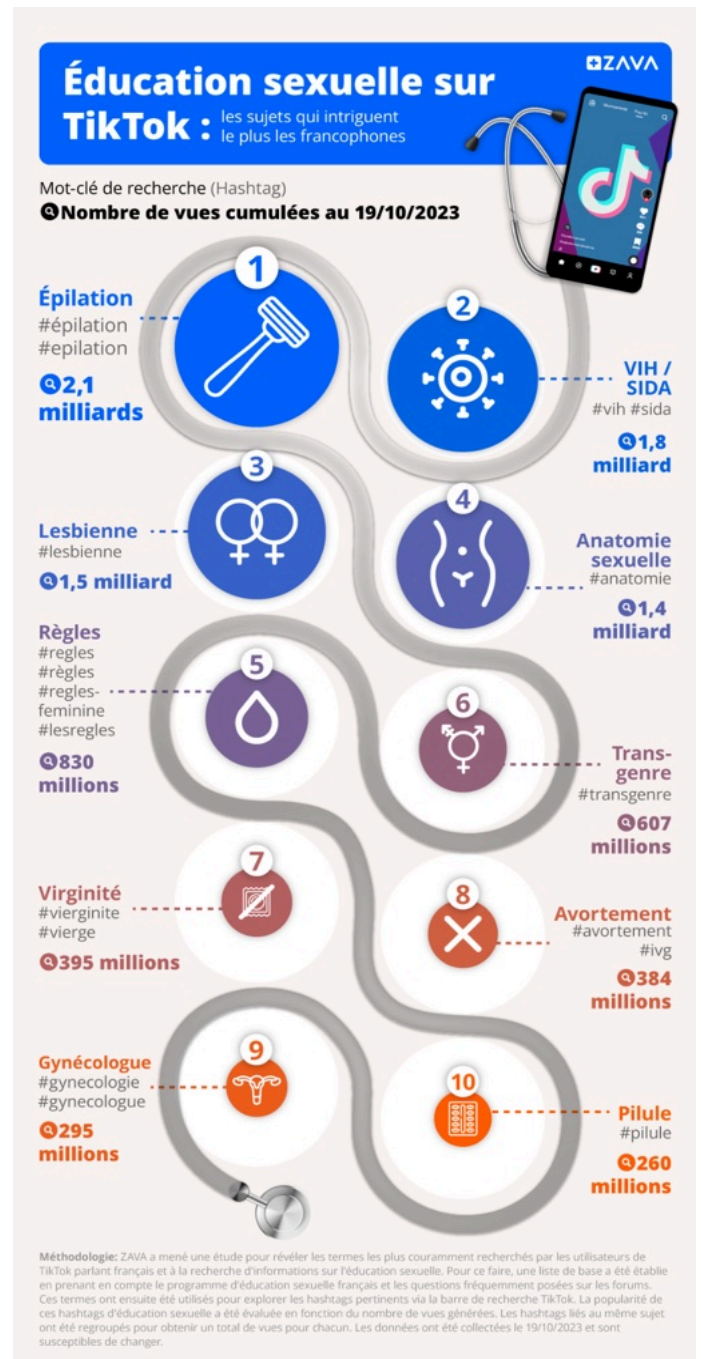
2. VIH & SIDA - 1,8 milliard de vues

Ce sujet est le deuxième plus populaire de la recherche, cumulant 1,8 milliard de vues - il y a un intérêt croissant du public à l'égard du VIH et du SIDA, soulignant ainsi la nécessité d'une éducation et d'une sensibilisation accrues dans ce domaine.

C'est le but de la campagne "TikTok contre les IST" lancée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Bergeracois (Dordogne) qui vise les jeunes (mais pas que !) et propose des vidéos de prévention accompagnées d'un quizz ludique. La CPTS vise à introduire le quizz dans les établissements scolaires.

3. Lesbienne - 1,5 milliard de vues

Le hashtag #lesbienne cumule 1,5 milliard de vues. TikTok devient ainsi un lieu où la sexualité est abordée de manière positive, éducative et inclusive pour les jeunes, mettant en lumière la réalité des expériences LGBTQ+.





## 5.6. À retenir

- Nous assistons à une « société sexe », incapable de maintenir les enfants à distance du réel sexuel adulte ;
- La sexualité est présente sans contrôle d'âge dans l'espace public, l'espace numérique, les médias, etc. ;
- Les termes « droits sexuels » et « sexualité citoyenne », concepts creux qui visent à sexualiser les enfants, ont été créés par des militants avec l'appui d'institutions internationales aux conflits d'intérêts communs avérés ;
- L'enjeu n'est pas de protéger les enfants, mais de changer la société, de forger un éco-sexo-citoyen inclusif ;
- Les institutions publiques, en première desquelles l'École, devraient se tenir à distance des modes sociétales ;
- La libération sexuelle s'est faite sans l'accord des parents, **et sans que l'École s'en fasse la tenancière** ;
- Éduquer dès cinq ans à la sexualité adulte, à la masturbation, et responsabiliser les enfants sur leur « santé sexuelle », n'a ni sens ni fondement scientifique du point de vue de leur développement et de leur protection ;
- Pour les enfants, la sexualité doit conserver son statut d'interdit, de domaine réservé aux adultes, de tabou ;
- Mais au XXI<sup>e</sup> siècle, le « *Il est interdit d'interdire* » de 68 a été remplacé par « *Il est tabou d'avoir des tabous* » ;
- C'est ainsi que la campagne d'affichage « *La pénétration me fait mal* » de Santé publique France a investi l'espace public et les Abribus. Conséquence : les enfants voient le message en allant à l'école...
- « Onsexprime<sup>227</sup> », un site Internet public d'information sur la sexualité destiné aux enfants (déconseillé aux moins de 10 ans, mais sans contrôle d'âge), propose du contenu sexuel conforme à **la vision institutionnelle de la sexualité positive**, ce dont témoigne les logos de la République Française et de Santé publique France ;
- Ce site, référencé dans les supports de l'Éducation nationale et dans un nombre important de documents officiels, présente les « pratiques sexuelles, positions : comment on fait ? », selon le modèle du kamasutra ;
- Après avoir sélectionné l'option « Clique sur la pratique qui t'intéresse », l'enfant peut choisir entre « *pénétration vaginale* » ou « *pénétration anale* » pour ensuite accéder aux différentes pratiques : « La fusion totale », « À califourchon de face », « À califourchon de dos », « Le bateau ivre », « Les cuillères », « La levrette », « Le missionnaire » ;
- Le « Sexe oral » n'est pas en reste grâce aux options suivantes : « La fellation », « 69 » et « Le cunnilingus » ;
- Pour chaque pratique sexuelle, il est proposé à l'enfant « Imprime et construis les personnages ». Il pourra ainsi reproduire la mise en situation de la pratique sexuelle dans sa chambre ou à l'école, seul ou à plusieurs ;
- Dans un autre onglet, les enfants sont incités à observer leur sexe : « À quoi ça sert d'observer son sexe », avec des conseils précis et, au choix : « Comment observer ma vulve » ou « Comment observer mon pénis » ;
- Cette éducation institutionnelle à la sexualité qui multiplie les médias pour atteindre les enfants, qui influence leurs perceptions et leurs comportements, qui les excite et les incite... **Ce n'est pas le rôle de l'État !** Les pouvoirs publics doivent toujours faire primer l'intérêt supérieur des enfants. Avec le site « Onsexprime », c'est tout le contraire ; l'action institutionnelle se situe à la limite de l'infraction de corruption de mineurs ;
- **Nous assistons à une banalisation des insultes à caractère sexuel chez les jeunes de tout milieu social** ;
- L'usage massif des portables a fait de la pornographie un objet de consommation de masse consultable partout et à tout moment, qui participe de la « société sexe » et impacte les relations ;
- La pornographie diffuse une représentation caricaturale stéréotypée de la femme « objet sexuel » et de l'homme « dominateur-baiseur » que des années de lutte féminine avaient cherché à endiguer ;
- La pornographie contribue à normaliser une sexualité crue, et propage une culture du viol et des comportements violents ;
- **L'État est défaillant quand il se montre incapable d'interdire efficacement aux mineurs l'accès à la pornographie.**

<sup>227</sup> <https://www.onsexprime.fr/la-sexualite/le-sexe-comment-on-fait/pratiques-sexuelles-positions-comment-on-fait>

## 6. OBLIGATIONS ET FRAGILITÉS JURIDIQUES



**L'inviolabilité de la vie humaine est le droit des droits.**<sup>228</sup>

---

<sup>228</sup> Victor Hugo

Cette partie est extraite, avec l'accord de son auteure Olivia Sarton<sup>229</sup>, d'un travail mené sur l'aspect juridique de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

## 6.1. Du droit français au droit souple international

### 6.1.1. Droit français

**L'article L. 121-1** du Code de l'Éducation<sup>230</sup> prévoit pour toutes les écoles élémentaires, les collèges et les lycées, une éducation à la sexualité et une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines et à la formation au respect du non-consentement.

**L'article L. 312-16**<sup>231</sup> du même code précise qu'une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'**au moins trois séances annuelles et par groupe d'âge homogène**.

**Une circulaire du 12 septembre 2018**<sup>232</sup> pose les objectifs et le cadre de cette éducation à la sexualité. Elle a été rigoureusement analysée dans le [chapitre 4](#).

**Les structures parascolaires ont été destinataires en 2019**<sup>233</sup> d'un guide pour les animateurs et les éducateurs sportifs sur l'accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle, et sur l'éducation à la sexualité et la prévention des violences sexuelles. Il est constitué de conseils et prescriptions d'actions devant des situations se présentant dans le cadre parascolaire.

### 6.1.2. Droit souple international

Le droit objectif français s'appuie sur les principes directeurs définis par l'OMS, qui appartiennent au « droit souple ». Le droit souple (ou droit mou ; en anglais 'soft law') est un « ensemble de règles dont la force normative est discutée. Ce sont des règles de droit non obligatoires, mais dont les effets juridiques sont bien réels »<sup>234</sup>.

**La France est membre du conseil exécutif de l'OMS et 12<sup>e</sup> contributeur mondial à son budget**<sup>235</sup>. Le ministère de la Santé français s'appuie sur l'OMS pour définir la santé sexuelle et la Stratégie nationale de santé sexuelle : « La France, en cohérence avec l'Organisation Mondiale de la Santé, s'est engagée, à travers la Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030, à agir en faveur d'une amélioration de la santé sexuelle conçue comme une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, exemptes de coercition, de discrimination et de violence. »<sup>236</sup>.

<sup>229</sup> <https://www.juristespourlenfance.com/2024/01/18/leducation-a-la-sexualite-dans-le-cadre-scolaire-etat-des-lieux-a-fin-2023/>

<sup>230</sup> Art L. 121-1 du Code de l'Éducation : (...) Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences, y compris en ligne, et une éducation à la sexualité ainsi qu'une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines et à la formation au respect du non-consentement.

<sup>231</sup> Art L. 312-16 : Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain et sensibilisent aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés. [...]

<sup>232</sup> Circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 (dite circulaire Schiappa) : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=43964>

<sup>233</sup> Guide à destination des animateurs/animatrices et des éducateurs/éducatrices sportifs : Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports 2019.

[https://www.haute-savoie.gouv.fr/contenu/telechargement/30055/179093/file/GuideSexualite\\_2019\\_VF+2019-1.pdf](https://www.haute-savoie.gouv.fr/contenu/telechargement/30055/179093/file/GuideSexualite_2019_VF+2019-1.pdf)

<sup>234</sup> [www.dalloz.fr/documentation/Document?id=D7%2FQASIS%2F001812](http://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=D7%2FQASIS%2F001812)

<sup>235</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-et-rang-de-la-france/la-france-et-les-nations-unies/la-france-et-les-organisations-onusiennes/la-france-et-l-oms/>

<sup>236</sup> <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/sante-sexuelle-et-reproductive/article/sante-sexuelle>  
[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_sante\\_sexuelle.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf)

**L'OMS préconise de « commencer l'éducation complète à la sexualité (ECS) à l'âge de 5 ans<sup>237</sup>**, au moment où débute généralement l'enseignement scolaire<sup>238</sup>. Les objectifs sont détaillés par tranche d'âge dans les 'Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité'<sup>239</sup>.

## 6.2. Élèves concernés et caractère obligatoire

Tous les élèves, de l'école élémentaire au collège et lycée, scolarisés dans des établissements publics ou des établissements privés sous contrat, sont concernés.

**Les enfants scolarisés en maternelle ne sont pas concernés.** Pourtant des parents d'élèves ont signalé des contenus d'éducation à la sexualité dès la maternelle. Il s'agit d'une initiative d'établissements scolaires ou d'académies qui se réfèrent au cadre de la démarche « École promotrice de santé (EPSa)<sup>240</sup> » qui s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé créé en 2013<sup>241</sup>.

**L'éducation à la sexualité fait partie des apprentissages obligatoires** en application de l'article L.312-16 du Code de l'éducation et à ce titre, **les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité** prévue à l'article L. 511-1<sup>242</sup> et R. 511-11<sup>243</sup> du Code de l'éducation. Cette obligation implique que les élèves se soumettent aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement, accomplissent les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respectent le contenu des programmes, les modalités de contrôle de connaissances ainsi que les contrôles et examens de santé organisés à leur intention.

Un document du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse intitulé « Éducation à la sexualité – le cadre juridique et les principes éthiques »<sup>244</sup> soutient que les élèves ne peuvent s'opposer à un enseignement à la sexualité en raison de leurs convictions religieuses : « L'éducation à la sexualité est étayée par des connaissances scientifiques, fondées sur un savoir qui se construit à partir d'explications justifiées auquel on ne peut opposer des croyances religieuses »<sup>245</sup>.

Dans le cadre du Service national universel (SNU), la vie affective et sexuelle fait partie des sujets abordés dans le module obligatoire « Promotion de la santé » de la Feuille de route Stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024<sup>246</sup>. Durant ce séjour de cohésion de 15 jours, les jeunes participent à une séance collective d'éducation à la santé et aux différents déterminants de la santé dans la vie quotidienne, et se voient remettre un « sac à dos » comprenant des préservatifs et un violentomètre.

<sup>237</sup> Recommandations de l'OMS relatives à la santé et aux droits des adolescents en matière de sexualité et de reproduction, 2018 :

<https://www.who.int/fr/publications-detail/9789241514606>

<sup>238</sup> <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/comprehensive-sexuality-education>

<sup>239</sup> [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/reproductive-health/sexual-health/international-technical-guidance-on-sexuality-education-fr.pdf?sfvrsn=10113efc\\_29&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/reproductive-health/sexual-health/international-technical-guidance-on-sexuality-education-fr.pdf?sfvrsn=10113efc_29&download=true)

<sup>240</sup> <https://eduscol.education.fr/document/1689/download>

<sup>241</sup> Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ; la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : article L. 541-1 al 1 du Code de l'éducation

<sup>242</sup> Article L. 511-1 : Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements.

<sup>243</sup> Article R. 511-11 : L'obligation d'assiduité mentionnée à l'article L. 511-1 consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement. Elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées. Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention.

<sup>244</sup> <https://eduscol.education.fr/document/42961/download>

<sup>245</sup> Fiches 8 et 9 du Vademecum Laïcité à l'école, <https://eduscol.education.fr/document/1609/download?attachment>

<sup>246</sup> Feuille de route Stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 : [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille\\_de\\_route\\_sante\\_sexuelle\\_16122021.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_sante_sexuelle_16122021.pdf)

## 6.3. Contenus officiels et mise en œuvre théorique

### 6.3.1. Contenus officiels

L'éducation à la sexualité est dispensée à travers les enseignements dans les différentes matières des programmes et également grâce à trois séances annuelles dédiées.

Au primaire, il ne s'agit pas selon la circulaire de 2018 d'une « éducation explicite à la sexualité ». Des thématiques doivent être étudiées en prenant en compte l'âge des élèves ; **elles sont intégrées à l'ensemble des autres contenus d'enseignement et des opportunités apportées par la vie de classe :**

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants avec le rôle respectif des deux sexes dans la reproduction ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Au collège et au lycée, il s'agit « d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques et de développer leur réflexion et leur esprit critique ».

Les thèmes à aborder sont :

- liberté, responsabilité et respect face aux choix personnels (réseaux sociaux, Internet, cyberharcèlement, pornographie, etc.),
- valeurs et normes,
- impact des stéréotypes et rôles sexués,
- prévention des violences sexistes et sexuelles,
- égalité filles-garçons,
- contraception, prévention des grossesses précoces non désirées, IST et VIH-sida,
- orientations sexuelles,
- respect de son corps et de celui de l'autre,
- consentement aux relations, etc.

Ces thèmes peuvent être abordés dans toutes les matières, même s'ils le sont en priorité dans les enseignements scientifiques liés aux sciences de la Vie et de la Terre, aux sciences médico-sociales et à la prévention santé-environnement, mais aussi dans l'enseignement moral et civique, la philosophie, l'histoire, les arts plastiques, les lettres, etc.

Certains thèmes font directement partie des programmes : ainsi la reproduction, la sexualité, et notamment les moyens de contraception et leurs modes d'action, font partie du programme de SVT en cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>). À la fin de ce cycle, les connaissances et compétences associées sont : « [Relier le fonctionnement des appareils reproducteurs à partir de la puberté aux principes de la maîtrise de la reproduction. Puberté, organes reproducteurs, production de cellules reproductrices, contrôles hormonaux. Expliquer sur quoi reposent les comportements responsables dans le domaine de la](#)

sexualité : fertilité, grossesse, respect de l'autre, choix raisonné de la procréation, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles. »<sup>247</sup>

Les enseignants ont différentes ressources mises à leur disposition sur Éduscol<sup>248</sup>, et des sites sont fréquemment présentés et recommandés aux collégiens et lycéens<sup>249</sup>.

### 6.3.2. Mise en œuvre théorique

#### 6.3.2.1. Au niveau de l'académie

Le pilotage du dispositif de l'éducation à la sexualité est effectué par des comités académiques d'éducation à la santé et à la citoyenneté qui ont pour vocation d'impulser des projets, d'accompagner leur mise en œuvre, de créer et diffuser des outils et ressources.

#### 6.3.2.2. Au niveau des établissements scolaires

Au primaire, c'est le conseil d'école qui doit définir les modalités retenues pour l'éducation à la sexualité.

Au collège et au lycée, c'est le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement qui est chargé de définir « un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques » - Article R. 421-47 du Code de l'éducation<sup>250</sup>.

Ce comité est présidé par le chef d'établissement et réunit, sous la présidence du chef d'établissement, les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, ainsi que les représentants de la commune et de la collectivité territoriale de rattachement au sein de ce conseil. En fonction des sujets traités, il peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile - Article R. 421-46 du Code de l'éducation<sup>251</sup>.

#### 6.3.2.3. Intervenants extérieurs

L'éducation à la sexualité peut être dispensée par le personnel de l'Éducation nationale et des partenaires extérieurs.

En cas d'intervention d'un partenaire, les interventions sont assurées par un binôme de professionnels comprenant toujours un membre du personnel de l'Éducation nationale. Elles se déroulent en présence et sous la responsabilité pédagogique d'un membre de l'équipe éducative. Les intervenants doivent être formés, prioritairement issus d'associations ayant reçu un agrément national<sup>252</sup> ou académique. Les associations agréées au niveau académique sont référencées sur les sites des académies concernées. Les intervenants doivent respecter une charte d'intervention<sup>253</sup> impliquant

<sup>247</sup> Arrêté du 17 juillet 2020, NOR : MENE2018714A, JO 28 juillet 2020, BO 31 juillet 2020,

[cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714\\_annexe3\\_1312891.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714_annexe3_1312891.pdf)

<sup>248</sup> <https://eduscol.education.fr/2083/je-souhaite-me-former-et-obtenir-des-ressources-pour-preparer-des-seances-sur-l-education-la-sexualite> ; en particulier fiches thématiques : <https://eduscol.education.fr/document/9611/download>

<sup>249</sup> [www.onsexprime.fr](http://www.onsexprime.fr) ; [www.lumni.fr/programme/sexotutomatilda.education](http://www.lumni.fr/programme/sexotutomatilda.education) ; [www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org) ; <https://www.filsantejeunes.com/> ; [www.educationsensuelle.com](http://www.educationsensuelle.com) ; [www.aides.org](http://www.aides.org)

<sup>250</sup> Art R. 421-47 : Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté exerce les missions suivantes : [...] 4e Il définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque.

<sup>251</sup> Art R. 421-46 : Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté réunit, sous la présidence du chef d'établissement, les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, ainsi que les représentants de la commune et de la collectivité territoriale de rattachement au sein de ce conseil. En fonction des sujets traités, il peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile.

<sup>252</sup> [www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797](http://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797)

<sup>253</sup> <https://eduscol.education.fr/document/1689/download> p. 36-37



notamment qu'ils s'engagent « au respect de l'individu, de ses droits et de sa dignité, sans discrimination sociale, culturelle, ethnique, de sexe ou d'appartenance religieuse » et qu'ils « ne manifestent et n'exposent aucune forme de prosélytisme idéologique, politique ou religieux, et aucune attitude moralisatrice ou culpabilisante ».

#### 6.3.2.4. Dans le cadre du SNU

Le module collectif relatif à la vie affective et sexuelle est mis en œuvre par des organismes identifiés par les ARS (IREPS - Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé - notamment) ou par des infirmiers et infirmières scolaires.

#### 6.3.2.5. Information des parents

Au primaire, lors du conseil d'école et lors de la réunion de rentrée organisée pour les parents dans le cadre de la présentation des enseignements, les modalités retenues pour la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité doivent être portées à la connaissance des parents d'élèves.

Quel que soit le niveau, « le projet d'école doit présenter de façon explicite aux familles la mobilisation collective pour développer l'éducation à la sexualité au service des apprentissages et du climat scolaire »<sup>254</sup>.

Quant à la circulaire du 28 janvier 2016<sup>255</sup>, elle mentionne le parcours éducatif de santé qui intègre la santé sexuelle et les interventions éducatives associées aux enseignements. Ce parcours « décrit concrètement ce qui est mis en œuvre à destination des élèves ; il est communiqué à leurs familles dont la coopération et l'implication constituent une priorité dans la perspective d'une coéducation ».

Le Défenseur des droits dans son rapport de 2017<sup>256</sup> a recommandé aux équipes pédagogiques et éducatives d'informer les parents [...] de la politique académique d'éducation à la sexualité et [...] de les associer au projet d'éducation à la sexualité au sein des établissements afin de s'assurer de leur compréhension des enjeux et, dans la mesure du possible, de favoriser leur bonne appropriation de la démarche.

**La pratique montre que, très souvent, les parents ne sont pas informés en amont des dates des interventions dans les classes, ni du contenu des interventions dispensées, ni de l'externalisation auprès de partenaires hors institution.**

## 6.4. Fragilités juridiques

Selon un document de l'Éducation nationale, « l'éducation à la sexualité a pour but d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques et juridiques, mais aussi de les faire réfléchir aux dimensions relationnelles, sociales et éthiques de la sexualité humaine, en s'appuyant sur les valeurs laïques et humanistes de notre société, dans le strict respect de la vie privée, de l'intimité et des valeurs personnelles et familiales, pour peu que ces dernières ne s'expriment pas à l'encontre des valeurs de l'École. L'éducation à la sexualité est étayée par des connaissances scientifiques, fondées sur un savoir qui se construit à partir d'explications justifiées auquel on ne peut

<sup>254</sup> « Education à la sexualité, le pilotage » <https://eduscol.education.fr/document/42970/download>

<sup>255</sup> Circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016 relative à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves : <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo5/MENE1601852C.htm>

<sup>256</sup> Rapport du Défenseur des droits « Droits de l'enfant en 2017 » : [https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=16894](https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=16894)

opposer des croyances religieuses. Comme toute éducation, elle a pour objectif de permettre aux personnes concernées de construire leur liberté de choix. »<sup>257</sup>

Cette déclaration *fourre-tout* mélange allègrement instruction, éducation et idéologie sur fond de sexualisation des enfants et de doctrine éco-sexo-citoyenne d'État.

Il est tout d'abord contestable d'associer instantanément les croyances religieuses à des choix de vie privée ou des convictions d'ordre personnel : l'abstinence *versus* l'éducation à la recherche du plaisir sexuel dès l'âge du primaire, l'incitation au polyamour<sup>258</sup>, des convictions vis-à-vis de l'IVG, etc. **son** **des choix de vie, éventuellement basés sur un agir recommandé par une foi**. Vouloir inhiber ces choix par une éducation d'État à la sexualité viole le droit à la liberté de pensée, d'opinion, et le respect de la vie privée.

Par ailleurs, l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire entend s'exercer « dans le strict respect de la vie privée, de l'intimité et des valeurs personnelles et familiales, pour peu que ces dernières ne s'expriment pas à l'encontre des valeurs de l'École ». **Il y a une contradiction irréductible entre les deux termes de la proposition**. La sexualité véhicule pour chacun des valeurs personnelles et familiales. **Elle ne devrait véhiculer aucune valeur pour l'École, mais seulement des connaissances scientifiques**.

Du point de vue du droit, l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire désormais étendue au dogme de la sexualité plaisir dès 5 ans, soulève plusieurs fragilités juridiques relatives aux droits et à la protection des enfants.

#### 6.4.1. Contenu inadapté : intrusion traumatique dans le psychisme de l'enfant

- Violation du droit à la santé de l'enfant - Article L. 1110-1 du Code de la santé publique : traumatisme immédiat et conséquences sur le développement relationnel, affectif et sexuel, troubles futurs de la sexualité. L'OMS préconise de commencer « l'éducation complète à la sexualité » à l'âge de 5 ans. Le contenu présenté dans les « Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité » est souvent inadapté aux âges mentionnés ;
- Violences psychiques et sexuelles - Article 19.4 Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ;
- Atteinte au droit à une information appropriée, article 17 de la CIDE : « Les États (...) veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale » ;
- Non-respect du droit à l'enfance ;
- Certaines interventions devraient tomber sous le coup de l'infraction de corruption de mineur (qui remplace l'ancien délit d'excitation de mineur à la débauche), prévue à l'article 227-22 du Code pénal. Par exemple, cette intervention filmée dans le reportage *Zone Interdite* de janvier 2022. On y voit la projection d'un film dans un établissement scolaire à des lycéens relatant la relation dite amoureuse entre une jeune fille et un manège, la jeune fille s'adonnant à la masturbation avec orgasme sur le manège. La projection du film était destinée à sensibiliser les lycéens à la remise en cause de la norme dans les relations sexuelles et à les convaincre que l'on peut entretenir de telles relations avec des objets ;

<sup>257</sup> Document du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, fiches 8 et 9, [eduscol.education.fr/document/42961/download](https://eduscol.education.fr/document/42961/download)

<sup>258</sup> <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/j-ai-le-droit-d-avoir-plusieurs-amoureux-euses-une-campagne-du-plannig-familial-fait-polemique-20210329>

- Certaines interventions qui imposent aux élèves, même ceux qui ne le souhaitent pas, d'enfiler un préservatif sur une figurine de sexe en érection, pourraient relever de l'exhibition sexuelle - Article 222-32 du Code pénal ou du harcèlement sexuel - Article 222-33 du Code pénal.

#### 6.4.2. Contenu militant : dogme du plaisir sexuel et du genre ressenti

- Atteinte au droit à l'éducation - Article 29 CIDE : « L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; (...) inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité (...) du milieu naturel ». L'absence de transmission de limites, l'incitation au plaisir sexuel comme source de bien-être à l'âge de l'enfance plutôt qu'au contrôle des pulsions, le rejet de modèles nécessaires à la vie en société, l'absence d'informations scientifiques sur la réalité du sexe biologique et les risques sur la santé globale de la transition pédiatrique ne constituent-elles pas des manquements au devoir d'éducation visant l'épanouissement de la personnalité et la santé ?
- Atteinte à la liberté d'expression de l'enfant - Article 13 CIDE ;
- Atteinte à la liberté de pensée et de conscience - Article 14 CIDE ;
- Atteinte au principe de neutralité du service public de l'Éducation nationale - Conseil d'État, 15 octobre 2014, CNAFC n°369965 ;
- Atteinte au respect de la vie privée dès lors qu'un enfant ne souhaite pas apprendre ou restituer des contenus qui portent atteinte à son intimité ;
- Atteinte à la liberté d'opinion et d'expression lorsqu'un enfant sera sanctionné pour avoir soutenu des opinions contraires à ce qui aura été enseigné (comme le libre choix de l'identité sexuée, etc.) ;
- Violation de la liberté pédagogique de l'enseignant, s'il se voit tenu de diffuser un contenu qu'il n'approuve pas.

#### 6.4.3. Intrusion dans un champ éducatif prioritairement réservé aux parents

- Atteinte à la liberté du droit des parents sur l'éducation de leurs enfants ;
  - Article 26.3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » ;
  - Article 2 du Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales : « L'État, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques ;
  - Préambule de la Convention internationale des droits de l'enfant : « Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté ; Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension » ;
  - Couplé avec l'article 18.1 de la Convention internationale des droits de l'enfant : « La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. » ;
- Atteinte au droit au respect de sa vie familiale : article 8, Convention européenne des droits de l'Homme.

## 6.5. À retenir

- La France est membre du conseil exécutif de l'OMS ;
- La France est le 12<sup>e</sup> contributeur mondial au budget de l'OMS ;
- En France, le ministère de la Santé s'appuie sur l'OMS pour définir la Stratégie nationale de santé sexuelle ;
- L'OMS préconise de « commencer l'éducation complète à la sexualité (ECS) dès l'âge de 5 ans ;
- L'éducation à la sexualité fait partie des apprentissages obligatoires (article L.312-16, Code de l'éducation) ;
- Les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité (articles L. 511-1 et R. 511-11, Code de l'éducation) ;
- Les élèves ne peuvent pas s'opposer à l'éducation à la sexualité en raison de leurs convictions religieuses ;
- L'éducation à la sexualité est dispensée dans les différentes matières **+ 3 séances annuelles dédiées** ;
- Elle peut être dispensée par le personnel de l'Éducation nationale ou des partenaires extérieurs ;
- **Les intervenants doivent tous être formés.** En cas d'intervenant extérieur, les séances sont assurées par un binôme comprenant **toujours** un membre du personnel de l'Éducation nationale. **L'intervention se fait sous la responsabilité pédagogique d'un membre de l'équipe éducative** ;
- Quel que soit le niveau, « le projet d'école doit présenter de façon explicite aux familles la mobilisation collective pour développer l'éducation à la sexualité au service des apprentissages et du climat scolaire » ;
- La sexualité véhicule pour chacun des valeurs personnelles et familiales. **L'École n'a pas vocation à véhiculer des valeurs (idéologiques ou religieuses) relatives à la sexualité, mais des connaissances scientifiques** ;
- L'éducation à la sexualité plaisir source de santé, dispensée dans le cadre scolaire, en fonction du contenu réellement dispensé, **peut porter atteintes aux droits et à la protection des enfants** :
  - Quand le contenu est inadapté à l'âge et que les conséquences sont une intrusion traumatique dans le psychisme de l'enfant, les atteintes suivantes peuvent être invoquées : violation du droit à la santé de l'enfant (art. L. 1110-1, Code de la santé publique), violences psychiques et sexuelles (art. 19.4 CIDE), atteinte au droit à une information appropriée (art. 17 CIDE), non-respect du droit à l'enfance ;
  - Certaines interventions pourraient relever de l'infraction de corruption de mineur (art. 227-22 du Code pénal) - cas de la projection d'un film documentaire montrant une jeune fille se masturbant jusqu'à l'orgasme sur un manège pour sensibiliser les lycéens aux relations avec des objets ;
  - D'autres interventions pourraient relever de l'exhibition sexuelle (art. 222-32 du Code pénal) ou du harcèlement sexuel (art. 222-33 du Code pénal) - cas d'enfants obligés d'enfiler un préservatif sur un sexe factice en érection après avoir exprimé leur refus de le faire ;
  - Quand le contenu de l'intervention est militant et que les intervenants présentent des idéologies comme des savoirs, niant le fait scientifique, les atteintes suivantes peuvent être invoquées : atteinte au droit à l'éducation (art. 29 CIDE) , atteinte à la liberté d'expression de l'enfant (art. 13 CIDE), atteinte à la liberté de pensée et de conscience (art. 14 CIDE), atteinte au principe de neutralité du service public de l'Éducation nationale (CE, CNAFC n°369965), atteinte au respect de la vie privée, atteinte à la liberté d'opinion et d'expression, violation de la liberté pédagogique de l'enseignant ;
  - Quand le contenu fait intrusion dans un champ éducatif prioritairement réservé aux parents, et que les conséquences sont de générer un conflit de loyauté entre l'enfant et sa famille ou de porter atteinte à l'intimité de l'enfant, peuvent être invoquées : l'atteinte à la liberté du droit des parents sur l'éducation de leurs enfants et l'atteinte au droit au respect de sa vie familiale.

## 7. RECOMMANDATIONS



**L'enfance a des manières de voir,  
de penser, de sentir,  
qui lui sont propres ;  
rien n'est moins sensé que  
d'y vouloir substituer les nôtres.**<sup>259</sup>

---

<sup>259</sup> Jean-Jacques Rousseau

Ce dernier chapitre rassemble toutes les recommandations de SOS Éducation émanant du travail présenté dans cette note. Elles sont issues des connaissances sur le développement des enfants et des adolescents, et de **la nécessité de rendre la circulaire qui encadre actuellement la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité moins idéologique, plus univoque, opérationnelle et pragmatique.** L'Éducation nationale doit absolument limiter ses engagements en matière d'éducation à la sexualité à ce qu'elle peut réellement faire sans nuire aux enfants.

## 7.1. Principes directeurs

1. Faire primer l'intérêt supérieur des enfants (avant celui de l'institution !)
2. Rompre avec les standards de l'OMS ;
3. Rompre avec l'idée d'une sexualité infantile, l'extraire des documents officiels ;
4. Rompre avec les concepts dangereux de sexualité citoyenne et de droits sexuels ;
5. Ne pas relayer des idéologies dans l'école ;
6. Laisser les sciences sociales à l'université pour les jeunes majeurs !
7. Rétablir la réalité du sexe biologique et dispenser des connaissances scientifiquement avérées ;
8. Rendre le système pleinement transparent pour tous, notamment pour les parents ;
9. Ne pas créer de conflits de loyauté entre l'enfant et ses parents ;
10. Ne pas franchir la frontière de l'intime ;
11. Ne pas débattre de sexualité en classe ;
12. Respecter le refus d'un élève à participer ou à assister au cours ;
13. Ne pas prendre des engagements que l'Éducation nationale ne peut pas tenir ;
14. Instaurer un système de contrôle ne laissant aucune place aux dérives ;
15. Être intransigeant en cas de dérives.

## 7.2. Intitulé par niveau de classe et choix des termes employés

### Intitulé par niveau de classe

1. Élémentaire : « Intelligences émotionnelles et corporelles » ;
2. Collège : « Grandir et aimer » ;
3. Lycée : « Éducation pour une sexualité épanouie et non violente » ou « Éducation à la vie affective et sexuelle ».

### Le choix des mots

#### **CP - CM1 :**

1. Ne pas nommer les organes sexuels en classe, laisser les enfants utiliser leurs propres termes (le langage familial) ;
2. Parler de « zones intimes » sans avoir besoin de les définir ;
3. Poser la distinction entre « l'intime » et « le public », installer l'interdit de l'inceste et de « tout geste » sur les « zones intimes », sauf nécessité médicale ou soins corporels. « Les adultes et les autres enfants ne peuvent pas toucher. »



### CM2 - 6<sup>e</sup> :

1. Ne pas nommer les organes sexuels en classe. Laisser l'élève utiliser le langage familial ;
2. Différencier intime / public / tabou ;
3. Installer les interdits de l'inceste et de tout geste / acte sexuel réclamé ou réalisé par autrui ou sur autrui (cela concerne aussi bien les adultes que les autres enfants).

### À partir de la classe de 5<sup>e</sup> :

1. Utiliser les termes anatomiques ;
2. Consolider la frontière entre la sphère privée et la sphère publique ;
3. Poser les principes du consentement, dire « oui » autant que « non ».

## 7.3. Les programmes - ce qu'il convient de faire et de ne pas faire

1. **Ne pas devancer les questions des enfants ;**
2. Ne pas devancer le développement psychoaffectif et sexuel des adolescents ;
3. Élaborer les programmes avec des médecins spécialistes de l'enfance (pédiatres), du développement psychique (pédopsychiatres) et de la sexualité (gynécologues spécialisés dans la sexualité des adolescents). La nature du risque de contenus inadaptés sur l'enfant et l'adolescent l'exige ;
4. La liberté pédagogique ne saurait s'appliquer à l'éducation à la sexualité, car elle ne relève pas d'un domaine d'enseignement académique dont les compétences de ceux qui la dispensent ont été certifiées (médecine spécialisée de l'enfance, de l'adolescence, du psychisme, ...) ;
5. L'éducation à la sexualité n'ayant pas le statut d'une discipline académique de l'enseignement primaire et secondaire, les séances ne peuvent donner lieu à aucune évaluation, notation...
6. L'éducation à la sexualité ne peut pas prétendre préserver les enfants des abus sexuels. Elle peut transmettre les interdits qui éveillent la vigilance et créer les conditions de la révélation pour l'enfant abusé afin de le protéger. Les programmes et les dispositifs de prise en charge individuelle de l'enfant abusé doivent être élaborés avec des experts de ces situations et des traumatismes associés ;
7. Constituer un comité de suivi intégrant des experts des spécialités de médecine concernées, garant des principes directeurs, des contenus d'intervention, de l'analyse des pratiques et de la mise à jour des « programmes » ;
8. Proposer des séances « officielles » clés en main (méthodologies et ressources pédagogiques).

## 7.4. Contenus par classe d'âge - ce qu'il convient de faire et de ne pas faire

### Primaire et 6<sup>e</sup> - cycle 3 inclus

1. **Développer les prérequis de la sexualité future :**
  - les compétences émotionnelles et cognitives ;
  - le respect, la non-violence et la coopération ;
  - la motricité globale et la motricité fine.
2. Respecter la vision fantasmatique de l'enfant (*sur sa naissance - sur ses parents « des amoureux pas comme les autres » - sur la sexualité adulte*) ;
3. Réserver la transmission des connaissances relatives à la sexualité humaine aux niveaux supérieurs ;
4. Ne pas montrer des corps dénudés, des sexes ou des positions sexuelles ;
5. Ne pas aborder l'orientation sexuelle et les pratiques sexuelles ;
6. Ne pas répondre collectivement aux questions posées sur la sexualité humaine ;

7. Prendre en charge individuellement un enfant tenant des propos à caractère sexuel ;
8. Présenter le corps de manière globale avec « ses zones intimes » ;
9. Expliquer l'hygiène corporelle et poser les interdits de l'inceste et des actes sexuels réclamés ou réalisés par autrui ou sur autrui - « ton corps est à toi », « ton corps, c'est toi » ;
10. Expliquer qu'il n'y a pas de « jeu sexuel » et que l'enfant n'est pas en capacité de consentir ;
11. Montrer aux élèves l'espace d'accueil de la parole dans l'établissement lors d'une visite en début d'année ;
12. Rappeler les interdits sexuels à chaque fois que la situation de classe (ou périscolaire) le permet.

## Collège

- 1. Expliquer les mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux – Priorité absolue,**
2. Rappeler l'interdit de la pornographie aux mineurs,
3. Expliquer le développement physique, psychique et cognitif de la puberté – 5<sup>e</sup>,
4. Développer la thématique « Ce que signifie être grand » – 6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup>
  - *Relations avec les parents, évolution des relations aux autres et du regard sur soi,*
5. Travailler sur la perception de son corps, regard des autres, « canons de beauté » - pour les filles - 5<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup>,
6. Faire prendre du recul par rapport aux diktats des corps dans la mode - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
7. Expliquer la différence entre attirance et orientation homosexuelle - dès la 5<sup>e</sup>,
8. Expliquer l'homophobie intériorisée - rassurer - l'homosexualité : pas un choix, un droit - 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
9. Expliquer les différences sexuées et que chacun a du féminin et du masculin en soi - 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
10. Expliquer la réalité du sexe biologique et son immuabilité - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
11. Fournir des données scientifiques sur les traitements de changement de genre - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
  - *les effets secondaires et irréversibles des traitements médicaux et chirurgicaux de changement de genre/sexe.*
12. Aborder les relations affectives du point de vue des émotions et du lien, - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
13. Comprendre les différences d'enjeu émotionnel entre les filles et les garçons, - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
14. Sensibiliser à l'impact psychique de « l'acte sexuel », ne pas le banaliser - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
15. Approfondir les principes du consentement et ses limites - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
  - *dire clairement « oui » ou « non » - pas de « ni oui - ni non ».*
16. Ne pas présenter les comportements ou pratiques sexuels - 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
17. Expliquer les dangers de la pornographie sur les comportements et les performances sexuels - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>.

## Lycée

- 1. Comprendre l'engagement émotionnel, corporel et psychique des relations sexuelles,**
2. S'approprier pleinement les enjeux du consentement et ses limites,
  - *ni oui-ni non ; un oui qui veut dire non ; un oui par peur des conséquences d'un non...*
3. Comprendre l'impact d'un « faux consentement » sur l'image de soi,
4. Décoder les pratiques sexuelles auto-punitives (réaction de honte ou de culpabilité),
5. Comprendre l'impact de la pornographie sur le désir et les performances sexuelles,
6. Comprendre les cinq modes d'entrée dans une relation et l'impact sur soi,
  - *Pulsion sexuelle - attirance sexuelle - sentiment amoureux - passion amoureuse - l'amour.*
7. Apprendre à gérer ses émotions et ses pulsions affectives et sexuelles,
8. Apprendre à préserver l'estime de soi dans les relations affectives,
9. Comprendre ce qui se joue pour soi dans une rupture,

10. Transmettre une liste de ressources et de centres de documentation utiles,
  - *vérifiée par des professionnels de la gynécologie et des relations affectives adolescentes.*
11. Inviter à participer aux groupes de parole « Vivre son adolescence » - 6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>,
  - *organisés par l'infirmière dans un cadre confidentiel et en petit groupe.*

### Contenus ayant pour objectif de protéger les enfants victimes d'abus sexuels<sup>260</sup>

**Préalable important :** Les programmes recommandés en primaire insistent sur l'enjeu éducatif de poser les interdits de l'inceste et des abus sexuels lors du travail sur le corps par l'identification des zones intimes « interdites aux adultes et plus largement aux autres personnes, même les enfants ». Le rappel de ces interdits doit être fait dans toutes les occasions de la vie de classe et des temps périscolaires qui le permettent. Les parents doivent être informés de cet enjeu et doivent en être parties prenantes.

**Dans chaque établissement :**

1. **Former le personnel aux outils de repérage d'une situation d'abus sexuel,**
2. Prendre en charge individuellement l'enfant dès les premiers doutes,
3. Mettre en place un partenariat avec les équipes spécialisées de la brigade des mineurs dans chaque département afin que soit organisée sans délai, par celle-ci, une audition de l'enfant en salle « Mélanie » lorsqu'une situation d'abus sexuel est dénoncée,
4. Mettre en place un espace d'écoute individualisée sous l'autorité d'équipes spécialisées,
5. Simplifier et accélérer les procédures pour entendre et protéger l'enfant en cas d'abus entre mineurs scolarisés au sein du même établissement.

## 7.5. Organisation, place de la santé scolaire et compétences des intervenants

### Organisation générale des établissements

1. **Inscrire obligatoirement les séances d'éducation à la sexualité dans l'emploi du temps ;**
  - *Les interventions hors emploi du temps / « hors temps consacré » ne relèvent pas de l'enseignement obligatoire.*
2. Les interventions tenues dans l'établissement engagent l'institution scolaire ;
  - *Cesser toutes les interventions militantes. Identifier les associations qui dispensent un discours idéologique afin de les exclure des intervenants possibles des séances d'éducation à la sexualité, cesser la transmission de documents ou la promotion d'associations ou structures d'accueil dont l'Éducation nationale ne peut se porter garante, faire respecter la circulaire interdisant l'écriture dite inclusive dans l'enseignement.*
3. Mettre en place une plateforme nationale de programmation des séances ;
4. Mettre en place un fichier des intervenants « certifiés », connecté à la plateforme des séances ;
5. Enregistrer le contenu et les supports de chaque séance sur la plateforme ;
6. Définir au sein du personnel de l'établissement un coordinateur éducatif + référent santé / séance ;
  - *Le coordinateur éducatif est garant des contenus, il est donc formé à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire ; en primaire, la recommandation est de privilégier la maîtresse/maître, et dans le secondaire, le professeur de SVT.*
  - *Le référent santé, présent à chaque séance, assure la complétion sur la plateforme de suivi ; il garantit la prise en charge « santé » nécessaire.*
7. Vérifier le casier judiciaire de chaque intervenant ;
  - *B2 et non inscription au FIJAIS - 1/an pour le personnel de l'Éducation nationale, avant chaque intervention pour un intervenant extérieur.*

<sup>260</sup> Se référer au rapport de la CIIVISE <https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2023/11/Synthese-VF.pdf>

8. Définir et mettre en place une procédure d'exclusion d'intervenant ayant dispensé un contenu inadapté ;
  - *Pour le personnel de l'Éducation nationale, la personne ne pourra plus animer de séances d'éducation à la sexualité ; pour un intervenant extérieur, la personne physique, ou la personne morale à laquelle elle est rattachée, ne pourra plus intervenir dans des séances d'éducation à la sexualité dans un établissement de l'Éducation nationale. Une procédure d'exclusion dans le respect du contradictoire devra être prévue.*
9. Transmettre une fiche de mission à faire signer avant chaque intervention ;
  - *Rappeler le cadre de référence de l'intervention, les contenus interdits, les principes à respecter, les personnes ressources à contacter si une prise en charge individuelle a été identifiée comme nécessaire. Rappeler l'obligation de « Mettre à distance ses représentations et son vécu ».*

## Place du personnel de santé

1. **Les enjeux de l'éducation à la sexualité imposent une équipe de santé scolaire formée et présente !**
  - *Infirmière, psychologue, médecin sont des acteurs indispensables dans le dispositif. L'équipe de santé scolaire est essentielle pour repérer les élèves victimes d'abus sexuels.*
2. Chaque début d'année, présenter l'infirmière et son rôle en fonction de l'âge des enfants ;
3. Organiser une visite de l'espace d'accueil de la parole et en expliquer le fonctionnement ;
  - *En petit groupe ou en individuel - confidentiel - pour parler de ses difficultés - tristesse - angoisse - colère...*
4. Organiser une séance d'information succincte sur la puberté des filles - CM2 ;
  - *Sans détail sur la sexualité adulte, évoquer le processus pubertaire visible chez les filles, la poussée mammaire et les règles - l'objectif est de rassurer et d'identifier celles qui ont des questions spécifiques ou des appréhensions pour y répondre en petit groupe ensuite.*
5. Faire connaître le rôle d'accompagnement individuel de l'équipe de santé - collège ;
  - *Pour les difficultés liées au vécu de la puberté, aux relations avec les pairs, les situations de harcèlement.*
6. Animer des séances « Comprendre les transformations corporelles et psychiques de la puberté » - collège ;
  - *Le module sera réalisé par un membre de l'équipe de santé et organisé en deux séances distinctes. Il rassemblera des groupes de 6 à 8 filles ou de 6 à 8 garçons, l'animateur suivra un protocole précis et la méthode des groupes de parole. Inscription à son rythme, chaque élève doit participer avant la fin du collège.*
7. Créer un programme d'écoute « Vivre son adolescence » - lycée ;
  - *Sera assuré par le psychologue scolaire, filles et garçons séparés, l'animateur suivra un protocole précis selon la méthode des groupes de parole.*
8. Organiser chaque trimestre un des thèmes « Vivre son adolescence » - lycée.

## Garantir les compétences des intervenants

1. L'agrément de l'Éducation nationale (ou départementale) ne suffit pas à valider les intervenants ;
2. Mettre en place une habilitation à animer des séances d'éducation à la sexualité octroyée après vérification :
  - *du B2 du casier judiciaire et de la non inscription au FIJAIS,*
  - *des connaissances nécessaires sur le développement de l'enfant et de l'adolescent,*
  - *des compétences d'animation de séances d'éducation à la sexualité,*
  - *des connaissances sur les situations et le repérage des abus sexuels.*
3. Chaque intervenant doit avoir reçu une habilitation officielle pour intervenir ;
  - *À renouveler avant chaque intervention pour les intervenants hors personnel de l'Éducation nationale.*
4. Revoir la charte de l'intervenant en fonction des principes directeurs préconisés ;
  - *Enregistrer la charte signée pour chaque intervention et l'archiver dans le cadre d'éventuels contrôles.*
5. Créer un système d'évaluation des intervenants permettant de délivrer l'habilitation ;

6. Concevoir un programme de formation pour ceux qui n'ont pas certifié leurs connaissances et leurs acquis ;
  - 9 journées sur les connaissances du développement de l'enfant et de l'adolescent,
  - 3 journées pour s'approprier les contenus et l'animation des séances.
7. Rendre obligatoire la formation continue des intervenants en éducation à la sexualité ;
  - Une séance annuelle de 2 jours pour analyser ses pratiques et mettre à jour ses connaissances.
8. Transmettre aux parents un lien vers le descriptif de la séquence avant et après l'intervention ;
9. Mettre une boîte aux lettres à disposition des élèves après l'intervention (en aucun cas avant !)
  - Chaque élève doit pouvoir laisser un message, par exemple demander d'échanger avec un professionnel de santé ou un adulte de confiance...

## 7.6. La place des parents

### **Principe essentiel !**

- Agir ensemble (parents et école) ni sans, ni contre, ni dans le dos, pour une éducation sexuelle en milieu scolaire complémentaire et non substitutive.

### **Enjeu**

- Guider les parents dans l'éducation émotionnelle, affective et sexuelle de leur enfant, de manière adaptée à l'âge, sur la base des connaissances scientifiques et cliniques du développement de l'enfant et de l'adolescent.

### **Informations générales à donner aux parents**

1. Cadre légal et textes officiels qui encadrent la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité à l'École ;
2. Les personnes à contacter dans l'établissement sur ce domaine : binôme référent / coordinateur ;
3. Les programmes officiels et les contenus par niveau ;
4. Le descriptif de la séquence avant et après l'intervention ;
5. Les précautions prises pour préserver l'enfance et l'intimité ;
6. Les interdits et les principes directeurs fixés aux intervenants ;
7. Les mesures pour protéger les enfants des abus sexuels ;
  - *Vigilance, rappel des interdits, conditions favorables à la révélation.*
8. La plateforme de suivi accessible aux parents pour le suivi des actions ;
  - *Accès aux dates, intervenants et autres adultes présents, organisation, contenu et support de la séance.*

### **Informations relatives aux abus sexuel (maternelle + primaire - chaque début d'année)**

1. Informer les parents sur la proportion d'enfants abusés, le repérage des signaux faibles, les bons réflexes de vigilance au quotidien ;
2. Fournir un guide éducatif des bonnes pratiques pour poser les interdits sexuels de l'enfance ;
3. Donner les coordonnées du personnel de santé scolaire.
  - *Rappeler l'urgence d'alerter au moindre doute.*

### Informations relatives aux risques du numérique et des réseaux sociaux

1. Rappeler l'interdit du portable à l'école jusqu'à l'entrée au lycée !
  - *Faire évoluer la loi pour étendre au lycée.*
2. Expliquer les risques sur la santé physique et psychique des outils numériques ;
3. Expliquer les risques des réseaux sociaux sur la santé mentale et l'estime de soi ;
4. Indiquer les outils recommandés pour contrôler les temps et les contenus inadaptés.

### Informations à destination des parents sur les risques liés à la puberté et à l'adolescence

1. Informer les parents de la puberté précoce, transmettre une fiche éducative ;
2. Guide éducatif sur la puberté à l'usage des parents ;
3. Informer les parents des risques d'une puberté difficile ;
  - *Rappeler le rôle du médecin traitant/pédiatre dans l'accompagnement des enfants au moment de l'adolescence. Ils peuvent identifier des signaux physiologiques ou psychologiques et anticiper des difficultés à grandir ou des problèmes relationnels.*
4. Informer les parents des refus de la puberté et d'entrée dans la sexualité de certains enfants ;
  - *Expliquer les dysmorphophobies, les conséquences sur la santé mentale et l'estime de soi, les troubles compulsifs alimentaires, les pratiques autopunitives (scarification - relations sexuelles transgressives, soumises, violentes, non protégées), les bouleversements identitaires, l'ambivalence homosexuelle à cet âge...*
5. Informer les parents du phénomène transidentitaire qui touche les adolescentes en Occident ;
  - *Communiquer la part d'adolescents qui se réconcilient avec leur sexe/genre après la puberté, l'urgence d'attendre, les risques du parcours médical et chirurgical, **informer sur les dangers concernant les hormonothérapies et les bloqueurs de puberté administrés aux enfants et adolescents**<sup>261</sup>, et l'adolescence volée dans un processus trop rapide, prématuré, de « transition de genre ». Fournir les clés pour comprendre, les dernières statistiques venant des pays en avance sur la France dans ce phénomène, et des outils d'aide pour accompagner leur enfant.*

---

<sup>261</sup> Article de Claudio Rubiliani pour l'observatoire de la petite sirène - Les bloqueurs de puberté et les traitements hormonaux administrés aux enfants et aux adolescents : modalités d'action et interrogations. Une brève synthèse. <https://www.observatoirepetitesirene.org/post/papier-de-claudio-rubiliani-n-1>



## 7.7. À retenir parmi les 130 recommandations

1. **Faire primer l'intérêt supérieur des enfants (avant celui de l'institution !)** ;
  - Rompre avec les standards de l'OMS ;
  - Rompre avec l'idée d'une sexualité infantile et l'extraire des documents officiels ;
  - Rompre avec les concepts dangereux de sexualité citoyenne et de droits sexuels ;
2. Rétablir la réalité du sexe biologique et dispenser des connaissances scientifiquement avérées ;
3. Rendre le système pleinement transparent pour tous ;
  - Inscrire obligatoirement les séances d'éducation à la sexualité dans l'emploi du temps ;
  - Ne pas créer de conflits de loyauté entre l'enfant et ses parents ;
4. Ne pas franchir la frontière de l'intime, ne pas débattre et ne pas laisser débattre de sa sexualité en classe ;
5. Respecter le refus d'un élève à participer aux séances d'éducation à la sexualité ;
6. Instaurer un système de contrôle des contenus et des intervenants ;
7. Être intransigeant en cas de dérives ;
8. Élaborer les programmes avec des médecins spécialistes de l'enfance, de l'adolescence et du psychisme ;
9. Sortir les séances d'éducation à la sexualité du champ de la liberté pédagogique ;
10. Adapter l'intitulé de l'enseignement aux niveaux de maturité des élèves (primaire, collège, lycée) ;
11. Poser les interdits sexuels (inceste et abus) dès les petites classes, expliquer qu'il n'y a pas de « jeu sexuel » ;
12. Jusqu'en 6<sup>e</sup>, prioriser le développement des compétences émotionnelles et cognitives ;
13. Expliquer les mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux ;
14. Ne pas aborder le registre sexuel avant la classe de quatrième ;
  - **Respecter la vision fantasmatique de l'enfant** ;
  - Veiller à ne pas faire effraction dans le psychisme de l'enfant en imposant un récit du sexuel adulte ;
  - Ne pas devancer les questions des enfants ;
  - Ne pas devancer le développement psychoaffectif et sexuel des adolescents en parlant de sexualité trop tôt ;
15. Prendre en charge individuellement un enfant posant des questions inadaptées à son âge. Elles témoignent peut-être du vécu d'un évènement traumatique qui nécessite l'aide d'un adulte habilité et formé ;
16. Expliquer les dangers de la pornographie sur les représentations, les comportements et la santé sexuels ;
17. Aborder les relations affectives du point de vue des émotions et du lien ;
  - Aider les jeunes à accepter et à vivre les transformations corporelles et les évolutions affectives et psychiques de la puberté. Veiller à la bonne santé mentale des adolescents, et plus particulièrement à celle des filles ;
  - Sensibiliser à l'importance de préserver l'estime de soi dans les relations affectives ;
  - Comprendre l'engagement émotionnel, corporel et psychique d'une relation sexuelle ;
18. **Garantir les compétences des intervenants par un programme de formation certifié obligatoire** ;
  - Mettre en place un fichier des intervenants habilités et une plateforme de programmation des séances ;
19. **Les enjeux de l'éducation à la sexualité imposent une équipe de santé scolaire formée et présente !**
  - Chaque début d'année, présenter l'infirmière et son rôle en fonction de l'âge des enfants ;
  - Organiser une visite de l'espace d'accueil de la parole et en expliquer le fonctionnement ;
  - Former le personnel aux outils de repérage d'une situation d'abus sexuel ;
  - Mettre en place un partenariat avec les équipes spécialisées de la brigade des mineurs ;
20. **L'éducation sexuelle en milieu scolaire doit être complémentaire et non substitutive de l'éducation des parents** ;
  - Guider les parents dans l'éducation émotionnelle, affective et sexuelle de leur enfant ;
  - Informer les parents sur les risques du numérique et des réseaux sociaux et leur fournir des solutions ;
  - Guider et informer les parents sur les risques liés à la puberté et à l'adolescence.

## 8. CONCLUSION



**Aimer, c'est bien,  
savoir aimer, c'est tout.<sup>262</sup>**

---

<sup>262</sup> François-René de Chateaubriand

## L'éducation à la sexualité, vraiment dans l'intérêt des enfants ?

À l'issue de ce travail d'analyse rigoureux des enjeux, des risques et des bénéfices de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, mené avec les meilleurs experts des domaines concernés, une question demeure : **Pourquoi ?**

Sur quels éléments de preuve les dirigeants du monde occidental rassemblés au sein de l'OMS s'appuient-ils pour affirmer qu'il est dans l'intérêt des élèves de recevoir une éducation à la sexualité plaisir et « dégenrée » dès 5 ans ? Nous n'avons trouvé aucune réponse valable à cette question du point de vue de l'intérêt des enfants ou des adolescents.

Dans le même temps, le système éducatif français accuse une chute historique des résultats de ses élèves au classement PISA 2022, et des problèmes structurels de discipline et de sécurité rendent presque impossibles les apprentissages dans une majorité d'établissements.

Dans ce contexte scolaire déplorable où la mission d'instruction et la sécurité devraient concentrer tous les moyens financiers et humains de l'institution, **l'Éducation nationale s'entête à faire de l'éducation à la sexualité une priorité et son cheval de bataille émancipateur, contre l'intérêt supérieur des enfants, dans le dos des parents et sans en avoir ni les compétences ni le personnel.**

## Sexualiser l'enfance, est-ce le rôle de l'École ?

Comme nous l'avons démontré dans ces pages, confronter les enfants à un réel sexuel adulte dans l'enceinte d'une institution d'enseignement ayant autorité sur eux **caractérise une atmosphère incestuelle institutionnelle.**

Même dispensé avec de bonnes intentions, un contenu à caractère sexuel provoque chez les enfants qui n'y sont pas préparés une effraction psychique potentiellement grave puisque les signes cliniques qui peuvent apparaître sont similaires à ceux de troubles post-traumatiques. En tout état de cause, une telle **intrusion psychique dans l'intime de l'enfant** bouleverse son développement cognitif et entrave son processus de construction identitaire.

**En transmettant par idéologie des contenus à caractère sexuel inadaptés à l'âge des élèves, l'institution scolaire influence les représentations des enfants et les sexualise, se souciant peu des conséquences sur leur développement psychique, cognitif et sexuel futur.**

Par ce réel sexuel adulte imposé que l'enfant n'est ni en mesure d'accueillir ni en capacité d'élaborer, l'institution lui vole une part de son enfance, le privant ainsi d'un processus d'exploration personnelle qu'il aurait dû vivre à son rythme et dans son intimité.

L'École se rend coupable de trois transgressions majeures : d'abord, elle franchit la frontière générationnelle du sexuel entre enfants et adultes ; ensuite, elle mêle sphère publique et sphère privée ; et enfin, elle présente des idéologies comme des vérités, des savoirs.

Pour les enfants ayant été préalablement exposés à des contenus sexuels, notamment sur des écrans, de manière accidentelle ou volontaire, le réel sexuel expliqué dans le cadre d'un enseignement scolaire provoque automatiquement une excitation qui se fonde sur les mêmes ressorts que ceux de la pornographie. **L'École se fait complice et incitatrice de ces perversions, avec l'autorité du savoir en plus.** L'enfant se sent conforté dans ses pulsions. Il se trouve confiné dans sa toute-puissance narcissique alors qu'il doit apprendre à se contrôler pour grandir psychiquement.

C'est pourquoi les interdits et les frustrations sont essentiels et utiles. L'enfant doit apprendre à les intérioriser pour accéder au principe de réalité. Sans cela, sa capacité future à s'empêcher s'en trouvera altérée. En agissant de la sorte, **l'École nuit à son développement psychique au lieu de le laisser grandir et de lui fournir la nourriture intellectuelle dont il a justement besoin à cet âge.**

Ajoutons que de tels « enseignements » ne resteront pas lettre morte. Le système d'apprentissage des enfants prépubères se fait par mimétisme du fait de leur niveau de maturation cognitif et psychique ; autrement dit, ils auront le réflexe d'imiter, donc de reproduire. Ils tenteront d'assimiler ce qu'ils ont vu ou entendu en classe, en s'adonnant à des expérimentations entre eux, sur eux, à la maison ou en consultant des contenus pornographiques sur Internet. **L'École, censée lutter contre les abus sexuels et la pornographie, génère de la confusion chez les enfants en remettant en cause les interdits parentaux, et provoque une stimulation à agir sexuellement, contribuant ainsi inexorablement à une sexualisation précoce des enfants.**

Nous préférons croire, bien que cela ne les honore pas, que nos dirigeants ne savent pas ce qu'est un enfant et qu'ils ignorent ses besoins développementaux affectifs, psychiques et intellectuels. Pour qui connaît le développement de l'enfant, **l'éducation à la sexualité actuellement dispensée se situe à l'opposé de ce qu'il convient de faire.** C'est pourquoi nous avons eu à cœur de présenter **plus d'une centaine de recommandations** pour qui veut vraiment œuvrer dans l'intérêt des enfants.

Au-delà de son devoir d'instruction, **l'École a un devoir de pare-excitation. Elle doit poser le principe du respect de l'intimité, dont le seuil est propre à chacun,** et l'ériger en valeur cardinale et inviolable dans l'institution. L'École doit fournir aux enfants les clés de compréhension pour maîtriser leurs émotions et orienter leur désir d'acquérir des connaissances. L'École doit inculquer les interdits de l'inceste et des abus sexuels. Elle doit s'assurer que chaque enfant a bien connaissance des moyens mis en place en son sein pour venir en aide aux victimes de ces crimes. L'École doit garantir un espace de prise en charge avec du personnel compétent et présent pour accueillir les enfants dont le comportement ou les révélations nécessitent un encadrement spécifique immédiat.

### **L'adolescence ou la recherche de soi, quel rôle pour l'école ?**

Le contexte actuel d'indifférenciation des identités sexuées, d'hypersexualisation et de surconsommation de pornographie amène **la jeunesse** à considérer désormais le corps comme un objet façonnable à souhait. Le sexe voit sa réalité biologique remise en cause et devient un bien de consommation comme un autre. Il est urgent de rompre avec ces idéologies dévastatrices et ces industries mortifères qui prônent une sexualité sans affect et un morcellement de l'identité, provoquant des ravages parmi une partie des adolescents.

Durant cette période sensible, l'institution doit avoir à cœur de veiller à ce que les jeunes développent une bonne estime personnelle et se socialisent dans l'altérité, c'est-à-dire dans l'acceptation des différences. Les processus d'identification pendant l'adolescence peuvent générer des inquiétudes et des troubles importants, et nécessitent donc de faire preuve de la plus grande vigilance afin de pouvoir réagir vite et bien le cas échéant. À ce moment délicat de leur vie, les élèves requièrent une observation accrue. L'enseignant est un adulte qui doit tenir sa place de protecteur **et non adopter la posture d'influenceur.**

**Les adolescents ont à mener le chemin de leur individualisation de manière indépendante afin de construire leur identité globale dans le respect de leurs valeurs personnelles et de leur identité sexuée.** Tous les systèmes d'influence, qu'ils soient idéologiques, médiatiques ou consuméristes,

impactent ce processus et restreignent la liberté du jeune dans sa maturation psychoaffective et sexuelle. L'École ne peut empêcher la jeunesse de « baigner » dans son époque, mais elle ne doit en aucun cas participer à ce phénomène en véhiculant un système d'influence institutionnel déterminé à forger un éco-sexo-citoyen, tel que le souhaitent l'OMS et les institutions onusiennes ou européennes.

L'institution scolaire doit rester à sa place en proposant une lecture pragmatique, loin des tumultes médiatiques et des lobbies, fondée sur la science, empreinte de sagesse et de la faculté de discernement qui permet de se projeter sur le temps long.

Cette aide respectueuse du travail d'identification et d'autonomisation de l'adolescent est possible dans le cadre d'un programme éducatif non intrusif basé sur la libre participation des élèves, tel qu'il est détaillé dans nos recommandations.

### **Aider à grandir, sans nuire, sans influencer, dans le respect de la liberté de conscience**

Aucune éducation à la sexualité n'est possible sans une équipe de santé scolaire pluridisciplinaire, formée et présente, prête à recevoir dans des espaces consacrés la parole des élèves qui en ont besoin, au risque sinon d'ouvrir des failles impossibles à refermer.

Ce dispositif « d'aide à grandir » ne peut se mettre en place qu'en lien avec les parents, chacun devant rester à sa place. L'institution doit garantir une transparence totale sur les contenus, sur les méthodes et sur la compétence médicale et pédagogique des intervenants.

Un domaine d'intervention aussi délicat, conditionné à la maturité affective et sexuelle des enfants et des adolescents, n'accepte aucune approximation dans la prise en charge éducative. **Si les moyens ne sont pas à la hauteur, il vaut mieux ne rien faire !** Les potentiels bénéfiques sont bien inférieurs aux risques engendrés par une séance d'éducation à la sexualité inadaptée au développement des élèves, comme en témoignent les cas concrets relatés dans ce rapport.

**L'École doit nécessairement s'inscrire dans la réalité du sexe biologique et dans l'anthropologie de l'espèce humaine. Elle doit aider chaque enfant à exprimer ses capacités relationnelles et à accepter que les autres peuvent penser autrement et être différents de lui. L'École doit respecter en chaque élève sa liberté de conscience et son cheminement personnel et intime pour édifier sa propre identité sexuée. Ce contexte positif facilitera son aspiration à aimer et à être aimé.**

Sophie Audugé



## 9. ANNEXES



**Ne pas railler, ne pas déplorer,  
ne pas maudire, mais comprendre.** <sup>263</sup>

---

<sup>263</sup> Baruch Spinoza



9.1. [Matrice de l'OMS - 0 à 15 ans](#)

# La matrice

<b>Groupe d'âge 0-4</b>	38
<b>Groupe d'âge 4-6 ans</b>	40
<b>Groupe d'âge 6-9 ans</b>	42
<b>Groupe d'âge 9-12 ans</b>	44
<b>Groupe d'âge 12-15 ans</b>	46
<b>Groupe d'âge 15 ans et +</b>	49

<b>0-4</b>	<b>Information</b> Informer l'enfant sur	<b>Compétences</b> Permettre à l'enfant de	<b>Attitudes</b> Aider l'enfant à développer
<b>Corps humain et développement</b>	<p>toutes les parties du corps et leurs fonctions</p> <p>les différents corps et différents sexes</p> <p>l'hygiène corporelle</p> <p><i>la différence entre soi-même et les autres</i></p>	<p>nommer les parties du corps</p> <p>pratiquer l'hygiène (laver chaque partie de son corps)</p> <p>reconnaître les différences physiques</p> <p>exprimer ses besoins et désirs</p>	<p>une image positive de son corps et de soi-même: estime de soi</p> <p>le respect des différences</p> <p>une bonne estime de son propre corps</p> <p><i>une bonne considération du sentiment de bien-être, de proximité et de confiance créé par l'expérience physique et celle de l'attachement</i></p> <p><i>le respect de l'égalité entre les sexes</i></p>
<b>Fertilité et reproduction</b>	<p>la grossesse, la naissance, les bébés</p> <p>les connaissances de base concernant la reproduction humaine (d'où viennent les bébés)</p> <p><i>les différentes manières de faire partie d'une famille (p. ex. adoption)</i></p> <p><i>le fait que certaines personnes ont des enfants et d'autres pas</i></p>	<p>discuter de ces thèmes avec le vocabulaire adéquat</p>	<p><i>l'acceptation des différentes manières de devenir enfant d'une famille</i></p>
<b>Sexualité</b>	<p>le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la masturbation infantile précoce</p> <p>la découverte de son propre corps et de ses parties génitales</p> <p>le fait que le plaisir lié au contact physique est un aspect normal de la vie de chacun</p> <p>la tendresse et le contact physique comme une expression de l'amour et de l'affection</p>	<p>devenir conscient de son identité sexuelle</p> <p>parler des sensations (dés)agréables dans son propre corps</p> <p>exprimer ses propres besoins, désirs et limites, par exemple en «jouant au docteur»</p>	<p>une attitude positive vis-à-vis de son corps et de toutes ses fonctions = image positive de son corps</p> <p>le respect des autres</p> <p><i>une curiosité pour son corps et le corps des autres</i></p>
<b>Emotions</b>	<p>les différents types d'amour</p> <p>les sensations/sentiments «oui» et «non»</p> <p><i>le langage des sentiments</i></p> <p><i>le sentiment du besoin de vie privée</i></p>	<p>sentir et montrer de l'empathie</p> <p>dire oui/non</p> <p>exprimer et communiquer ses propres émotions, désirs et besoins</p> <p><i>exprimer son propre besoin de vie privée</i></p>	<p>la compréhension de la diversité d'expression des émotions</p> <p>un sentiment positif envers le fait d'être une fille ou un garçon</p> <p>l'opinion qu'il est juste d'exprimer et expérimenter ses émotions</p> <p><i>une attitude positive envers différentes émotions dans diverses circonstances</i></p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

<b>0-4</b>	<b>Information</b> Informer l'enfant sur	<b>Compétences</b> Permettre à l'enfant de	<b>Attitudes</b> Aider l'enfant à développer
Relations et styles de vie	les différentes sortes de relations les différentes sortes de relations familiales	parler de ses propres relations et de sa propre famille	un sentiment de proximité et de confiance fondé sur l'expérience de l'attachement une attitude positive envers les différents styles de vie la conscience de la diversité des relations
Sexualité, santé et bien-être	les bonnes et mauvaises expériences de son corps / Qu'est-ce qui provoque un bon ressenti/sensation? (écouter son corps) le droit de refuser si l'expérience ou le ressenti n'est pas plaisant	faire confiance à son instinct appliquer le modèle des 3 pas (dire non, partir, parler avec quelqu'un de confiance) se sentir bien	une appréciation de son corps la conscience qu'il est juste de demander de l'aide
Sexualité et droits	le droit d'être en sécurité et protégé la responsabilité des adultes envers la sécurité des enfants le droit de poser des questions sur la sexualité le droit d'explorer les identités sexuelles <i>le droit d'explorer la nudité et le corps, d'être curieux</i>	dire oui et non développer des compétences de communication exprimer besoins et désirs <i>faire la différence entre les bons et les mauvais secrets</i>	une conscience de ses propres droits qui contribue à une meilleure assurance l'attitude «mon corps m'appartient» le sentiment qu'il est possible de décider pour soi
Déterminants sociaux et culturels de la sexualité (valeurs/normes)	les règles sociales et les valeurs et normes culturelles les rôles sexuels la distance sociale à maintenir avec différentes personnes <i>l'influence de l'âge sur la sexualité et le comportement adapté à l'âge</i> <i>les normes concernant la nudité</i>	faire la différence entre les comportements en privé et en public respecter les règles sociales et les normes culturelles se comporter de manière adaptée au contexte <i>savoir que les touchers intimes ne sont pas acceptables dans n'importe quel endroit</i>	le respect de son propre corps et de celui des autres l'acceptation des règles sociales concernant la vie privée et l'intimité le respect du «non» ou «oui» des autres

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)



4-6	Information Informer l'enfant sur	Compétences Permettre à l'enfant de	Attitudes Aider l'enfant à développer
Corps humain et développement	toutes les parties du corps et leurs fonctions les différents corps et les différents sexes l'hygiène corporelle <i>les différences physiques et développementales liées à l'âge</i>	nommer les parties du corps pratiquer l'hygiène (laver chaque partie de son corps) reconnaître les différences physiques exprimer ses besoins et désirs <i>reconnaître son besoin de vie privée et celui des autres</i>	<b>une identité sexuelle positive</b> une image positive de son corps et de soi-même: estime de soi le respect des différences le respect de l'égalité entre les sexes
Fertilité et reproduction	<b>les mythes relatifs à la reproduction (p. ex. dans certains pays on dit aux enfants que les bébés sont apportés par la cigogne)</b> la vie: grossesse, naissance et bébés; fin de la vie les connaissances de base en matière de reproduction humaine	discuter de ces thèmes en lui assurant le vocabulaire adéquat	<i>le respect des différences: certaines personnes ont des enfants, d'autres pas</i>
Sexualité	le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la masturbation enfantine précoce la découverte de son propre corps et de ses parties génitales <i>la signification et l'expression de la sexualité (p. ex. l'expression des sentiments d'amour)</i> <i>le langage sexuel approprié</i> <i>les sensations liées à la sexualité (proximité, plaisir, excitation) comme faisant partie de la gamme des sensations humaines (elles doivent être positives, n'inclure aucune coercition et ne pas faire mal)</i>	<b>discuter de sujets qui concernent la sexualité (compétences de communication)</b> <b>consolider son identité sexuelle</b> <i>utiliser le langage sexuel de manière non agressive</i>	une image positive du corps le respect des autres
Emotions	<b>la jalousie, la colère, l'agressivité, la déception</b> <b>l'amitié et l'amour envers des personnes du même sexe</b> <i>la différence entre amitié et amour</i> <i>les amours secrètes, le premier amour (sentiment amoureux, «béguins», amour non réciproque)</i>	<b>gérer les déceptions</b> exprimer et communiquer ses propres émotions, désirs et besoins <i>gérer son besoin de vie privée et celui d'autrui</i> <i>nommer adéquatement ses propres émotions et sentiments</i>	<b>l'acceptation du fait que les sentiments amoureux (en tant que partie de la gamme des émotions) sont naturels</b> l'opinion qu'il est juste d'exprimer et expérimenter ses émotions (valorisation de ses ressentis)

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

<b>4-6</b>	<b>Information</b> Informer l'enfant sur	<b>Compétences</b> Permettre à l'enfant de	<b>Attitudes</b> Aider l'enfant à développer
<b>Relations et styles de vie</b>	<p><b>l'amitié</b></p> <p>les relations entre personnes du même sexe</p> <p>les différentes sortes de relations (familiales)</p> <p><i>les différentes conceptions de famille</i></p>	<p>développer des relations adéquates avec les autres, les membres de la famille, les amis</p> <p>vivre ensemble en famille dans le respect mutuel</p> <p>construire et maintenir des relations</p>	<p><b>l'acceptation de la diversité</b></p> <p>le respect des différents modes de vie</p>
<b>Sexualité, santé et bien-être</b>	<p>les bonnes et mauvaises expériences de son corps / qu'est-ce qui provoque un bon ressenti/sensation? (écouter son corps)</p> <p>le droit de refuser si l'expérience ou le ressenti n'est pas plaisant</p>	<p>faire confiance à son instinct et appliquer le modèle des 3 pas (dire non, partir, parler avec quelqu'un de confiance)</p> <p>réussir à ressentir le bien-être</p>	<p><b>la conscience de pouvoir choisir</b></p> <p><b>la conscience des risques</b></p> <p>une bonne estime de son corps</p> <p>la conscience qu'il est juste de demander de l'aide</p>
<b>Sexualité et droits</b>	<p><b>les abus; il y a des personnes qui ne sont pas gentilles; elles prétendent être bienveillantes, mais peuvent être violentes</b></p> <p>ses propres droits (y compris le droit d'être informé et le droit d'être protégé)</p> <p>la responsabilité des adultes envers la sécurité des enfants</p>	<p>poser des questions</p> <p>s'adresser à quelqu'un de confiance en cas de problème</p> <p>exprimer ses besoins et désirs</p>	<p>l'attitude «mon corps m'appartient»</p> <p>la conscience de ses droits</p>
<b>Déterminants sociaux et culturels de la sexualité (valeurs/normes)</b>	<p>les différences liées aux genres, à la culture et à l'âge</p> <p>les différences de valeurs et de normes selon les pays et les cultures</p> <p>tous les sentiments sont justes, mais toutes les actions résultant de ces sentiments ne le sont pas</p> <p>les règles sociales et les valeurs/normes culturelles</p>	<p>reconnaître les différentes valeurs et composer avec elles</p> <p>respecter les règles sociales et les normes culturelles</p> <p><i>discuter au sujet des différences</i></p>	<p><b>un comportement socialement responsable</b></p> <p><b>une attitude ouverte et non jugeante</b></p> <p><b>l'acceptation de l'égalité des droits</b></p> <p><b>le respect de différentes normes en matière de sexualité</b></p> <p>le respect de son corps et de celui des autres</p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

<b>6-9</b>	<b>Information</b> Informar l'enfant sur	<b>Compétences</b> Permettre à l'enfant de	<b>Attitudes</b> Aider l'enfant à développer
<b>Corps humain et développement</b>	<p>les changements physiques, menstruation, éjaculation, variations individuelles au cours du développement</p> <p>les différences (biologiques) entre hommes et femmes (internes et externes)</p> <p>l'hygiène corporelle</p>	<p>connaître et être capable d'utiliser les mots justes pour nommer les parties du corps et leurs fonctions</p> <p><i>percevoir les changements du corps</i></p> <p><i>examiner son propre corps et en prendre soin</i></p>	<p>l'acceptation des insécurités liées à la prise de conscience de son corps</p> <p>une image positive de son corps et de soi-même: estime de soi</p> <p>une identité sexuelle positive</p>
<b>Fertilité et reproduction</b>	<p>les choix possibles en matière de parentalité, grossesse, infertilité, adoption</p> <p>les connaissances de base en matière de contraception (on peut planifier et décider d'avoir ou non une famille)</p> <p>les différentes méthodes de contraception</p> <p><i>les connaissances de base du cycle de la fertilité</i></p> <p><i>les mythes relatifs à la reproduction</i></p>	<p>développer des compétences de communication</p> <p><i>comprendre que l'on peut avoir une influence sur sa fertilité</i></p>	<p><i>l'acceptation de la diversité: certaines personnes choisissent d'avoir des enfants, d'autres pas</i></p>
<b>Sexualité</b>	<p>l'amour, être amoureux</p> <p>la tendresse</p> <p>le sexe dans les médias (y compris sur Internet)</p> <p>le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps (masturbation, autostimulation)</p> <p>le langage sexuel approprié</p> <p><i>les rapports sexuels</i></p>	<p>accepter son propre besoin d'intimité et celui des autres</p> <p>apprendre à composer avec le sexe dans les médias</p> <p>utiliser le langage sexuel de manière non agressive</p>	<p>la compréhension du concept de «sexualité acceptable» (mutuellement consentie, volontaire, égalitaire, adaptée à l'âge, au contexte et respectueuse de soi)</p> <p><i>la conscience que la sexualité est représentée de différentes manières dans les médias</i></p>
<b>Emotions</b>	<p>la différence entre amitié, amour et désir</p> <p>la jalousie, la colère, l'agressivité, la déception</p> <p><i>l'amitié et l'amour envers des personnes du même sexe</i></p> <p><i>les amours secrètes, le premier amour (sentiment amoureux, «béguins», amour non réciproque)</i></p>	<p>exprimer et communiquer ses propres émotions, désirs et besoins</p> <p>gérer les déceptions</p> <p><i>nommer adéquatement ses propres émotions et sentiments</i></p> <p><i>gérer son besoin d'intimité et celui des autres</i></p>	<p>l'acceptation du fait que les sentiments amoureux (en tant que partie de la gamme des ressentis) sont naturels</p> <p>l'opinion qu'il est juste d'exprimer et expérimenter ses émotions (valorisation de ses propres ressentis)</p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)



<b>6-9</b>	<b>Information</b> Informier l'enfant sur	<b>Compétences</b> Permettre à l'enfant de	<b>Attitudes</b> Aider l'enfant à développer
Relations et styles de vie	<p>les différentes relations amoureuses, amicales, etc.</p> <p>les différentes relations familiales</p> <p><i>le mariage, le divorce, vivre ensemble</i></p>	<p>se réaliser dans les relations</p> <p>être capable de négocier des compromis, faire preuve de tolérance et d'empathie</p> <p>développer des contacts sociaux et des amitiés</p>	<p>la reconnaissance de l'engagement, de la responsabilité et de l'honnêteté comme bases de toute relation</p> <p>le respect des autres</p> <p>l'acceptation de la diversité</p>
Sexualité, santé et bien-être	<p><b>l'influence positive de la sexualité sur la santé et le bien-être</b></p> <p><b>les maladies liées à la sexualité</b></p> <p><b>les violences et agressions sexuelles</b></p> <p><i>les adresses ressources pour obtenir de l'aide</i></p>	<p><b>poser des limites</b></p> <p>faire confiance à son instinct et appliquer le modèle des 3 pas (dire non, partir, parler avec quelqu'un de confiance)</p>	<p><b>le sentiment de sa propre responsabilité pour sa santé et son bien-être</b></p> <p>la conscience des choix et des possibles</p> <p>la conscience des risques</p>
Sexualité et droits	<p><b>le droit à l'expression de soi</b></p> <p><b>les droits sexuels des enfants (information, éducation sexuelle intégrité physique)</b></p> <p>les abus</p> <p>la responsabilité des adultes envers la sécurité des enfants</p>	<p><b>demander de l'aide et des informations</b></p> <p>se tourner vers quelqu'un de confiance en cas de problème</p> <p><b>nommer ses droits</b></p> <p><i>exprimer ses propres besoins et désirs</i></p>	<p><b>le sentiment de responsabilité envers soi-même et les autres</b></p> <p>la conscience des droits et des choix</p>
Déterminants sociaux et culturels de la sexualité (valeurs/normes)	<p><b>les rôles socialement associés aux genres</b></p> <p><b>les différences culturelles</b></p> <p><b>les différences liées à l'âge</b></p>	<p><b>discuter de ses propres expériences, besoins et désirs en relation avec les normes culturelles</b></p> <p>reconnaître les différences et composer avec elles</p>	<p><b>le respect des différents modes de vie, valeurs et normes</b></p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

9-12	Information Informar l'enfant sur	Compétences Permettre à l'enfant de	Attitudes Aider l'enfant à développer
Corps humain et développement	<p>l'hygiène corporelle (menstruation, éjaculation)</p> <p>les signes précurseurs de la puberté (changement mental, physique, social émotionnel-diversité des changements)</p> <p><i>les organes sexuels et reproductifs internes et externes et leurs fonctions</i></p>	<p>intégrer ces changements dans sa propre vie</p> <p>connaître et utiliser le vocabulaire adéquat/correct</p> <p><i>communiquer sur les changements liés à la puberté</i></p>	<p>la compréhension et l'acceptation des changements et différences physiques (la forme et la taille du pénis, des seins, de la vulve peuvent varier; les canons de beauté changent d'une époque et d'une culture à l'autre).</p> <p><i>une image positive de son corps et de soi-même: estime de soi</i></p>
Fertilité et reproduction	<p>la reproduction et la planification familiale</p> <p>les différents types de contraception et leur usage; les mythes relatifs à la contraception</p> <p>les symptômes de la grossesse, les risques et les conséquences de rapports sexuels non protégés (grossesse non prévue)</p>	<p>comprendre le rapport entre menstruation /éjaculation et fertilité</p> <p>utiliser de manière efficace des préservatifs et des contraceptifs dans le futur</p>	<p>la compréhension que la contraception relève de la responsabilité des deux sexes</p>
Sexualité	<p>la première expérience sexuelle</p> <p>l'orientation sexuelle</p> <p>le comportement sexuel des jeunes (les différences de comportements sexuels)</p> <p>l'amour, être amoureux</p> <p><i>le plaisir, la masturbation, l'orgasme</i></p> <p><i>les différences entre l'identité sexuelle et le sexe biologique</i></p>	<p>communiquer et comprendre différents ressentis liés à la sexualité et parler de sexualité de manière adéquate</p> <p>décider consciemment d'avoir ou non des expériences sexuelles</p> <p>refuser des expériences sexuelles non voulues</p> <p><i>distinguer entre sexualité dans la vie réelle et sexualité dans les médias</i></p> <p><i>utiliser les médias modernes (mobiles, Internet) et être conscient de leurs risques et avantages</i></p>	<p>l'acceptation, le respect et la compréhension de la diversité en matière de sexualité et d'orientation sexuelle (la sexualité devrait être mutuellement consentie, volontaire, égalitaire, adaptée à l'âge, au contexte et respectueuses de soi)</p> <p>la compréhension de la sexualité comme un processus d'apprentissage</p> <p>l'acceptation des différentes expressions de la sexualité (embrasser, toucher, caresser, etc.)</p> <p><i>la compréhension que chacun a son propre rythme de développement sexuel</i></p>
Emotions	<p>les différentes émotions, p. ex. la curiosité, tomber amoureux, l'ambivalence, l'insécurité, la honte, la crainte, la jalousie</p> <p>les différences individuelles par rapport au besoin de vie privée et d'intimité</p> <p>la différence entre amitié, amour et désir sexuel</p> <p><i>l'amitié et l'amour envers des personnes du même sexe</i></p>	<p>exprimer et reconnaître différentes émotions chez soi et chez les autres</p> <p>exprimer ses besoins, désirs et limites et respecter ceux des autres</p> <p>gérer les déceptions</p>	<p>une compréhension des émotions et des valeurs (p. ex. ne pas sentir gêné ou coupable d'avoir des sentiments ou des désirs sexuels)</p> <p>le respect de la vie privée des autres</p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)



9-12	Information Informer l'enfant sur	Compétences Permettre à l'enfant de	Attitudes Aider l'enfant à développer
Relations et styles de vie	<p>les différences entre amitié, camaraderie et relations, et les différents types de rencontre</p> <p>les différentes sortes de relations plaisantes et déplaisantes (influence des inégalités (liées au genre) sur les relations)</p>	<p>exprimer l'amitié et l'amour de différentes manières</p> <p> nouer des contacts sociaux, se faire des amis, développer et entretenir des relations</p> <p><i>communiquer ses propres attentes et besoins dans les relations</i></p>	<p><b>une attitude positive en lien avec l'égalité des sexes dans les relations et le libre choix du/de la partenaire</b></p> <p>la reconnaissance de l'engagement, de la responsabilité et de l'honnêteté comme bases de toute relation</p> <p>le respect des autres</p> <p><i>la compréhension de l'influence du sexe, de l'âge, de la religion, de la culture, etc. sur les relations</i></p>
Sexualité, santé et bien-être	<p>les symptômes, risques et conséquences de rapports sexuels non protégés, non voulus ou déplaisants (infections sexuellement transmissibles [IST], VIH grossesse non prévue, conséquences psychologiques)</p> <p>la prévalence et les différents types d'abus sexuels, comment les éviter et où trouver de l'aide</p> <p>l'influence positive de la sexualité sur la santé et le bien-être</p>	<p><b>assumer sa responsabilité de développer des expériences sexuelles plaisantes et sans risque pour soi et les autres.</b></p> <p>exprimer ses limites et envies, et éviter des expériences sexuelles non protégées et non voulues</p> <p><i>demander aide et soutien en cas de problèmes (puberté, relations, etc.)</i></p>	<p>la conscience des choix et des possibles</p> <p>la conscience des risques</p> <p><i>le sens de la responsabilité mutuelle par rapport à la santé et au bien-être</i></p>
Sexualité et droits	<p><b>les droits sexuels selon la définition de l'IPPF et de la WAS*</b></p> <p><i>lois et réglementations nationales (p. ex. âge de consentement)</i></p>	<p><b>agir dans le cadre de tels droits et responsabilités</b></p> <p><i>demander aide et information</i></p>	<p>la conscience des droits et des choix</p> <p><b><i>l'acceptation des droits sexuels pour soi et pour les autres</i></b></p>
Déterminants sociaux et culturels de la sexualité (valeurs/normes)	<p><b>l'influence de la pression de groupe (pairs), des médias, de la pornographie, de la culture, de la religion, du sexe, des lois et du statut socio-économique sur les décisions, les relations et le comportement liés à la sexualité</b></p>	<p><b>discuter ces influences externes et faire une évaluation personnelle</b></p> <p><i>acquérir des compétences dans l'usage et la maîtrise des médias modernes (mobiles, Internet, composer avec la pornographie)</i></p>	<p>le respect de différents styles de vie, valeurs et normes</p> <p><b><i>l'acceptation de différents avis, idées et comportements en matière de sexualité</i></b></p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

12-15	Information Informer l'adolescent-e sur	Compétences Permettre à l'adolescent-e de	Attitudes Aider l'adolescent-e à développer
Corps humain et développement	<p>les connaissances liées au corps, l'image du corps, les modifications corporelles (mutilations génitales féminines, circoncision, hymen et reconstruction, anorexie, boulimie, piercing, tatouages)</p> <p>le cycle menstruel: caractéristiques physiques et sexuelles secondaires, leurs fonctions chez l'homme et la femme et sentiments correspondants</p> <p><i>les messages sur la beauté véhiculés par les médias; les modifications corporelles au cours de la vie</i></p> <p><i>les services auprès desquels il/elle peut trouver de l'aide par rapport à ces questions</i></p>	<p>décrire comment le ressenti par rapport à son propre corps peut influencer sur sa santé, son image de soi et son comportement</p> <p><i>accepter la puberté et résister à la pression du groupe (pairs)</i></p> <p><i>être critique par rapport aux messages médiatiques et à l'industrie cosmétique</i></p>	<p><i>un esprit critique par rapport aux modifications corporelles</i></p> <p><i>l'acceptation et l'appréciation des différentes formes corporelles</i></p>
Fertilité et reproduction	<p>l'impact de la maternité/paternité (précoce) (signification de l'éducation des enfants, planification familiale, planification de carrière, contraception, prise de décision et aide en cas de grossesse non prévue)</p> <p>l'information sur les services de conseil en matière de contraception</p> <p>la contraception inefficace et ses causes (usage d'alcool, méconnaissance des effets secondaires, oubli, inégalités entre les sexes, etc.)</p> <p>la grossesse (aussi dans les couples de même sexe) et l'infertilité</p> <p>les faits et les mythes (fiabilité, avantages et inconvénients) relatifs aux différents contraceptifs (y.c. contraception d'urgence)</p>	<p>reconnaître les signes et les symptômes de la grossesse</p> <p>se procurer des moyens contraceptifs dans des endroits appropriés (p. ex. auprès de professionnel-le-s de la santé)</p> <p>décider consciemment de vivre ou non des expériences sexuelles</p> <p><i>communiquer au sujet de la contraception</i></p> <p><i>choisir consciemment un moyen de contraception et l'utiliser de manière efficace</i></p>	<p>des attitudes personnelles (normes et valeurs) en ce qui concerne la maternité/paternité (précoce), la contraception, l'avortement et l'adoption</p> <p>une attitude positive concernant la responsabilité mutuelle au sujet de la contraception</p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

12-15	Information Informer l'adolescent-e sur	Compétences Permettre à l'adolescent-e de	Attitudes Aider l'adolescent-e à développer
Sexualité	<p><b>les rôles et comportements attendus en lien avec l'excitation sexuelle et les différences liées au sexe.</b></p> <p><i>l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle, y compris le coming out et l'homosexualité</i></p> <p><i>comment jouir de la sexualité de manière adéquate (en respectant son propre rythme)</i></p> <p><i>la première expérience sexuelle</i></p> <p><i>le plaisir, la masturbation, l'orgasme</i></p>	<p><b>développer des compétences de communication et de négociation dans les relations intimes</b></p> <p><i>faire des choix libres et responsables après l'évaluation des conséquences, avantages et inconvénients (partenaires, comportement sexuel)</i></p> <p><i>apprécier le respect dans la sexualité</i></p> <p><i>distinguer entre sexualité dans la vie réelle et sexualité dans les médias</i></p>	<p>la compréhension de la sexualité comme un processus d'apprentissage</p> <p><i>l'acceptation, le respect et la compréhension de la diversité en matière de sexualité et d'orientation sexuelle (sexualité mutuellement consentie, volontaire, égalitaire, adaptée à l'âge, au contexte et respectueuse de soi)</i></p>
Emotions	<p>la différence entre l'amitié, l'amour et le désir sexuel</p> <p>les différentes émotions, p. ex. la curiosité, tomber amoureux, l'ambivalence, l'insécurité, la honte, la crainte, la jalousie</p>	<p>exprimer l'amitié et l'amour de différentes façons</p> <p>exprimer ses propres besoins, désirs et limites et respecter ceux des autres</p> <p><i>gérer des émotions, des sentiments, des désirs différents ou conflictuels</i></p>	<p><b>l'acceptation du fait que les ressentis des gens peuvent varier (selon leur sexe, leur culture, leur religion, etc., et leur interprétation de ceux-ci)</b></p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)



12-15	Information Informer l'adolescent-e sur	Compétences Permettre à l'adolescent-e de	Attitudes Aider l'adolescent-e à développer
Relations et styles de vie	<p><b>l'influence de l'âge, du sexe, de la religion, de la culture</b></p> <p><i>les différents styles de communication (verbale, non verbale) et comment les améliorer</i></p> <p><i>comment développer et entretenir des relations</i></p> <p><i>les structures familiales et leurs transformations (p. ex. les familles monoparentales)</i></p> <p><i>les différentes sortes de relations (plaisantes et déplaisantes), de familles et de modes de vie</i></p>	<p><b>aborder l'injustice, la discrimination et l'inégalité</b></p> <p>exprimer l'amitié et l'amour de différentes façons</p> <p>nouer des contacts sociaux, se faire des amis, développer et entretenir des relations</p> <p><i>communiquer ses propres attentes et besoins dans les relations</i></p>	<p><b>l'envie de construire des relations satisfaisantes et fondées sur l'égalité</b></p> <p><i>la compréhension de l'influence du sexe, de l'âge, de la religion, de la culture, etc. sur les relations</i></p>
Sexualité, santé et bien-être	<p><b>l'hygiène corporelle et l'auto-examen</b></p> <p>la prévalence et les différents types d'abus sexuels, comment les éviter et où trouver de l'aide</p> <p><i>les comportements (sexuels) à risque et leurs conséquences (alcool, drogues, pression des pairs, harcèlement, prostitution, médias)</i></p> <p><i>les symptômes, la transmission et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH</i></p> <p><i>les systèmes et services de santé</i></p> <p><i>l'influence positive de la sexualité sur la santé et le bien-être</i></p>	<p><b>prendre des décisions responsables et faire des choix informés (en rapport avec le comportement sexuel)</b></p> <p>demande aide et soutien en cas de problème</p> <p><i>développer des compétences en communication et en négociation dans l'optique de vivre des relations sexuelles agréables et protégées</i></p> <p><i>refuser ou stopper des contacts sexuels déplaisants ou non protégés</i></p> <p><i>obtenir des contraceptifs et des préservatifs et les utiliser correctement</i></p> <p><i>reconnaître les situations à risque et être capable de les gérer</i></p> <p><i>reconnaître les symptômes des infections sexuellement transmissibles (IST)</i></p>	<p><b>un sentiment de responsabilité mutuelle concernant la santé et le bien-être</b></p> <p><i>un sentiment de responsabilité concernant la prévention des IST/VIH</i></p> <p><i>un sentiment de responsabilité concernant la prévention d'une grossesse non prévue</i></p> <p><i>un sentiment de responsabilité concernant la prévention des abus sexuels</i></p>
Sexualité et droits	<p><b>les droits sexuels</b> (d'après la définition de l'IPPF et du WAS*)</p> <p><i>les lois et réglementations nationales (p. ex. l'âge de consentement)</i></p>	<p><b>reconnaître les droits sexuels, pour soi et pour les autres</b></p> <p>demande aide et information</p>	<p>l'acceptation des droits sexuels pour soi et pour les autres</p>
Déterminants sociaux et culturels de la sexualité (valeurs/normes)	<p>l'influence de la pression du groupe (pairs), des médias, de la pornographie, de la culture (urbaine), de la religion, du sexe, des lois et du statut socio-économique sur les décisions, les relations et les comportements liés à la sexualité</p>	<p><b>gérer des normes et valeurs (inter)personnelles conflictuelles entre la famille et la société</b></p> <p>acquérir des compétences en matière de médias et composer avec la pornographie</p>	<p><b>un point de vue personnel sur la sexualité (en restant flexible) dans une société qui évolue ou un groupe</b></p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

\* International Planned Parenthood Federation (IPPF): Sexual Rights: an IPPF declaration. London 2008 et World Association for Sexual Health (WAS): Declaration of Sexual Rights. Hongkong 1999



15 et +	<b>Information</b> Informar l'adolescent-e sur	<b>Compétences</b> Permettre à l'adolescent-e de	<b>Attitudes</b> Aider l'adolescent-e à développer
<b>Corps humain et développement</b>	<p><b>les changements psychologiques à la puberté</b></p> <p>les connaissances liées au corps, l'image du corps, les modifications corporelles</p> <p><i>les mutilations génitales féminines, la circoncision, l'anorexie, la boulimie, l'hymen, la reconstruction de l'hymen</i></p> <p><i>les messages sur la beauté véhiculés par les médias; les modifications corporelles au cours de la vie</i></p> <p><i>les services auprès desquels les adolescent-e-s peuvent trouver de l'aide par rapport à ces questions</i></p>	<p><b>identifier les différences entre les images dans les médias et la vie réelle</b></p> <p>accepter la puberté et résister à la pression de groupe (pairs)</p> <p>être critique face aux messages des médias, de l'industrie cosmétique et de la publicité, ainsi qu'aux risques potentiels des modifications corporelles</p>	<p><b>un regard critique face aux normes culturelles relatives au corps humain</b></p> <p>l'acceptation et l'appréciation des différentes formes corporelles</p>
<b>Fertilité et reproduction</b>	<p><b>les modifications de la fertilité liées à l'âge (reproduction médicalement assistée, gestation pour autrui, dons de sperme)</b></p> <p>la grossesse (aussi dans les couples de même sexe) et l'infertilité, l'avortement, la contraception, la contraception d'urgence (information plus approfondie)</p> <p>la contraception inefficace et ses causes (usage d'alcool, méconnaissance des effets secondaires, oubli, inégalités entre les sexes, etc.)</p> <p>l'information sur les services de conseil en matière de contraception</p> <p>la planification d'une famille et d'une carrière professionnelle/avenir personnel</p> <p>les conséquences d'une grossesse pour les adolescents (filles et garçons)</p> <p><b>les «bébés sur mesure», la génétique</b></p>	<p><b>communiquer sur un pied d'égalité avec son/sa partenaire; discuter de sujets sensibles avec respect pour les opinions différentes</b></p> <p><b>activer ses compétences de négociation</b></p> <p><b>prendre des décisions éclairées en termes de contraception et en cas de grossesse (non prévue)</b></p> <p><i>choisir consciemment un moyen de contraception et l'utiliser de manière efficace</i></p>	<p><b>la volonté de prendre en compte les différences liées au sexe en ce qui concerne la fertilité, la reproduction et l'avortement</b></p> <p><i>un point de vue critique face aux différentes normes culturelles/religieuses en rapport avec la grossesse, la parentalité, etc.</i></p> <p><i>une prise de conscience de l'importance du rôle positif des hommes pendant la grossesse et l'accouchement; de l'influence positive des pères engagés</i></p> <p><i>une attitude positive concernant la responsabilité mutuelle au sujet de la contraception</i></p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

15 et +	Information Informier l'adolescent-e sur	Compétences Permettre à l'adolescent-e de	Attitudes Aider l'adolescent-e à développer
Sexualité	<p>la relation sexuelle comme plus qu'un simple coït</p> <p>la signification des relations sexuelles aux différents âges et selon qu'on est une femme ou un homme</p> <p>la sexualité et le handicap, l'influence de certaines pathologies sur la sexualité (diabète, cancer, etc.)</p> <p>les relations sexuelles de nature transactionnelle (prostitution, mais aussi sexe en échange de petits cadeaux, repas, sorties, petites sommes d'argent), la pornographie, l'addiction ou la dépendance sexuelle</p> <p>les variations dans le comportement sexuel; les différentes phases de l'excitation</p>	<p>discuter des différents types de relations et des raisons qui poussent à avoir ou non des relations sexuelles</p> <p>faire son <i>coming out</i> (parler de ses sentiments homosexuels ou bisexuels)</p> <p>développer des compétences de communication et de négociation dans les relations intimes</p> <p>gérer les difficultés lors d'une prise de contact; gérer des désirs conflictuels</p> <p>être capable d'exprimer respectueusement ses propres souhaits et limites, et prendre en compte ceux des autres</p> <p>réfléchir aux dimensions de pouvoir inhérentes à la sexualité</p>	<p>une approche positive envers la sexualité et le plaisir</p> <p>l'idée qu'il existe différentes orientations et identités sexuelles</p> <p><i>l'acceptation de l'idée que la sexualité est présente sous diverses formes à chaque âge</i></p> <p>la transformation d'éventuels sentiments négatifs, de dégoût ou de haine envers l'homosexualité en acceptation des différences sexuelles</p>
Emotions	<p>les différentes sortes d'émotions (amour, jalousie); la différence entre ressentis et actions</p> <p>la prise de conscience de la différence entre pensées rationnelles et ressentis</p> <p>les sentiments d'insécurité que peuvent provoquer les débuts d'une relation</p>	<p>gérer le fait d'être amoureux, l'ambivalence, la déception, la colère, la jalousie, la trahison, la confiance, la culpabilité, la peur, le sentiment d'insécurité; parler de ses émotions</p> <p>gérer des émotions, des sentiments, des désirs différents ou conflictuels</p>	<p>accepter le fait que les ressentis des gens peuvent varier (selon leur sexe, leur culture, leur religion, etc., et leur interprétation de ceux-ci)</p>
Relations et styles de vie	<p>les comportements, attentes et malentendus liés aux rôles sexuels</p> <p>les structures familiales et leurs transformations, les mariages forcés; l'homosexualité/la bisexualité/l'asexualité, la monoparentalité</p> <p>comment développer et maintenir des relations</p>	<p>aborder l'injustice, la discrimination et l'inégalité</p> <p>remettre en question l'injustice, et cesser ou faire cesser l'utilisation d'un vocabulaire dégradant ou de blagues dénigrantes</p> <p>explorer ce que signifie être mère ou père</p> <p>rechercher une relation équilibrée</p> <p>devenir un-e partenaire soutenant-e et rempli-e de sollicitude</p>	<p>une ouverture d'esprit par rapport à différents types de relations et modes de vie;</p> <p>comprendre les déterminants historiques et sociaux des relations</p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)



<b>15 et +</b>	<b>Information</b> Informer l'adolescent-e sur	<b>Compétences</b> Permettre à l'adolescent-e de	<b>Attitudes</b> Aider l'adolescent-e à développer
<b>Sexualité, santé et bien-être</b>	<p>les systèmes et les services de santé</p> <p>les comportements sexuels à risque et l'impact qu'ils peuvent avoir sur la santé</p> <p>l'hygiène corporelle et l'auto-examen</p> <p>l'influence positive de la sexualité sur la santé et le bien-être</p> <p><i>la violence sexuelle; les avortements non sûrs; la mortalité maternelle; les perversions sexuelles</i></p> <p><i>le VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles (IST): transmission, prévention, traitements, soutien et aide</i></p>	<p><b>contrer le harcèlement sexuel; acquérir des compétences d'autodéfense</b></p> <p>demander de l'aide en cas de problème</p> <p><i>se procurer des préservatifs et les utiliser de manière efficace</i></p>	<p><b>l'intériorisation de l'idée de responsabilité pour sa propre santé sexuelle et celle de son/sa partenaire</b></p>
<b>Sexualité et droits</b>	<p>les droits sexuels; accès, information, disponibilité, violation des droits sexuels</p> <p><i>les notions de détenteurs de droits et de garants de droits</i></p> <p><i>la violence à caractère sexiste</i></p> <p><i>le droit à l'avortement</i></p> <p><i>les organisations de défense des droits humains et la Cour européenne des droits de l'homme</i></p>	<p><b>comprendre le langage des droits humains</b></p> <p><b>oser faire valoir ses droits sexuels</b></p> <p><b>reconnaître des violations de droits et dénoncer les discriminations et la violence à caractère sexiste</b></p>	<p>l'acceptation de ses propres droits sexuels et de ceux des autres</p> <p><i>la prise de conscience des dimensions de pouvoir des garants de droits vis-à-vis des détenteurs de droit</i></p> <p><i>un sens de la justice sociale</i></p>
<b>Déterminants sociaux et culture de la sexualité (valeurs/normes)</b>	<p><b>les limites sociales; les normes communautaires</b></p> <p><i>l'influence de la pression du groupe (pairs), des médias, de la pornographie, de la culture, de la religion, du sexe, des lois et du statut socio-économique sur les décisions, les relations et les comportements liés à la sexualité</i></p>	<p><b>définir des valeurs et croyances personnelles</b></p> <p>gérer des normes et des valeurs (inter)personnelles conflictuelles dans la famille et la société</p> <p><i>tendre la main aux personnes marginalisées; traiter les membres de la communauté vivant avec le VIH ou le SIDA de manière équitable</i></p> <p><i>acquérir des compétences pour gérer les médias</i></p>	<p><b>la conscience de l'influence de facteurs sociaux, culturels et historiques sur le comportement sexuel</b></p> <p><i>le respect de systèmes de valeurs et de croyances qui diffèrent des siens</i></p> <p><i>une appréciation de son indépendance et de son estime de soi au sein de son propre environnement culturel</i></p> <p><i>la conscience de la responsabilité de son propre rôle et de ses propres points de vue en lien avec le changement sociétal</i></p>

• thème principal (nouveau) • thème principal (consolidation) • thème additionnel (nouveau) • thème additionnel (consolidation)

## 9.2. Discussion sémantique sur le terme « sexualité infantile »

En complément de l'encart « **Pourquoi nous n'utilisons pas le terme « sexualité infantile » : discussion sémantique** », voici le texte de réflexion d'origine de Maurice Berger pour répondre aux questions de certains collègues psychanalystes.

« Sous l'influence de lobbies et sans aucun fondement scientifique, l'OMS et ses dérivés (Standards européens d'éducation à la sexualité, Unesco) appliquent le mot « sexualité » à l'enfance d'une manière particulièrement nocive. Leurs termes « éducation à la sexualité », « santé sexuelle », etc., à propos d'enfants, entretient volontairement une confusion entre la curiosité de l'enfant concernant la sexualité et la sexualité de l'adulte.

C'est pourquoi les auteurs de ce rapport ont décidé de ne pas employer le terme de « sexualité infantile » bien qu'il soit fréquemment utilisé par les psychologues, pédopsychiatres et psychanalystes.

À partir d'une constatation essentielle, à savoir que ce qui caractérise l'enfance, c'est qu'elle se situe avant la puberté et n'a donc pas accès à une sexualité fonctionnelle adulte, nous avons pris l'option de nommer « curiosité infantile » ce que le terme de sexualité infantile recouvre habituellement pour les psychologues, pédopsychiatres et psychanalystes qui l'utilisent.

Sans entrer dans un débat de spécialistes, rappelons que Freud indique que la « première floraison » d'intérêt concernant la sexualité se situe autour de la troisième année de la vie, et que c'est alors que se fait jour la pulsion de savoir. Il ajoute que cette pulsion de savoir est activée lorsque l'enfant est confronté à l'énigme de son existence, mais qu'elle n'est pas subordonnée à la sexualité.

**Effectivement confronté à un ensemble d'énigmes** entre trois et six ans environ, l'enfant cherche une réponse à trois questions principales et invente ses propres réponses :

- La première question concerne l'origine de la vie : comment fait-on les bébés, par la bouche (en s'embrassant sur la bouche) ?, par le derrière ?, par la zone urogénitale ? Sont-ils dans l'estomac pendant la grossesse ? Par où naissent-ils ? Par le nombril ? Par en bas ? Les parents peuvent répondre à cette question en expliquant que le zizi du papa met une graine dans le ventre de la maman, mais ils parlent alors de la procréation qui n'est qu'un aspect de la sexualité, la réalité biologique. Et l'enfant sent bien qu'on lui cache quelque chose, sinon pourquoi lui interdit-on de regarder certains films réservés aux grandes personnes, d'entrer dans la chambre des parents sans frapper, etc. ?
- La deuxième question concerne l'origine de la différence des sexes, qui est irréductible : le sexe féminin est-il la « conséquence » d'une castration qui pourrait alors menacer le sexe du garçon ? Ou est-ce que ça va pousser chez la fille ? Même si les adultes répondent qu'« on est fait comme ça », les enfants tentent là aussi de trouver une réponse « personnelle ». Quand une fillette de 3-4 ans essaie d'uriner debout, elle interroge la différence anatomique entre les sexes. Quand les enfants se livrent en cachette à des jeux de « touche-pipi » entre mineurs du même âge et sans que l'un exerce une contrainte sur l'autre, ils cherchent à comprendre « comment ça marche, comment l'autre sexe est fait », et ceci avec une certaine excitation, d'autant plus que les adultes interdisent ces comportements.

- La troisième question concerne l'origine de la séduction, pourquoi deux adultes se mettent-ils ensemble en excluant l'enfant de ces moments ? La question porte sur la nature du plaisir qu'ils ont à être ensemble. Or précisément, ce plaisir qui est le plaisir sexuel lui est inconnu, car il n'a pas les moyens physiologiques d'y accéder. Et on a beau expliquer, comme conseillé dans les Standards européens ou dans les programmes de l'Unesco, la notion de plaisir sexuel à un enfant de cinq ans, cela ne sert à rien sinon à provoquer de l'excitation et l'envie de connaître ce plaisir le plus vite possible.

**On peut expliquer la digestion à un enfant**, comment la bouche mâche les aliments, comment ils descendent ensuite dans l'œsophage, etc., jusqu'à l'expulsion des matières fécales qu'on peut essayer de retenir. L'enfant le comprend parce que son système digestif est le même que celui de l'adulte, et parce celui de l'homme est le même que celui de la femme. Mais cela ne marche pas pour décrire la sexualité réelle, l'enfant ne peut pas comprendre le plaisir parce qu'il ne peut pas l'éprouver, c'est une irréductible différence adulte-enfant, car l'enfant n'a pas de sexualité fonctionnelle.

Donc à cette troisième question, l'adulte n'a pas de réponse, si ce n'est au mieux : « C'est des histoires de grandes personnes, tu comprendras plus tard ».

Comme l'indique René Roussillon, une des « solutions » que trouve alors l'enfant pour résoudre l'énigme du désir et du plaisir dans le couple, c'est d'essayer de « faire couple », avec son père ou avec sa mère, ce qu'on appelle la période œdipienne. Il ne s'agit que de fantasmes, un garçon peut imaginer être le mari de sa maman par exemple, mais il ne pense pas pénétrer sexuellement sa mère. Une fille peut imaginer se marier avec son papa, son prince charmant, et avoir un bébé de lui, mais elle n'imagine pas être pénétrée sexuellement par lui. Ces solutions échouent, car il persiste quelque chose de caché. Face à cette impasse, la solution qui reste à l'enfant va être d'entrer dans la période de latence pendant laquelle l'intérêt concernant la sexualité diminue de manière importante et la curiosité se porte vers d'autres domaines.

Voilà ce que nous nommons « curiosité infantile à l'égard de la sexualité » et qui n'a donc rien à voir avec les concepts « d'éducation à la sexualité », de « sexualité infantile » et de « santé sexuelle » proposés par l'OMS. »

### 9.3. Complément au développement cognitif des enfants

Plusieurs stades de développement<sup>264</sup> de l'enfant vont se succéder. Le développement de l'enfant se fait par paliers de croissance lente, ponctué d'à-coups, voire de stagnations et de régressions transitoires, et de « sauts-acquisitions » qui constituent **de véritables métamorphoses sur le plan neuropsychique** (c'est le cas par exemple pour la marche, le langage, la logique, la puberté...). Ce processus de développement se fait dans un seul sens : celui d'**une adaptation spécifique aux besoins de chaque période de la vie, depuis la naissance jusqu'à la puberté.**

Certains enfants sont plus précoces sur certains aspects, mais cette précocité s'inscrit dans un intervalle temporel court qui suit la chronologie des stades du développement. À l'exception de certaines pathologies neurodéveloppementales pour lesquelles l'enfant atteint la puberté avec une maturation cérébrale retardée, le passage d'un stade à l'autre, avec ses caractéristiques comportementales propres, est respecté chez la plupart des enfants.

Bien que décrié sur certains aspects, le schéma du développement global des quatre stades décrits par Jean Piaget, et repris d'Henri Wallon, reste valable. Il convient d'y intégrer les connaissances récentes, éludées dans le modèle piagétien, de l'importance des interactions avec l'adulte et en particulier les liens entre émotions, inhibitions et développement de l'intelligence. Afin de comprendre de manière concrète les capacités cognitives des enfants en fonction de leur âge, en tenant compte des interactions avec l'adulte et du triptyque émotions, inhibitions, intelligence, chaque stade ci-après décrit est complété d'extraits du livre de Mireille Cyr<sup>265</sup> « *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime* »<sup>266</sup>. Une version plus détaillée est présentée [en annexe](#). Ses travaux sont particulièrement éclairants pour réfléchir à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire en fonction de l'âge des enfants.

1. Le stade sensori-moteur (dit « oral ») – **de la naissance à 2 ans** – comprend le développement des structures cognitives, des mouvements et des sensations, et se caractérise par le « tout à la bouche » et la prédominance du besoin de peau à peau.

« L'enfant découvre le monde à travers les mouvements qu'il fait et les sensations qu'il ressent. Prendre les objets, les lancer, les manipuler, les mettre dans sa bouche sont autant de moyens qui lui permettent de **développer les structures cognitives** pour comprendre le monde qui l'entoure. Vers la fin de la première année, **la notion de permanence de l'objet est acquise**, c'est-à-dire que l'enfant sait que l'objet continue d'exister même s'il ne le voit pas... »

2. Le stade préopératoire – **entre 2 et 7 ans** – comprend les périodes d'acquisition du langage, de l'indépendance, de l'opposition (période du NON avant le OUI<sup>267</sup>), de l'égoïsme, de l'amélioration de l'attention. Par contre, la catégorisation est fragile et la conceptualisation n'est pas en place. L'enfant manifeste le besoin de vouloir faire tout seul, de s'opposer, alors qu'auparavant il était dépendant. La pensée est prélogique, **l'enfant ne distingue pas l'imaginaire de la réalité.** C'est un âge où la pensée magique est encore prépondérante et où le

<sup>264</sup> La naissance de l'intelligence chez l'Enfant - PIAGET J.- 1936 - Delachaux et Niestlé

<sup>265</sup> Mireille Cyr est Ph-D en psychologie, professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal. Co-titulaire de la chaire de recherche interuniversitaire Marie-Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants. Chercheure au Centre interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS). Elle a codirigé L'agression sexuelle envers les enfants, PUC, 2011 (2 vol.). Elle est l'auteur de Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime - De la théorie à la pratique, dont la 3e édition a été publiée dans la Collection : Santé Social, Dunod - en mai 2023

<sup>266</sup> « Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime » - Mireille CYR - 2014 - Paris, Dunod

<sup>267</sup> « Le NON et le OUI. La genèse de la communication » - René Arpad Spitz - 1962 - Presse Universitaire de France



petit enfant **n'a pas les moyens psychiques d'une prise de distance avec certaines réalités du monde des adultes.**

« Avant l'âge de quatre ans, plusieurs sons ne sont pas encore maîtrisés et jusqu'à 10 % des enfants de huit ans n'ont toujours pas acquis la prononciation de l'ensemble des sons<sup>268</sup>. Le vocabulaire est une autre acquisition essentielle pour que l'enfant puisse communiquer. Si à deux ans les enfants maîtrisent environ deux cents mots, ce nombre croît de façon exponentielle pour atteindre entre huit mille et quatorze mille mots vers l'âge de six ans<sup>269</sup>. À l'âge de quatre ans, le discours de l'enfant est compréhensible et il connaît son adresse. À partir de cinq ans, il connaît la date de son anniversaire et il définit des noms concrets et leur utilisation (par exemple : « Maman est quelqu'un qui prend soin de moi. »).

Avec l'acquisition du langage, l'enfant apprend à utiliser des mots pour symboliser des objets, des actions et des notions comme les catégories. **Toutefois, les catégories utilisées sont peu nombreuses et elles sont souvent utilisées de façon rigide.** Comme le souligne Walker<sup>270</sup>, **un pyjama ou un maillot de bain pourrait ne pas faire partie de la catégorie des vêtements.** Ceci fait en sorte qu'un enfant pourrait répondre non à la question : « Est-ce qu'il t'a enlevé tes vêtements ? » alors que plus tard dans l'entretien, il pourrait dire que l'agresseur lui a enlevé son pyjama.

Pour les mêmes raisons, les questions comme : « Est-ce que quelque chose comme ceci t'est arrivé ? » pourraient ne pas être comprises par l'enfant qui ne mettra pas « autre chose » dans la catégorie des gestes sexuels posés à son endroit.

De plus, les enfants utilisent certains mots ou termes comme « vieux », « court », « grand », dans des phrases alors qu'ils **ne maîtrisent pas ou ne comprennent pas ces concepts.** Par exemple, les questions : « Quel âge a-t-il ? » « Est-ce qu'il est plus vieux que moi ? » ou : « Est-ce qu'il est plus grand que je ne le suis ? » sont susceptibles d'introduire des erreurs pour différentes raisons. **Pour les très jeunes enfants, l'âge est directement lié à la grandeur.** Pour eux, « grand » et « vieux » sont directement reliés. **Devant une dame vieille, mais petite, et une dame plus jeune, mais grande, les enfants âgés de moins de huit ans choisiront la dame plus grande comme étant la plus âgée.**

À ces âges, les enfants sont également considérés comme égocentriques, ce qui veut dire qu'ils ont de la difficulté à anticiper ou à voir la réalité du point de vue des autres. Ceci fait en sorte qu'ils n'ont pas d'attentes ni de compréhension des besoins de la personne qui les interroge. **Cet égocentrisme implique aussi qu'ils ont de la difficulté à comprendre que leur interlocuteur ne connaît pas l'événement qu'ils racontent<sup>271</sup>.** Entre cinq et sept ans, **la capacité d'attention de l'enfant augmente de façon très importante** et ce développement facilite la quantité d'information que l'enfant peut enregistrer dans sa mémoire ».

Entre 4 ans et 7 ans, l'enfant développe des pensées (sur l'origine de la vie, sur comment on fait les bébés, etc.) pour lesquelles il élabore **ses réponses personnelles.** À cet âge, des éléments structurant les relations interpersonnelles de l'enfant avec son environnement familial et avec

---

<sup>268</sup> Reich, 1986

<sup>269</sup> Stoel-Gammon. Vogel Sosa, 2007

<sup>270</sup> Walker, 2013

<sup>271</sup> Lamb, Brown, 2006

l'extérieur se mettent en place, **tels que la différence des sexes et la différence des générations, constitutifs des interdits de l'inceste.**

3. Le stade opératoire – **entre 7 et 11 ans** – comprend la période de latence, c'est-à-dire de l'acquisition des connaissances fondamentales. L'enfant apprend à réfréner ses pulsions, à orienter et à focaliser son attention sur des domaines d'apprentissage stimulants. La pensée rationnelle se développe et **remplace progressivement la pensée magique, même s'il est rare que celle-ci disparaisse complètement.** À cet âge, **la pensée est concrète** et s'accompagne d'une **approche littérale des faits.**

« Durant cette période, **les enfants développent une pensée logique, bien que celle-ci demeure concrète.** Ils commencent à conceptualiser et à créer des raisonnements logiques, mais **cela se fait toujours à partir d'opérations concrètes.** C'est au cours de cette période que les capacités d'abstraction des enfants leur permettent d'appréhender les mathématiques et d'effectuer des opérations de ce type **au sujet de phénomènes observables.**

À ce stade, les enfants développent une plus grande sensibilité aux motivations et aux intentions des autres dans les situations sociales<sup>272</sup>. Leur récit est beaucoup mieux organisé avec un début, un milieu et une fin. Ils commencent aussi à intégrer leurs émotions, leurs intentions et celles des autres à leur récit.

**Mais la question « pourquoi » n'est pas une question adéquate pour des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 10 ans.**

Cette question demande de réfléchir à un état mental, et ceci fait appel à une habileté sophistiquée qui n'émerge **pas avant huit ou dix ans** pour ses propres états mentaux, **et pas avant dix ou treize ans** quant aux motifs des autres<sup>273</sup>.

C'est d'ailleurs **entre huit et dix ans que la compréhension des catégories temporelles émerge.** »

Béatrice Clavel-Inzirillo<sup>274</sup> explicite cette compétence « La compétence qui permet à l'enfant de réfléchir à l'état mental d'autrui est la décentration, à cet âge l'enfant ne l'a pas encore acquise. »

4. La période opératoire formelle – **entre 11 et 16 ans** – comprend la puberté et le stade génital, l'apparition des pulsions sexuelles (période des explorations à risque de l'adolescence) ou encore la recherche de l'individualisation par la découverte du monde extérieur. L'inquiétude des parents est alors à son paroxysme. L'enfant peut accéder à des connaissances plus élaborées et **conceptualiser des expériences qu'il n'a pas lui-même vécues.**

« À partir de onze ou douze ans et jusqu'à seize ans, les enfants amorcent le dernier stade de développement qui se caractérise par **l'acquisition de la pensée abstraite.** Les enfants commencent à faire des raisonnements hypothético-déductifs et à établir des relations abstraites. **À la fin de cette période,** ils peuvent, comme les adultes, **réfléchir et discuter au sujet de notions morales ou abstraites telles que la justice.**

<sup>272</sup> Ginsburg, Opper, 1969

<sup>273</sup> Walker, 2013

<sup>274</sup> Béatrice Clavel-Inzirillo est Enseignant-Chercheur en Psychologie du développement - Directrice du Département psyDEV - Institut de Psychologie - Université Lyon 2

Toutefois, ils ont encore de la **difficulté à relier leurs actions actuelles avec une conséquence future** et ceci fait en sorte qu'ils se mettent parfois dans des situations difficiles (par exemple, **envoi à son petit ami ou sa petite amie de photographies de soi nu ou dans des positions suggestives** sans penser à ce qui pourrait arriver de ces photographies si une rupture survient). Comme le souligne Walker<sup>275</sup>, comme le développement linguistique et cognitif des préadolescents et des adolescents est pratiquement complété, **les adultes les traitent souvent comme s'ils étaient des adultes et ceci peut les desservir.**

Les enfants ont tendance à croire que les adultes savent tout et sont exacts sur les choses<sup>276</sup>. Ainsi, **si un adulte en position d'autorité « suggère » que cette chose est survenue, il est extrêmement difficile, sinon impossible pour des enfants âgés de moins de 12 ans, d'être en désaccord avec ce qui est dit**, et ce, en supposant que la question ainsi posée ait été comprise ; ce qui n'est pas toujours le cas. »

L'éducation à la sexualité à l'école, **lorsqu'elle présente un réel sexuel de l'adulte, ne respecte pas les stades du développement cognitif de l'enfant.** C'est d'autant plus grave qu'un enfant de moins de **12 ans est incapable, comme nous venons de le voir, de prendre de la distance vis-à-vis des propos que lui tient un adulte ayant autorité sur lui.** Cette faculté relève du développement de l'autonomie morale.

« L'autonomie morale se construit progressivement et il est difficile de dire à quel âge l'enfant croit un adulte ou pas, surtout cela dépend des situations. Concernant une situation concrète, sans enjeu (des opérations logiques notamment), à partir de 7-8 ans, l'enfant peut donner son point de vue en dehors de celui de l'adulte et comprendre la causalité donc répondre à la question « pourquoi ». En revanche, **concernant les situations affectives, l'autonomie se construit plus tard, du fait du conflit de loyauté, et de la position asymétrique qui demeure entre l'adulte et l'enfant.** A mon sens, c'est surtout la nature de la relation asymétrique qui crée par essence la dépendance de l'élève par rapport à l'adulte qui nécessite en effet que la relation soit **toujours médiatisée par un tiers : l'apprentissage et non pas de l'idéologie.** Cela perdure au-delà de 12 ans. **Tout ce qui sort du cadre strict des valeurs de la République pour l'enseignement civique et des savoirs pour les apprentissages, n'a pas sa place à l'école publique.** »<sup>277</sup>

Ce décalage entre les aptitudes cognitives de l'enfant et les contenus présentés **interfère dans le psychisme de l'enfant par deux effets concomitants : la sidération et l'effraction.**

Pour compléter ces éléments, il est important de savoir que :

« Les enfants maltraités présentent de **trois à quatre fois plus de risques** que les enfants non maltraités, d'avoir des problèmes de santé, **des difficultés d'apprentissage, des troubles du langage, de la vision ou de l'audition, des déficiences intellectuelles et des troubles de la conduite** »<sup>278</sup>.

---

<sup>275</sup> Ibid

<sup>276</sup> Walker, Warren, 1995

<sup>277</sup> Béatrice Clavel-Inzirillo est Enseignant-Chercheur en Psychologie du développement - Directrice du Département psyDEV - Institut de Psychologie - Université Lyon 2

<sup>278</sup> Sullivan, Knutson, 2000

D'autres études **ont rapporté des retards sur le plan du développement cognitif et du langage chez les enfants agressés sexuellement**<sup>279</sup>. Par exemple, des enfants ayant subi des agressions sexuelles et ayant répondu à des tests d'intelligence présentaient **un quotient intellectuel verbal indiquant un retard d'une année et demie**<sup>280</sup>. »

« La mémoire autobiographique ainsi que la capacité à rapporter ses émotions, ses pensées et celles des autres **reposent sur la qualité des conversations parent-enfant**<sup>281</sup>. Lorsque les interactions entre le parent et l'enfant ont été peu nombreuses et de piètre qualité, l'enfant est susceptible d'avoir une capacité limitée à se rappeler ses expériences d'une manière organisée et cohérente, et ce, tant en raison de ses limites au plan vocabulaire que de **sa compétence narrative**. »

#### 9.4. Les termes sur la sexualité les plus recherchés par les francophones sur TikTok

Le communiqué de presse ci-dessous est retranscrit dans son intégralité, la mise en page est conservée et les liens associés à certains mots sont également respectés. Autrement dit, les textes **en gras** et les liens hypertextes soulignés en bleu sont l'œuvre des auteurs du communiqué. Il est intéressant à ce titre de suivre les liens qui mentionnent ZAVA tout au long de la lecture. Évidemment, l'écriture dite inclusive utilisée ci-dessous est celle du communiqué, **SOS Éducation ne pratiquant pas cette graphie excluante et discriminante**.

**Retranscription du communiqué ZAVA** : « D'après un [sondage publié par Sidaction en mars 2023](#), **67% des 15-24 ans** disent **ne pas avoir bénéficié** des 3 cours d'éducation sexuelle annuels bien que la loi l'impose depuis 2001. En cette période de fêtes et à l'approche de la nuit du nouvel an, c'est donc encore de nombreux jeunes qui se préparent à leurs premiers ébats sans la confiance, la conscience de leur corps et de leur désirs que cette éducation aurait pu leur apporter.

Comment alors opérer un rattrapage de dernière minute entre la dinde et le sapin ? Pour faire monter la température sans se brûler, voici quelques approches qui permettront peut-être d'ouvrir le dialogue :

- **Approche "Les pieds dans le plat"** : **les livres sur l'éducation sexuelle fonctionnent très bien entre 6 ans et jusqu'à la fin de l'adolescence en général**, pour apprendre de manière informative et ludique sur la biologie, les relations, le consentement, etc.
- **Approche "incognito"** : **Un abonnement à des magazines pour ados** traitant, entre autres, de ce type de sujets peut permettre de rattrapper in extremis certains messages qui auraient manqué jusqu'ici.
- **Approche "Ça passe ou ça casse"** : **Coffret avec une variété de préservatifs** de différentes marques et tailles, accompagné d'informations sur l'utilisation correcte. C'est direct, mais n'est-ce pas avec un peu d'humour que les meilleurs messages passent ?

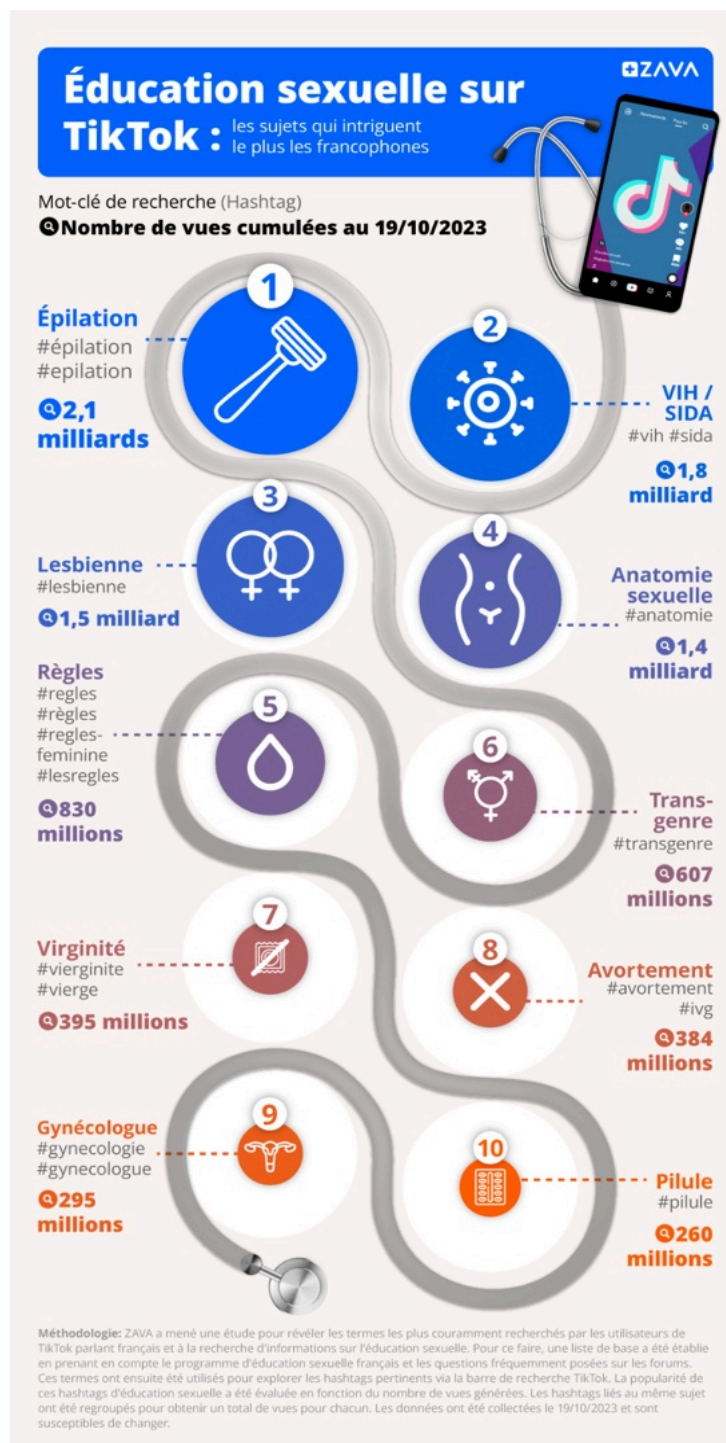
Et si vous n'êtes pas encore convaincu-e que nos jeunes manquent d'information sur ces sujets, [ZAVA](#) a examiné les données de TikTok afin de révéler **les termes les plus fréquemment recherchés par les francophones sur TikTok en matière de santé sexuelle, vous pourriez bien être surpris-e...**

<sup>279</sup> Daignault, Hébert, 2009; Dion, Cyr, Richard, McDuff, 2006 ; Eigsti, Cicchetti, 2004 ; McFadyen, Kitson, 1996

<sup>280</sup> Dion, Cyr, Richard, McDuff, 2006

<sup>281</sup> Walker, 2013 ; Fivush, Reese Haden, 2006; Pipe, Salmon, 2009

**Les sujets d'éducation sexuelle les plus populaires sur TikTok chez les francophones**



Vous pouvez accéder à l'intégralité des données, [ici](#).

**1 - Épilation - 2,1 milliards de vues**

L'étude révèle que l'**épilation** est le sujet le **plus recherché** sur TikTok, avec les hashtags **#epilation** et **#épilation** totalisant **2,1 milliards de vues**. Les jeunes aspirent à des conseils pour prendre soin de leur

corps, accroître leur confiance en eux-elles et comprendre les normes de beauté qui ne cessent d'évoluer. Bien que liée à la sexualité par son impact sur l'hygiène et l'esthétique, il est essentiel de rappeler que c'est une décision personnelle. Il vaut mieux privilégier son propre confort et ses propres préférences plutôt que de se conformer aux opinions extérieures.

## **2 - VIH & SIDA - 1,8 milliard de vues**

Ce sujet est le deuxième plus populaire de la recherche, cumulant **1,8 milliard** de vues - un intérêt croissant du public à l'égard du VIH et du SIDA, soulignant ainsi la nécessité d'une éducation et d'une sensibilisation accrues dans ce domaine.

C'est le but de la campagne "**TikTok contre les IST**" lancée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Bergeracois (Dordogne) qui vise les jeunes (mais pas que !) et qui propose des vidéos de prévention, accompagnées d'un quizz ludique. La CPTS vise à introduire le quizz dans les établissements scolaires à l'avenir.

## **3 - Lesbienne - 1,5 milliard de vues**

Le hashtag **#lesbienne** cumule **1,5 milliard** de vues. TikTok devient ainsi un lieu où la sexualité est abordée de manière positive, éducative et inclusive pour les jeunes, mettant en lumière la réalité des expériences LGBTQ+.

**Dr. Sophie Albe-Ly, médecin généraliste chez ZAVA, s'exprime sur la recherche d'information en matière d'éducation sexuelle sur les réseaux sociaux :**

*"Il est important d'insister sur l'éducation et la sensibilisation à la santé sexuelle pour réduire la transmission du VIH et des IST en général. Nous encourageons tous les jeunes à s'informer et à prendre des mesures préventives ainsi qu'à effectuer des dépistages régulièrement - tout comme les moins jeunes d'ailleurs, les seniors ne sont pas à l'abri !*

*L'éducation sexuelle est toujours confrontée à des défis et à des controverses, liés aux valeurs conservatrices fortes dans certaines régions, aux tabous sexuels dans certaines communautés, aux désaccords politiques ainsi qu'au manque de consensus sur ce qui devrait être inclus dans les programmes d'éducation sexuelle.*

*À l'ère numérique, les adolescent·e·s se tournent souvent vers les réseaux sociaux comme source principale d'information là où, l'école par exemple, n'arrive pas à proposer autant de séances d'éducation sexuelle que prévu, soit 3 séances chaque année, de l'école au lycée. D'un côté, ces plateformes peuvent constituer un espace propice à des discussions ouvertes, où les jeunes se sentent à l'aise pour poser des questions sur des sujets qu'ils pourraient avoir du mal à aborder en personne. Néanmoins, les réseaux sociaux demeurent un environnement peu filtré où la désinformation et les mythes peuvent se propager, d'où l'importance de consulter des professionnel·le·s de santé pour toute préoccupation concernant le bien-être intime."*



## Méthodologie

1. [ZAVA](#) a mené une étude pour révéler les termes les plus couramment recherchés par les utilisateurs de TikTok en français et à la recherche d'informations sur l'éducation sexuelle.
2. Pour ce faire, une liste de base a été établie en prenant en compte le [programme d'éducation sexuelle](#) français et les questions fréquemment posées sur les forums.
3. Ces termes ont ensuite été utilisés pour explorer les hashtags pertinents via la barre de recherche TikTok. La popularité de ces hashtags d'éducation sexuelle a été évaluée en fonction du nombre de vues générées. Les hashtags liés au même sujet ont été regroupés pour obtenir un total de vues pour chacun.

Les données ont été collectées le 19/10/2023 et sont susceptibles de changer.

L'ensemble des données est à consulter [ici](#). »

### Extrait de la page 1 - 30 : premiers mots clés les plus recherchés

Rank	English	Search term	Hashtag	Number of Views	Breakdown of Views	Gender
1	Hair removal	Épilation	#épilation #epilation	2,126,000,000	126,000,000 2,000,000,000	
2	IHV / AIDS	VIH / SIDA	#vih #sida	1,779,500,000	991,500,000 788,000,000	
3	Lesbian	Lesbienne	#lesbienne	1,500,000,000		Women
4	Sexual anatomy	Anatomie sexuelle	#anatomie	1,400,000,000		
5	Period	Règles	#regles #règles #reglesfeminine #lesregles	830,200,000	618,700,000 132,300,000 54,300,000 24,900,000	Women
6	Transgender	Transgenre	#transgenre	607,200,000		
7	Virginity	Virginité	#virginite #vierge	395,400,000	3400000 392,000,000	
8	Abortion	Avortement	#avortement #ivg	383,600,000	227,100,000 156,500,000	Women
9	Gynecologist	Gynécologue	#gynecologie #gynecologue	295,400,000	130,600,000 164,800,000	Women
10	Birth control pill	Pilule	#pilule	260,400,000		Women
11	Bisexuality	Bisexualité	#bisexuel	126,500,000		
12	Infertility	Infertilité	#infertilité	105,500,000		
13	How to take a pregnancy test	Comment faire un test de grossesse	#testdegrossesse	104,300,000		Women
14	Consent	Consentement	#consentement	95,900,000		
15	Condom	Préservatif	#preservatif	90,300,000		
16	Menstrual cycle	Cycle menstruel	#cyclemenstruel	88,600,000		Women
17	Urinary infections	Infections urinaires	#infectionsurinaires #infectionurinaire #infectionurinairemavie	79,100,000	8200000 50,000,000 20,900,000	Women
18	Intrauterine device (IUD)	Stérilet	#sterilet	73,500,000		Women
19	Period pain	Douleurs de règles	#douleursderegles #reglesdouloureuse	72,600,000	4,900,000 67,700,000	Women
20	Yeast infection	Mycose	#mycose	69,000,000		Women
21	Sanitary pads	Serviettes hygiéniques	#serviettehygienique #servietteshygienique #servietteperiodique	55,430,100	53,000,000 2,200,000 230,100	Women
22	Vibrator	vibromasseur	#vibro #vibromassage	54,702,300	54200000 502,300	
23	White discharge	Pertes blanches	#pertesblanche #pertesblanches #pertesblanche	42,900,000	16,700,000 10,000,000 16,200,000	Women
24	Make love	Faire l'amour	#fairelamour	41,800,000		
25	Cystitis	Cystite	#cystite	40,500,000		Women
26	Lubricant	Lubrifiant	#lubrifiant	39,900,000		
27	Pansexuality	Pansexualité	#pansexuel	33,300,000		
28	Brazilian wax	Maillot intégral	#maillotintegral	30,000,000		Women
29	Homosexuality	Homosexualité	#homosexualité	27,000,000		
30	Pelvic floor	Périnée	#perinee	25,700,000		Women

## 9.5. Lettre de saisine de Pap Ndiaye au Conseil Supérieur des Programmes



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre

Paris, le 23 JUIN 2023

Monsieur le président,

L'éducation à la sexualité est une dimension essentielle de la construction de la personne et de l'éducation du citoyen. Elle vise à favoriser l'estime et le respect de soi et des autres, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect des droits humains et l'adoption de comportements responsables aux niveaux individuel et collectif. Elle contribue à l'apprentissage de l'altérité, des règles sociales, des lois et des valeurs communes et participe à la protection de l'enfance. L'éducation à la sexualité représente ainsi un enjeu majeur de formation des élèves en tant que personnes et futurs citoyens.

Cette éducation constitue un apprentissage obligatoire prévu aux articles L. 121-1 et L. 312-16 du code de l'éducation. Ces dispositions législatives prévoient l'organisation de trois séances d'éducation à la sexualité par an et par groupe d'âge homogène du cours préparatoire à la classe de terminale. La circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité précise les conditions de mise en œuvre de ces séances et rappelle la nécessité d'en adapter le contenu et les modalités à la maturité des élèves.

L'éducation à la sexualité s'inscrit pleinement dans les priorités de la politique éducative en faveur de l'égalité, de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, et de la promotion du bien-être et de la santé des élèves.

Cependant, une enquête réalisée en septembre 2022 montre que les objectifs assignés par la loi ne sont pas suffisamment atteints et que la mise en œuvre des séances reste très hétérogène. Face à ce constat, j'ai réuni un groupe de travail pour identifier les freins et proposer des aménagements pour la tenue effective des séances d'éducation à la sexualité. Parmi les propositions d'aménagement qui m'ont été soumises, je retiens en particulier la nécessité de mieux définir les contenus d'enseignement et les compétences visées dont le manque de précision est aujourd'hui préjudiciable à la mise en œuvre effective et à la qualité pédagogique et éducative des séances d'éducation à la sexualité.

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM  
Président du Conseil supérieur des programmes  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07  
Tél : 01 55 55 10 10

C'est pourquoi, j'ai décidé de saisir le Conseil supérieur des programmes afin d'élaborer, pour chaque niveau d'enseignement du cours préparatoire à la classe de terminale, une proposition de programme précisant les thèmes et notions qui devront être abordés et les compétences visées. Pour ce qui concerne la scolarité obligatoire, ces programmes définis par niveau d'enseignement seront également structurés par cycle. Les programmes préciseront le vocabulaire le plus adapté à l'âge des élèves. En ce sens, vous formulerez des propositions d'appellation de cette éducation pour le premier degré.

Vous veillerez à ce que ces programmes couvrent les trois champs de l'éducation à la sexualité : le champ biologique, le champ psycho-émotionnel et le champ juridique et social. Face à l'augmentation des violences sexistes et sexuelles, ces programmes accorderont une place particulière à l'égalité filles-garçons, à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle réelles ou supposées ainsi qu'à la notion de consentement. Il s'agira également d'aborder la prévention et la protection des mineurs face à la prostitution et la pornographie en lien avec les usages des réseaux sociaux numériques et Internet.

Dans cette optique, vous accorderez une attention particulière aux liens et éléments de cohérence entre l'éducation à la sexualité et d'autres éducations transversales, telles que l'éducation aux médias et à l'information, ainsi qu'avec l'enseignement moral et civique. Tous les enseignements disciplinaires étant impliqués dans l'éducation à la sexualité (en particulier les sciences de la vie et de la Terre), ces programmes devront aussi expliciter les relations avec les contenus d'enseignement des autres disciplines et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Par ailleurs, ces programmes devront mentionner explicitement les compétences psycho-sociales indispensables à la construction et à la qualité des relations à soi et aux autres. Pour cela, vous pourrez prendre appui sur le référentiel de Santé Publique France paru en octobre 2022 et sur sa classification actualisée des CPS.

Enfin, les programmes rappelleront les principes éthiques de mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, notamment dans le cadre d'intervention de partenaires de l'École, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Pour garantir la qualité scientifique de vos propositions, vous pourrez vous appuyer sur l'expertise de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Vous pourrez également prendre appui sur les documents élaborés dans le cadre d'institutions nationales et internationales et solliciter les meilleurs experts sur ces questions, qui exigent un haut niveau de réflexion pédagogique et une parfaite maîtrise des enjeux de cette éducation. Enfin, vous pourrez vous appuyer sur les travaux de la direction générale de l'enseignement scolaire.

J'attends le retour de vos propositions avant la fin du mois de novembre 2023.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.



Pap NDIAYE

## 9.6. Courrier de SOS Éducation au Président du Conseil Supérieur des Programmes



Conseil Supérieur des Programmes  
Monsieur le Président  
Mark Sherringham  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Paris, le 30 juin 2023

Objet : URGENT - programme « Éducation à la sexualité »

Cher Monsieur le Président, Cher Mark Sherringham,

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé à la presse, le 28 juin, avoir saisi le Conseil Supérieur des Programmes que vous présidez, pour l'élaboration d'un programme d'« enseignement à la sexualité » par niveau.

Cette annonce rappelle que les séances, au nombre de trois par an, imposées dès la primaire à tous les élèves, sont **réalisées sans aucun cadre académique** depuis des années, avec une accélération sans précédent des interventions depuis 2 ans.

Les circulaires publiées pour limiter les risques ne sont pas respectées, s'agissant :

- des précautions à prendre sur les contenus,
- de la présence d'au moins 2 intervenants, dont un personnel éducatif de l'établissement,
- de la formation des intervenants sur le développement et la protection de l'enfant,
- de la co-construction et de l'obligation d'information des parents au préalable,
- des associations extérieures qui dispensent un contenu idéologique, etc.

Il est important de porter à votre connaissance les éléments factuels qui suivent et de vous informer que de nombreuses dérives ont été observées sur tout le territoire.

Au motif de cette soi-disant « éducation à la sexualité », des élèves ont été soumis à des contenus à caractère sexuel par une autorité, sans pouvoir s'y soustraire, c'est-à-dire sans pouvoir consentir.

Au niveau symbolique, la mise en œuvre actuelle de ces séances est une démonstration de ce qu'il ne faut surtout pas faire. Le mode opératoire est contraire aux principes de prévention qu'il convient justement de faire intégrer aux enfants. J'y reviendrai.

Mais surtout, certaines de ces séances constituent une effraction. OUI, une effraction !

Un cambriolage du « moi » intérieur. Une violation intimement ressentie. Un viol psychique.

Le traumatisme qui s'installe chez l'enfant prend la forme de la sidération, du sentiment d'être sali, d'une perte de confiance, de repères battus en brèche, de peur panique, etc.

Les conséquences se manifestent rapidement : mutisme, ou au contraire, logorrhée, dégoût de son corps, pleurs incontrôlés, énurésie, phobie scolaire, tristesse...

**Les victimes sont des enfants à l'âge de l'innocence, scolarisés pour apprendre des savoirs académiques et non pour subir un viol psychique.**





Concrètement, les enfants sont placés sous emprise de l'institution scolaire et se voient déverser des contenus inadaptés, établis par des associations idéologiques et diffusés par l'OMS dans ce document : [Standards européens pour l'éducation à la sexualité](#).

**Il est troublant que Pap Ndiaye sollicite le Conseil Supérieur des Programmes pour mettre en place ce que l'OMS appelle de ses vœux depuis 2013...**

**Faire de la sexualité un enseignement à part entière et prévoir des examens d'évaluation des élèves !**

*« L'éducation sexuelle n'est pratiquement jamais une branche d'examen, même si certains de ces éléments devraient ou pourraient l'être dès lors qu'ils sont traités dans le cadre de branches obligatoires comme la biologie. **Pour être suffisamment valorisée, l'éducation sexuelle devrait devenir une branche d'examen.** » page 16*

*« **L'éducation sexuelle doit être participative.** Les jeunes ne doivent pas être des récepteurs passifs, mais doivent au contraire **jouer un rôle actif dans l'organisation, le déroulement et l'évaluation de l'éducation sexuelle.** C'est le seul moyen de garantir que l'éducation sexuelle soit axée sur les besoins et les intérêts, et ne suive pas simplement un programme préétabli ou un agenda défini par l'enseignant/éducateur. » page 29 - 6.1 Dispenser l'éducation sexuelle - cadre général et exigences de base*

Il convient de porter à votre connaissance que ces standards ont été établis au départ par un groupe de travail dont 15 des 16 membres ont des liens avérés avec des associations militantes et lobbyistes actives des droits LGBTQI+. À l'évidence, la vigilance qui doit s'opérer pour constituer un groupe de travail d'experts sans conflit d'intérêt n'a pas été suivie.

**Voyez-vous, Monsieur le Président, je crains que l'on vous fasse endosser le mauvais rôle, celui du petit soldat de l'OMS affecté à la déconstruction organisée de l'innocence et à l'effraction du développement de l'enfant.**

Les risques sont réels. Une multitude de signalements nous sont parvenus.

Plusieurs courriers ont été adressés au ministre de l'Éducation nationale, avec l'exposé de faits graves qui se sont déroulés dans des écoles. Pap Ndiaye est resté sourd à nos alertes sur ces faits pourtant irréfutables. Il n'y a eu aucune réponse officielle, mais des intimidations ont été faites auprès des parents ayant alerté.

SOS Éducation prépare une note de synthèse sur les dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants. Nous avons rassemblé un comité d'experts émérites, composé de médecins, pédopsychiatres et psychologues, tous spécialistes de la protection de l'enfance.

Il est probable que la saisine du ministre soit un moyen de vous repasser la « patate chaude » et, par la même occasion, de transférer la responsabilité des dérives à venir sur votre institution.

Il faudra bien trouver quelqu'un pour assumer les enfances sacrifiées...

**Vous pouvez mettre fin à cette mascarade éducative.** Pour cela, il est primordial de vous informer auprès d'associations indépendantes, neutres et sans conflit d'intérêt.

SOS Éducation est une de ces associations. Je vous propose de nous rencontrer afin de vous transmettre toutes les données que nous avons pu rassembler sur ce sujet.



Le comité d'experts constitué par SOS Éducation sur le développement psychoaffectif de l'enfant sera également mis à votre disposition pour vous fournir toutes les bases scientifiques permettant de distinguer les bonnes pratiques en la matière et de connaître les risques de la transmission de contenu à caractère sexuel, en fonction de l'âge.

**Si l'objectif est la prévention, alors 6 principes simples sont à enseigner aux enfants et à faire respecter scrupuleusement dans l'institution scolaire :**

- La sexualité est interdite entre un adulte et un enfant,
- La sexualité est interdite entre des personnes de la même famille,
- La sexualité sans consentement est un délit puni par la loi,
- La sexualité relève de l'intime, chacun a son rythme,
- La sexualité, c'est en privé ; en public, c'est un délit,
- La majorité sexuelle (aptitude à consentir) est fixée en France à 15 ans.

Ce cadre législatif, rappelé en des termes et moyens éducatifs appropriés à l'âge, vise en premier lieu à protéger les enfants des risques d'abus sur eux-mêmes, par des mineurs et par des adultes. 10 % des enfants sont abusés sexuellement, soit 2 à 3 élèves par classe.

**Si par contre, l'enjeu est de suivre les préconisations de l'OMS, alors l'éducation à la sexualité est une succession d'injonctions contradictoires à ces principes.**

Selon les standards éducatifs de l'OMS, l'enfant est :

- un sujet sexualisé à éduquer,
- destinataire de contenus éducatifs à caractère sexuel,
- par un adulte ayant autorité sur lui,
- sans avoir consenti,
- obligé d'y assister et de prendre part,
- en public et ne pouvant s'y soustraire,

Il s'agit d'immerger l'enfant dans la sexualité adulte par effraction de son intimité psychique.

**Les standards de l'OMS, adoptés par la France, ont dévoyé l'intention préventive des séances mises en place dans notre pays dans les années 2000.**

L'opinion publique, les parents, les professeurs et le personnel de santé étaient favorables à cette sensibilisation puisqu'il s'agissait de protéger les enfants des abus sexuels et d'informer les adolescents des risques de MST, du sida, de grossesse, etc.

L'OMS a réfuté les programmes de prévention considérant qu'ils donnaient une vision négative de la sexualité. **Depuis, l'OMS fait l'apologie du plaisir sexuel et met au second plan la prévention.**

- Et le plaisir sexuel, c'est dès la naissance. L'éducation à la sexualité commence au berceau.
- Le crédo de l'OMS est simple : le sexe, c'est du plaisir et le plaisir, c'est bon pour la santé.
- Pour l'OMS, le citoyen du futur est un humain augmenté qui jouit !

**Le lien entre dogme du plaisir et consommation addictive n'est pas fortuit.**





Monsieur le Président, cette éducation sexuelle fondée sur le plaisir, sur laquelle le ministre de l'Éducation nationale vous somme d'apposer le sceau du Conseil Supérieur des Programmes, **est contraire** :

- à l'intérêt de l'enfant,
- à la prévention contre les abus sexuels,
- au respect des principes les plus élémentaires du consentement.

Trois préoccupations pourtant primordiales. Elles devraient diriger votre action d'élaboration du corpus pédagogique à déployer de l'école primaire au lycée.

**C'est bien la prévention qu'il vous appartient de réhabiliter d'urgence.**

L'apologie du plaisir sexuel n'a pas à être institutionnalisée dans l'École.

Les standards de l'OMS ont déjà suffisamment infiltré les administrations. Ils sont notamment la référence du site officiel « [onsexprime.fr](http://onsexprime.fr) » de Santé Publique France, accrédité du logo de la République française et recommandé par Éduscol. L'Éducation nationale a participé à la rédaction des textes de ce site.

La saisine de Pap Ndiaye vous invite à vous y référer. Permettez-nous de vous dire que le site « [onsexprime.fr](http://onsexprime.fr) » **n'est pas un modèle à suivre** si votre objectif est de préserver le développement psychoaffectif de l'enfant. En accès libre, les supports, textes et visuels se caractérisent [par un langage direct et cru](#).

Le principe idéologique sous-jacent est celui prôné par l'OMS, d'une sexualité infantile source de plaisir à valoriser et à stimuler. L'enfant est sexualisé dès le plus jeune âge, et ces gestes sont interprétés comme des pulsions sexuelles.

**L'enfant est présenté comme sujet et objet de désir sexuel.**

Selon ces préceptes idéologiques, qu'aucune donnée scientifique ne confirme, l'enfant serait capable de consentir dès 4 ans.

*Vous trouverez ci-dessous un extrait de la matrice pour le groupe d'âge 0-4 ans des standards de l'OMS pour l'éducation à la sexualité en Europe.*

Sexualité	<p>le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la masturbation infantile précoce</p> <p>la découverte de son propre corps et de ses parties génitales</p> <p>le fait que le plaisir lié au contact physique est un aspect normal de la vie de chacun</p> <p>la tendresse et le contact physique comme une expression de l'amour et de l'affection</p>	<p>devenir conscient de son identité sexuelle</p> <p>parler des sensations (dés)agréables dans son propre corps</p> <p>exprimer ses propres besoins, désirs et limites, par exemple en «jouant au docteur»</p>	<p>une attitude positive vis-à-vis de son corps et de toutes ses fonctions = image positive de son corps</p> <p>le respect des autres</p> <p><i>une curiosité pour son corps et le corps des autres</i></p>
-----------	--	--	---



Emotions	<b>les différents types d'amour</b> <b>les sensations/sentiments «oui» et «non»</b>  <i>le langage des sentiments</i> <i>le sentiment du besoin de vie privée</i>	<b>sentir et montrer de l'empathie</b> <b>dire oui/non</b>  <b>exprimer et communiquer ses propres émotions, désirs et besoins</b>  <i>exprimer son propre besoin de vie privée</i>	<b>la compréhension de la diversité d'expression des émotions</b>  <b>un sentiment positif envers le fait d'être une fille ou un garçon</b>  <b>l'opinion qu'il est juste d'exprimer et expérimenter ses émotions</b>  <i>une attitude positive envers différentes émotions dans diverses circonstances</i>
----------	---	--	---

L'explicitation du plaisir au nouveau-né, l'éducation à la reconnaissance et à la recherche du plaisir par le toucher sur soi et sur les autres émanent des **travaux d'Alfred Kinsey**. Lequel, avec d'autres pseudoscientifiques, a cherché à **déculpabiliser les adultes de pratiques clairement pédophiles**. Il est essentiel de le rappeler !

Ces travaux sur la sexualisation des enfants vont de pair avec la déresponsabilisation des adultes pédophiles. Pour Kinsey et ses acolytes, le petit enfant a des désirs qu'il assume et assouvit en se masturbant. Selon ce principe, il est capable de consentir quel que soit l'âge.

Maurice Berger, médecin, pédopsychiatre et sommité française de la protection de l'enfance, explique parfaitement cette manipulation intellectuelle autant que sémantique :

*« **Un autre enjeu est plus sournois dans cet éveil précoce à la sexualité. Dans les textes définissant les droits sexuels et les Standards, qui sont cités sur les sites conseillés par les ministères, il est introduit de manière insidieuse l'idée que la sexualité des enfants peut être volontaire, de leur fait, et qu'il n'y a rien à reprocher à une activité sexuelle impliquant un enfant s'il est consentant** ». Un flou volontaire est entretenu en permanence dans ces textes grâce aux termes : « **en tenant compte des capacités évolutives de l'enfant** », apparemment issus d'un rapport de l'UNICEF qui n'évoque pourtant le domaine de la sexualité qu'en termes de protection. » Maurice Berger*

**C'est donc bien un dogme pédophile que l'éducation à la sexualité-plaisir transmet aux enfants**. C'est d'ailleurs l'argument que les agresseurs sexuels revendiquent pour leur défense : « Il ou elle m'a dit que cela lui faisait plaisir, qu'il ou elle voulait que je lui apprenne... ».

Les standards de l'OMS intègrent cette capacité à consentir de l'enfant dès 6 ans.

*« Les bonnes et mauvaises expériences de son corps/qu'est ce qui provoque un bon ressenti/sensation ? (écouter son corps) **le droit de refuser si l'expérience ou le ressenti n'est pas plaisant**. » page 41 - tableau du groupe 4-6 ans - domaine informer, informer l'enfant sur sexualité, santé et bien-être.*

Mais ce n'est pas tout. Ce programme de sexualisation infantile perturbe le développement psychoaffectif de l'enfant en empêchant les mécanismes d'inhibition de se mettre en place.

Entre 5 et 10 ans, l'enfant est dans une phase fondamentale, dite de latence, pendant laquelle il élabore son aptitude à se réfréner, à inhiber ses pulsions, et se consacre aux apprentissages. « Un homme ça s'empêche » disait Camus. Et s'empêcher, ça s'apprend.





Pendant cette phase, le programme auquel le ministre de l'Éducation nationale invite le Conseil Supérieur des Programmes à se référer conduit l'enfant à une **dissonance cognitive traumatique : l'excitation percute l'élaboration d'inhibition**.

Cette plongée dans la sexualité adulte est violente et inadaptée. Permettez-moi un parallèle.

Il fut un temps où pour apprendre à nager, certains professeurs, mal inspirés, jetaient les enfants à l'eau. **L'argument était que le bébé naît nageur**. Et donc, poussé à l'eau, naturellement, il saurait nager !

C'est exactement ce qu'il se passe avec cette pseudo-éducation à la sexualité fondée sur le principe que **le bébé naît sexualisé et apte à se donner et à recevoir du plaisir**.

À la nuance près que la natation est une discipline officielle.

Vous mesurez, j'imagine, les risques de faire, avec l'aval de votre institution, de l'éducation à la sexualité une discipline officielle à enseigner à la manière de la natation.

Les enfants reçoivent « en pleine figure » le détail de pratiques sexuelles, abstraites pour eux. Ils sont immergés de force dans une sexualité adulte, qui ne les concerne pas et qui n'a rien à voir avec leurs propres pulsions.

Les enfants, aussi durement confrontés, n'ont pas d'autre choix que l'enfouissement traumatique ou l'expérimentation. Ce mécanisme est bien connu chez les consommateurs de pornographie. Les contenus à caractère sexuel/pornographique présentés dans le cadre scolaire produisent le même effet.

**À la différence que le rôle de l'École est non pas de traumatiser ou d'exciter, mais bien d'instruire !**

C'est le contrat moral passé avec les parents. Ils sont les premiers concernés et ils ne sont pas d'accord avec ce changement de cap : passer de la prévention à la sexualisation.

Ils confient leurs enfants à l'École pour qu'ils apprennent des savoirs académiques... Et ils les récupèrent profondément choqués, dans un état de profond mal-être.

Cette interférence dans la sphère éducative parentale, qui impacte la santé de l'enfant, crée une rupture de confiance entre l'école et la famille.

D'ailleurs, le personnel éducatif a beaucoup de mal à trouver les arguments pour justifier auprès des parents qu'un intervenant a :

- expliqué à une classe de primaire (8 - 10 ans) le plaisir de la masturbation, la fellation, la sodomie, le cunnilingus...
- supprimé la récréation, car le groupe des filles n'osait pas poser de questions, alors que la participation est obligatoire,
- imposé au collègue la pose d'un préservatif sur un sexe factice devant toute la classe,
- empêché une élève, abusée enfant, de sortir avant qu'elle ait réalisé l'« exercice ».



Généralement, l'établissement scolaire adopte deux attitudes simultanément :

1. la stratégie du « pas de vague » qui consiste à minimiser les conséquences traumatiques sur les enfants et à ne surtout pas ébruiter ce qui a été dit,
2. il se cache derrière les programmes imposés par le ministre de l'Éducation nationale avec la formule célèbre « C'est pas nous, c'est dans le programme ! »

Mais voilà, Monsieur le Président du Conseil Supérieur des Programmes, demain, « la faute au programme », ce sera vous. C'est pourquoi votre mission est si importante.

**Il faut réparer l'erreur originelle de ce marasme.**

**L'enfant n'a pas à être sexualisé. Ni à l'École ni ailleurs. ÉVIDEMMENT !**

Il vous appartient, Monsieur le Président :

- de rappeler ce qui relève de l'instruction et ce qui est du registre de l'éducation,
- de distinguer un enseignement académique d'un discours idéologique.

Le Conseil Supérieur des Programmes statue sur l'élaboration pédagogique des enseignements académiques dont la valeur professorale est certifiée par un concours : CAPES ou agrégation.

L'éducation sexuelle sera-t-elle bientôt une matière académique au même titre que les mathématiques et le français ? Ce point mérite d'être précisé.

Les parents, le personnel de l'Éducation nationale et les équipes de santé scolaire attendent une réponse claire concernant le périmètre dévolu à l'École.

De nombreux professionnels de l'enfance, spécialistes du développement, référents des affaires d'abus sexuels, professeurs émérites de la protection des enfants et des adolescents, alertent depuis 2017. **Ils n'ont pas été entendus.** Ne faisons pas deux fois la même erreur.

Je réitère ma proposition. Notre comité d'experts se tient à votre disposition pour vous exposer les données scientifiques du développement psychoaffectif afin de mener votre mission à bien, en pleine conscience des besoins et des risques pour les enfants.

Il vous appartient de veiller à protéger dans l'école, les élèves, de l'hypersexualisation actuelle de la société, et ce, bien que des institutions internationales s'en fassent le funeste relais.

Il est essentiel de permettre aux enfants de grandir et de se développer de manière harmonieuse, à leur propre rythme. L'école doit rester un sanctuaire qui préserve cela.

Espérant que vous saisissez cette invitation à coopérer dans l'intérêt supérieur des enfants, nous vous prions de croire, cher Monsieur le Président, cher Monsieur Mark Sherringham, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Sophie Audugé

Déléguée générale de SOS Éducation



## 9.7. [Texte de Maurice Berger lu au Conseil Supérieur des Programmes le 30.11.2023](#)

### Le programme d'éducation à la sexualité nuisible au développement affectif de l'enfant

Dr Maurice BERGER

*J'ai effectué l'exposé qui suit le 30-11-2023 devant le Conseil Supérieur des Programmes de l'Éducation nationale. Mes appels à la prudence n'ont pas été retenus. Dans le nouveau projet de programme dévoilé en 2024, les parents n'ont pas leur mot à dire sur le contenu des séances. Ils sont « informés de l'esprit du programme », mais exclus de leur rôle essentiel: ajuster les réponses aux questions que pose leur enfant, au fur et à mesure de sa maturité.*

Je me présente brièvement. J'ai été professeur associé de psychopathologie de l'enfant à la Faculté de psychologie de Lyon 2, je suis pédopsychiatre, coresponsable du DU français « Expertise légale en pédopsychiatrie et psychologie clinique de l'enfant », qui concerne entre autre les mineurs victimes d'agression sexuelle et les mineurs agresseurs, et je m'occupe actuellement de douze mineurs victimes d'inceste dans ma consultation. J'ai créé le seul service de pédopsychiatrie dédié à la prise en charge des mineurs extrêmement violents et j'ai écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet d'actualité. J'ai été chargé de créer les sessions « construction de la personnalité chez l'enfant » et « construction de la personnalité à l'adolescence » à l'École Nationale de la Magistrature. Enfin, j'ai participé à la rédaction de plusieurs textes de loi concernant l'enfance.

De cette longue expérience professionnelle auprès d'enfants, je retiens une notion essentielle qui nous concerne aujourd'hui : l'être humain met longtemps à se construire, son psychisme est longtemps vulnérable, immature, et quels que soient les désirs ou les théories des adultes, on ne peut pas tenter de modifier son rythme de maturation affective et cognitive et/ou son environnement sans risque important. Le cerveau et la vie affective d'un enfant restent et resteront toujours les mêmes dans notre espèce. Ce qui signifie qu'on n'est pas dans une matière pédagogique au sens classique, car nous sommes dans un domaine où la connaissance a un autre statut.

Mes mots clé seront : respect du rythme, traumatisme, latence, interdit

**C'est à travers la question du rythme de développement que j'ai découvert les séances d'éducation à la sexualité.**



En 2017, les pédopsychiatres et psychologues du REPPEA, Réseau de professionnels pour la protection de l'enfance et de l'adolescence dont je suis vice-président, se sont mis à rapporter des troubles survenus chez des enfants après des séances d'éducation à la sexualité de la primaire à la cinquième. Ces troubles étaient nombreux. Des refus de retourner à l'école, des refus de grandir dits explicitement, des troubles du sommeil sous forme d'insomnies (« la nuit, ça m'empêche de dormir ») ou de cauchemars, malaise (« ma fille s'est sentie très mal à l'école, elle s'est efforcée d'être sourde et aveugle et ne veut pas se souvenir de ce qu'elle a entendu »), évanouissement, reviviscence des images vues en classe, état de sidération qu'on voit bien sur certains films montrant les élèves pendant ces cours et que l'animatrice ne remarque même pas, sentiment durable de dégoût par rapport à la sexualité ou à l'accouchement vu en film (l'inverse du résultat recherché). A minima, un sentiment de gêne et de ras le bol chez les ados : «Ca suffit, c'est intrusif, c'est intime tout ça. », la honte de devoir mettre du lubrifiant sur un objet représentant un pénis, Tous ces témoignages qui ont été publiés.

Du côté des garçons, on observait surtout beaucoup d'excitation.

### **Comment comprendre l'apparition des tels troubles ?**

La principale raison est que l'éducation à la sexualité actuelle est fondée sur un postulat précis préconisé par les Standards européens : il faut donner des explications à l'enfant AVANT qu'il soit en âge de poser des questions à ce propos. Pourquoi cette affirmation, qui est une erreur fondamentale, peut-elle créer un traumatisme psychique ?

Un traumatisme peut survenir lorsque le psychisme est confronté à des événements, paroles, images, actes qui dépasse sa capacité d'y faire face. Il se produit alors une effraction avec un ressenti de surprise, de sidération, et une angoisse apparaît qui se traduit par les symptômes décrits ci-dessus qui sont exactement ceux qu'on retrouve dans les syndromes de stress post traumatique. Ce qui est traumatique pour les enfants cités plus haut, c'est qu'ils se sont trouvés confrontés à quelque chose de totalement étranger pour eux parce qu'ils n'y avaient jamais pensé auparavant, où ils n'y avaient pas pensé du tout en ces termes. De plus, on sait que les enfants d'une même classe ne sont pas au même niveau de maturité. On ne peut intégrer, apprivoiser de manière non traumatique que les choses auxquelles on a déjà commencé à penser et qui d'une certaine manière sont déjà là en soi, d'où l'importance

d'attendre que l'enfant pose des questions. Lorsqu'on a subi un traumatisme psychique, on continue à évoquer certains événements passés comme s'ils étaient toujours présents, c'est-à-dire avec les mêmes réactions émotionnelles qu'au moment où l'événement s'est produit, ce qui explique les symptômes persistants après l'exposition à des images ou à des phrases. A cela, il faut ajouter que les enfants de moins de sept ans ont une pensée syncrétique, non rationnelle, qui les empêche de mettre les images à distance. Les mineurs ont actuellement une vulnérabilité psychologique accrue, il faudrait éviter d'y rajouter ces troubles alors qu'il ne reste plus que 550 pédopsychiatres en France.

Le programme d'éducation à la sexualité ne prend pas en compte un autre élément du développement de l'enfant : la période de latence. Dans le rythme normal du développement affectif, avant 7 ans en gros, à la période oedipienne, l'enfant a des fantasmes sur la sexualité. Comment on fait les bébés, en s'embrassant ? Par où sortent-ils, par le nombril, par le derrière ? Que font les adultes ensemble dont il comprend que ça lui est caché, qu'y a-t-il dans les films qu'on lui interdit de regarder ? Etc. On peut répondre rationnellement à ses questions à ce propos, il continue à garder ses théories en parallèle aux réponses des grandes personnes. De quel droit et pourquoi faire irruption dans sa riche vie fantasmatique ? Puis de l'âge de 6-7 ans à 12 ans, pendant la période de latence, une évolution naturelle s'effectue. Non seulement beaucoup d'enfants éprouvent de la pudeur à l'égard de la sexualité, mais aussi ils doivent pouvoir désinvestir/refouler les pensées concernant la sexualité des adultes pour investir leur curiosité et leur énergie dans les apprentissages, le langage, les raisonnements de manière autonome par rapport aux parents, le champ culturel et scientifique. Pour que ce déplacement/sublimation de la curiosité s'effectue, et ceci est un processus de croissance psychique naturel, la latence devrait être une période de grand « calme » pulsionnel. C'est le contraire que provoque l'éducation à la sexualité à cette période avec des adultes qui prennent un rôle d'initiateur séducteur en intervenant à leur initiative pour attirer l'attention sur le plaisir mystérieux lié à la sexualité. Car ce plaisir restera toujours mystérieux puisqu'il concerne l'orgasme qui ne peut se produire qu'après le puberté.

Enfin ce programme attaque la limite entre ce qui est intime et ce qui est public. Les adultes considèrent que la sexualité est le domaine de l'intime par excellence. Et que l'espace familial est celui de la tendresse, dans lequel on ne doit pas introduire du sexuel. C'est pour cela que devant leurs enfants, les parents évitent d'avoir entre eux des gestes à connotation sexuelle.

L'éducation à la sexualité réalise une intrusion/immixtion dans le fonctionnement familial qui devrait être un lieu de « calme pulsionnel ». Quand une fillette de neuf ans de retour d'une séance d'éducation à la sexualité déclare à sa mère : « C'est vrai que papa te met son pénis dans ton vagin ? », c'est une immixtion dans la vie familiale.

Ce que je viens de vous dire n'est pas que mon point de vue personnel, j'ai sollicité plusieurs professionnels de haut niveau, dont un professeur de psychologie du développement, pour parvenir à ces conclusions. Tous sont d'accord pour dire que l'éducation à la sexualité actuelle fait fi de toutes nos connaissances concernant le développement affectif et cognitif de l'enfant. Quelle méthodologie rigoureuse a validé l'aspect positif, l'utilité des Standards de l'OMS, rédigés sans aucun clinicien de l'enfance? Peut-on fournir une étude probante effectuée en double aveugle ? La loi de mars 2016 sur la protection de l'enfance qui définit précisément les besoins fondamentaux de l'enfant ne considère pas les droits sexuels comme faisant partie de ces besoins fondamentaux. Nous nous posons la question de savoir si nous ne sommes pas devant une sorte d'énorme scandale pseudo scientifique dont nous ignorons les motivations, peut-être idéologiques.

#### **L'éducation à la sexualité soulève une autre question de fond : quelle société veut-on ?**

Un problème majeur, actuellement, est que nos institutions, et même l'éducation parentale, sont de moins en moins contenantes des pulsions des individus. Les enfants doivent pouvoir se construire à partir d'interdits et de limites leur permettant de contrôler leurs pulsions, tant violentes que sexuelles, et de les transformer en un investissement des valeurs de socialisation. Ce qui doit être acquis en premier, le pré requis essentiel de la sexualité, ce n'est pas de savoir que le zizi se nomme pénis dans les livres d'anatomie, mais qu'on ne doit pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fasse. C'est d'apprendre à réfléchir à ce que deviendrait notre société si tout le monde se comportait en ne pensant qu'à soi, avec le triomphe des désirs individuels ; c'est d'aider les enfants à intégrer dès le primaire que l'intégrité physique d'autrui est sacrée. L'école devrait avoir comme rôle prioritaire de faire contrepoids à la violence ambiante. Ceci signifie que la priorité doit être donnée à l'éducation relationnelle, à l'apprentissage de l'empathie, de relations non violentes.

L'axe de la loi doit être modifié. La loi votée en 2001 ne correspond plus à notre société vingt-deux ans plus tard. Les séances d'éducation à la sexualité en primaire devraient être

transformées en séances d'éducation relationnelle, ce qui correspondrait aux deux éléments essentiels que je vous ai exposés : le respect du rythme de développement et de la latence ; et la construction des interdits structurants et du respect d'autrui. C'est là que doit porter l'effort budgétaire.

**Quelques mots encore sur la question des agressions sexuelles.**

Je peux affirmer que l'éducation à la sexualité ne permet absolument pas de prévenir ces agressions, en particulier l'inceste qui se met le plus souvent en place suite à divers processus de séduction. Il y a actuellement des films passés à l'école primaire composés de scénettes indiquant le danger, suivies de discussions et avec une boîte à lettres à disposition des enfants. Ces séances peuvent permettre des révélations, mais n'empêchent pas la survenue d'une agression.

Et je voudrais simplement souligner deux faits. Je n'ai pas revu ces films récemment mais je suis allé dans une permanence qui diffuse ces documents de prévention. L'animatrice m'a expliqué qu'elle profitait de ces séances en primaire pour passer le film « Le bonheur de la vie » qui met en scène un personnage fille qui explique comment provoquer manuellement une érection et une éjaculation chez un garçon, laquelle fille parle ensuite de l'orgasme féminin : « *une série d'ondes de plaisir qui envahit tout son être* ». L'animatrice m'a indiqué que certains enfants s'étaient bouché les oreilles, d'autres avaient baissé la tête pour ne pas regarder, mais que « *cela n'avait pas d'importance* ». On transmettait donc simultanément deux messages : attention, le sexuel est dangereux, mais c'est très agréable.

Et dans le livre « Zizis et Zézettes » lu en maternelle à des enfants de 4 ans, est écrit : « Il te suffit à peine de toucher ta zézette pour sentir comme des chatouillis. Olivia aime bien ça. Dans son lit, elle se repose en **caressant** (imprimé en gras) sa zézette. ». Alors quand son père ou son frère la touchera en lui disant que c'est agréable d'être caressée à cet endroit, elle trouvera ça un peu bizarre de la part de membres de sa famille, mais en même temps, on lui a parlé de ces caresses agréables à l'école, donc...

**Pour terminer**, j'indiquerai qu'en 2018, face aux troubles observés chez les enfants, le REPPEA a décidé de lancer une pétition informant les citoyens du programme et de ses risques, qui recueillit 36 500 signatures, dont 95 psychiatres et pédopsychiatres, 60 médecins, 35 pédiatres, plus de 1000 psychologues. Surtout, j'ai été impressionné par la violence des

commentaires de certains parents, dont je précise qu'ils n'avaient pas d'appartenance communautaire. Certains menaçaient de venir avec un fusil, d'autres de tabasser les intervenants. Au moment où le Ministre de l'Éducation Nationale<sup>1</sup> tente de rétablir l'autorité au sein des établissements scolaires et de les pacifier, je pense que l'éducation à la sexualité risque au contraire de monter d'un cran la violence qui y règne déjà. Il me semble important d'en informer le Ministre.

---

<sup>1</sup> Mr Gabriel ATTAL à cette époque



## 10. BIBLIOGRAPHIE & TEXTES DE RÉFÉRENCE



Compte tenu du nombre important d'articles et de publications cités dans cette note, nous n'avons pas pu les reprendre dans cette bibliographie. Nous invitons le lecteur à consulter directement les références mentionnées en note de bas de page tout au long de ce document.

### Quelques Ouvrages de références

ATHÉA, Nicole, BONNET Marie-Jo. *Quand les filles deviennent des garçons*. Odile Jacob, 2022.

ATHÉA, Nicole. ***Parler de sexualité aux ados - Une éducation à la vie affective et sexuelle***. CRIPS, Éditions Eyrolles, 2006.

BAUDRY, Patrick. ***La pornographie et ses images***. Pocket, 2001.

BERGER, Maurice (sous la direction de) et IZARD Eugénie (sous la direction de). ***Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents***. Éditions REPPEA , 2018.

BERGER, Maurice. ***Au nom de la protection de l'enfance - 3<sup>e</sup> édition : De 2007 à 2016, une remise en perspective***, Dunod, 2021

BILHERAN, Ariane. ***L'imposture des droits sexuels ou la loi du pédophile au service du totalitarisme mondial***. 5<sup>e</sup> édition, 2022.

BIRRAUX, Annie. *L'adolescent face à son corps*. Bayard, 1994.

BLONDEL, Éric. *Le problème moral*. PUF, 2000.

BOWLBY, John. *Le lien, la psychanalyse et l'art d'être parent*. Albin Michel, 2011.

BRASILIER, Mathilde. *Le Jour, la nuit, l'inceste*. Broché. Éd. L'Harmattan, 2019.

BRUNOD, Régis. ***Préserver l'innocence des enfants***. Éditions du Bien commun, 2020.

CLAVEL Béatrice, CASTANO Antoine et LÉPINE Amandine. *Accompagner l'adolescent vers l'autonomie - Un enjeu humain et social*. Chronique sociale, 2016.

CLAVEL Béatrice, CASTANO Antoine et LÉPINE Amandine. *Adolescence et construction de l'autonomie intellectuelle et morale - Les conditions de la réussite*. Chronique sociale, 2016.

CYR, Mireille. ***Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime - De la théorie à la pratique***. Dunod, 2014.

DESAULNIERS, Marie-Paule. *Faire l'éducation sexuelle à l'école*. Éditions Nouvelles, 1995.

DUFLO, Sabine. *Stop aux écrans*. Poche Marabout, 2020.

FLAVIGNY, Christian. *Comprendre le phénomène transgenre - La réponse par la culture française*. Ellipses, 2023

GUEDENEY Nicole, GUEDENEY Antoine, TERENO Susana. *L'attachement : approche théorique et évaluation*. 5<sup>e</sup> édition. Masson, 2021.

- HEFEZ, Serge. *Adolescence et homophobie : regard d'un clinicien*. ANRS, 2003
- HOUDÉ, Olivier. et LEROUX, Gaëlle. **Psychologie du développement cognitif**. Broché, 2015
- HOUDÉ, Olivier. *L'Intelligence*. Broché, 2021.
- IZARD Eugénie. *Accompagner l'enfant victime en justice*. ROMANO, Hélène. (dir.) Dunod, 2017
- JACOB, François. *Le jeu des possibles - Essai sur la diversité du vivant*. Fayard, 1981.
- KINSEY, Alfred (rapport de). *Sexual Behavior in the Human Female*. 1953.
- KINSEY, Alfred (rapport de). *Sexual Behavior in the Human Male*. 1948.
- KOUCHNER, Camille. *La familia grande*. Le Seuil, 2021.
- LAZARTIGUES, Alain. *Fabriquons-nous de nouveaux enfants ?*. Dunod, 2016.
- MASSON Céline, ELIACHEFF Caroline. **La fabrique de l'enfant transgenre**. Broché - Édition de l'Observatoire, 2022
- NOËL, Louise. *Je m'attache, nous nous attachons - Le lien entre un enfant et ses parents*. Béliveau Éditeur, 2003.
- PIAGET, Jean. *La naissance de l'intelligence chez l'Enfant*. Delachaux et Niestlé Éditions, 1936.
- PUDLOWSKI, Charlotte. *Ou peut-être une nuit - Inceste : la guerre du silence*. Grasset, 2021 - suite à la diffusion audiophonique publiée sur le site Louie MEDIA<sup>282</sup> en septembre 2020.
- REISMAN, Judith (PhD). **La subversion sexuelle - née des rapports Kinsey - Comment un savant fou a soumis l'Amérique à une épidémie de corruption**. Édition Saint-Remi, 2017. (original - Sexual Sabotage 2010).
- ROMANO, Hélène. *L'enfant face au traumatisme*. 2<sup>e</sup> édition. Dunod, 2020.
- ROMANO Hélène. **Danger en protection de l'enfance - Dénis et instrumentalisations perverses**. Dunod, 2013.
- SARTON, Olivia (sous la direction de) et De GATELLIER, Claire (sous la direction de). **Violences sexuelles entre mineurs : Agir, prévenir, guérir... Les spécialistes répondent**. Artège Éd., 2023.
- SALMONA, Muriel. *Violences sexuelles - 2<sup>e</sup> éd. - Les 40 questions-réponses incontournables: Les 40 questions-réponses incontournables*. Dunod, 2021.
- SALMONA, Muriel. *Le livre noir des violences sexuelles - 2<sup>e</sup> éd.* Dunod, 2018.
- SPITZ A., RENÉ. **Le NON et le OUI. La genèse de la communication**. PUF, 1962.
- SPRINGORA, Vanessa. *Le consentement*. Grasset, 2020.

---

<sup>282</sup> <https://louiemedia.com/injustices-2/ou-peut-etre-une-nuit>

SUNDERLAND, Margot. *The Science of Parenting: How Today's Brain Research Can Help You Raise Happy, Emotionally Balanced Children*. Broché. DK Edition, 2016.

ZAIDMAN, Claude. *Jeux de filles, jeux de garçons*. Enfances et Psy. Éd. Érès, 1998.

### Films et documentaires de références

BÉART, Emmanuelle et MIKOVA, Anastasia (coréalisation). *Un silence si bruyant*. Documentaire. Haut et Court, 2023.

BESCOND, Andréa et MÉTAYER, Éric (coréalisation). *Les Chatouilles*. Film. Les Films du Kiosque, 2018.

### Émission radio

BRASILIER, Mathilde (avec la participation de). Émission *Les Pieds sur terre - L'inceste : quand l'histoire refait surface*. France Culture, 2020.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-pieds-sur-terre/l-inceste-quand-l-histoire-refait-surface-4624797>

### Propagande des droits sexuels - Recommandations nationales et internationales

- *Déclaration des droits sexuels de l'IPPF - Le choix ouvre sur un monde de possibilités* - 2006, [https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf\\_sexual\\_rights\\_declaration\\_french.pdf](https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf)
- *Standards pour l'éducation sexuelle scolaire en Europe de l'OMS - 2013*, [https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf)
- *Recommandations relatives à la santé et aux droits des adolescents en matière de sexualité et de reproduction, sous-titres Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité et Une approche factuelle de l'OMS - 2018*, <https://www.who.int/fr/publications-detail/9789241514606>
- *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité* - UNESCO - 2018 - Une approche factuelle de l'UNESCO du Rapport Droits de l'enfant en 2017 - Au miroir de la convention internationale des droits de l'enfant du Défenseur des Droits de la République Française, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266214>
- Rapport du Défenseur des droits « *Droits de l'enfant en 2017* », [https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=16894](https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=16894)
- Stratégie nationale de santé sexuelle, Agenda 2017-2030 du ministère des Affaires sociales et de la Santé, [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_nationale\\_sante\\_sexuelle.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf)
- Vadéécum - *L'école promotrice de santé d'EduSanté - Pour l'école de la confiance*, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, <https://eduscol.education.fr/document/1689/download>
- *Éducation à la sexualité - Guide d'accompagnement des équipes éducatives en collège et Lycée* - ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,



[https://media.eduscol.education.fr/file/Action\\_sanitaire\\_et\\_sociale/52/6/education\\_sexualite\\_intervention\\_114526.pdf](https://media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/52/6/education_sexualite_intervention_114526.pdf)

- Guide à destination des animateurs/animatrices et des éducateurs/éducatrices sportifs - *Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle - Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles - Les clés pour mieux agir*. **Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - 2019**,  
<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/guidesexualite-2019-vf-2019-pdf-2251.pdf>
- *Priorité Prévention Rester en bonne santé tout au long de sa vie. Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024*, **ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité**,  
[https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille\\_de\\_route\\_sante\\_sexuelle\\_16122021.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_sante_sexuelle_16122021.pdf)

## Le droit - Articles de loi applicables en France

- Code civil

Art. 371-1 du Code civil : L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

- Code de l'éducation

Art L. 121-1 du Code de l'éducation : [...] Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences, y compris en ligne, et une éducation à la sexualité ainsi qu'une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines et à la formation au respect du non-consentement.

Art. L. 312-16 : Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain et sensibilisent aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés. [...]

Art. L. 312-17-1 : Une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les



établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de défense des droits des femmes et promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et des personnels concourant à la prévention et à la répression de ces violences.

Art. L. 312-17-1-1 : Une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps est dispensée dans les établissements secondaires, par groupes d'âge homogène. La seconde phrase de l'article L. 312-17-1 du présent code est applicable.

Art. D. 312-49 : Les contrôles et les diverses actions à finalités éducatives de la santé scolaire dont bénéficient les élèves de l'enseignement primaire à leur admission et au cours de leur scolarité sont définis conjointement par le ministre chargé de l'éducation et le ministre chargé de la santé et de la protection sociale.

Art. L. 421-5 : Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, présidé par le chef d'établissement, a pour mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans chaque projet d'établissement approuvé par le conseil d'administration.

(...) Il contribue à la promotion de la santé physique, mentale et sociale. Cette promotion intègre notamment des projets d'éducation à la sexualité et à l'alimentation et de prévention de conduites addictives. (...)

Art. R. 421-46 : Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté réunit, sous la présidence du chef d'établissement, les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, ainsi que les représentants de la commune et de la collectivité territoriale de rattachement au sein de ce conseil. En fonction des sujets traités, il peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile.

Art. R. 421-47 : Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté exerce les missions suivantes : [...] 4<sup>e</sup> Il définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

Art. L. 511-1 : Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements.

Art. R. 511-11 : L'obligation d'assiduité mentionnée à l'article L. 511-1 consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement. Elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées. Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention.

- Code pénal

Art. 227-22 : Le fait de favoriser ou de tenter de favoriser la corruption d'un mineur est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Ces peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende lorsque le mineur a été mis en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation, pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de communications électroniques ou que les faits sont commis dans les établissements d'enseignement ou d'éducation ou dans les locaux de l'administration, ainsi que, lors des entrées ou sorties des élèves ou du public ou dans un temps très voisin de celles-ci, aux abords de ces établissements ou locaux.

Les mêmes peines sont notamment applicables au fait, commis par un majeur, d'organiser des réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles un mineur assiste ou participe ou d'assister en connaissance de cause à de telles réunions.

Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende lorsque les faits ont été commis à l'encontre d'un mineur de quinze ans. Elles sont portées à dix ans d'emprisonnement et à un million d'euros d'amende lorsque les faits ont été commis en bande organisée.

Art. 222-32 : L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Art. 222-33 (extrait) : I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

## Le droit - Circulaires applicables en France

Circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 (dite circulaire Schiappa) :

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/09/cir\\_43964.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/09/cir_43964.pdf)

Circulaire du 30 septembre 2022, NOR : MENE2228054C :

[www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2228054C.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2228054C.htm)

Circulaire n°2016-114 du 10 août 2016 :

[https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE1621031C.htm?cid\\_bo=105518](https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE1621031C.htm?cid_bo=105518)

Circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016 relative à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves : <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo5/MENE1601852C.htm>

Circulaire n°2015-117 du 10 novembre 2015 relative à la politique éducative et sociale de santé en faveur des élèves :

[https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo42/MENE1517117C.htm?cid\\_bo=91598](https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo42/MENE1517117C.htm?cid_bo=91598)



SOS Éducation est une association loi 1901, indépendante, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général.

L'objet social de l'Association est de rassembler tous les citoyens qui souhaitent une amélioration du système éducatif français et d'agir par tous les moyens légaux, directement ou indirectement, pour y parvenir.

SOS Éducation défend une instruction de qualité et s'assure que les politiques éducatives sont au service de l'intérêt supérieur de l'enfant et de son développement.



<https://www.facebook.com/page.sos.education>



<https://twitter.com/soseducation>



<https://www.youtube.com/soseducation>

SOS Éducation  
25 rue de Ponthieu  
75008 Paris

[contact@soseducation.org](mailto:contact@soseducation.org)

01 45 81 22 67

Contact presse :

Sophie Audugé  
Déléguée générale de SOS Éducation  
[sophie.auduge@soseducation.org](mailto:sophie.auduge@soseducation.org)